



3 1761 06560656 8

0
A1



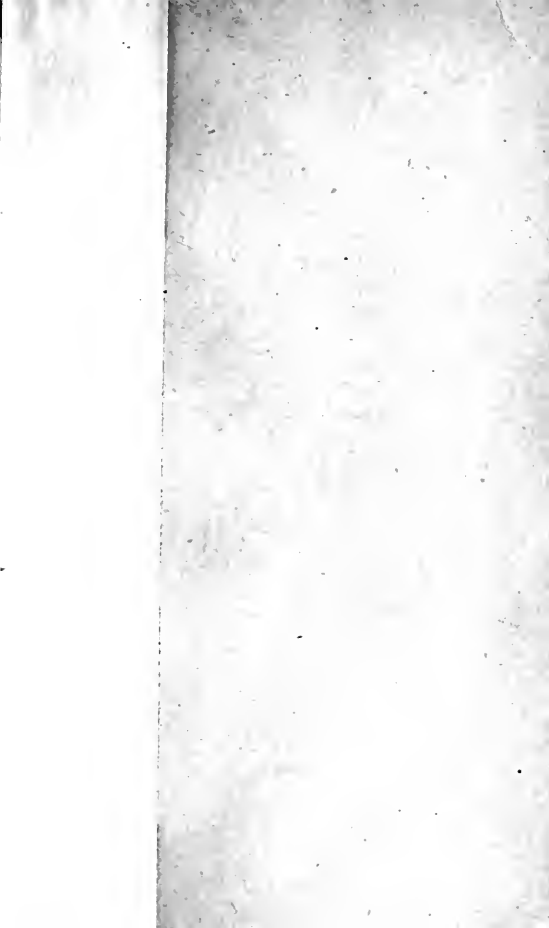
Presented to the

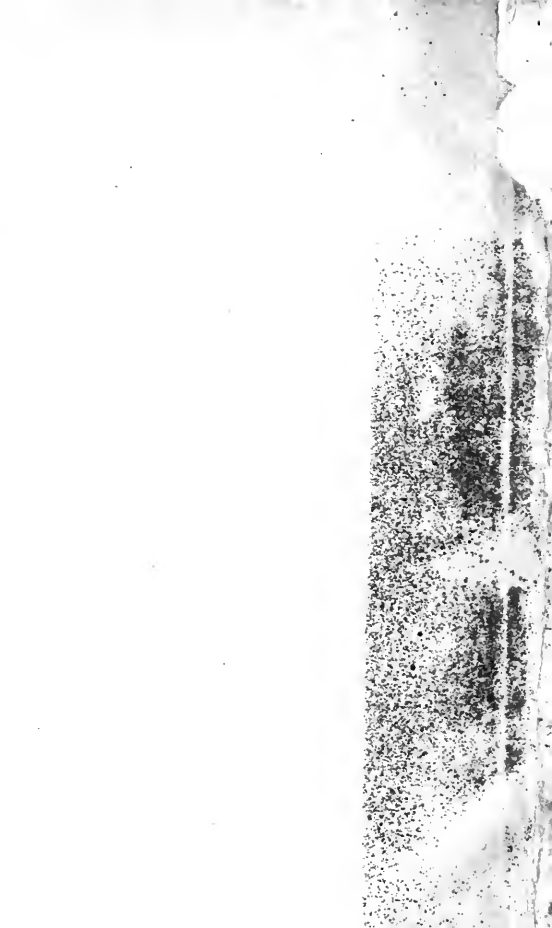
UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY

by the

ONTARIO LEGISLATIVE
LIBRARY

1980





Almi J. Tarkenton



556
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

COLLECTION DES MEILLEURS AUTEURS ANCIENS ET MODERNES

60528

Regist. de la Bibliothèque



dit
B

OEUVRES

DE

CAMILLE DESMOULINS

TOME I^{er}

Bibliothèque Nationale
Paris

—•••••
Henri P. Faucher
—

PARIS

LIBRAIRIE DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

2, RUE DE VALOIS, 2

—
1880

Tous droits réservés

LIBRARY

SEP
15
1980

OF TORONTO

brief

DC

001441



NOTICE Ontario.
Dep't

SUR CAMILLE DESMOULINS ¹

I

Camille naquit le 2 mars 1760 à Guise (Aisne), au sein de cette province qui vit s'élever les premières communes, la patrie des hommes hardis, hommes d'action ou de pensée, Pierre l'Ermite et Calvin, les Guise, les Saint-Simon, Condorcet... *la colérique*

¹ Camille Desmoulins, nature tout expansive, s'est peint et a raconté sa vie dans ses ouvrages. Nous multiplierons dans cette notice les extraits de ses écrits, surtout de ceux qui ne font point partie de la présente collection. Nous n'insisterons pas sur la partie de sa biographie qui appartient à l'histoire générale de la Révolution : le *Vieux Cordelier* d'ailleurs raconte la lutte suprême de Camille, et le récit de ses dernières épreuves se trouve dans ses lettres à sa femme. (Tome II de cette édition, p. 129.)

*Picardie*¹. M. Desmoulins père était lieutenant général au bailliage de Guise; son modique revenu suffisait à peine pour soutenir sa nombreuse famille, et l'éducation de Camille fût restée fort incomplète, si son parent, M. Vieffville Desessarts, depuis député aux états généraux, n'avait obtenu pour lui une bourse au collège Louis-le-Grand. Camille y fit de brillantes études, en compagnie d'un autre boursier entretenu par le collège d'Arras, Maximilien Robespierre. Quoique de caractères fort opposés, l'un vif et étourdi, l'autre déjà grave et réservé, ils se lièrent d'amitié : Camille rappelle souvent dans ses écrits les enthousiasmes naïfs de leur pauvre et studieuse jeunesse : tous d'eux, passionnés pour l'antiquité, fondaient déjà en idée une république à l'image de Rome et d'Athènes. Lui-même le rappelait plus tard : « Les premiers républicains qui parurent en 1789 étaient des jeunes gens, qui, nourris de la lecture de Cicéron dans les collèges, s'y étaient passionnés pour la liberté. On nous élevait dans les écoles de Rome et d'Athènes et dans la fierté de la république, pour vivre dans l'abjection de la monarchie et sous le règne des Claude et des Vitellius ; gouvernement insensé, qui croyait que nous pourrions nous passionner pour les pères de la patrie,

¹ M. Michelet.

du Capitole, sans prendre en horreur les mangeurs d'hommes de Versailles, et admirer le passé sans condamner le présent, *ulteriora mirari, præsentia secuturos*¹. »

Ce passage est caractéristique. L'admiration de Camille pour les grands écrivains de l'antiquité fut toujours pour quelque chose dans ses opinions politiques.

Il eut le bonheur de trouver au collège un homme excellent qui s'intéressa à lui : l'abbé Bérardier, principal du collège, aimait Camille comme un fils. Celui-ci s'en souvint toujours ; et, plus tard, c'est par M. Bérardier qu'il voulut être marié. L'administration du collège Louis-le-Grand avait une coutume vraiment libérale : quand un jeune homme pauvre s'était distingué pendant ses études, avant de le lancer dans le monde, elle lui accordait une gratification². Il est à croire

¹ *Histoire secrète de la Révolution*, p. 11.

² Voici une décision assez curieuse, extraite du recueil des délibérations du collège Louis-le-Grand, p. 211 :

« Du 19 janvier 1781.

« Sur le compte rendu par M. le principal des talents éminents du *sieur de Robespierre*, boursier du collège d'Arras, lequel est sur le point de terminer son cours d'étude, de sa bonne conduite pendant douze années, et de ses succès dans le cours de ses classes, tant aux distributions des prix de l'Université qu'aux examens de philosophie et de droit :

« Le bureau a unanimement accordé audit *sieur de Robespierre* une gratification de la somme de six cents

que Camille avait reçu un bienfait de ce genre. En quittant le collège, il voulut faire ses adieux en vers à ses anciens maîtres; il adressa une *Épître à MM. les administrateurs du collège Louis-le-Grand*. Aux yeux des collectionneurs, cette pièce doit avoir un grand mérite; elle est fort rare. Elle n'en a d'autres à nos yeux que de témoigner de la reconnaissance et du bon cœur de Camille : elle est écrite en vers très plats. Il y remercie avec effusion ses protecteurs et surtout le bon Bérardier, et déclare, à grand renfort de périphrases mythologiques, qu'il va faire son stage et qu'il renonce à la poésie. Ses vers démontrent surabondamment que ce dernier parti était fort sage; et ceux qu'il publia depuis, tous très faibles, prouvent qu'il aurait bien fait de persister dans cette résolution¹. On trouve à peine dans cette pièce deux ou trois vers bien tournés :

Un vers est toujours mal, quand il peut être mieux.

On y rencontre aussi force souvenirs enthous-

livres, laquelle lui sera payée par M. le grand-maître des deniers du collège d'Arras, et ladite somme sera allouée à M. le grand-maître dans son compte en rapportant expédition de la présente délibération, et la quittance dudit *sieur de Robespierre*. »

¹ On trouve quelques vers de lui dans son journal des *Révolutions de France et de Brabant*, entre autres une épître à Linguet sur sa sortie de la Bastille.

siastes de Rome et d'Athènes, et même une imitation de Rousseau, un éloge de Voltaire; où les avait-il lus? au collège?

Comme il l'annonce dans cette épître, il entra bientôt au barreau, mais sans espérance d'y réussir : il bégayait un peu. Ce défaut l'éloigna toujours de la tribune et en fit un écrivain. Il fut cependant orateur une fois et dans une circonstance solennelle, le 12 juillet 1789.

Depuis l'ouverture des états généraux, l'enthousiasme de Camille était devenu une sorte de fièvre, qui se peint naïvement dans ses lettres à son père : sans cesse il est sur le chemin de Versailles, assiste aux séances, applaudit Mirabeau¹ : il voit Target et les députés du Dauphiné et de la Bretagne, *qui le connaissent tous comme un patriote et qui ont pour lui des attentions qui le flattent.* »

« Le plaisir que j'ai d'entendre les plans admirables de nos zélés citoyens, au club et dans certains cafés, m'entraîne. — Mon très cher père, vous ne vous faites pas une idée de la joie que me donne notre régénération. C'est une belle chose que la liberté, puisque

¹ Voici comment il rapporte la réponse tant contestée de Mirabeau à M. de Brézé : « Le roi peut nous faire égorger; dites-lui que nous attendons tous la mort; mais qu'il n'espère pas nous séparer que nous n'ayons fait la constitution. » Cela est bien loin de la phrase consacrée. Desmoulius assistait à la séance.

Caton se déchirait les entrailles plutôt que d'avoir un maître. Mais, hélas ! je voudrais bien me régénérer moi-même, et je me trouve toujours les mêmes faiblesses, le dirai-je ? les mêmes vices. Ce n'est pas celui du moins de ne pas aimer mon père, à qui je souhaite les plus longs jours et toutes sortes de prospérités.»

(*Correspondance*, t. II, p. 79.)

Le 12 juillet au matin, c'est encore un jeune homme inconnu, sans autorité, sans argent, ayant grand'peine à faire imprimer son premier pamphlet, *la France libre* : trois heures, il appartient à l'histoire, et son nom restera attaché au souvenir de la première explosion révolutionnaire, la prise de la Bastille.

Laissons-lui raconter cette scène si connue ; elle n'a plus d'intérêt que racontée par lui, dans une lettre à son père (16 juillet).

« Que la face des choses est changée depuis trois jours ! Dimanche, tout Paris était consterné du renvoi de M. Necker ; j'avais beau échauffer les esprits, personne ne prenait les armes. Je vais sur les trois heures au Palais-Royal ; je gémissais, au milieu d'un groupe, sur notre lâcheté à tous, lorsque trois jeunes gens passent, se tenant par la main et criant : Aux armes ! Je me joins à eux ; on voit mon zèle, on m'entoure, on me presse de monter sur une table : dans la minute, j'ai autour de

moi six mille personnes. « Citoyens, dis-je
« alors, vous savez que la nation avait de-
« mandé que Necker lui fût conservé, qu'on
« lui élevât un monument, et on l'a chassé!
« Peut-on vous braver plus insolemment?
« Après ce coup, ils vont tout oser, et, pour
« cette nuit, ils méditent, ils disposent peut-
« être une Saint-Barthélemy pour les pa-
« triotes. » J'étouffais d'une multitude d'idées
qui m'assiégeaient; je parlais sans ordre:
« Aux armes! ai-je dit, aux armes! Prenons
« tous des cocardes vertes, couleur de l'espé-
« rance. » Je me rappelle que je finissais par
ces mots : « L'infâme police est ici! Eh bien!
« qu'elle me regarde! qu'elle m'observe bien!
« Oui, c'est moi qui appelle mes frères à la
« liberté. » Et levant un pistolet : « Du moins
« ils ne me prendront pas en vie, et je saurai
« mourir glorieusement; il ne peut plus m'ar-
« river qu'un malheur, c'est celui de voir la
« France devenir esclave. » Alors je descen-
dis : on m'embrassait, on m'étouffait de ca-
resses. — Mon ami, me disait chacun, nous
allons vous faire une garde, nous ne vous
abandonnerons pas, nous irons où vous vou-
drez. — Je dis que je ne voulais point avoir
de commandement, que je ne voulais qu'être
soldat de la patrie. Je pris un ruban vert, et
je l'attachai à mon chapeau le premier. Avec
quelle rapidité gagna l'incendie! »

(T. II, page 91.)

On sait le reste; le lendemain lundi,
on s'arme; le surlendemain, la Bastille

est emportée¹, et la révolution est lancée.

De ce jour Desmoulin est un homme public et sa renommée s'accroît, en quelques jours, par la publication de son premier et retentissant pamphlet, *la France libre*. Le voilà jeté sur la pente irrésistible, et que d'angoisses, de calomnies, de découragements il doit rencontrer sur cette route, qu'il parcourra en cinq années, et au bout de laquelle il trouvera la gloire et l'échafaud !

Ce sera son honneur et sa bonne fortune de dater sa renommée du jour même qui fut la première étape de notre révolution. Désormais, quoi qu'il arrive, son nom ne peut plus périr : aussi avec quel naïf épanchement d'amour-propre il multipliera dans tous ses écrits le récit de la scène du Palais-Royal ! Ce sera pour lui, ce que furent pour Cicéron ses journées glorieuses contre Catilina : il y reviendra sans cesse, et jusqu'à satiété. La journée du 12 juillet et le succès de *la France libre*, ses

¹ Cet enthousiasme ne se borna pas à la France ; voici ce que raconte M. de Ségur alors à Saint-Petersbourg :

« Quoique la Bastille ne fût assurément menaçante pour personne à Saint-Petersbourg, je ne saurais exprimer l'enthousiasme qu'excitèrent parmi les négociants, les marchands, les bourgeois et quelques jeunes gens d'une classe plus élevée, la chute de cette prison d'Etat, et le premier triomphe d'une liberté orageuse. Français, Russes, Anglais, Danois, Allemands, Hollandais, tous, dans les rues, se félicitaient, s'embrassaient, comme si on les eût délivrés d'une chaîne trop lourde qui pesait sur eux. » (SÉGUR, *Mémoires*.)

premiers triomphes, son premier succès au moment où la haine et l'envie ne sont pas encore éveillées, voilà les deux souvenirs chers au cœur du pauvre Camille, les deux gloires qui, pour quelque temps, lui tourneront un peu la tête, et lui feront écrire modestement à son père : « Une grande partie de la capitale me nomme parmi les principaux auteurs de la révolution. *Beaucoup même vont jusqu'à dire que j'en suis l'auteur*¹. » Il n'en était que l'occasion, ou, si l'on veut, le coup de tocsin.

Camille semble avoir eu toujours une préférence marquée pour *la France libre*, son premier-né : ce n'est pourtant pas son chef-d'œuvre, et ce qu'il a écrit depuis est bien supérieur à ce pamphlet, éloquent et spirituel, mais souvent incohérent et décousu, et d'opinions assez indécises : c'est le bégayement d'un rare esprit, un long réquisitoire contre l'ancien régime, la noblesse, le clergé, la royauté : ce qu'il y a de plus net, c'est une profession de foi, assez hardie en 1789 : « Nous n'étions peut-être pas, écrivait-il

Comme circonstance atténuante à ce délire d'amour-propre, il est juste d'ajouter que, s'il s'élève beaucoup trop haut dans cette lettre, c'est que ses compatriotes de Guise et ses amis avaient voulu le rabaisser, selon l'usage, en apprenant sa soudaine renommée, et que M. Desmoulin père, effrayé par leurs criailleries, les avait transmises à Camille, qui cherche à le rassurer. Plus tard, dans le procès des dantonien, Camille s'écriera : « J'ai ouvert la

« plus tard, dix républicains en 1789 ¹, » et voici cependant ce qu'on lit dans *la France libre* :

« Il est chez les peuples les plus asservis des âmes républicaines. Il reste encore des hommes en qui l'amour de la liberté triomphe de toutes les institutions politiques. En vain elles ont conspiré à étouffer ce sentiment généreux ; il vit caché au fond de leurs cœurs, prêt à en sortir à la première étincelle pour éclater et enflammer tous les esprits. J'éprouve au dedans de moi un sentiment impérieux qui m'entraîne vers la liberté avec une force irrésistible ; et il faut bien que ce sentiment soit inné, puisque, malgré les préjugés de l'éducation, les mensonges des orateurs et des poètes, les éloges éternels de la monarchie dans la bouche des prêtres, des publicistes, et dans tous nos livres, ils ne m'ont jamais appris qu'à la détester ². »

Révolution et ma mort va la fermer.» — (Ceci est extrait des notes prises par l'un des jurés, Topino-Lebrun : M. Robinet, l'auteur du *Mémoire sur Danton*, les a copiées aux *Archives de la Préfecture de police*, et veut bien me les communiquer.)

¹ Plusieurs avaient déjà reculé, d'Espréménil entre autres, qui, dès 1788, s'écriait qu'il fallait *débourbonnailler la France*.

² Ce passage et quelques autres avaient tout naturellement éveillé l'attention de la police, et Desmoulins fut inquiété. Le rédacteur même des *Révolutions de Paris*, l'énergique Loustalot, semble trouver qu'il allait trop loin ; voici en quels termes il prend la défense de Camille :
« Le bruit a couru mal à propos que le comité avait fait

Nous n'insistons pas davantage sur *la France libre* : nous nous arrêterons un peu plus sur un pamphlet beaucoup plus remarquable, qui le suivit à quelques jours de distance, et qui a contribué, par son titre, à jeter de tristes soupçons sur la mémoire du pauvre Camille.

Discours de la Lanterne aux Parisiens : voilà en effet un titre bien lugubre. Il a un avantage et un inconvénient : — il est un appât pour la curiosité du public, il éveille l'attention ; — il prête aux calomnies de toute espèce, et dispense les ennemis de lire l'ouvrage même ; on le juge sur son étiquette.

La *Lanterne*, mot sinistre en effet, en juillet 89 ! C'était à la *Lanterne* de la Grève que Berthier et Foulon avaient été pendus.

C'est cette *Lanterne* qui est supposée adresser une harangue au peuple de Paris.

« Desmoulins, dit M. Michelet, renouvelle avec une verve intarissable la vieille plaisan-

arrêter l'auteur de *la France libre*. Cet ouvrage sans doute est dicté par un patriotisme exalté, par une imagination ardente ; mais le comité de la police en aurait-il moins fait un acte de violence et d'oppression ? Ce citoyen est un de ceux qui, dans les mémorables journées des 12, 13 et 14 juillet, ont rendu de grands services à la patrie ; un acte de violence ne troublerait-il pas plus la tranquillité publique que la publication de son ouvrage, en faisant passer dans tous les cœurs une juste indignation contre une autorité qu'il faut faire aimer ? » (*Révolutions de Paris*, n° IX.)

terie qui remplit tout le moyen âge sur la potence, la corde, les pendus, etc. Ce supplice hideux, atroce, qui rend l'agonie risible, était le texte ordinaire des contes les plus joyeux, l'amusement du populaire, l'inspiration de la basoche. »

Oui, M. Michelet a raison, cet horrible supplice a eu toujours le privilège d'égayer nos bons aïeux ¹ : cela est triste à dire, incompréhensible ; pourtant rien n'est plus vrai. Et ce n'est pas seulement le moyen âge que la pendaison réjouissait si fort : Molière, Regnard, Lesage, nos comiques, nos chansonniers, trouvent là une matière inépuisable de plaisanteries. Elles ne roulent, dira-t-on, le plus souvent que sur des fictions... — Supposez un

¹ Les royalistes ne s'en faisaient pas faute ; on trouve les vers suivants, dans les *Actes des Apôtres*, au sujet de la nomination de Robespierre au tribunal de Versailles :

« Monsieur le député d'Arras,
Versailles vous offre un refuge ;
De peur d'être jugé là-bas,
Ici constituez-vous juge.
Juger vaut mieux qu'être pendu...
Je le crois bien, mon bon apôtre ;
Mais différé n'est pas perdu,
Et l'un n'empêchera pas l'autre.

Arnault, qui n'était certes ni un fanatique, ni un homme cruel, nous apprend lui-même, dans ses *Souvenirs*, qu'il était l'auteur de ces vers, et il ne semble pas embarrassé de cet aveu.

moment qu'un auteur moderne se permit des gentilleses analogues, elles seraient repoussées avec horreur et dégoût. Cette différence seule suffit pour mesurer le progrès que l'humanité a fait depuis la Révolution. D'ailleurs, le ton ne change pas, quand il s'agit d'événements réels : lisez Madame de Sévigné, cette femme si douce et si sensible ; que dites-vous de ces légèretés sur les atroces exécutions qui désolent la Bretagne !

« Dans l'état où sont les choses, il ne faut pas de remèdes anodins... On dit que nos mutins demandent pardon ; je crois qu'on leur pardonnera, moyennant quelques pendus... Nous avons trouvé ce matin deux gros vilains pendus à des arbres sur le grand chemin : nous n'avons pas compris pourquoi des pendus ; car le bel-air des grands chemins, il me semble que ce sont des roués : nous avons été occupés à deviner cette nouveauté ; ils faisaient une fort vilaine mine, et j'ai juré que je vous le manderais... Avant-hier on roua un violon qui avait commencé la danse et la pillerie du papier timbré ; il a été écartelé après sa mort, et ses quatre quartiers exposés aux quatre coins de la ville. On a pris soixante bourgeois : on commence demain à pendre. Cette province est un bel exemple pour les autres, et surtout de respecter les gouverneurs et les gouvernantes, de ne point leur dire d'injures¹, et de ne point jeter des pierres

¹ Voici ce qu'on punissait ainsi, toujours selon Ma-

dans leur jardin... Nos soldats s'amuse à voler; ils mirent l'autre jour un petit enfant à la broche. Vous me parlez bien plaisamment de nos misères (c'est à sa fille qu'elle s'adresse); nous ne sommes plus si roués: un en huit jours, seulement pour entretenir la justice. Il est vrai que la *penderie* me paraît maintenant un rafraîchissement... Les mutins se sont sauvés il y a longtemps: ainsi les bons pâtiront pour les méchants; mais je trouve tout fort bon, pourvu que les quatre mille hommes de guerre, qui sont à Rennes, ne m'empêchent pas de me promener dans mes bois, qui sont d'une hauteur et d'une beauté merveilleuse, etc. (Année 1675.)

Ce n'est pas ici le lieu d'examiner si Foulon et Berthier étaient coupables; quel que fût leur crime, Desmoulins n'en est pas moins inexcusable d'avoir mêlé ce sinistre souvenir à un pamphlet d'une gaieté aussi entraînante: en admettant même que la peine de mort soit jamais légitime, il convient d'en parler toujours avec tristesse, tout au moins avec gravité.

Mais à cela se réduisent tous ses torts. M. Michelet me semble les avoir bien exagé-

dame de Sévigné, témoin fort *impartial*, comme on le voit: « M. de Chaulnes n'oublie pas les injures qu'on lui a dites, dont la plus douce et la plus familière était *gros cochon*, sans compter les pierres dans sa maison et dans son jardin, et des menaces dont il paraît que Dieu seul empêchait l'exécution; c'est cela qu'on va punir. »

rès, quand il dit que Camille *renouvelle avec une verve intarissable la vieille plaisanterie sur les pendus*, etc. C'est le tort d'avoir fait parler l'instrument même d'un horrible supplice, c'est le titre, c'est le cadre de ce pamphlet, que l'on doit blâmer; mais voilà tout : on y trouve même, au milieu de beaucoup de bonnes choses, des conseils de modération.

La *Lanterne* « y déclare qu'elle veut reprendre sa paisible lumière et ses fonctions inoffensives. » L'épigraphe du livre est celle-ci : *Qui male agit, odit lucem*. Elle blâme l'exécution dont elle a été l'instrument :

« Je n'aime pas une justice trop expéditive; vous savez que j'ai donné des preuves de mécontentement lors de l'ascension de Foulon et de Berthier : j'ai cassé deux fois le fatal lacet. J'étais bien convaincue de la trahison et des méfaits de ces deux coquins; mais le menuisier mettait trop de précipitation dans l'affaire. J'aurais voulu un interrogatoire et révélation de nombre de faits. Au lieu de constater ces faits, aveugles Parisiens, peut-être aurez-vous laissé dépérir les preuves de la conspiration tramée contre vous; et tandis qu'elle n'a prêté son ministère qu'à la justice et à la patrie qui le demandaient, vous déshonorez la *Lanterne* ! Ma gloire passera, et je resterai souillée de meurtres dans la mémoire des siècles. »

Ne voit-on pas là des conseils excellents,

donnés sous une forme qui nous révolte sans doute aujourd'hui, mais qui seule était capable alors de les faire accepter dans l'état de fureur et de défiance où étaient tous les esprits? Nous avons condamné en toute rigueur l'idée première de ce pamphlet; et cependant, ce titre même et ces violences de langage n'étaient peut-être que le passeport indispensable de toute pensée de modération... Triste situation que celle où l'on est obligé d'être cruel dans son langage, pour acheter le droit de prêcher le respect de l'humanité.

On doit croire que les hommes les moins sanguinaires de l'Assemblée nationale en jugeaient ainsi, quand on voit MM. de Montmorency, de Castellane, l'abbé Sieyès, et surtout Target et Mirabeau, donner leur approbation sans réserve au *Discours de la Lanterne*.

Mais, dit-on, Camille a pris lui-même le titre de *procureur général de la lanterne*. — Il ne l'a pas pris, il l'accepte pour un moment dans les premiers numéros des *Révolutions de France*; il accepte, par une forfanterie blâmable, un titre que l'on trouvait plus plaisant qu'odieux : mais bientôt il déclare qu'il a donné sa démission de cette charge, qui, du reste, n'avait coûté la vie à personne. On rencontre plusieurs fois, il est vrai, dans les *Révolutions de France*, la menace suivante :

Gare la lanterne, Monsieur Maury ¹! Mais il faut tenir compte de l'irritation extrême des esprits; il faut se souvenir que cet échange de menaces était le langage habituel de tous les partis, que les journaux royalistes ², en fait de violences et de provocations sangui-

¹ Le parti clérical n'était pas sur ce point en reste de violence avec ses adversaires. Dans un pamphlet, intitulé *Dictionnaire laconique ou Etreennes aux démagogues*, on trouve ceci, à l'article *Foin* : « On a mis du foin dans les bouches de Foulon et de Berthier, dont on a promené les têtes dans Paris. On devrait bien faire le même traitement aux infâmes qui osent porter une main sacrilège sur les biens du clergé et les apanages de la noblesse, après avoir fait brûler à petit feu ces maudites sangsues de nos propriétés individuelles. »

² Comme nous ne voulons pas dissimuler les excès de Camille Desmoulins, pas plus que ses services, nous sommes obligés de citer un odieux passage, que nous trouvons plus tard, dans le n° XXXVI des *Révolutions* : il s'agit de Necker et de Saint-Priest, qu'il accuse de trahison, et qu'il voudrait voir juger (par les tribunaux réguliers, il est vrai); et, dans sa haine contre ces deux ministres, il va jusqu'à dire : « Leurs squelettes desséchés auraient été une grande leçon aux aristocrates, et les oscillations salutaires de ce double pendule ministériel auraient remonté la machine détraquée de la Constitution. » Il sent si bien ce qu'il y a d'affreux dans cette gentillesse, qu'il s'en excuse aussitôt par l'exemple de Cicéron, déclarant à Pison et à Gabinus, en plein sénat, qu'il aurait une joie bien vive de les voir tous deux suspendus au gibet, etc. — Mettons en regard de cette phrase de Camille celle-ci, que nous empruntons au journal royaliste de Rivarol : « Il faudrait livrer un Charles Lameth, un Barnave, un Duport, un Robespierre, un évêque d'Autun, un Mirabeau l'ainé, un Chapelier, un Dubois-Crancé, qui insultent toute l'armée, pour en faire la justice la plus sévère, et se re-

naires, allaient beaucoup plus loin. Et enfin on comprend à quels excès la colère peut emporter les âmes les moins sanguinaires, quand on lit la phrase suivante dans une lettre d'une femme qu'on n'accusera pas d'avoir été cruelle, Madame Roland :

« Les écrivains patriotes devraient dénoncer nommément les membres corrompus qui, par leur hypocrisie, leurs manœuvres, trahissent le vœu, compromettent les intérêts de leurs commettants... Mais Brissot paraît dormir ; Loustalot est mort, et nous avons pleuré sa perte avec amertume ; *Desmoulins aurait bien sujet de reprendre sa charge de procureur général de la Lanterne* ¹. »

paître du spectacle de les voir tous subir le même sort que nous faisons subir aux crapauds dans la campagne, en les accrochant au bout d'une perche sur les ruines de la Bastille, pour les faire mourir à petit feu. » (*Actes des Apôtres*, n° 85.) On voit que si odieux que puisse être le passage de Camille il est loin d'être aussi révoltant. — Dans le numéro suivant, Camille rétracte son accusation contre Necker, puis rétracte sa rétractation. (Necker était accusé, fort injustement, de favoriser les accapareurs.) — Camille n'avait pas mis son nom à son second pamphlet. Il semble d'ailleurs ne pas songer aux reproches que nous lui faisons ici, et que ses contemporains ne lui faisaient guère : il s'inquiète seulement de la valeur littéraire de ce nouvel opuscule, et le croit inférieur à *la France libre* : « L'ouvrage de *la Lanterne* ne vaut pas l'autre et m'aurait fait déchoir dans l'opinion, si j'y avais mis mon nom. Cependant j'en ai entendu dire du bien, et si le libraire ne me trompe pas, personne n'en dit du mal. » (*Lettre à son père*, p. 101, t. II.)

¹ Correspondance de Madame Roland, septembre 1790.

Maintenant oubliez le titre; lisez le discours, et dites si vous avez jamais lu pamphlet plus vif, plus coloré, plus entraînant.

Le nom de Desmoulins était bientôt devenu populaire; Mirabeau le caressait, et cherchait à se l'attacher: Camille, dans la première ivresse de sa gloire, était un peu étourdi, et avait grand'peine à résister au tentateur. Lui-même, dans une lettre à son père, nous apprend à quelles séductions sa nature sensuelle était exposée chez Mirabeau :

« Depuis huit jours je suis à Versailles chez Mirabeau; nous sommes devenus de grands amis, au moins m'appelle-t-il son cher ami. A chaque instant il me prend les mains, il me donne des coups de poing; il va ensuite à l'Assemblée, reprend sa dignité en entrant dans le vestibule, et fait des merveilles; après quoi il revient dîner avec une excellente compagnie et parfois sa maîtresse, et nous buvons d'excellents vins. Je sens que sa table trop délicate et trop chargée me corrompt. Ses vins de Bordeaux et son marasquin ont leur prix, que je cherche vainement à me dissimuler, et j'ai toutes les peines du monde à reprendre ensuite mon austérité républicaine et à détester les aristocrates, dont le crime est de tenir à ces excellents diners. Je prépare des motions, et Mirabeau appelle cela m'initier aux grandes affaires. Il semble que je devrais me trouver heureux, en me rappen-

lant ma position à Guise, de me voir devenir le commensal et l'ami de Mirabeau, brûlé par le parlement de Toulouse ¹, et avec la réputation d'excellent citoyen et de bon écrivain. Ma *Lanterne* fait à présent la même sensation que la *France libre*... cela ne m'empêche pas de n'être point très heureux. Dans un moment je trouve la vie une chose délicieuse, et le moment d'après je la trouve presque insupportable, et cela, dix fois par jour. »

Tel il se montre dans ce passage, tel il fut toute sa vie. Ses amis, qu'ils se nomment Mirabeau, Robespierre ou Danton, le traitent tous comme un bon garçon, léger de caractère, sans grande consistance, mais vif et spirituel, et digne d'être caressé pour son talent, dont on peut tirer grand parti. On lui pardonne ses étourderies, même celles qui mériteraient un autre nom : « Adieu, bon fils, » lui écrit Mirabeau après leurs premières brouilles ; « vous méritez qu'on vous aime malgré vos fougueux écarts. » Plus tard, Robespierre le protégera aux Jacobins avec une bienveillance un peu hautaine. Ses correspondants même, dans leurs rapports publics avec lui, et plus tard ses collègues à la Convention, prennent peu à peu l'habitude de l'appeler par son prénom, *Camille* : on le re-

¹ *La France libre* avait été condamnée au feu ; Camille adresse à ce sujet ses remerciements bien sincères au parlement de Toulouse, en tête de la *Lanterne*.

garde volontiers comme un enfant. En effet, c'est toujours le bon camarade du collège Louis-le-Grand, ardent au plaisir; puis, remis à l'étude, écrivant, écrivant toujours, à tort, à travers, sans se préoccuper beaucoup des écarts de sa plume, s'interrompant parfois au milieu d'un sujet grave pour griffonner quelque caricature sur la marge de son cahier : hélas ! pourquoi faut-il qu'on y retrouve trop souvent la classique effigie de *Pierrot pendu* ! sans cela, on pourrait l'aimer sans réserve : on a besoin de songer à l'apostolat d'humanité qui remplit les derniers mois de son existence, pour lui pardonner ces cruelles étourderies.

II

Encouragé par le succès de ses deux premiers opuscules, Desmoulins entreprit bientôt de fonder le journal qui consolida sa réputation : le premier numéro des *Révolutions de France et de Brabant* parut le 28 novembre 89¹.

¹ Voici un extrait du prospectus goguenard qu'il fit distribuer, et qui indique l'esprit et le mode de publication du journal.

• Ce journal paraîtra tous les samedis : chaque numéro sera divisé en trois sections : 1^{re} section, France. — 2^e section, Brabant, et les autres royaumes, qui, arborant la cocarde et demandant une assemblée nationale, mériteront une place dans ce journal. — 3^e section, afin de reculer

A ce moment, la France était dans une situation singulière ; après les premiers enthousiasmes était venu déjà le temps des craintes et des déceptions : la grande majorité de l'assemblée était constitutionnelle, en grande défiance de la cour et du roi, et pourtant le conservant par respect pour la Constitution.

Il est à croire que ceux des constituants qui devinrent plus tard les plus fermes et les plus énergiques révolutionnaires travaillaient alors de bonne foi à l'œuvre de la Constitution ; c'était comme un dernier essai qu'ils voulaient faire, une expérience dont la duplicité du malheureux Louis XVI et même l'affaire de

le plus possible les frontières de notre empire censorial, sous le titre de variétés, ce paragraphe embrassera tout ce qui pourra intéresser mes chers concitoyens, et les désennuyer cet hiver au coin de leur feu. Je m'attends aux malédictions des aristocrates ; je les vois étendus négligemment dans leurs fauteuils, se lever en fureur et saisir les pincettes : « Maudit auteur, si tu étais là.... » Mais je me souviens de ce que dit mon cher Cicéron : *subeundæ sunt bonis inimiciæ : subeantur!*... » « Nous n'avons rien négligé pour nous procurer des nouvelles fraîches et sûres, et tenir à nos souscripteurs la promesse de notre épigraphe : *Quid novi?* Le prix de notre abonnement est de 10 livres 15 sols pour Paris, et de 7 livres 10 sols, pour la province, pour trois mois, franc de port pour tout le royaume. » Quelquefois au journal est jointe une caricature assez faible : il faut remarquer que les caricatures sont presque toujours moins républicaines que le texte. Le graveur dépendait, non de Desmoulins, mais du libraire-éditeur, sur lequel, dit-il, Lafayette avait une grande influence.

Varennés ne réussirent pas à les dégoûter complètement. Tout au plus, dans un moment d'impatience contre les royalistes incorrigibles, s'écriaient-ils comme Mirabeau : « S'ils ne sont pas sages, je les... mets en république ! » C'était pour eux plutôt une menace qu'une espérance. Rien dans les paroles mêmes de celui qui savait le mieux où il voulait aller, rien, dans les discours de Robespierre, ne prouve qu'en 90 il rêvât le renversement de la monarchie.

Quatre hommes seulement se prononcent nettement pour la République, et bien avant son arrivée : Condorcet et Brissot, au nom de la philosophie ; Camille Desmoulins, par la même raison sans doute ; mais un peu aussi par une sorte d'enthousiasme tout littéraire, échauffé par les souvenirs de l'antiquité ; enfin l'abbé Fauchet, par une interprétation nouvelle du christianisme, qui mêlait l'*Évangile* au contrat social et prétendait concilier le catholicisme et la démocratie.

Ces quatre hommes, partis de points si éloignés, les quatre évangélistes de la République future, se retrouveront plus tard réunis par la proscription, au pied même de l'échafaud.

Le plus jeune d'entre eux se lance en avant dès le début, non sans avoir comme le presentiment de sa triste destinée, et, quand il répond par un refus aux provocations conti-

nuelles que lui adressent les champions de la royauté¹, il s'écrie :

« Je me sens la force de mourir sur un échafaud avec un sentiment de plaisir, et en disant comme lord Lowat : *Dulce et decorum est pro patria mori*. Je mourrais avec honneur, assassiné par Sanson (*le bourreau*), mais l'être par le spadassin qui me provoque, c'est mourir piqué par la tarentule. Qu'on m'accuse de lâcheté, si l'on veut. Si avoir dédaigné le rendez-vous d'un assassin, avec qui je n'ai rien à démêler, c'est, comme ce Lacédémonien, avoir fui aux Thermopyles, la bataille de Platée est proche, où je saurai me justifier ! Je crains bien que malheureusement le temps ne soit pas loin où les occasions de

¹ Il y eut pendant quelque temps comme une croisade des royalistes contre les députés révolutionnaires : Lameth et Barnave eurent la sottise d'accepter les cartels que leur envoyèrent le duc de Castries et Cazalès ; le premier fut blessé d'un coup d'épée ; le second atteignit Cazalès d'une balle au front. On sait avec quel dédain Mirabeau accueillait ces cartels : « Très bien, disait-il un jour en recevant une provocation de ce genre ; mais je ne puis vous satisfaire avant la fin de la session. Je ne manquerai pas de vous inscrire comme les autres, mais je vous prévient qu'il y en a déjà quatre-vingt-quatre, qui doivent passer avant vous. » Cela devint si fort, qu'un jeune homme, alors simple officier, depuis général, Boyer, non moins bretteur que ces Messieurs, mais très dévoué à la révolution, fit publier dans les journaux du temps une note ainsi conçue : « Considérant que la personne des représentants est inviolable, etc., M. Boyer prévient qu'il prendra pour lui tous les duels que MM. les royalistes croiront devoir offrir à MM. les représentants. »

périr, plus glorieusement et plus utilement, ne nous manqueront pas. »

En effet, il ne se trompait pas, les occasions bientôt se présentèrent, et c'était bien à *Sanson* que sa tête était réservée.

Cette République, qui devait le dévorer, l'appelle de tous ses vœux dès le premier numéro des *Révolutions de Brabant* :

« Ne vous y trompez pas, le problème des grandes républiques est résolu. Le bon sens du manoeuvre et du journalier m'étonne tous les jours de plus en plus ; le faubourg Saint-Antoine croit en sagesse, nous marchons à grands pas vers la république. Déjà les démocrates sont le plus grand nombre : mais ils aiment trop leur patrie pour la livrer aux horreurs d'une guerre civile ; attendez quelques années, et la raison triomphera sans effusion de sang. »

C'est cette espérance constante, qui établit une sorte d'unité au milieu des variations apparentes et des mobilités de jugement de Camille Desmoulins : sur ce point, et cela est essentiel, il ne change pas ; on aperçoit même, dès le début, le germe de la scission terrible qui s'établira plus tard entre Desmoulins, et la partie spartiate de la Montagne. La République, que rêva toujours Desmoulins, est une société libre, embellie par les arts, les fêtes et les plaisirs. Voici un passage, où il réfute

avec sa verve accoutumée les théories lacédémoniennes de Mably :

« La science de ce législateur (Lycurgue) n'a consisté qu'à imposer des privations à ses concitoyens ; l'art est de ne rien retrancher aux hommes du petit nombre de leurs jouissances, mais d'en prévenir l'abus. Le beau mérite qu'avait Lycurgue d'ôter la cupidité aux Lacédémoniens avec sa monnaie de cuivre, dont mille francs, aujourd'hui si légers dans un billet de caisse, remplissaient la maison jusqu'au toit ! Le beau mérite de leur inspirer la frugalité, avec son fromage et sa sauce détestable ; de guérir les maris de la jalousie, en mettant le cocuage en honneur ; de guérir de l'ambition, avec sa table d'hôte à dix sous par repas ! Mably trouve tout cela admirable ; mais c'est détruire la passion de l'amour avec un rasoir, et en vérité il n'y a pas là de quoi se récrier sur l'invention ! Lycurgue est un médecin qui vous tient en santé avec la diète et l'eau. Mais quelle pire maladie qu'un tel régime, et la diète et l'eau éternellement ? *Je ne m'étonne plus*, disait un Sybarite qui venait de passer vingt-quatre heures à Lacédémone, et qui faisait bien vite remettre les chevaux à sa voiture pour continuer ses voyages, *je ne m'étonne plus du courage de ces gens-là. Qui diable craindrait la mort dans ce pays et ne s'empresserait de se faire tuer bien vite pour être délivré d'une telle vie ?* — Lycurgue avait rendu ses Lacédémoniens égaux, comme la tempête rend égaux ceux qui ont fait naufrage. C'est ainsi qu'O-

mar a rendu les musulmans aussi savants les uns que les autres, en brûlant la bibliothèque d'Alexandrie. Ce n'est point cette égalité-là que nous envions. La politique, l'art de gouverner les hommes qui n'est que celui de les rendre heureux, ne consiste-t-il pas plutôt à faire tourner au profit de la liberté les arts, ces dons du ciel, pour enchanter le rêve de la vie? Ce n'est ni son théâtre, ni son luxe, ni ses hôtels, ni ses jardins, ni ses statues, ni son commerce florissant et ses richesses, qui ont perdu Athènes : c'est sa cruauté dans ses victoires, ses exactions sur les villes d'Asie, sa hauteur et son mépris pour les alliés, sa prévention aveugle, son délire pour des chefs sans expérience et des idoles d'un jour, son ingratitude pour ses libérateurs, sa fureur de dominer et d'être non-seulement la métropole, mais le tyran de la Grèce. Dans un temps où il n'y avait ni imprimerie, ni journaux, ni liberté indéfinie d'écrire, les lumières et la philosophie firent à Athènes l'effet des lois somptuaires, des lois agraires, des lois si austères et du carême éternel de Lacédémone¹. »

Il ne faudrait pas croire cependant que si Camille rêve une république toute athénienne, embellie par le luxe, les arts et l'industrie, il veuille établir la prédominance des classes qui possèdent ces éléments, indispensables, selon lui, de la félicité publique; une républi-

que bourgeoise n'est pas son idéal. Quand l'Assemblée nationale décrète que, pour être *citoyen actif*, il faudra payer le marc d'argent rien n'égale la colère de Desmoulins : « Ce décret vient de constituer la France en gouvernement aristocratique, et c'est la plus grande victoire que les mauvais citoyens aient remportée à l'Assemblée nationale. Pour faire sentir toute l'absurdité de ce décret, il suffit de dire que Jean-Jacques Rousseau, Corneille, Mably, n'auraient pas été éligibles. » Quant aux prêtres qui font partie de l'assemblée, comment ont-ils pu voter ce décret? « Ne voyez-vous pas que Jésus-Christ n'aurait pas été éligible, vous prêtres d'un Dieu prolétaire, et qui n'était pas même citoyen actif? Respectez donc la pauvreté qu'il a ennoblie. Mais que voulez-vous dire avec ce mot de *citoyen actif* tant répété? Les citoyens actifs, ce sont ceux qui ont pris la Bastille; ce sont ceux qui défrichent les champs; etc.»

Il est certain pourtant que, grâce à ses goûts si raffinés et à son talent littéraire, il n'est pas aussi *populaire* qu'il voudrait l'être. Par la nature même de son esprit, il s'adresse surtout à ceux qui ont eu la chance de recevoir une éducation lettrée. Cette circonstance expliquerait pourquoi son journal, lu et fort goûté sans doute, a trouvé dans quelques journaux contemporains une concurrence avec laquelle il ne pouvait lut-

ter; je ne parle pas des énergumènes de toute nuance, qui, par l'imprévu de leurs violences, savaient piquer la curiosité publique : mais les *Révolutions de Paris*, rédigées par Loustalot avec une gravité éloquente, privées néanmoins de cette couleur fortement littéraire du journal de Desmoulins, comptèrent jusqu'à deux cent mille lecteurs¹. En effet, pour apprécier Loustalot, il suffisait d'être patriote, de savoir lire et d'avoir du bon sens; ces conditions ne suffisent pas pour goûter Desmoulins. Et, pour n'indiquer qu'un des côtés de son talent, qui ne pouvait être saisi par tout le monde, voyez ces continuelles allusions à l'histoire ancienne et moderne, et ces citations latines si fréquentes de Cicéron et de Tacite, ses deux grandes admirations. Sans doute il les traduit le plus souvent, et, avec un rare bonheur; il donne à ses traductions le langage de 90; il distribue plaisamment les personnages de l'antiquité

¹ Desmoulins se vante quelque part d'avoir déjà *deux bataillons d'abonnés*; quel que soit le chiffre qu'indique cette expression un peu vague, cela est bien loin du succès des *Révolutions de Paris*. Ajoutons qu'il est impossible de surprendre dans son journal le moindre signe de jalousie contre ses confrères. Le journalisme alors était chose sérieuse, œuvre de conviction, d'ambition, si l'on veut, mais non d'intérêt: on ne se querellait guère, entre journaux, que quand il y avait différence réelle d'opinion, et non rivalité de commerce. — C'est Camille Desmoulins qui prononça aux Jacobins l'éloge funèbre de Loustalot (voir cet éloge, *Révolutionnaires de France et de Brabant*, n° 45).

dans les différentes parties et les diverses fonctions des gouvernements modernes : le patriarche Joseph est *surintendant des finances* du roi Pharaon, *et honore son ministère* par d'heureuses réformes; Catilina est du côté droit. Quant aux *jacobins* Cicéron et Caton, Camille ne les présente jamais à ses chers Cordeliers qu'en carmagnole et avec la cocarde nationale. Mais qui ne sent que ces anachronismes volontaires, ces travestissements, souvent, si comiques, perdent presque toute leur valeur pour celui qui n'a pas l'habitude de contempler les citoyens de la vieille Rome dans la majesté solennelle de leur tenue sénatoriale? C'est ce contraste qui fait rire, et c'est cela même que ne saisira pas le lecteur illettré.

Ce n'est pas que Camille n'ait bonne envie de se faire tout à tous; ce n'est pas qu'il ait dans l'esprit un aristocratique dédain pour ceux qui n'ont pas fait comme lui leurs classes au collège Louis-le-Grand. Comme Courrier, le langage du peuple l'enchanté, et l'admiration que le vigneron de la Chavonnière professe pour le parler des paysans de la Touraine¹, Camille l'éprouve pour l'esprit libre et facile, le bon sens des ouvriers de Paris. Mais qui ne voit que chez l'un et

¹ *Pau!*-Louis Courrier préface de sa traduction d'Hérodote.

chez l'autre, c'est encore là une délicatesse littéraire, un raffinement, une aversion de savants pour le style convenu des cours et des académies? Je veux bien croire que les opinions politiques des deux écrivains ont un peu influé en ce point sur leur goût; mais il est évident que l'emploi du langage populaire, très naturel chez Desmoulins, un peu forcé chez Courrier, piquera et réveillera bien plus un esprit blasé et fatigué des prétendues convenances littéraires, que ceux-là même qui retrouvent là leur langage habituel, et par conséquent y font peu d'attention. Le ton paysan de Courrier était plutôt destiné à charmer ses amis de Paris que ceux de la Chavonnière : l'odeur du foin et les déjeuners de pain bis sont choses ravissantes pour les gens de la ville ; on est charmé d'être paysan une fois par hasard ; quant aux vrais paysans, il est à croire qu'ils apprécient beaucoup moins le charme de tout cela.

Un des côtés du talent de Desmoulins qui plaît malheureusement à tout le monde, surtout en France, c'est l'invective directe, la personnalité railleuse. En général il ne se perd guère dans les discussions théoriques ; l'escrime vive, agile, toujours prête à la riposte, la polémique personnelle, c'est là qu'il triomphe ; et nous devons le confesser, trop souvent la prévention l'aveugle, la médisance devient calomnie. De là aussi, par une consé-

quence naturelle, tandis que ses dogmes politiques restent invariables, ses opinions sur les hommes varient singulièrement. L'écrivain qui a des principes bien arrêtés, s'il se tient dans les théories générales, risque peu de se contredire ; pour celui qui s'occupe des hommes plus que des théories, les contradictions sont inévitables, surtout dans les temps d'agitations publiques. Les révolutions usent bien vite les hommes : la plupart n'ont qu'une certaine somme d'énergie et de dévouement, qu'ils ont bientôt dépensée. L'attrait du repos, l'enivrement du pouvoir, souvent la corruption, ont promptement raison de ces activités si résolues, qu'au moral comme au physique la lutte de chaque jour finit par épuiser. Tel qui commença avec toute la candeur de l'enthousiasme le plus sincère, finit dans les turpitudes de la rouerie politique. D'autres s'arrêtent en route éteints et fatigués. Il y a là, je crois, la source de plus d'une injustice historique : on néglige de distinguer deux périodes dans la vie de ces hommes ; l'épuisement ou l'avilissement de leur caractère à la fin de leur carrière, fait naître des doutes immérités sur la sincérité de leurs premières ardeurs : la fin de leur vie calomnie leurs commencements.

Ces revirements, si soudains, si fréquents, chez les hommes qui ont marqué dans l'histoire de notre révolution, ces changements,

effet de la trahison chez quelques-uns, de la lassitude et de l'effroi chez le plus grand nombre, expliquent bien suffisamment ces variations, que l'on a souvent signalées dans les jugements de Camille sur ses contemporains.

Il faut remarquer aussi qu'au début de la lutte et avant la victoire, le côté gauche présente une certaine unité apparente dans son ardeur contre la cour, et qu'il est fort difficile d'apercevoir une notable différence d'opinions entre Lameth et Robespierre, Barnave et Mirabeau. Aussi Camille adresse-t-il indistinctement à tous les opposants des éloges¹, qu'il retirera plus tard aux constitutionnels, pour les réserver aux républicains.

L'homme sur lequel il s'est le plus contredit, est Mirabeau : est-ce que Mirabeau ne s'est pas contredit lui-même ? Est-ce que l'orateur équivoque des derniers mois ressemble au tribun de 1789 ?

Au reste, ces divers jugements sur Mirabeau sont curieux à lire ; en voici quelques échantillons :

Mirabeau est d'abord pour lui, *saint Mira-*

¹ « Continuez de vous succéder tous à cette tribune, ô vous, nos généreux défenseurs ! Tribuns éloquents, Raynal, Sieyès, Chapelier, Target, Mounier, Rabaud, Barnave, Volney, et toi surtout Mirabeau, excellent citoyen, qui toute ta vie n'as cessé de signaler ta haine contre le despotisme, et as contribué plus que personne à nous affranchir. » (*La France libre.*)

beau, le divin Mirabeau : la canonisation ne lui coûte rien.

Bientôt il reprochera à son *cher Mirabeau, qui a si bien mérité de la nation et à qui il semble que le nom de Démosthène devrait suffire de tenir encore à un misérable titre et de signer toujours le comte de Mirabeau* ; mais il n'en est pas moins le grand Mirabeau, qu'on doit désigner ainsi pour le distinguer de son gros ivrogne de frère, le royaliste ; — ne pas confondre *Mirabeau-Tonnerre et Mirabeau-Tonneau* !

Puis, pendant longtemps, il en parle seulement en passant, et semble éviter de se prononcer sur son compte, sans doute par respect pour une ancienne amitié.

Mais bientôt le *saint, le très saint Mirabeau* se rangeant plus décidément du côté de la cour : « La motion Mirabeau¹, dit Desmoulins, est contradictoire, hétérodoxe, caco-politico-ministérielle. Il faut que j'aime grandement l'auteur pour ne pas lui donner d'autres épithètes. »

Enfin, dès le numéro suivant, il n'a plus de ménagements, et raconte avec un plaisir amer la scène d'humiliation que Lameth et Duport firent subir à Mirabeau aux Jacobins. Ce n'est plus que *Machiavel-Mirabeau*.

Tout à coup, la mort de Mirabeau semble

¹ Il s'agissait de donner aux membres de la famille royal la permission de quitter la France.

arrêter Camille dans son passage de l'amitié à la haine. Il semble alors que, pour un moment, il retrouve son ancien enthousiasme pour le grand orateur :

« Mirabeau se meurt... Mirabeau est mort ! *De quelle immense proie la mort vient de se saisir !* J'éprouve en ce moment le même choc d'idées, de sentiments, qui me fit demeurer sans mouvement et sans voix devant cette tête pleine de systèmes quand j'obtins qu'on me levât le voile qui la couvrait, et que j'y cherchais encore son secret, que le silence de la mort ne gardait pas mieux que la vie... Cette tête semblait vivre encore, et avait conservé tout son caractère ; c'était un sommeil, et ce qui me frappa au delà de toute expression, telle on peint la sérénité du sommeil du juste ou du sage. Jamais je n'oublierai cette tête glacée, et la situation déchirante où sa vue me jeta. Mirabeau est mort en odeur de patriotisme. »

Dès le numéro suivant, le ton change, et l'admiration affectueuse fait place à un étonnement douloureux, mêlé de soupçons.

« Lorsqu'on m'eut levé le drap mortuaire, à la vue d'un homme que j'avais idolâtré, j'avoue que je n'ai pas senti venir une larme, et que je l'ai regardé d'un œil aussi sec que Cicéron regardait le corps de César percé de vingt-trois coups. *Je contemplais ce superbe magasin d'idées, démeublé par la mort : je*

souffrais de ne pouvoir donner des larmes à un homme, et qui avait un si beau génie, et qui avait rendu de si éclatants services à sa patrie, et qui voulait que je fusse son ami. Je pensais à cette réponse de Mirabeau mourant à Socrate mourant, à sa réfutation du long entretien de Socrate sur l'immortalité par ce seul mot : DORMIR. Je considérais son sommeil, et ne pouvant m'ôter de l'idée ses grands projets contre l'affermissement de notre liberté, et jetant les yeux sur l'ensemble de ses deux dernières années, sur le passé et sur l'avenir, à son dernier mot, à cette profession de matérialisme et d'athéisme, je répondais aussi par ce seul mot : TU MEURS. — La douleur du peuple l'a jugé moins sévèrement, etc. »

Enfin, le testament de Mirabeau est ouvert et dévoile la vénalité du grand tribun : dès lors il n'est plus pour Camille que *Judas-Mirabeau*.

On voit assez par cet exemple que les contradictions de Camille sont moins inexplicables qu'on le suppose quelquefois.

« On ferait, dit M. Michelet, un livre des variations du pauvre Camille. » Malgré l'autorité de l'illustre écrivain, je persiste à croire qu'elles sont beaucoup moins réelles qu'il le croit : ses principes ne varient pas, et c'est l'essentiel. C'est déjà quelque chose, à une époque où le dogmatisme le plus froid, même celui de Robespierre, hésite en présence des

événements. Mais il a varié sur les hommes ? Oui ; mais les hommes eux-mêmes n'ont-ils pas varié ? Mirabeau, Lameth, Duport, Barnave, Lafayette, tous n'ont-ils pas oscillé sans cesse, selon l'inspiration du moment et l'irrésistible influence des événements ? Camille, toujours sincère, a dit, à chaque phase de leur existence politique, son mot sur leur conduite du moment, louange ou blâme, peu importe. Si ces prétendues contradictions ne se trouvaient pas dans ses écrits, je douterais davantage de son extrême bonne foi : louer ou blâmer toujours suppose un parti pris d'avance, et rien n'est plus contraire à la vérité.

Au reste, cette accusation de mobilité extrême lui était adressée par ses contemporains, et lui-même y a répondu dans le n° 69 des *Révolutions de France* :

« Je ne suis ni aux Lameth, ni à Barnave, ni aux Jacobins, je suis à la patrie. Il n'y a que Péthion et Robespierre que j'aie loués constamment, parce que tout homme de bonne foi conviendra qu'ils ont toujours été irréprochables. J'ai pris avec Mirabeau, tantôt la trompette, et tantôt le fouet : c'est le privilège d'une maîtresse, qu'on ne puisse l'aimer ni la haïr à demi, mais on ne peut pas en conclure que j'aie jamais varié ; car ce n'est pas la girouette qui change, c'est le vent. »

Camille a raison, il y a deux hommes sur

lesquels son admiration ne faiblit jamais jusqu'en 1792 : Péthion et Robespierre ¹; il y en a bien un troisième sur lequel il ne varie pas non plus, Louis-Philippe d'Orléans, alors duc de Chartres, depuis roi des Français ². Voici quelques passages où il est question de ce prince, ils ont aujourd'hui un intérêt de curiosité :

Une estampe jointe au n° 29 représente *M. le ci-devant duc de Chartres venant saisir un malade à l'Hôtel-Dieu.*

Desmoulins blâme gaiement le graveur d'avoir choisi cette circonstance, dans la vie de M. de Chartres, comme la plus digne d'être représentée.

« Ne semblerait-il pas que l'*excellent Jacobin, M. de Chartres*, visât à l'honneur d'être

¹ Robespierre ne semble pas répondre très chaudement à l'affection de Camille : il y a dans le n° 30 une lettre de lui, fort sèche et très peu amicale, où il dément un mot que lui avait prêté Camille : celui-ci se plaint doucement du ton rogue de cette lettre.

² Desmoulins a été exposé à l'accusation d'être vendu à la famille d'Orléans : on sait que c'était la calomnie banale, celle que se renvoyaient plus tard tous les partis. On a dit, sans preuve aucune, que Philippe-Egalité avait fait cadeau à Camille d'un riche mobilier lors de son mariage. Dans le n° 33, Camille se défend d'avoir dîné avec son collègue aux Jacobins, M. de Chartres ; il déclare que le fait est faux et qu'il n'aimerait pas à se trouver à table avec des princes, pas même avec M. Capet l'aîné (Louis XVI) ; ce qui ne l'empêche pas de rendre justice aux sentiments républicains du fils de M. Philippe-Capet.

canonisé? Qu'on offre aux souscripteurs d'un journal chrétien un saint Labre soignant les malades, c'est la place; mais si j'avais eu à offrir le portrait de M. de Chartres à mes abonnés, j'aurais imité le tableau du jeune législateur des chrétiens s'escrimant à douze ans dans le temple, et j'aurais peint la désolation de sa mère, quand elle le trouve au milieu des Jacobins, comme Jésus au milieu des docteurs » (n° 64).

Un bataillon de la garde nationale doit élire un commandant : l'un des candidats est *M. de Chartres*.

« Ah! si le district avait le bon esprit de choisir ce jeune *républicain*¹, à qui il ne manque que d'être connu, le seul des ci-devant princes sur lequel les patriotes puissent faire fond, le seul qui puisse partager l'affection des vétérans, qui ne peut jamais être un Octave, et qui en a bien moins encore la pensée. »

Desmoulins, sans bassesse d'ailleurs, n'a que des louanges pour les d'Orléans². Dans une seule occasion, il leur dit des vérités assez dures, et voici à quel sujet. En 1721, Louis XV avait marié une princesse d'Orléans, lui constituant une dot d'un peu plus

¹ Janvier 1791.

² Plus tard, il changea à leur égard. « J'ai dénoncé d'Orléans le premier, » dira-t-il dans son procès.

de quatre millions. Le trésor public, alors obéré, ne put payer le capital, et servit exactement la rente. En 1790, dans un moment de détresse pour la France, les d'Orléans réclament le capital de cette dot, font agir leur amis..... Desmoulins les tance vertement, leur démontre que cette pension est tout aussi bien supprimée, par décret de l'Assemblée, que toutes les autres du *livre rouge*; qu'ils n'y ont nul droit, et que d'ailleurs, pour l'obtenir, ils ont employé des manœuvres peu dignes. Il ajoute, en terminant, que *ses sentiments pour cette maison sont bien connus*; mais que, si les d'Orléans, pour prix des services rendus à la Révolution, veulent une récompense *moins vaine* que les applaudissements qu'ils ont reçus, ils doivent s'y prendre avec un peu plus de franchise, et implorer comme un don ce qu'ils réclament comme une dette. « Que le peuple fran-
 « çais soit libéral et qu'il accorde avec gran-
 « deur; mais qu'on lui demande avec dignité,
 « et sans employer ces voies basses pour dé-
 « tourner l'argent des citoyens et saigner le
 « trésor public dans les souterrains d'un co-
 « mité » (n° 64).

III

Les *Révolutions de France et de Brabant*, dont le premier numéro avait paru le 28 no-

vembre 1789, cessèrent de paraître le 25 juillet 1791.

Dans cet intervalle, rempli de tant de colères et d'enthousiasmes, agité par ces passions politiques, dont les joies fiévreuses épuisent l'âme tout aussi bien que les douleurs, Camille avait trouvé le bonheur et le calme domestique dans son union, longtemps rêvée, avec Lucile Duplessis, fille d'un premier commis des finances. Laissons-le raconter lui-même les détails de son mariage, dans une lettre à son père :

« Aujourd'hui, 11 décembre (1790), je me vois au comble de mes vœux. Le bonheur pour moi s'est fait longtemps attendre, mais enfin il est arrivé, et je suis heureux autant qu'on peut l'être sur la terre. Cette charmante Lucile dont je vous ai tant parlé, que j'aime depuis huit ans, enfin ses parents me la donnent, et elle ne refuse pas. Tout à l'heure sa mère vient de m'apprendre cette nouvelle en pleurant de joie... Quand sa mère me l'a eu donnée, il n'y a qu'un moment, elle m'a conduit dans sa chambre ; je me jette aux genoux de Lucile ; surpris de l'entendre rire, je lève les yeux, les siens n'étaient pas en meilleur état que les miens ; elle était tout en larmes, elle pleurait abondamment, et cependant elle riait encore. Jamais je n'ai vu de spectacle aussi ravissant. »

Et Camille ajoute, songeant à l'envie que son

bonheur va soulever contre lui parmi ses chers compatriotes de Picardie :

« De grâce, n'allez pas faire sonner cela trop haut... N'attirez pas la haine de nos envieux par ces nouvelles, et, comme moi, renfermez votre joie dans votre cœur, ou épanchez-la tout au plus dans le sein de ma chère mère, de mes frères et sœurs. Je suis maintenant en état de venir à votre secours, et c'est là une grande partie de ma joie... »

Et comme le consentement de M. Desmoulin tarde à venir, Camille s'en plaint doucement à son père dans une autre lettre, et lui demande avec anxiété s'il aurait opposé à son mariage *un veto absolu ou un veto suspensif*. Mais ce consentement arriva bientôt, et le mariage fut célébré avant la fin du mois. Camille voulut être marié par son ancien principal au collège Louis-le-Grand, l'abbé Bérardier. Celui-ci était devenu membre de l'Assemblée nationale, et s'était toujours montré fort opposé aux opinions de Camille, surtout à ses opinions religieuses. Il voulut profiter de ce passage où il est pas aisé d'échapper aux gens d'église, pour exiger de son ancien élève de ne plus toucher à l'arche sainte : Camille raconte ainsi dans son journal cet espèce de guet-apens :

« Vous ne devineriez jamais que le serment le plus sacré de la vie, sauf la religion

du serment civique, j'ai voulu le prêter entre les mains d'un aristocrate fieffé et d'une des colonnes du cul-de-sac¹. Mais aristocratie à part, je ne connais aucun ministre des autels plus respectable que M. Bérardier, député de l'Assemblée nationale, sous les yeux ou plutôt dans le sein de qui j'ai été élevé. Je lui devais, dans les jours de la prospérité, cette marque de mon souvenir des jours de l'affliction. Mais j'ai pris de fortes précautions contre les pièges de l'aristocratie, et je ne suis pas allé à l'autel sans m'être muni de contre-poison. Pethion, Robespierre, Si'lery, Mercier, Brissot, c'est tout dire, m'honoraient de leur présence et avaient bien voulu me servir de témoins². Ils vous attesteront eux-mêmes que l'Eglise ne pouvait mieux prendre son

¹ On appelait ainsi ce qu'on a nommé depuis *la plaine, le centre, le ventre*.

² Plus tard il rappelle ce fait à la tribune des Jacobins; on lui avait reproché l'émotion extraordinaire qu'il avait fait paraître en entendant la condamnation des Girondins (on l'avait vu fondre en larmes, et il s'était presque évanoui): « A l'égard du mouvement de sensibilité que j'ai fait paraître lors du jugement des vingt-deux, je déclare que ceux qui me font ce reproche étaient loin de se trouver dans la même position que moi. Je chéris la République; e l'ai toujours servie; mais je me suis trompé sur beaucoup d'hommes tels que Mirabeau, les Lameth, etc., que je croyais de vrais défenseurs du peuple, et qui néanmoins ont fini par trahir ses intérêts. Une fatalité bien marquée a voulu que des soixante personnes qui ont signé mon contrat de mariage, il ne me reste que deux amis, Robespierre et Danton; tous les autres sont émigrés ou guillotins. De ce nombre étaient sept d'entre les vingt-deux!... »

temps pour m'envelopper dans les filets de saint Pierre. Le bon Bérardier, avant de prononcer les trois mots latins, les seuls que je lui demandais, fit un discours des plus touchants. C'était me faire trop d'honneur, que d'employer l'obsécration pour que j'écarte de mon journal tout ce qui ne tenait pas au civil et était étranger au patriotisme; il me demanda en grâce la même déclaration que vient de faire l'Assemblée nationale, *que je ne toucherais point au spirituel*; c'était gêner un peu la liberté des opinions religieuses, et porter atteinte à la *déclaration des droits*: mais, que faire? je n'étais point venu là pour dire *non*. C'est ainsi que je me trouvai pris et engagé par serment de retrancher de mes numéros l'article *théologie*. Sans avoir approfondi la question, je me doute bien que ce serment, accessoire au principal, n'est pas d'obligation aussi étroite que l'autre; dans peu je pourrai mettre cette question à l'ordre du jour, dans mon conseil de conscience. »

Il paraît que son *conseil de conscience* ne tarda pas à le délier de ce serment si contraire à ses habitudes; car dans le numéro 59, où se trouve ce récit, Camille se permet force plaisanteries très voltairiennes: quant à l'autre serment, le *principal*, il semble l'avoir gardé avec une fidélité, que lui rendaient facile d'ailleurs la beauté¹ de Lucile Desmoulins, les

¹ Camille, lui, était assez laid. Dans sa lettre à Dillon, il raconte une conversation qu'il eut avec un de ses collègues

grâces de son esprit et la fermeté de son caractère.

Madame Roland, cette femme énergique, n'est pas l'idéal de la femme du patriote. Elle est de celles qui *anéantissent leur mari*; Lucile au contraire, douce, aimante, toujours prompte à calmer les patriotiques douleurs de son mari, lui laissera le soin de régler lui-même sa vie publique; sa place est près du foyer. C'est là qu'après les tragiques épreuves, Camille viendra toujours chercher la paix, près de sa femme et de son petit Horace; c'est là qu'il trouvera toujours une amie dévouée et compatissante, qui pansera ses blessures, sans tenter jamais de lui faire désertier le poste où son devoir l'appelle: haute et généreuse tendresse, qui met, avant toute chose, l'honneur de l'être aimé! Un seul moment, Lucile paraîtra dans la vie publique; ce sera pour sauver Camille prêt à périr, et, ne pouvant le sauver, pour le suivre à l'échafaud.

C'est là, ce semble, le moment heureux de la vie de ce jeune homme; il le croit, il le dit, il le répète... et peu de temps après commencent pour lui les rudes épreuves et la mêlée sanglante.

de la Convention, et où il se fait dire par son interlocuteur : « *Vous n'êtes pas un joli garçon. — Tant s'en faut!* » répond-il modestement, et, à en juger par ses portraits, il est à croire que, s'il ne se flattait pas, il se rendait au moins justice.

Déjà le massacre du Champ de Mars a frappé Camille dans ses espérances : les patriotes sont inquiétés, poursuivis ; la publication de son journal est brusquement arrêtée : il se désole, il désespère..., et quand bientôt le 10 août semblera combler ses espérances, alors plus de repos, plus de trêve, plus de halte pour le patriote haletant, que dans la prison du Luxembourg, au pied même de l'échafaud : mais là encore ce sera la pensée de sa femme, de son petit enfant, le souvenir de ces joies intimes et si vite ravies, qui consoleront et désoleront, tout à la fois, sa dernière heure. Ses lèvres s'appliquaient sur une mèche des cheveux de Lucile, au moment où il livrait sa tête au bourreau.

Malgré son insouciance et sa gaieté, souvent de sinistres pressentiments viennent traverser son âme : dans un des premiers numéros des *Révolutions de France*, Camille publie une lettre écrite à son père, qui s'effrayait pour lui de ses dangers et des haines auxquelles il s'exposait :

« La contemplation de cette belle Révolution m'est si douce, que ces dangers même, dont vous me parlez, ne sauraient me distraire. *J'ai souvent fait la même supposition que vous ; j'ai même été menacé hier dans un lieu public, en présence de nombre de personnes. Une femme du peuple qui feignait d'être ivre, est venue s'y placer à côté*

de moi ; elle a tiré de son sein un papier où était un nom qu'elle croyait pour moi fort redoutable, et, après quelques propos de halles, m'a dit de bien prendre garde au Luxembourg. Mais je ne crains ni le Luxembourg, ni les Tuileries Quand on me parle des dangers que je cours et qu'il m'arrive d'y réfléchir, je regarde ce que nous étions et ce que nous sommes, et je me dis à cette vue :

« A présent de la mort l'amertume est passé.

« Tant de gens vendent leur vie aux rois pour cinq sous ! ne ferai-je rien pour l'amour de ma patrie, de la vérité, de la justice ? Je m'adresse ce vers qu'Achille dit à un soldat dans Homère :

« Et Patrocle est bien mort, qui valait mieux que moi. »

Peut-être le pauvre jeune homme, dans sa prison du Luxembourg, se rappela ces prophétiques paroles ; peut-être cette hideuse femme, qui jetait à son oreille ces mystérieuses menaces, se retrouva-t-elle parmi ces furies qui l'insultèrent sur son passage, quand il allait à l'échafaud.

III

Depuis le 17 juillet 1791, c'est-à-dire depuis l'échauffourée sanglante dont le Champ de

Mars fut le théâtre, Camille Desmoulins ne fit paraître qu'un numéro de son journal signé de lui (25 juillet). Il y fait ses adieux au public, et se retire découragé¹. C'était, du reste, la disposition générale, et en cette occasion, comme toujours, Camille Desmoulins ne faisait guère que refléter le sentiment public. Ce qui le rend si sympathique et si attrayant malgré tout, c'est que de tous les hommes de la Révolution, c'est lui peut-être qui personnifie le mieux les qualités et les défauts habituels du peuple, surtout ceux du peuple de Paris. Il en a les enthousiasmes naïfs et les espérances illimitées, puis les brusques découragements. Mais sous cette mobilité apparente, sous ces contradictions qui étonnent et qui déroutent, la même pensée vit, persiste et ne tarde guère à reparaitre. C'est ce qui arriva pour l'opinion publique et pour Camille lui-même, après une torpeur de quelques mois².

¹ Quelques autres numéros des *Révolutions de France et de Brabant* paraissent encore, sans signature et sans indication d'imprimeur. Il est difficile d'y reconnaître la main de Camille.

² A propos de cette journée et de la réaction violente qui s'ensuivit, Madame Roland écrit ceci, où l'on verra que son jugement sur les individus n'a pas moins varié que celui de Camille, ou, pour mieux dire, celui de presque tous les contemporains : « Encore un peu, et vous entendrez dire que le courage de Robespierre à défendre les droits du peuple était payé par les puissances étrangères ;

L'Assemblée constituante venait de se retirer : elle avait terminé la Constitution, l'avait fait jurer au roi, et lasse, déconsidérée, elle cédait la place à une assemblée nouvelle, composée d'hommes presque tous obscurs, et dont il était difficile alors de soupçonner et les tendances et les talents. C'était l'inconnu, et cette incertitude même augmentait le malaise universel. Ecartés de l'assemblée législative par la disposition qui les déclarait non rééligibles, la plupart des constituants, qui avaient agité l'opinion en sens divers, allaient prendre place dans les deux clubs des Feuillants et des Jacobins. Ceux-ci avaient pour eux l'ancienneté et le prestige des talents qui avaient paru à leur tribune, à commencer par Mirabeau. Ils affichaient alors, avec une sévérité de tenue et une roideur qui resta dans leurs habitudes, un respect plus ou moins sincère pour la Constitution. Aussi, quand

ie veux dire que cela se débitera comme un fait constant, car cela se dit déjà. Ce n'est pas assurément que je compare l'énergie de ce digne homme aux excès qu'on peut reprocher à Marat; mais il me semble qu'on se dispose à les juger dans le même esprit et avec la même injustice. Les victimes paraissent devoir être telles : Danton, haï par Lafayette, lui est sacrifié par les Lameth; ceux-ci exigent en retour Brissot, qu'ils détestent, parce qu'il les a démasqués, et Lafayette le leur abandonne : avant tout, Robespierre est sacrifié à la cour par la faction dominante, qui se la concilie, et abandonné par les jaloux de tous les partis.» (*Correspondance.*)

nous voyons Camille reparaitre, et c'est par un discours prononcé à la tribune des Jacobins ¹, on est frappé d'un changement qui ne se borne pas seulement au ton et au style de l'écrivain, mais qui semble d'abord s'étendre à ses idées mêmes. Ce n'est plus cette gaieté turbulente, effrénée, ces élans souvent désordonnés, cette verve toujours entraînant, même en ses plus grands écarts. C'est quelque chose de posé, de suivi, de mesuré même jusque dans la violence. Il débute par quelques réflexions assez inattendues sur le peu d'initiative de la nation, à qui on a cherché « à persuader qu'elle avait voulu être libre, pour lui faire chérir la liberté comme son ouvrage, » tandis, qu'en réalité, elle y songeait peu, et jamais n'eût entrepris la Révolution si elle n'avait été entraînée par un petit nombre de patriotes et servie surtout par les fautes de ses ennemis; notons que Camille avait toujours dit le contraire, mais les contradictions ne l'embarassent guère; sa confiance avait baissé. « Partout beaucoup sont affranchis par peu; mais l'art du législateur qui veut maintenir cet affranchissement, est d'intéresser la multitude à maintenir l'ouvrage du petit nombre. C'est la marche que suivit l'As-

¹ 21 octobre 1791. *Discours sur la situation politique de la nation, à l'ouverture de la seconde session de l'Assemblée nationale, prononcé à la Société des Amis de la Constitution.*

semblée nationale, tant qu'elle fut environnée de dangers. Voyez, comme après l'insurrection du 14 juillet, ces représentants, depuis si avarés envers la nation, s'empressèrent de l'intéresser à la Révolution par les prodigalités de la nuit du 4 août, et d'épuiser en un moment leur corne d'abondance sur toute l'étendue de l'empire. De ce moment, la contre-révolution devint impossible.» Malheureusement les constituants ont failli à leur tâche, et l'oraison funèbre de cette assemblée est faite en des termes où nous retrouvons en passant le ton habituel de Camille :

« L'Assemblée nationale de 1789, si pure à sa source et en sortant de dessous terre, puis corrompue dans la capitale, enfin si fangeuse et en si mauvaise odeur au moment où elle allait rentrer dans le sein de la nation et se perdre parmi le peuple français, vient de finir comme la rivière des Gobelins, qui, après avoir traversé les immondices de Paris, n'est plus qu'un égoût, comme on sait, en arrivant à la Seine, au-dessous de la gare. »

La comparaison n'est pas flatteuse. Néanmoins Camille proteste de son respect pour la Constitution que cette assemblée a faite à la France; mais ce qui diminue singulièrement la valeur de cette adhésion, c'est la conviction, nettement exprimée par lui, que cette Constitution n'est pas née viable, et les preuves dont il appuie son opinion :

« En même temps que, comme citoyen, j'adhère à cette Constitution, comme politique, je ne crains pas d'en assigner le terme prochain. Je pense qu'elle est composée d'éléments si destructeurs l'un de l'autre, qu'on peut la comparer à une montagne de glace qui serait assise sur le cratère d'un volcan : c'est une nécessité que le brasier fasse fondre et se dissiper en fumée les glaces, ou que les glaces éteignent le brasier. *Ce n'est point là protester contre la Constitution.* »

Cela y ressemble fort cependant, et Camillo ne manque pas d'énumérer toutes les impossibilités de cette Constitution composée d'éléments discordants, trop monarchique et trop républicaine tout à la fois : l'assemblée législative, aussi bien que le roi, allait se charger de justifier ces critiques. Mais ce qui est moins juste, et où nous retrouvons malheureusement une des plus mauvaises dispositions de Camille et, il faut bien le dire, de son temps, c'est l'idée que toutes ces impossibilités ont été voulues, préméditées ; que ceux qui ont fait la Constitution, n'ont eu d'autre but que de la rendre impraticable, afin de ramener le rétablissement de l'ancien régime : accusation vraiment absurde, car s'il y a quelque chose de prouvé au monde, c'est la sincérité des principaux constituants, leur attachement à leur œuvre, leur confiance naïve qu'ils ont poussée jusqu'au plus inexplicable

aveuglement. Par exemple, parmi les auteurs de ce plan machiavélique, Camille cite Lafayette : or, de quelque façon que l'on juge et les idées et la conduite du général, ce que l'avenir au moins devait mettre hors de doute, c'était la persistance de celui dont Napoléon disait un jour dans son conseil d'Etat : « Tout le monde, en France, est corrigé ; il n'y a qu'un seul homme qui ne le soit pas, Lafayette ! Il n'a jamais reculé d'une ligne. Vous le voyez tranquille ? Eh bien ! je vous dis, moi, qu'il est tout prêt à recommencer. »

L'Assemblée législative ne devait pas tarder, d'ailleurs, à donner satisfaction à quelques-unes des idées qui tenaient le plus au cœur de Camille. A l'occasion des décrets sur les émigrés et sur les prêtres insermentés, et du *veto* que le roi avait opposé à ces mesures, Camille vint dans la séance du 11 décembre présenter une adresse qu'il pria l'un des secrétaires de l'Assemblée, l'abbé Fauchet, de lire, attendu « qu'il se défiait de sa voix ; » il en était évidemment le rédacteur, car on l'y retrouve tout entier. En voici le début :

« Dignes représentants, les applaudissements sont la liste civile du peuple. Ne repoussez donc point la juste récompense qui vous est décernée par le peuple. Entendez des louanges courtes, comme vous avez entendu plus d'une fois une longue satire. Recueillir les éloges des bons citoyens et les

injures des mauvais, pour une assemblée nationale c'est avoir réuni tous les suffrages. »

Et Camille ajoute, avec une mansuétude apparente qui ne donne que plus de force à ses paroles :

« Nous ne devons nous plaindre ni de la Constitution qui a accordé le *veto*, parce que nous serons toujours respectueusement soumis à la Constitution, ni du roi qui en use, parce que nous nous souvenons de la maxime d'un grand politique, excellent juge en cette matière, de Machiavel, qui dit ces mots bien remarquables, *et que l'Assemblée constituante aurait dû méditer profondément* : « Si pour « rendre un peuple libre il fallait renoncer à « la souveraineté, celui qui en aurait été re- « vêtu mériterait quelque excuse, et la nation « serait trop injuste, trop cruelle de trouver « mauvais qu'il s'opposât constamment à la « volonté générale, parce qu'il est difficile et « contre nature de tomber volontairement de « si haut. »

« Dans ce sens, l'inviolabilité du roi est infiniment juste. Et pénétrés de cette vérité, prenant exemple de Dieu même, « dont les « commandements ne sont point impossibles, » nous n'exigerons jamais du ci-devant souverain un amour impossible de la souveraineté nationale, et nous ne trouvons point mauvais qu'il oppose son *veto*, précisément aux meilleurs décrets. »

Pour être sous-entendue, la conclusion de

tout ceci n'était pas difficile à tirer. En attendant la déchéance qu'on ne devait pas tarder à demander comme le seul moyen de mettre fin à une lutte interminable, Camille exerçait sa profession d'avocat, et c'est comme tel qu'il s'attira une violente attaque du *Patriote français*, journal de Brissot; ce fut là le premier signal d'une lutte qui ne devait se terminer qu'à la proscription des Girondins, au 31 mai 1793. C'est à ce titre que cette querelle, toute personnelle d'abord, doit nous arrêter uu instant.

La lutte, entre quelques-uns de ceux qui devaient figurer plus tard dans les groupes de la Gironde et de la Montagne, commençait déjà avant le 10 août aux Jacobins, et, chose bien remarquable, ce fut sur des points où les futurs Girondins paraîtront peut-être à quelques lecteurs plus révolutionnaires que les futurs Montagnards. C'est ainsi que Robespierre avait eu à défendre son déisme contre l'athéisme quelque peu intolérant de Guadet; une querelle plus générale avait éclaté à l'occasion de la question de la guerre, à laquelle Robespierre s'opposait. et que prêchait Brissot comme le signal de l'affranchissement des peuples. Camille soutenait les mêmes opinions que son ancien camarade de collège, lorsqu'une accusation portée contre lui, par un autre futur Girondin, Girey-Dupré, dans le journal même de Brissot, mit Camille

hors de lui, et lui dicta le violent et célèbre pamphlet : « *Brissot démasqué.* »

On va voir quelle petite cause provoqua une explosion si terrible.

Une espèce de consultation, signée *Camille Desmoulins*, homme de loi, et affichée selon l'usage d'alors, contestait, au point de vue de la légalité, le droit que le tribunal de police correctionnelle s'était arrogé d'envoyer à Bicêtre et à la Salpêtrière deux individus, le sieur Dithurbide et la dame Bessroy, condamnés à quelques mois de prison en application de la loi sur les maisons de jeu. « On montrera l'innocence des accusés, » dit Camille Desmoulins : mais, ce qu'il déclare contraire à la loi, c'est, « attendu qu'il y a appel et offre de caution, » d'avoir envoyé les accusés dans une maison de force, et non dans une maison d'arrêt, pour attendre le second jugement. Il termine par quelques réflexions sur l'injustice qu'il y aurait à assimiler par un jugement infamant *le vice et le crime*, le jeu et le vol. Tout cela n'a rien qui semble devoir trop échauffer les têtes.

Mais à ce propos, le *Patriote français* publie un article violent, dont Camille cite un extrait en tête de sa réponse : on déclare, en termes insultants, que le placard, dont il a sali les murailles, contient une scandaleuse apologie des jeux de hasard (ce qui est un

pur mensonge¹), et l'on ajoute : « Cet homme ne se dit donc patriote que pour calomnier le patriotisme? »

Il faut convenir qu'il y avait là de quoi exaspérer un homme plus patient que Camille Desmoulins. Mais jusqu'à quel point était-il juste de rendre Brissot responsable d'un article inséré dans son journal? Ceci est une autre question. Voici comment Camille s'explique à ce sujet : « Il ne vous sert de rien de dire que la diatribe n'est pas de vous, qu'elle est avouée et signée *Girey-Dupré*. Le maître est responsable des délits du domestique, et le régent de ceux qui sont sous sa férule. Il est commode à un journaliste de prendre ainsi M. Girey en croupe, pour couvrir son dos. Mais je saute à la bride, parce que c'est vous qui la tenez, et qui m'avez lâché cette ruade. Il y a longtemps que j'ai remarqué cette malveillance pour moi. » Et il se disculpe d'abord, ce qui n'était pas difficile, puis joint à cette défense quelques réflexions fort sages sur la nécessité de ne pas appliquer des peines draconiennes et des mesures inquisitoriales à des délits que réproouve la morale, mais que la loi ne veut atteindre que « *dans le cas de flagrant délit.* » Une sévérité plus grande serait impolitique dans un temps de corrup-

¹ On peut lire la consultation de Camille à la suite du *Brissot démasqué*.

tion, où l'on ameuterait ainsi contre la liberté, non-seulement ses ennemis naturels, mais aussi les vices égoïstes et indifférents. Or, ces vices abondent; « Paris n'est guère moins corrompu que Rome au temps de Jugurtha; cette vérité est incontestable, puisqu'un des plus grands symptômes de corruption, c'est lorsqu'il ne s'élève point de grands caractères, lorsque toutes les âmes sont nivelées, sans physionomie, et comme des pièces de monnaie effacées par le frottement. Or tel est Paris, aussi stérile aujourd'hui que Rome était alors féconde en grands caractères; ce qui est très heureux; *car on peut se promettre un dénoûment moins sanglant de nos discordes que celui des discordes de Marius et de Sylla.* »

Etrange et honorable illusion, en février 1792! Le malheureux ne se doutait pas en écrivant cette brochure qu'il préparait d'avance un texte d'accusation mortelle contre Brissot et les *brissotins*; il ne se doutait pas non plus qu'un jour la même *indulgence* pour le vice lui serait reprochée à lui et à Danton par un autre, et deviendrait leur arrêt de mort... En attendant, c'est Brissot qui réclame « la régénération des mœurs. » Camille, accusé, l'accuse à son tour, et cherche à démontrer que le rôle de puritain convient peu à Brissot. Il lui rappelle les fâcheuses imputations dont sa probité jadis a été atteinte;

mais sans insister beaucoup sur ce point. Puis, passant à la vie politique de Brissot, il l'accuse nettement de trahison. Malheureusement ici, il ne prouve rien, et parmi ces reproches, s'il y en a d'assez fondés, il y en a qui sont tout à fait absurdes et mal placés surtout sous la plume de Camille Desmoulins.

Où il a raison, c'est quand il reproche à Brissot cette fureur belliqueuse qui lui ferait déclarer la guerre à l'Europe entière, cette manie d'affranchir le genre humain, quand la liberté n'a pas encore pris solidement racine en France; un passage vaut la peine d'être cité :

« C'est un beau sentiment, et digne d'un *Las-Casas*, d'embrasser tout le genre humain dans ses affections; c'est une grande idée, et digne d'un Alexandre en philanthropie, de vouloir affranchir à la fois tous les peuples et toutes les castes; mais ce vœu ne peut être que le second, dans un révolutionnaire politique, et non aventurier, qui médite non pour sa gloire, ce qui frappe l'imagination, mais pour le bonheur de ses concitoyens, ce qui est faisable; qui reporte ses regards sur les siècles passés, qui considère que la liberté a été le partage de bien peu de peuples; que, dans ce petit nombre, chez la plupart, elle n'a fait que poser le pied et fuir pour jamais, qu'elle a semblé jusqu'ici se complaire sur des rochers et dans de petits Etats, et qui la voit s'établir à ses côtés, au milieu de vingt-cinq

millions d'hommes, et dans un climat si beau que la France. Certes, le premier, l'unique vœu d'abord, de ce citoyen doit être de l'y retenir et de l'y fixer avant tout, et non de travailler à grossir sans cesse le nombre de ses ennemis. »

Mais où Camille a tort, c'est quand il voit dans cette manie libératrice de Brissot, un projet perfide, pour compromettre les résultats acquis de la Révolution. Où il a tort, c'est quand il reproche à Brissot, toujours accusé de la même intention machiavélique, d'avoir marqué trop de zèle pour la cause des nègres, « *au lieu d'ajourner à des temps plus calmes les questions d'Etat des hommes de couleur et des noirs.* » Et il l'accuse d'être ainsi la cause des sanglantes agitations des colonies. Où il devient décidément révoltant, c'est quand il fait un crime à Brissot d'avoir été le promoteur de la pétition du Champ de Mars, et la cause volontaire du massacre. Camille, qui a peu de mémoire, oublie ici que, dans son dernier numéro des *Révolutions*, il avait dit : « Brissot rédige une pétition *constitutionnelle, irréprochable, digne de la majesté du peuple...* » Et il se trouve quelques mois après que cette pétition était un acte de trahison formel et un odieux guet-apens¹ !

¹ Dans le procès des dantonistes l'acte d'accusation re-

Mais, ce qui passe tout, dans la bouche de Camille, c'est le reproche adressé à Brissot, d'avoir compromis (toujours à dessein), la cause de la liberté en se disant *républicain* :

« Etait-ce d'une bonne politique, lorsque la France avait été décrétée une monarchie, lorsque le nom de république effarouchait les neuf dixièmes de la nation, lorsque ceux qui passaient pour les plus fougueux démocrates, Loustalot, Robespierre, Carra, Fréron, Danton, moi, Marat lui-même, s'étaient interdit de prononcer ce mot; était-il d'une bonne politique, à vous, Brissot, d'affecter de vous parer du nom de républicain, de timbrer toutes vos feuilles de ce mot : *République*, de faire croire que telle était l'opinion des Jacobins, et d'autoriser les calomnies et la haine de tous ses ennemis. »

De sorte que, ce serait lui, Camille, et les Jacobins ou Cordeliers aux noms colorés cités par lui, qui seraient les modérés, les prudents, les gens asservis à la Constitution; et ce serait Brissot, qui serait l'exagéré, l'énergumène, l'*enragé*? Il est vrai que, selon lui, Brissot par là a pour but de servir Lafayette. Mais ce qui est très vrai, c'est qu'alors Brissot était, relativement aux autres révolutionnaires,

prochera à Danton d'avoir été payé par la cour pour provoquer cette pétition : toujours les mêmes calomnies servant à divers usages. (Voir le n° 18 du *Bulletin du tribunal révolutionnaire*.)

beaucoup moins *modéré* sur une foule de points¹. C'est une preuve de plus pour qui étudie d'un peu près cette époque, que les situations y ont été toujours plus compliquées qu'on ne le croit à distance, que les individus et les groupes y ont infiniment moins d'unité qu'on le suppose, qu'il est bien hasardeux de leur appliquer la même et invariable épithète, et qu'enfin les classifications absolues, fort raisonnables en histoire naturelle, sont le plus souvent un trompe-l'œil dans l'histoire de la Révolution.

Ce qui est assez singulier, après cette sortie si violente contre Brissot, c'est que Camille ne s'occupe de lui qu'incidemment dans le journal qu'il publia deux mois plus tard, *la Tribune des patriotes*; il est vrai que ce journal n'eut que quatre numéros, et n'a pas d'ailleurs un caractère très marqué. La préoccupation d'alors pour Camille, c'est Lafayette; il voit en lui une profondeur d'ambition, qu'aujourd'hui on ne lui impute guère; voici le passage :

« Dans ma manière de voir (et jusqu'ici je ne me suis guère trompé; on peut remarquer que j'ai toujours eu un ou six mois d'avance sur l'opinion publique); dans ma manière de

¹ On sait quels sentiments il avait professé antérieurement sur la propriété, dans un ouvrage publié quelques années avant la Révolution.

voir, on vient d'embarquer la nation dans une guerre aussi interminable pour la liberté par les victoires, que par la défaite des généraux. Je vois Lafayette sourire à sa devise : *Cur non? Pourquoi pas?* Depuis le premier acte, il s'est arrangé pour se trouver, au dernier, Monk ou Cromwell, selon les circonstances. Comme Dieu, il sera du côté des gros bataillons. Or, il n'est pas difficile de voir que la Constitution ne peut manquer de périr dans le choc de la guerre, et que ce qui en sera brisé le premier, c'est la monarchie. Adieu les royalistes et les monarchistes ! Je suis de bonne foi, j'ai opiné contre la guerre, parce que je n'aime pas à acheter avec des flots de sang ce qu'on pouvait avoir sans coup-férir. Mais puisqu'ils ont voulu la guerre, je ne prends point assez grand intérêt à la monarchie pour me désoler de son renversement, pourvu que sous les ruines de la Constitution la liberté reste debout. La confession de l'évêque Fauchet, que notre cher et féal Chabot nous a révélée dans la dernière séance des Jacobins prouve que bien des gens voient comme moi et que déjà Lafayette a fait sonder sur le protectorat l'élite des patriotes au Comité de surveillance. Il était trop fin pour le demander pour lui-même ; c'est le subalterne Narbonne qui a été mis en avant, et qui, par un sourire gracieux a fait pressentir dans une conférence à Madame C..., *que le protectorat n'était pas de refus, le cas échéant*, comme il résulte des pièces produites aux Jacobins. C'est une séance bien curieuse, bien instructive que celle des lundi

et mercredi à la Société. Fréron, en rendra compte. Moi je reviens à Lafayette. Je crois voir que pour suivre sa haute destinée et pousser sa fortune, il a quitté le sentier du royalisme, et c'est par la grande route du patriotisme qu'il monte maintenant. Il fait annoncer partout que sa tente sera toujours à la tête du camp, que les officiers y trouveront toujours un couvert, mais à une table de Fabricius, qu'au-dessus flottera un drapeau immense aux trois couleurs. Il aura beau faire, dans cette couleur rouge, au-dessus de sa tente, les gens de bien, les vrais patriotes verront toujours le sang de Nancy et du Champ de Mars.

« J'ai laissé entrevoir quel dénouement j'augure de la guerre. Je ne doute pas que la victoire ne demeure à la liberté ; mais combien elle va coûter cher ! Je pense que Lafayette n'effacera jamais assez de ses habits la tache du sang du peuple pour monter au protectorat ; cependant ceux qui ont fait la Révolution non pour l'agrandissement et la domination de quelques-uns, mais pour le bonheur et la liberté de tous, ne peuvent être sans inquiétudes, s'ils pèsent les considérations suivantes. Lafayette était bien puissant il y a un an, puisqu'un jour Voidel, le président du Comité des recherches, se disculpant du reproche de pusillanimité, avouait qu'à l'époque du 21 juin, il avait signé, sur la déposition de plus de cinquante témoins, l'ordre d'arrêter Bailly et Lafayette ; mais que cet ordre était demeuré sans effet, tous les membres des deux Comités des rapports et des

recherches, étant ou tremblants ou complices.

« On a vu qu'il avait eu l'habileté incroyable de persuader à trois partis, les royalistes, les monarchiens et les républicains, qu'il était leur chef.

« Une des plus fortes preuves, à mon sens, de cette habileté, c'est que ces hommes que nous avons vus si puissants, par leur popularité, ce Charles Lameth, dont le peuple vengeait une égratignure par les *cassations* de l'hôtel de Castries; ce Duport, cet Alexandre Lameth qui avaient le génie des conjurations, et qui terrassèrent Mirabeau, le 28 février, à la tribune des Jacobins, ce Barnave, qui par sa faconde le vainquit souvent dans l'Assemblée nationale, tous ces perfides et ingrats déserteurs de la cause du peuple, tous ces ci-devant chefs du parti de la liberté, depuis qu'ils ont passé dans le parti de Lafayette, sont descendus au rôle de ses agents très subalternes, et il n'a pas même daigné faire des lieutenants de ces tribuns factieux. Tel est l'ascendant de ce génie ambitieux et qui ne souffrira point de rivaux.

« Il a la première qualité d'un chef de parti, celle de Sylla et de Pompée, d'être ami fidèle et généreux; de ne garder pour lui que le premier rang et de faire ce partage entre ses créatures, qu'elles travailleraient à sa gloire, et que lui travaillerait à leur fortune et à leur autorité.

« On sait bien que c'est lui qui a fait tous les députés de Paris, et dans les assemblées électorales, les filets même de l'exclusion tendus par tout un parti, se sont ouverts pour tous

ceux de son parti qui avaient bien mérité de Lafayette, tels que Brissot, Condorcet, Fauchet. C'est qu'il n'a jamais distingué de quelle opinion on était, pourvu qu'on fût de ses partisans.

« Au contraire, je défie qu'on me montre un seul de ses ennemis déclarés qui soit arrivé au plus petit emploi. Il a placé, ou plutôt porté dans le ministère, le département, la municipalité, le corps diplomatique, l'assemblée nationale, ou l'armée tous ses aides de camp, ses amis, ses écrivains à gages, même ses mouchards, ses juges et ses coupe-jarrets.

« Voyez comme il est libéral envers Brissot, et cet échange de services entre eux ; comme à son tour il prête tout son crédit et sa puissance à Brissot qui lui a prêté son nom, dans les Jacobins, et a fait qu'on n'y appelle que les Brissotins (nom moins odieux et moins alarmant), ceux dont le véritable nom est Fayetteiens. C'est à Brissot qu'il a remis la feuille des bénéfices. C'est lui qui fait la liste de Dumouriez, de Roland, de Charrières, c'est sur sa présentation qu'on nomme aux légations et à tous les emplois. Il faut avouer que cet intendant politique de Lafayette, s'acquitte fidèlement de son économat. Car parmi les nombreuses promotions qui viennent de se faire aux Jacobins, je ne crois pas qu'il y en ait eu une seule pour quelqu'un qui ne tienne pas à Lafayette. Il n'y a pas jusqu'aux places de président, de vice-président ou secrétaire des Jacobins, dont Brissot ou son parti ne fassent une récompense et une amorce ; en s'appliquant ainsi à faire les af-

faïres de tous ceux qui font les siennes, comment Lafayette, depuis bientôt quatre ans, qu'il est à la tête de la Révolution, ne se serait-il pas fait un parti puissant?

« Aussi l'a-t-on appelé très bien le Warwick des ministres. C'est par lui que les nouveaux ont été nommés, et c'est pour lui qu'ils ont été nommés. Ils ont été nommés pour faire la guerre, et ils ont fait la guerre pour l'élever à la dictature. Dernièrement il était à Paris, maçonnant dans l'assemblée nationale une coalition redoutable, formée des membres les plus opposés, Brissot et Beugnot, Jaucourt et Guadet, Ramond et Vergniaud, Dumas et Condorcet, Gensonné et Fauchet, Lacroix et Pastoret.

« La coalition n'a pas trouvé de lieu plus propre à tenir ses séances et qui éloignât mieux tous les soupçons que l'hôtel de la mairie. On a su éconduire et écarter de chez Péthion les patriotes dont la présence et la perspicacité étaient importune. On a persuadé à Péthion que Lafayette et Narbonne étaient les plus fermes soutiens du parti populaire, et on le lui a si bien persuadé, qu'un jour que je lui disais à la maison commune : Il me semble que Lafayette et Narbonne veulent se mettre à la tête des Jacobins ; il m'a répondu d'un air où j'ai lu la surprise de me voir rencontrer si juste : « Mais oui, je les crois avec « nous, sinon par patriotisme, au moins par « intérêt. »

« Toujours est-il sûr que Lafayette a une très grande influence aux Jacobins. Il domine dans l'Assemblée nationale par la coalition

Le Conseil n'est composé que de ses créatures, excepté peut-être Grave, le ministre de la guerre. Il garnit toutes les places de ses suppôts. Cromwell en un mot après la victoire de Worcester, le conquérant de l'Irlande ou de l'Ecosse, ne disposait pas plus exclusivement des emplois civils et militaires, en faveur de ses partisans, que Lafayette et sa faction, et cependant la guerre est à peine commencée.

Et puis quels sont ces nouveaux parvenus? Brissot nous disait hier aux Jacobins, qu'enfin le conseil du roi était patriote, qu'il ne nommait plus que des patriotes. On fait sonner bien haut que tout le ministère est jacobin, comme si tous les plus dangereux ennemis de la liberté n'étaient pas sortis des Jacobins. La société, dans ses bons mouvements, a déjà jeté deux écumes, celle de 89 et celle des Feuillants, et elle est à la veille d'en jeter une troisième. En attendant, je ne demande pas mieux que de juger le ministère par ses œuvres; mais que peuvent augurer de favorable les gens de bien en voyant les nouvelles promotions? Qu'on me montre un bon choix un peu important qu'aient fait les ministres quand le moins mauvais est Noël (rédacteur de la *Chronique*, c'est tout dire). Quels patriotes que Bonne-Carrère et Villars, renvoyés ensemble des Jacobins, et que le patriote Dumouriez vient de nommer ensemble! Tel est directeur général des affaires étrangères qui faisait un métier si infâme que la pruderie de la langue ne permet pas de le nommer; et tel est envoyé en ambassade

comme un excellent patriote, avec qui un patriote n'oserait pas dîner sans avoir du Mithridate. Quand on réfléchit que ces choix sont de la main de Brissot et de la coalition, et de l'arrière-main de Lafayette !

« D'après ces faits, malgré la fastueuse dédicace de l'ouvrage de Payne à M. Lafayette comme au plus zélé partisan de la République, je m'effraye de penser que ce fameux décret, qui interdisait aux membres du Corps législatif toute place militaire, à la nomination médiate ou immédiate du pouvoir exécutif ; décret en vertu duquel M. Bureaux de Puzy, nommé aide de camp de Lukner, a été déclaré, pendant sa présidence même, irrégulier, n'ait pas eu d'autre effet que celui de la fameuse ordonnance de Self-Denying ou du renoncement à soi-même, par laquelle les communes exclurent des emplois civils et militaires tous les membres du long parlement, et qui n'aboutit qu'à dépouiller de leurs emplois tous les rivaux de Cromwell, tous ceux qui lui faisaient ombrage, tandis que lui seul continua d'être employé comme lieutenant général de l'armée.

« Je m'effraye de ce phénomène, d'un homme assez habile pour tromper trois factions ennemies ; assez maître de ses passions pour pouvoir se réconcilier avec tout, excepté avec la probité et le patriotisme ; d'un homme au milieu des culbutes successives de tous ses rivaux d'ambition, voyant les ministres et les législatures, et les pouvoirs constitués passer tour à tour, lui seul restant debout, s'élevant de degrés en degrés, tirant toujours un parti

unique des disgrâces populaires pour monter en faveur à la cour, et des disgrâces de la cour pour s'accréditer dans le parti populaire ; nommé général par le roi, quand Paris le refusait pour maire, et aujourd'hui que le roi bien instruit chasse de sa présence Narbonne, son complice, à la veille d'être nommé généralissime, du moins désigné pour tel par les républicains les plus déclarés.

« Mais le ciel nous préserve de la république de Lafayette ! Ce mot *république* que Cromwell avait continuellement à la bouche ne m'en impose plus. J'ouvre l'histoire de la révolution d'Angleterre, depuis 1640 jusqu'à 1658. Je vois que les principaux événements qui se reproduisent aujourd'hui sont une répétition de ceux d'alors. Et comme alors le résultat de vingt batailles et de cent mille morts fut l'expulsion du sénat, l'exil et la fuite des meilleurs citoyens, le règne des baïonnettes, et dans le gouvernement cette seule différence qu'en 1640 c'était la domination de plusieurs sous le nom d'un seul, et qu'en 1653 ce fut la domination d'un seul sous le nom de plusieurs : en comparant les deux révolutions, je suis bien moins rassuré par leur dissemblance qu'effrayé de leurs rapprochements. Il est bien naturel aux bons citoyens de chercher à prévenir les mêmes résultats. Et déjà, quoique la guerre ne fût pas encore déclarée, quoique Lafayette ne soit pas encore rentré dans Paris sur un char de triomphe, lorsque le conseil général de la commune a voulu, sur la pétition d'une multitude de citoyens et de sections, délibérer si

on laisserait subsister son buste, le buste d'un homme vivant, n'a-t-on pas vu le colonel d'Ermigny et une poignée de soldats mettre le poing sous le nez à un magistrat en fonctions, crier au substitut de la commune qui requérait la levée de la séance, *hue, hue, factieux, va-t'en?* Etrange renversement d'idées de cette soldatesque insultant et menaçant le magistrat sur son siège et appelant celui-ci factieux et perturbateur! N'a-t-on pas vu alors les frères bleus essayer le 19 avril sur la municipalité de Paris ce que les *frères rouges* de Cromwell exécutèrent le 20 avril 1653 sur le long parlement? »

Nous citerons encore un passage assez curieux, parce qu'il fait pressentir l'attitude que prendront plus tard Camille et Robespierre devant Cloutz, Chaumette et autres apôtres de la déesse *Raison* :

« Je crains bien que le jacobin Manuel n'ait fait une grande faute en provoquant la mesure contre la procession de la Fête-Dieu¹. Mon cher Manuel, les rois sont mûrs, mais

¹ Il semble pourtant que l'année suivante, en 1793, ces processions avaient lieu encore, car on lit dans Montjoye, témoin non suspect (*Histoire de la conjuration de Robespierre*, édition de l'an IV, chez Maret, maison Egalité, p. 109), que le 30 mai 1793 : « pendant une cérémonie religieuse, que les catholiques faisaient extérieurement dans le quartier de Paris appelé de l'Isle (*l'Isle Saint-Louis*), des gens du parti de Robespierre s'écrièrent. « Il faut • mettre en état d'arrestation tous ceux qui suivent la pro-

le bon Dieu ne l'est pas encore (notez que je dis le *bon Dieu* et non pas *Dieu*, ce qui est fort différent) ¹. Si j'avais été membre du comité municipal, j'aurais combattu cette mesure avec autant de chaleur qu'eût pu faire un *marguillier*. Par la raison contraire, notre directoire feuillant n'a pas manqué d'adhérer cette fois à l'arrêté municipal. Je sais bien qu'à Paris les inconvénients sont moindres. Le soleil de la philosophie a mûri les têtes. Mais à Paris même, comme dans les départements, le réquisitoire du patriote Manuel a le grand inconvénient de soulever contre la Constitution les prêtres constitutionnels, qui nous ont rendu de si grands services, qui ne peuvent voir dans un semblable arrêté que le plus sinistre présage pour leur marmite;

« cession. » La crainte que l'effet ne suivît la menace jeta l'épouvante parmi ceux que cet acte de religion avait réunis. » L'auteur ne dit pas que la menace ait été suivie d'effet, ce qui prouve qu'il n'y eut rien de semblable. Tout ce qu'il faut en conclure, c'est qu'en 1793 même, une procession avait pu se produire *extérieurement*. C'est un fait peu connu, et peu en rapport avec tout ce qu'on raconte des persécutions religieuses de cette époque.

¹ Camille fut toujours déiste convaincu; il dit dans le *Discours de la Lanterne*, et il a répété ailleurs : « Il est une religion de tous les siècles et de tous les pays, une religion qui n'appartient pas à certain peuple, à certains climats comme le christianisme, mais une religion qui est répandue chez tous les peuples, une religion innée. C'est celle qu'ont conservée dans sa pureté les hommes éclairés et les sages... Sa foi est de croire en Dieu; sa charité, d'aimer les hommes comme des frères; son espérance est celle d'une autre vie. Cette religion ne procurera jamais des extases comme celle de sainte Thé-

et c'est toujours par le renversement des marmites que s'opèrent les révolutions et les contre-révolutions¹ ! »

IV

Le 10 août a renversé le trône. Danton devient ministre, et Camille entre avec lui au ministère de la justice, en qualité de secrétaire. Tous deux ne tardèrent pas à en sortir, pour entrer à la Convention nationale.

Sauf son discours cruel et violent dans le

règne ou de saint Ignace, qui transpirait d'amour divin, et en était trempé, au point de changer trois fois de chemise à une messe de minuit. Mais... cette foi n'est pas donnée à tous, et il est juste que l'Assemblée nationale s'occupe des intérêts de tout le monde. Si le peuple a besoin d'une religion, le philosophe, l'homme sensible et honnête, en ont plus besoin encore. Voyez quels efforts ont fait Platon, Cicéron, Jean-Jacques, pour nous persuader l'immortalité. « Nous sommes en France un million de théistes, » observait, il y a vingt-cinq ans le patriarche de Ferney ; depuis, ce nombre s'est accru jusqu'à l'infini, et très probablement le théisme deviendra peu à peu la religion catholique, c'est-à-dire universelle. » Dans ses derniers écrits, non destinés au public, et où l'on doit voir sa pensée sincère, dans sa lettre à sa femme, il dit : « Malgré mon supplice, je crois qu'il y a un Dieu ! mon sang effacera mes fautes, les faiblesses de l'humanité ; et ce que j'ai eu de bon, mes vertus, mon amour de la liberté, Dieu le récompensera. Je te reverrai un jour, ô Lucile!... »

¹ La *Tribune*, qui devait paraître tous les samedis (en trois feuilles in-8°), s'arrêta après son quatrième numéro. Les articles de fond sont signés de Camille ; le titre portait

procès de Louis XVI, Camille y marque peu; il ne parle guère (il bégayait, et avait la poitrine assez faible); à Legendre qui lui reprochait son silence, il répond, dans sa *Lettre à Pillon* : « Mais, mon cher Legendre, tout le monde n'a pas tes poumons. — Si vous n'avez pas des poumons, lui répond sévèrement Legendre, il fallait le dire au peuple, qui aurait donné vos dix-huit francs à un homme qui en eût. — Sans doute, Legendre, il faut des parleurs dans une assemblée, et après l'achèvement de la Constitution, nous

qu'il avait Fréron pour collaborateur, et le *prospectus* annonçait qu'ils avaient un moment pensé adjoindre à leur escadre *le brûlot Marat*, — oui, Marat en personne, mais ils espéraient le *défloristiquer tant soit peu*. Marat leur avait répondu avec dédain :

« L'aigle va toujours seul, et le dindon fait troupe. »

Au reste, même au temps des *Révolutions de France*, Camille s'était toujours flatté de *défloristiquer* Marat. Dans une circonstance singulière, Camille prétend même y avoir réussi. Juste dans le numéro qui suivit celui où il regrettait qu'on n'eût pas pendu Necker et Saint-Priest, Camille, avec sa mobilité naturelle, fait la guerre à Marat sur sa fameuse phrase tant de fois citée : « Cinq ou six cents têtes abattues vous auraient assuré repos, liberté et bonheur ; » (cela avait été publié dans un écrit intitulé : *C'est fait de nous*) et voici ce qu'il raconte d'une entrevue qu'il eut alors avec *l'Ami du peuple* :

« Monsieur Marat, lui dis-je en secouant la tête... *cinq ou six cents têtes abattues* ! vous m'avouerez que cela est trop fort. Vous êtes le dramaturge des journalistes : les Danaïdes, les Barmécides ne sont rien en comparaison de vos

avons été trop heureux de trouver dans la présidence de Thuriot, le prodige d'un robinet si intarissable de paroles, pour répondre aux compliments des quarante-huit sections ; mais où en serions-nous s'il y avait dans l'Assemblée sept cents robinets semblables ? » S'il ne parla pas, il écrivit ; et dans deux circonstances décisives : la première contre les Girondins ; la seconde, en composant le *Vieux Cordelier*.

La lutte entre la Gironde et la Montagne

tragédies. Vous égorgez tous les personnages de la pièce et jusqu'au souffleur : vous ignorez donc que le tragique outré devient froid ? Vous m'allez dire que cinq ou six cents têtes ne sont rien, quand il est question de sauver vingt-six millions d'hommes, que Durozoy, dans la *Gazette de Paris*, crie tous les jours aux ci-devant nobles : « Liguez-vous, prenez les casques, les cuissards, les épées rouillées de vos ancêtres, égorgez toute la nation ; » qu'on ne peut tout au plus vous considérer que comme le *Durozoy* des patriotes, et que la *Gazette de Paris* est encore bien plus altérée de sang que l'*Ami du Peuple*. J'en conviens, et je ne vous en improuve pas moins. Monsieur Marat, ne voulez-vous aussi combattre celui que vous appelez *Sylla* que comme Marius ? *Cinq ou six cents têtes abattues!*... C'est vraiment une proscription... Pour moi, vous savez qu'il y a longtemps que j'ai donné ma démission de procureur général de la Lanterne ; je pense que cette grande charge, comme la dictature, ne doit durer qu'un jour et quelquefois qu'une heure. » M. Marat me laissa pérorer, et me réfuta ensuite d'un seul mot : « *Je désavoue l'écrit : C'EN EST FAIT DE NOUS.* » — Alors ne voulant point lui céder en laconisme, je terminai ma mercuriale, comme un procureur sa requête : « *Et vous ferez bien.* » (N° 37, 1790.)

se poursuit depuis plusieurs mois. Au milieu de cette querelle, où tout semble permis, en fait d'accusations hasardées et d'imputations également absurdes, chacun des deux partis se renvoyant exactement les mêmes calomnies, — le projet de détruire la République, d'être la faction d'Orléans, les complices de Dumouriez, et, pour couronner le tout, des traîtres vendus à Pitt, — au milieu, dis-je, de cette assourdissante clameur, s'élève la voix de Camille Desmoulins, qui les domine, et les dépasse par l'audace des conjectures transformées en certitudes. *L'histoire des Brissotins*, publiée sous ce titre : *Fragments de l'histoire secrète de la Révolution* paraît et consomme la ruine des Girondins. En voici le début :

« On dut porter envie à ceux qui venaient d'être députés à la Convention. Y eut-il jamais une plus belle mission? une plus favorable occasion de gloire? L'héritier de 65 despotes, le Jupiter des rois, Louis XVI prisonnier de la nation et amené devant le glaive vengeur de la justice; les ruines de tant de palais et de châteaux et les décombres de la monarchie tout entière, matériaux immenses devant nous pour bâtir la constitution; quatre-vingt-dix mille Prussiens ou Autrichiens arrêtés par dix-sept mille Français; la nation tout entière debout pour les exterminer; le ciel s'alliant à nos armes et auxiliaire de nos canonnières par la dysenterie; le roi de Prusse, réduit à moins de

quarante mille hommes effectifs, poursuivi et enveloppé par une armée victorieuse de cent dix mille hommes; la Belgique, la Hollande, la Savoie, l'Angleterre, l'Irlande, une grande partie de l'Allemagne, s'avancant au-devant de la liberté, et faisant publiquement des vœux pour nos succès : tel était l'état des choses à l'ouverture de la Convention. La république française à créer, l'Europe à désorganiser, peut-être à purger de ses tyrans par l'éruption des principes volcaniques de l'égalité; Paris moins un département que la ville hospitalière et commune de tous les citoyens des départements, dont elle est mêlée et dont se compose sa population; Paris qui ne subsistait que de la monarchie et qui avait fait la République, à soutenir, en le plaçant entre les Bouches du Rhin et les Bouches du Rhône, en y appelant le commerce maritime par un canal et un port; la liberté, la démocratie à venger de ses calomnieux par la prospérité de la France, par ses lois, ses arts, son commerce, son industrie affranchie de toutes les entraves et prenant un essor qui étonnât l'Angleterre, en un mot, par l'exemple du bonheur public; enfin le peuple qui, jusqu'à nos jours, n'avait été compté pour rien, le peuple que Platon lui-même, dans sa république, tout imaginaire qu'elle fût, avait dévoué à la servitude, à rétablir dans ses droits primitifs et à rappeler à l'égalité; telle était la vocation sublime des députés de la Convention. Quelle âme froide et rétrécie pouvait ne pas s'échauffer et s'agrandir en contemplant ces hautes destinées ?

« Qui nous a empêchés de remplir cette carrière de gloire ? De quel côté sont les ennemis de la République, les factieux, les véritables anarchistes, les conspirateurs, les complices de Dumouriez, de Pitt et de la Prusse ?

« Il est temps enfin de les signaler et d'en faire justice. Et dans la masse des faits que je vais recueillir, ce sera, pour les départements, leur acte d'accusation que j'aurai rédigé : et, pour l'histoire, le jugement uniforme de la postérité, que j'aurai prononcé d'avance. »

Pourra-t-il fournir des preuves positives de cette prétendue conspiration ? Non ; il se borne à rappeler que jadis Brissot et Gensonné « pour démontrer l'existence du comité autrichien, soutenaient avec grande raison qu'en matière de conspiration, il est absurde de demander des faits démonstratifs et des preuves judiciaires qu'on n'a jamais eues, pas même dans la conjuration de Catilina, les conspirateurs n'ayant pas coutume de se mettre si à découvert. Il suffit d'indices violents. » Et ce sont ces *indices violents* que Camille accumule pour prouver l'existence d'un comité anglo-prussien, dont Brissot et Gensonné seraient les chefs. Ces *indices* lui semblent « cent fois plus forts que ceux par lesquels eux, Brissot et Gensonné, prouvaient l'existence du comité autrichien. »

Et il accumule les puérils commérages, les anecdotes suspectes, retournant contre Bris-

sot et ses amis toutes les accusations dont ils avaient été si prodigues. Hélas! tout cela se vaut; c'est ce que répétera Camille contre Hébert et les siens : « O Pitt! je rends grâce à ton génie! » C'est encore, ô justice! ce qu'on dira de lui-même et de Danton.

Tous succomberont sous cette accusation uniforme d'avoir voulu renverser le gouvernement républicain. On ne sera pas plus difficile en fait de preuves pour les uns que pour les autres; on les croira tous dans leurs accusations réciproques.

Les Girondins seront condamnés pour avoir médité le renversement de la République;

Clootz et les hébertistes pour avoir voulu « détruire le gouvernement républicain, s'emparer de la souveraineté du peuple et donner un tyran à l'Etat; »

Danton, Desmoulins, etc., pour avoir voulu « rétablir la monarchie, détruire la représentation nationale et le gouvernement républicain. »

Quant à Robespierre, Saint-Just, etc., on fut plus expéditif encore à leur égard. Mis hors la loi, ils furent traînés devant le tribunal, qui se borna à constater leur identité; ce qui épargna aux juges la peine de renouveler pour eux l'invariable considérant, où les noms seuls changent, où les motifs de condamnation sont toujours les mêmes.

L'histoire aujourd'hui sait à quoi s'en tenir sur ces incroyables accusations. Quelque jugement qu'elle porte sur chacun de ces divers partis, dont l'immolation successive marqua par de sanglantes étapes le chemin de l'abîme où la révolution devait s'engloutir, elle sait que, précisément sur ce point, tous étaient innocents, et au milieu des sévérités diverses qu'elle doit infliger à leur mémoire, au moins est-elle contrainte de les absoudre relativement au fait qui motiva leur condamnation¹.

Camille ne tarda pas à reconnaître lui-même l'absurdité de ses accusations, et se les reproche amèrement. Vilatte a raconté ceci : Lors du procès des Girondins, Camille, qui y

¹ Il faut dire qu'en fait de suppositions insensées les Girondins avaient l'avance sur leurs adversaires. Le fameux discours de Louvet contre Robespierre en 1792 est un monument achevé en ce genre. Voir également dans les *Mémoires* de Garat (p. 100 de l'édition de M. Eug. Maron) le plan à lui exposé par le girondin de Salles, plan excessivement machiavélique formé, selon de Salles, par Danton pour arriver à se faire proclamer *roi* (pas moins) : « Voilà leur plan, n'en doutez pas ; à force d'y rêver, je l'ai trouvé ; tout le prouve et le rend évident. Voyez comme toutes les circonstances se lient et se tiennent. » Et quand Garat stupéfait, consterné de tant de crédulité, lui demande : « Mais, dites-moi, y en a-t-il beaucoup parmi vous qui pensent comme vous sur tout cela ? — Tous, ou presque tous. » Salles convient pourtant que Condorcet n'est pas convaincu et *lui a fait quelquefois des objections*. Cela serait risible, mais c'est navrant, quand on songe au résultat.

assistait, en entendant la déclaration du jury, « Camille se jeta dans mes bras, s'agitant, se tourmentant : « Ah ! mon Dieu ! c'est moi qui les tue ; c'est mon *Brissot dévoilé* ! Ah ! mon Dieu ! c'est moi qui les tue !... Je m'en vais, je veux m'en aller, » et il ne pouvait sortir. » Remords inutiles ! Et plus tard à la tribune des Jacobins, rappelant cette scène, dont quelques-uns lui faisaient un reproche, il ajoutait cette timide rétractation, mais qui, si près du sinistre événement, avait au moins sa valeur comme témoignage et comme amer regret : « Je ne crois pas qu'il y eût beaucoup de royalistes parmi eux. » C'était bien tard pour s'en aviser !

Le reste de la vie si courte de Camille est connu de tous ceux que ses œuvres peuvent intéresser. Sa publication du *Vieux Cordelier*, le procès et la mort de Camille et de Danton, ont été racontés avec détail dans plusieurs des chapitres les plus étudiés des derniers historiens de la Révolution, MM. Louis Blanc et Michelet. Le procès des dantonistes, sérieusement étudié par un chercheur érudit, M. Robinet, va être publié avec des documents nouveaux, recueillis aux archives¹. On lira plus loin quelques pages éloquentes que M. Marc Dufraisse veut bien nous permettre

¹ M. Robinet vient déjà de publier un important *Mémoire sur la vie privée de Danton*.

de reproduire, et auxquelles nous n'aurions rien à ajouter. Elles complètent cette biographie de Camille, et il nous a semblé inutile de redire en d'autres termes ce qui a été dit si bien.

Nous nous sommes borné, dans ce travail, à réunir les passages les plus caractéristiques des écrits de Camille qu'il est malaisé de se procurer, et que leur étendue ne permet pas de reproduire. Nous n'avons rien omis, ce nous semble, ni de ce qui peut accuser, ni de ce qui doit justifier aussi sa conduite. C'est au lecteur qu'il appartient de prononcer en définitive; les pièces du procès sont sous ses yeux. Les historiens les plus divers de la Révolution (sauf Lamartine) se sont montrés indulgents pour ce malheureux jeune homme, jeté au milieu d'événements qui devaient briser des âmes plus fortes que la sienne. « Son âme était douce et tendre, a dit M. Mignet, quoique ses opinions eussent été violentes, et ses plaisanteries souvent cruelles. » Camille a écrit quelque part, en parlant d'un homme qui avait longtemps occupé l'attention publique : « Y a-t-il beaucoup de personnes dans la vie desquelles il ne faille arracher quelques pages? J'aime à appliquer à M. Linguet ce mot de Valère-Maxime : *Peregrinatus est animus ejus in nequitia, non habitavit.* » N'en peut-on pas dire autant de Camille, âme

faible et sans consistance, tempérament nerveux et irritable, esprit mobile, mais généreux, dévoué, capable de tous les bons sentiments? Lui aussi, *il a parfois traversé le mal, il n'y a pas habité.*

EUGÈNE DESPOIS.



EXTRAITS

DE L'ÉTUDE DE M. MARC DUFRAISSE
SUR CAMILLE DESMOULINS

I

LA MONTAGNE ET LA GIRONDE¹

Il faut rendre à Desmoulin cette justice que, pendant sa carrière de journaliste, il s'était abstenu de toute attaque contre les rédacteurs des feuilles républicaines. « Le schisme nous a perdus, » répétait-il avec douleur. Aussi avait-il évité, avec un scrupule exemplaire, toute polémique qui aurait pu amener un déchirement dans le sein de la presse patriote.

Il avait été plein de courtoisie pour Brissot, dont il n'écrivait jamais le nom sans l'accom-

¹ *La Libre Recherche*, février 1857.

pagner de quelques-uns de ces mots élogieux, comme lui seul savait les trouver. Il avait seulement regretté que Brissot fût trop indulgent pour Lafayette, et trop sévère envers des députés du côté gauche, dont Camille croyait la popularité utile encore, Barnave, par exemple, Adrien Duport et les Lameth. C'est tout

Brissot, dans son journal quotidien, *le Patriote français*, avait été moins indulgent envers les peccadilles de son jeune confrère.

Les *Révolutions de France et de Brabant*, feuille hebdomadaire de Desmoulins, ayant annoncé qu'elles allaient cesser de paraître, Brissot « de son navire à trois ponts, » dit Camille, tira sur un frêle esquif, rentrant au port, trois bordées épouvantables. Desmoulins continua sa feuille pour répondre à cette attaque « contraire au droit des gens. » Sa réponse était en deux parties : dans l'une, il se défendait ; l'autre était récriminatoire. La première parut ; mais Camille ayant appris que Brissot regrettait son agression, il renonça à imprimer la seconde moitié de son écrit, celle où il usait de représailles. Il désarma généreusement.

Brissot ne tint pas compte du procédé. Et lorsque Camille eut la légèreté de placarder sa justification des teneurs de tripot, le *Patriote français* publia un article venimeux, qui se terminait ainsi : « Cet homme (Desmoulins) ne se dit donc patriote que pour calomnier le

patriotisme. » Ah ! Brissot a commis une imprudence.

Quelque temps avant la Révolution, cet homme de lettres avait frisé l'indélicatesse. Il avait annoncé la publication d'un ouvrage, et recueilli des souscriptions. Le livre n'avait point paru, et Brissot n'avait pas rendu l'argent. Si bien que du nom de Brissot, la bohème des libellistes avait fait le verbe *brissoter*, synonyme de filouter.

Camille, qui savait cette aventure, ne se crut plus obligé d'en garder le secret ; et il fit de cette révélation foudroyante le bouquet de sa défense, qui avait pour titre : *Brissot démasqué*. Je n'en citerai qu'un seul trait. Camille avait, selon son habitude, pris une épigraphe ; et, cette fois, il l'avait empruntée aux psaumes de David ; c'était une allusion sanglante au néologisme *brissoter* : « *factus sum in proverbium* ; je suis devenu proverbe. » Brissot fut étendu par la fronde du roi-prophète. Il ne revint jamais de ce pamphlet. Comme ces chevaliers du poète, il allait encore, mais il était mort !...

Le *Brissot démasqué* parut en 1792.

C'est à cette époque qu'il faudrait placer aussi l'apparition du second journal de Camille Desmoulins, la *Tribune des patriotes*. Je ne puis vous en rien dire. J'ai lu cette feuille dans ma jeunesse ; mais il m'a été impossible de m'en procurer un exemplaire.

Tout ce que je me rappelle, c'est que Desmoulins s'était associé, pour la rédaction de la *Tribune des patriotes*, la plume brillante et chaleureuse de l'*Orateur du peuple*, Stanislas Fréron, et que ces deux jeunes gens sollicitèrent la collaboration de Marat. Je dirai peu de chose de cet incident.

Les violences de langage de Marat étaient aussi sérieuses que les colères de Camille étaient feintes, et elles exprimaient les fureurs convulsives de cet âme ulcérée et soupçonneuse. Celui-ci, témoin de la mauvaise impression que faisaient sur l'esprit public les intempérances de plume de l'*Ami du peuple*, cherchait à en atténuer l'effet déplorable. Il n'injurait point Marat ; il feignait de ne le pas prendre au sérieux ; et cette tactique n'était pas malhabile. « Il faut, disait-il, passer quelque chose à Marat ; c'est l'*enfant perdu* de la presse patriote, le *prophète* Marat, *Cassandre* Marat ; c'est le *dramaturge*, le *sapeur* des journalistes. On doit penser de lui ce que les Grecs disaient d'Eschyle : c'est l'*hypertragique*, le *tragicotatos*, etc., etc.... Quand Marat publiait un de ces numéros furibonds à la suite desquels son médecin lui administrait d'office une saignée large et abondante, Camille analysait la diatribe, et s'écriait en terminant : « Très bien, divin Marat ! Toujours échevelé comme la pytho-nisse !... » Quelquefois, Desmoulins citait l'ar-

ticle, et puis il se demandait : « Qui a écrit « cela? » — « Marat. » — « Marat ! à ce nom, « la terreur se dissipe... on respire, » ajoutait-il. D'autres fois, Camille persiflait son confrère d'un ton aigre-doux. Ainsi, lorsque l'*Ami du peuple* demandait ses cinq ou six cents têtes, Camille lui répondait : « Très bien, Marat ! Mais je crois que tant de monde bon à *pendre* n'est pas également bon à *lanterner*. Au moins, devriez-vous faire un appel nominal de ces cinq à six cents coquins, afin de ne pas répandre la consternation dans toutes les familles. — Pour moi, vous savez qu'il y a longtemps que j'ai donné ma démission de procureur général de la Lanterne. Je pense que cette grande charge, comme la dictature, ne doit durer qu'un jour et quelques fois qu'une heure. »

L'*Ami du peuple* bondissait sous les traits de Camille, comme le bœuf sous la piqure du taon, et il ne cessait d'invectiver le journaliste picard.

Dans le n° 73 de ses *Révolutions*, Camille annonça, en termes bienveillants, du reste, que Marat succombant au découragement, avait demandé un passe-port pour aller exercer l'apostolat de la liberté en Angleterre. L'exemplaire qui parvint à l'*Ami du peuple*, disait, — on ne sait comment, — *apostat* au lieu d'*apostolat*. La faute d'impression était si évidente que personne ne pouvait s'y mépren-

dre, « exercer l'apostat de la liberté » ne signifiant rien. Marat partit de là pour injurier Desmoulins durant huit pages de l'*Ami du peuple*. Enfin, lorsqu'il fut à bout de son catéchisme de gros mots, il le traita de *jeune homme*.

Camille répondit : « Ecoute, Marat, je te permets de dire de moi tout le mal que tu voudras. Tu écris dans un souterrain où l'air ambiant n'est pas propre à donner des idées gaies, et peut faire un *Timon* d'un *Vadé*... Tu as raison de prendre sur moi le pas de l'ancienneté et de m'appeler dédaigneusement *jeune homme*, puisqu'il y a vingt-quatre ans que Voltaire s'est moqué de toi... Tu auras beau me dire des injures, comme tu fais depuis six mois, je te déclare que tant que je te verrai extravaguer dans le sens de la Révolution, je persisterai à te louer, parce que je pense que nous devons défendre la liberté, comme la ville de Saint-Malo, non-seulement avec des hommes, mais avec des chiens. » Marat se le tint pour dit et ne revint plus sur la faute typographique; mais lorsque Fréron et Camille commirent l'inconséquence de solliciter sa collaboration, il leur répondit avec un vers de six mesures et un orgueil qui n'en avait point :

L'aigle va toujours seul, mais le dindon fait troupe.

Camille et Fréron durent se passer du con-

cours de Marat; mais la *Tribune des patriotes* n'aida pas moins à hâter l'avènement de la République,

Les événements se précipitent : l'ennemi est aux portes ; il faut en finir avec une royauté qui conspire contre la France, et va livrer à l'étranger les frontières sacrées de la patrie.

Quelle part Camille prit-il au 10 août ? Il ne l'a pas dit. L'histoire des conjurations ne s'écrit pas le lendemain du succès. On les avoue quand les révolutions vous permettent de vieillir, et on n'en confie guère le secret qu'à des mémoires d'outre-tombe. Mais nous savons aujourd'hui que Desmoulins ne fut pas sans influence sur le mouvement, résolu dans une réunion à l'issue de laquelle il fit, selon son habitude, une citation :

Maintenant, de la mort l'amertume est passée.

Et sa femme, Lucile Duplessis, a laissé un récit naïf de ses angoisses, à elle, pendant la nuit du tocsin et la matinée du combat. J'y ai trouvé ce mot d'une délicatesse que seule rencontre la plume des femmes : « J'ai su depuis qu'il s'était exposé. »

Le lendemain, Camille entra au ministère de la justice avec « son ami Danton, par la brèche des Tuileries et la grâce du canon. »

Me sera-t-il permis de citer un trait qui marque le désintéressement de cette époque et de ces hommes ? En août 92, Camille avait

ses deux frères sous les armes, en présence de l'ennemi; il sortit du ministère sans avoir su « dans quels régiments ils étaient, dans quelle armée. »

Le 8 septembre, Paris le nommait représentant du peuple à la Convention nationale.

Il a droit à la tribune; mais la nature, si prodigue envers cet écrivain, lui a refusé le don de la parole. Son bégaiement était un obstacle insurmontable. Il ne put jamais improviser. Les discours qu'il prononça aux Jacobins, à la Convention, étaient écrits! Son style de pamphlétaire avait du trait, son style oratoire était flasque et sans relief. Chose singulière! lorsqu'il refaisait de mémoire un discours qu'il avait entendu, il rencontrait la forme oratoire; et lorsqu'il écrivait une harangue pour son compte, il échouait toujours, très académiquement.

C'est vous dire que la vie parlementaire de Camille Desmoulins ne sera pas longue à raconter.

Lorsque la Convention eut décidé que la royauté serait jugée, le père de Camille le conjura de s'abstenir. Le vieillard, instruit par l'âge et désabusé par l'expérience des hommes, redoutait pour la mémoire de son cher enfant les conséquences d'un vote de condamnation. Sa sollicitude paternelle alla jusqu'à préparer le modèle de la récusation qu'il conseillait à son fils, et je ne sais rien de plus touchant que les

lettres où il l'adjure de s'immortaliser par l'abstention. Camille crut devoir désobéir à son père et prendre sa part de responsabilité dans cette sentence terrible dont, après soixante ans, — j'en sais quelque chose ! — on ne peut parler sans péril si ce n'est pour la réprover. Camille écrivit son opinion qu'il ne put lire à la tribune ; la critique oratoire et littéraire de ce discours, qui fut un acte, serait une puérité.

Je retourne au pamphlétaire ; je l'aime mieux que l'orateur.

Afin que mon catalogue soit aussi complet que possible, je dois classer ici, en octobre 92, la réapparition des *Révolutions de France et de Brabant*, dont Merlin de Thionville fut l'éditeur et Camille l'écrivain. Cette œuvre avait aussi son épigraphe, empruntée à Sénèque le Tragique : *Victima haud ulla amplior potest magisque opima mactari Jovi quam rex.* « Il n'y a pas de victime plus opime et plus agréable à Jupiter qu'un roi à sacrifier. » Cette sentence aura porté malheur au journal, car on ne le retrouve plus que très incomplet, à peu près perdu. J'avoue que je n'en connais que des fragments.

Je poursuis donc mon récit.

Dès les premières séances de la Convention, les Girondins y avaient ranimé la lutte déjà engagée entre eux et les Jacobins. Le procès de Louis XVI avait amené une trêve tacite, d'ailleurs mal gardée. Le roi mort, la

bataille avait recommencé. Mais les divers groupes de la Montagne n'y donnaient pas tous avec le même acharnement.

Danton, l'esprit large et conciliant, voyait qu'un déchirement serait fatal à la République, et s'employait sincèrement à le prévenir.

Robespierre, l'homme de la rancune inexorable, poursuivait la Gironde avec une ténacité inflexible.

Camille, qui aimait Danton, mais qui était sous la main de l'autre, dut hésiter entre la stratégie de rapprochement que suivait le premier, et la politique de Robespierre, le duel à outrance et sans merci. Je penserais même que la nature de son tempérament l'inclinait vers la conciliation; mais il subissait l'influence de l'homme auquel il ressemblait si peu, et je crois qu'il le craignait plus qu'il ne l'aimait.

Dans ce combat intérieur, Robespierre l'emporta, et Camille mit sa plume lucide à la suite de la parole si souvent énigmatique de son maître.

Robespierre suivait contre la Gironde un système d'imputations indéterminées, d'inductions indéfinies et, nous pouvons le dire aujourd'hui, d'insinuations calomnieuses. C'est avec cet échafaudage que Camille bâtit son *Histoire des Brissotins*.

Il n'apporta point de preuves à l'appui des incriminations de Robespierre, mais il en-

ferma dans des lignes plus nettes et plus fermes les accusations de cet homme dont la parole se prêtait volontiers à des contours vagues : il donna à des imputations nuageuses des formules incisives, pénétrantes ; et son *Histoire des Brissotins* n'aida pas médiocrement à la triste journée du 31 mai.

Camille fut-il de bonne foi en l'écrivant ? J'en douterais ; car son pamphlet n'articule guère que des griefs dont l'histoire a démontré la fausseté. Mais je n'oserais non plus l'accuser de mensonge volontaire. Dans l'ardeur et la confusion des mêlées, on a des vertiges qui aveuglent, et des éblouissements aussi sincères que regrettables. Il faut n'avoir pas vécu dans des jours de crise pour être inexorable envers les égarements de ceux qui luttent. L'*Histoire des Brissotins* fut l'œuvre des passions de ce temps-là.

Si Camille fut sincère, faut-il le louer de cette œuvre ? Ce serait être plus indulgent, plus complaisant qu'il ne le fut envers lui-même, et lui pardonner un libelle qu'il se reproche loyalement.

Mais faut-il le louer, même malgré lui, d'avoir contribué à précipiter les Girondins ?

Quand le passé pose à l'histoire une de ces questions formidables, la réponse est difficile. Si les passions des vivants furent partiales, la postérité froide n'est pas toujours un juge compétent. Il manque alors au problème quel-

ques-unes des données dont le concours serait nécessaire pour le résoudre sûrement. Des circonstances toutes morales, qui n'ont laissé aucune trace ni dans les écrits ni dans la tradition, ont pu être décisives. Où trouver, à cette heure, les éléments immatériels, concluants mais fugitifs, qui ont déterminé les convictions contemporaines?

J'admire ceux qui tranchent souverainement un si grand débat; mais, pour ma part, je doute aujourd'hui.

Ce qu'il y a de malheureusement certain, c'est que la lutte de la Montagne et de la Gironde ne pouvait durer sans compromettre les conquêtes morales de la Révolution que les deux partis défendaient contre un ennemi commun, et sans perdre la République, qui fut aussi leur but commun.

Si les Girondins étaient restés maîtres du gouvernement, qu'eussent-ils fait? Qui le sait? Qui aurait la témérité de tirer rétrospectivement leur horoscope?

Auraient-ils, mieux que leurs ennemis, gouverné et conduit une révolution si tourmentée? Je n'ai pas la présomption de le prétendre; mais qui oserait affirmer que leur parti le cédât en intelligence, en dévouement et en courage aux Montagnards qui les vainquirent? En 92, dans la question de la guerre, dans ce débat solennel qui divisa les Jacobins et la Gironde, celle-ci n'eut-elle pas plus de

justesse de coup d'œil, plus de résolution dans le cœur, plus de foi dans l'héroïsme de la France?

— Les Girondins n'auraient pas conçu et appliqué le régime de la terreur. — C'est possible; mais est-il donc prouvé que la terreur était le moyen unique du salut? L'épouvante qui subjugue les âmes, l'effroi qui les écrase, et la peur qui les dégrade, seraient-ils donc la condition nécessaire et fatale du progrès? Les peuples seraient-ils condamnés à conquérir la liberté par des violences qui la souillent, à la défendre quelques jours par des armes qui la font longtemps maudire, à lui donner, pour la faire vivre, un breuvage qui la tue?

— Mais les Girondins étaient fédéralistes. — C'est avec ce mot que les Jacobins les immolèrent.

Oui, au fond de la lutte, il y avait la question, déjà bien vieille dans le monde, de l'Etat et de l'autorité qu'il revendique, du citoyen et de la liberté qu'il ne veut pas abandonner.

En 89, la France était profondément imbue du sentiment de l'unité, ou, pour mieux dire, du principe d'autorité. C'était sa tradition historique, sa croyance, sa passion. Cela est si vrai que les Jacobins, jusqu'en 92, repoussèrent la République, parce qu'ils la considéraient comme un brisement de l'unité,

comme un éparpillement de la souveraineté.

En 93, les Jacobins voulurent substituer à la monarchie une et absolue la république une et indivisible, c'est-à-dire armée du pouvoir qui constituait la monarchie. Ils le voulurent avec l'esprit de la France, et c'est pour cela qu'ils triomphèrent.

La Gironde voulait la République pour affranchir le citoyen de l'oppression de l'autorité, et l'élément municipal de la domination écrasante de l'unité. La Gironde allait contre l'éducation monarchique de la France, contre les traditions catholiques d'un pays d'obéissance, qui ne comprenait pas une république protestante, fédérative. Et c'est pour cela que la Gironde fut vaincue.

La république absolue vainquit la république libérale.

Mais, après les épreuves que la France a faites, n'est-il pas sage de douter que l'unité et l'indivisibilité de la République soient le gage le plus sûr de sa durée? N'est-il pas permis de se demander si la liberté républicaine peut vivre longtemps dans une démocratie où le pouvoir est centralisé dans quelques mains?

Les Girondins furent-ils donc si coupables pour avoir pressenti, prévu que la centralisation serait funeste à la France républicaine? Furent-ils si criminels pour avoir rêvé de fédérer la République, comme elle le fut dans

les Provinces-Unies, comme elle l'est en Amérique? et méritèrent-ils donc la mort pour avoir voulu cantonner la liberté, comme elle l'est dans les montagnes de la Suisse.

Si l'on veut reprocher aux Girondins de n'avoir pas compris les nécessités de leur époque, il faut convenir aussi qu'ils eurent une perception plus nette des conditions de la liberté dans l'avenir.

Est-ce à dire qu'il faut condamner ceux qui ne comprirent pas comme eux les éléments essentiels d'une constitution démocratique? Non; l'expérience n'avait point encore parlé.

Il est à croire, d'ailleurs, que, dans le feu de la lutte, les Girondins exagéraient les droits de l'individu, comme, dans l'ardeur de la bataille, les Montagnards exagéraient, à leur tour, les droits de l'Etat, de l'unité qu'ils représentaient et défendaient. Puis, les circonstances étaient supêmes : l'étranger s'amoncelait sur nos frontières, le royalisme conspirait à l'intérieur, et la Vendée poignardait la France par derrière,

Il y eut là un malentendu. Danton voulut l'éclaircir; la faute de la Gironde fut de repousser les avances de ce grand homme. C'est mon grief contre elle.

Et quel enseignement tirer de cette sanglante leçon de l'histoire? C'est que les partis vaincus doivent, durant les interrègnes, résoudre, par l'étude et sur le terrain de la

science, les questions qui les divisent, afin de n'avoir pas plus tard à les trancher dans un champ clos.

Mais ce qu'il faut condamner et maudire, c'est la cruauté du châtement infligé à des vaincus. Dans les luttes intestines, où nul parti n'est exempt de fautes, l'exil, qui laisse vivre, l'ostracisme antique, est une peine suffisante, et qui défend de recourir aux sévérités irréparables. Le bourreau était de trop. Otez-le, et j'absous le 31 mai, comme je voudrais pouvoir en ressusciter les victimes.

Et ce n'est pas indécision, mais équité.

Dans les histoires de la Révolution française, je ne comprends ni les apologies absolues, ni les admirations exclusives, ni les réprobations systématiques. Plus j'étudie cette grande époque, mêlée comme toutes les choses de ce monde de bien et de mal, plus je me confirme dans la conviction que chacun des partis qui se décimèrent portait en lui un fragment de la vérité, de la justice. Je ne conteste pas le courage de ceux qui condamnent résolument l'un ou l'autre de ces partis; mais on me permettra de dire qu'il n'y a pas faiblesse non plus à rendre à chacun d'eux la justice qu'il mérite. Et le devoir des hommes qui procèdent plus directement de l'un ou de l'autre des partis que la hache mutila, n'est pas de continuer par la plume un lutte fratricide, mais de reprendre, d'où qu'elles

viennent, les traditions du juste et du vrai, et d'emprunter aux uns leur énergie indomptable, aux autres leur intelligence plus nette des conditions vitales de la liberté républicaine; à tous, leur dévouement.

Pour revenir à Camille et à son *Histoire des Brissotins*, j'estime qu'il l'écrivit sous une autre inspiration que les entraînements de sa conscience. Il céda aux instigations de Robespierre, qu'il redoutait sans se l'avouer. Il a raconté ailleurs que Robespierre lui fit retrancher une longue note qui était imprimée à la suite de l'*Histoire des Brissotins*. Ce n'est pas la seule fois que, durant la tragédie révolutionnaire, Robespierre se serait placé dans la loge du souffleur. Ce n'est pas la seule fois non plus que Camille aurait été le porte-plume de cet homme. Est-ce pour absoudre l'écrivain que je fais remonter la responsabilité de l'œuvre à celui qui l'inspira? non; il est des complaisances coupables que l'histoire doit blâmer. En révolution, l'homme faible est un fléau.

Camille ne tarda pas à regretter la part qu'il avait eue à la proscription de la Gironde.

Dans l'*Adresse des Jacobins aux départements sur l'insurrection du 31 mai*, rédigée par lui, on lit que sa conscience n'est pas sûre d'elle-même; il a besoin d'invoquer Sénèque, Dion Cassius, Platon, Salluste, les Romains et les Grecs, pour se faire illusion

et tromper son remords. Mais le sentiment intime de sa faute l'emporte sur les maximes du salut public.

Robespierre, Saint-Just, ne se repentirent pas, eux, du 31 mai. Camille en eut remords.

Il avait une vertu, bien rare dans les temps de révolution, la tolérance. Ce qui charme dans ses œuvres, ce qui fait aimer, bénir sa personne, c'est qu'il s'élève de toute cette vie, de tous ces écrits, comme un parfum de tolérance, qui vous dissimule un instant les exhalaisons du fanatisme dont l'atmosphère du temps était remplie. Camille n'était pas sectaire. Il s'était, de bonne foi sans doute, mais il s'était fourvoyé dans le club des Jacobins.

Il a suivi, à la remorque, jusqu'au 31 mai. A partir de cette date, il s'arrête et réagit.

Il n'assiste plus aux séances des Jacobins, de la Convention. Sa langue darde des sarcasmes qui font pressentir aux farouches que son cœur faiblit. Sa popularité décline. Il est attaqué et entamé.

... Les mesures terribles se succèdent : le tribunal révolutionnaire est augmenté ; la loi des suspects rendue ; la reine sera jugée ; les Girondins seront jugés.

A chaque courrier qui apportait la nouvelle d'un désastre, l'infortunée Gironde avait fait un pas vers l'échafaud. Il semble que la victoire, revenue au drapeau, aurait dû arrêter

la marche funèbre des Vingt-Deux. Danton voulait les sauver; mais, impuissant à cette œuvre magnanime, il s'était enfui désespéré. Au comité de sûreté générale, Bazire cachait leur dossier, je devrais dire dans son cœur; cœur amolli, efféminé, si l'on veut, mon Dieu! mais bon toujours, et noble par moments, un cœur d'où avaient jailli, à la Convention, quelques-uns de ces mots frappés à l'antique, que l'histoire recueille et que le temps n'efface pas. Dévouement inutile! Les Jacobins se saisirent du dossier; et, presque tous les jours, une députation du club venait réclamer les victimes comme leurs. Les Girondins furent livrés.

Camille suivit leur procès. Il y manifestait, avec une imprudence courageuse, ses vœux pour leur salut. Il était dans l'auditoire quand le jury rapporta l'arrêt de condamnation : « Ah! malheureux! s'écria-t-il, c'est mon *Histoire des Brissotins* qui les tue! Ils meurent républicains! » — Un juré, Vilatte, a raconté que « Camille voulait s'en aller et qu'il ne pouvait sortir » La foule était si pressée qu'il lui fallut rester là, comme pour expier en public, par la douleur et le remords, la faute de son libelle peu loyal. Il pleurait comme un enfant; mais il est des pages de la vie que toutes les larmes du corps ne lavent point.

II

LE VIEUX CORDELIER¹

Lorsque Camille, cet artiste en révolution s'aperçut que le sang humain coulait avec l'encre de ses pamphlets, ses entrailles s'é-murent et sa sensibilité se souleva. Mérite vulgaire, et dont il ne faudrait faire honneur qu'à la délicatesse de sa fibre.

Mais ce qui fut son mérite propre, ce qui est sa gloire, c'est d'avoir voulu ramener la Révolution au respect de la conscience, c'est d'avoir appelé de la terreur à la justice; c'est d'avoir eu, à l'honneur éternel de sa mémoire, le courage de son émotion et de sa sensibilité; c'est d'avoir poussé ce cri de justice, qui a

¹ *La Libre Recherche*, février 1857.

rempli et immortalisé les pages du *Vieux Cordelier*.

Le *Vieux Cordelier* ! on ne peut analyser en quelques minutes cette œuvre de génie. Il faudrait, d'ailleurs, pour en illuminer les pages, raconter l'époque où elles furent écrites ; il faudrait la deviner, car c'est l'époque obscure de la Révolution, une nuit d'orage que les fulgurations ont rendue plus noire encore. Puis, il y eut, dans cette tragédie, des acteurs, invisibles sur la scène, des comparaisons du royalisme et de l'étranger, qui n'ont pas tous révélé l'infamie du rôle qu'ils jouèrent dans le drame.

Il reste cependant sur cette toile trouble quelques traits que l'histoire peut saisir.

Ici, les hommes de la modération, qui veulent ralentir le mouvement de la machine qui se hâte ; âmes indulgentes, esprits clairvoyants ; au centre de cette pléiade de grands cœurs, Danton et Camille Desmoulins.

Là, le groupe des *Exagérés* : des têtes creuses, des bouches hurlant des invocations à l'échafaud ; des poitrines vides aussi ; des manœuvres de la mort, qui poussent à la chute progressivement accélérée de la hache qu'ils fatiguent ; une nébuleuse de coquins : Hébert Vincent, Ronsin.

Là encore, au sein de la commune de Paris, dont je ne démêle pas bien la confusion, Chaumette et Cloutz, deux fronts qui pen-

sent, et qu'il ne faut pas confondre dans la meute hébertiste qui aboie.

Enfin, au milieu, Robespierre, seul, un masque blême, une âme impénétrable.

Au moment où nous sommes, cet homme insondable songe à extirper de la Révolution l'hébertisme qui la ronge et la déshonore ; et il va lancer le *Vieux Cordelier*, à la plume d'or, sur le *Père Duchêne*, qui trempe la sienne dans la boue et dans le sang. Rien de mieux.

A cette heure aussi, les Jacobins s'épurent. L'épuration, cérémonie nécessaire du culte lorsqu'on a fulminé le dogme de l'intoïérance et du soupçon ; l'épuration, ce grand péril, cet écueil des révolutions démocratiques ; l'épuration va son train, sur la motion de Robespierre.

Le 1^{er} décembre, Camille fut lancé aux Jacobins ; mais l'accusation n'eut pas de suite ; on attendait son tour d'épuration.

C'est le 5 que parut le premier numéro du *Vieux Cordelier*. Les terribles n'en furent pas contents ; Robespierre n'en fut pas satisfait non plus ; et il demeura convenu, entre Camille et lui, qu'avant de faire tirer sa feuille, le journaliste en soumettrait les épreuves à ce censeur paterne et infailible.

Aussi, le deuxième numéro se ressent-il de l'influence du correcteur. C'est Robespierre, je n'en doute pas, qui inspira cette diatribe

violente, haineuse, fanatique, contre Chaumette et Cloutz.

C'est un coup comme celui qui livra la Gironde aux Jacobins, une récidive dans la faute; cette fois, Camille est inexcusable : il est relaps.

Le club vigoureux des Cordeliers avait donné deux branches, sœurs jumelles en révolution ; un rameau politique : Danton, Desmoulins, Fabre d'Eglantine ; un rameau philosophique : Chaumette et Cloutz. Ils avaient grandi sur le même tronc ; ils devaient s'entrelacer et se confondre pour résister à un ennemi commun, l'éternel ennemi de la philosophie et de la raison.

Le jour où Camille porta la main sur Chaumette et sur Cloutz, il fit plus qu'une étourderie d'écolier soufflé par son « cher camarade » Robespierre, plus qu'une faute d'Etat ; il commit une faute de cœur, un fratricide. L'histoire a-t-elle le droit d'être plus sévère encore ? Camille aurait-il eu peur ? Attaqué depuis longtemps déjà, d'abord avec ménagement, puis avec violence, aurait-il voulu donner des gages à ceux qui l'avaient lancé et relancé quelques jours auparavant ? Aurait-il calculé de jeter une curée à la meute de ses ennemis pour se dérober à leur poursuite, et leur faire perdre ainsi la trace et la piste de ses pas ? Aurait-il cherché son salut dans une lâcheté cruelle ? Je n'ose pas le présumer, car

je n'aime pas à préjuger les intentions. Mais il me sera bien permis de regretter sa victime, de déplorer la mort d'Anacharsis Cloutz. C'est une de mes douleurs. A mes yeux, c'est un des crimes de la Terreur, un attentat aux lois sacrées de l'hospitalité civique.

Après cela, s'il était permis de trouver jolie la phrase qui égorge, ce pamphlet est admirable. C'est toujours la même verve, et la fermeté d'un talent mûr. Jamais manche de poignard ne fut sculpté, ciselé avec plus de goût, ni lame mieux affilée et plus artistement damasquinée. Mais c'est toujours un couteau.

Cependant, le tour d'épuration de Camille était arrivé. Cloutz avait été rayé, la veille, après un discours virulent de Robespierre qui répéta, mot pour mot, tout comme s'il l'avait écrit, le pamphlet de Desmoulins. Fabre d'Eglantine venait d'être admis presque sans discussion. Le nom de Camille fut appelé.

On lui reprocha sa *Lettre à Arthur Dillon* et son propos au tribunal révolutionnaire, au moment de la condamnation des Vingt-Deux. Il se défendit mal de la première imputation. Mais quand il en vint à la Gironde, la vive émotion délia sa langue et la parole déborda avec les larmes : « La fatalité a voulu que de soixante personnes qui ont signé son contrat de mariage, il ne lui reste plus que deux amis... Tous les autres, émigrés ou guillo-

tinés. Parmi ces derniers, sept des Vingt-Deux... Il a dit : ils meurent républicains fédéralistes... — Car je ne crois pas, ajouta-t-il, qu'il y eût beaucoup de royalistes parmi eux. » Ni moi non plus.

Son émotion gagna sa cause.

C'est deux jours après ce succès de larmes que parut le troisième numéro du *Vieux Cordelier*, où Camille attaquait, par des allusions intrépides à la tyrannie des Césars, les excès des jours présents. Ce numéro exaspéra les Jacobins.

Camille fut replacé sur la sellette. Cette fois c'est le citoyen Nicolas qui l'accusa. Ce Nicolas, dont j'emprunte le portrait à la plume de Camille, était « un gaillard grand et fort, qui, armé d'un gros bâton, suivait Robespierre partout, et valait à lui seul une compagnie de muscadins. » Ce Nicolas était imprimeur du ministère de la guerre et du tribunal révolutionnaire, lequel lui devait alors plus de cent cinquante mille francs. Il s'était enrichi en moins d'un an. L'accusation de Nicolas peut être résumée ainsi : « Camille est un aristocrate qui frise la guillotine. » A quoi Camille répondit par un bien joli mot, mais que notre époque ne comprend plus : « Et toi, tu frises la fortune. »

La discussion continua, et Camille fut rappelé à la tribune. Pour le coup, le pauvre enfant tremble de peur. Il bégaye d'habitude ; à

cette heure, il balbutie : « Tenez, dit-il, je vous avoue que je ne sais plus où j'en suis. Qui croire? Quel parti prendre? En vérité, j'y perds la tête. Je le crois sans peine; quand on la defend ainsi, elle est perdue.

Robespierre intervient; j'abrège. Il propose, vous le savez, de brûler les numéros du *Vieux Cordelier*. Et il les avait corrigés de sa main!

Et Camille : « Brûler n'est pas répondre ! » Encore un trait d'esprit que ce malheureux payera cher.

Bref, après avoir été brûlé par un parlement et excommunié par un évêque, un Rhingrave, Camille était anathème et brûlé par les Jacobins.

Le sixième numéro contient sa défense, son apologie; et puis une anatomie d'Hébert, une dissection du Père Duchêne; un chef-d'œuvre que je vous conseille de lire puisque je n'en ai pas le temps.

Après le sixième numéro, Camille suspendit le *Vieux Cordelier*. Le septième numéro est posthume.

Le *Vieux Cordelier*! On se tromperait étrangement si l'on croyait que cette œuvre est une élogie à la pitié, comme le poëme de l'abbé Delille. Sans doute, il s'échappe de la poitrine de Camille des soupirs émus, des accents qui déchirent l'âme, et des invocations éloquentes au bon génie de la clémence; mais la pensée réfléchie de cet écrit, c'est l'ad-

juramentum de s'arrêter dans la voie des sévérités qui ne sont pas le châtimeut légitime d'un crime l'expiation nécessaire d'un forfait.

Relisez ce troisième et si célèbre numéro du *Vieux Cordelier*. Qu'y a-t-il sous cette gaze transparente de l'allusion? Pourquoi Camille maudit-il la tyrannie des Césars? C'est parce qu'ils tuaient sur un crime imaginaire, *crimen majestatis*; c'est parce qu'ils tuaient sur un soupçon. Et pourquoi, sous ce masque hardi de l'histoire, pourquoi ce sifflet si strident de la satire? C'est parce qu'on frappe pour crime de contre-révolution, crime de majesté; c'est parce qu'on frappe des suspects.

Il ne faut pas croire non plus que le *Vieux Cordelier* proposât de désarmer le gouvernement d'alors; non. Il ne réclamait pas l'impunité des conspirateurs, des coupables; il ne refusait pas à la Révolution le droit, le pouvoir de punir, qui préserve et qui répare; mais il voulait que la gravité de la peine fût méritée par la gravité de l'attentat. Ce qu'il ne voulait pas, eh! mon Dieu, il le dit dans sa traduction de Tacite: il ne voulait pas que l'on tuât le Romain qui avait rêvé de la mort du César ou négligé de déposer, en allant à la garde-robe, des monnaies à l'effigie de l'empereur. Et plutôt au ciel que sa voix eût été entendue! La Révolution ne se serait pas égarée dans des incriminations sans motifs;

elle serait restée dans les limites que la raison assignait à la justice; elle ne se serait pas noyée.

— Camille demandait un *Comité de clémence et de justice!* — Mais la justice n'est pas la négation du droit de punir; elle en est, au contraire, le moyen; et la clémence elle-même n'est que la modération intelligente de ce droit.

Dans le *Vieux Cordelier*, Camille fut, quoi qu'on ait dit, conséquent avec lui-même. Nous l'avons vu, dès 89, désapprouver l'expédient de la lanterne: « Le menuisier mettait trop de précipitation dans l'affaire! » En 93, il désapprouve l'expédient de l'échafaud. Il dit et répète dans ses premiers écrits: « Les sentiments, les actions, qui n'offensent pas la société, ne sont pas du ressort de la justice. » Le *Vieux Cordelier* est la poésie de cet axiome sacré. Ce n'est pas de la sensibilité fébrile, c'est le droit. Ce pamphlet est le cri de la conscience humaine. C'est pour cela qu'il a survécu à son époque; c'est pour cela qu'il ne mourra point.

Que le *Vieux Cordelier* ait donné un rayon d'espoir aux ennemis de la République, je ne le nierai point; mais qu'il ait amené la contre-révolution, qu'il y ait même aidé, j'en doute. Elle n'arriva que longtemps après, et fut l'effet d'autres causes.

En supposant que la terreur fut le salut, le

Vieux Cordelier ne l'arrêta pas. Loin de là, impuissant à la modérer, il l'irrita.

Du jour où il cessa de paraître, 30 décembre 93, au 9 thermidor, la Terreur eut sept mois pour vaincre, et la Terreur ne vainquit pas. Le *Vieux Cordelier* était oublié; un siècle avait passé sur les fosses de Danton et de Camille, quand elle fut renversée.

La pitié y aida, sans doute; mais ce n'est pas le *Vieux Cordelier* qui la fit naître; elle était partout; il ne fit qu'en exprimer le sentiment. Il lui donna une voix, c'est vrai; mais la sensibilité concentrée a-t-elle moins d'énergie que la sensibilité qui s'épanche?

Muette ou témoignée, la pitié a son énergie propre, qui aide tôt ou tard à la chute des pouvoirs violents.

La terreur peut être un instrument de règne pour les oligarchies et les tyrannies individuelles; mais les révolutions populaires qui lui demandent leur salut sont toujours vaincues par la pitié. Et il y a des raisons à ce phénomène de l'histoire.

On n'a vu, en général, dans le *Vieux Cordelier*, que les pages où Camille s'élève contre les procédés de la justice révolutionnaire et la rigueur de ses arrêts. A ce point de vue restreint, les uns ont loué cette œuvre de cœur, ce noble élan d'humanité; les autres l'ont condamnée comme un acte impolitique, qui relevait le courage d'ennemis abattus et

brisait le glaive de la terreur, arme suprême du salut. Je viens de dire mon opinion sur ce débat de l'histoire.

Mais il est un autre aspect sous lequel doit être envisagé le dernier pamphlet de Camille Desmoulins, et qui mérite l'approbation de tous ceux qui ne procèdent pas de l'hébertisme.

Les traits de Camille eurent surtout en butte la faction des *Exagérés*. C'est pour cela que Robespierre approuva d'abord le *Vieux Cordelier*. Il se servit et profita de cette admirable machine de guerre contre Hébert et son parti. C'est avec la bonne lame du pamphlétaire qu'un soir, aux Jacobins, Robespierre en finit avec le *Père Duchêne* et sa bande. Il acheva de sa parole ceux que la plume de Camille avait si profondément entamés. Le *Vieux Cordelier* les avait tués moralement. Quand la Convention les décréta, quand le tribunal révolutionnaire les jugea, les hébertistes étaient déjà morts de la main courageuse de Camille. Le bourreau n'exécuta que leurs cadavres. N'eût-il rendu que ce service à la France, le *Vieux Cordelier* mériterait d'être imprimé en lettres d'or, et appris de ceux qui repoussent la tradition des révolutionnaires-*ultrà*.

Il ne faut pas croire que l'hébertisme fût un état-major de scélérats, sans cadres et sans soldats. Il avait des représentants à la Con-

vention, des orateurs aux Jacobins ; il tenait les Cordeliers soustraits à l'influence de Danton, la commune et la police de Paris ; il avait la chaire comme la Ligue : l'archevêque de Paris, Gobel, était à lui. L'hébertisme avait ses hommes dans les conseils du gouvernement : Collot d'Herbois, parleur théâtral, mais nature vigoureuse, Billaud-Varennes, un rude homme, qui parlait peu, mais qui faisait. L'hébertisme était au ministère de la guerre, par Bouchotte, honnête mais faible, dominé par ses bureaux que les hébertistes occupaient. Ils disposaient des grades : ils avaient fait donner l'armée de la Vendée à Rossignol, l'armée révolutionnaire à Ronsin, deux des leurs. L'hébertisme disposait aussi d'une publicité immense : quelques numéros du *Père Duchêne*, subventionnés par Bouchotte, furent tirés à six cent mille exemplaires. La multitude était à lui ; et, s'il avait pu se saisir de la caisse dont l'intègre et ferme Cambon tenait les clefs, il ne m'est pas démontré que l'hébertisme eût été vaincu. Il n'était pas impossible, avec les moyens formidables dont il disposait, qu'il s'emparât du pouvoir par un coup de main. C'était la crainte de Robespierre et le plus cruel de ses soucis.

Il ne fallait pas un mince courage pour se prendre à si fort parti. Ce courage, Camille l'eut ; il l'eut, alors que Robespierre louvoyait,

alors qu'il ménageait les hébertistes dans ses discours, tout en les faisant attaquer par la plume de Camille. Un instant même, l'immuable, harcelé par les *Indulgents*, se tourna vers la faction des *Exagérés*.

Eh bien, l'homme qui eut cette intrépidité a droit à la reconnaissance unanime et aux regrets éternels des gens de bien.

Dans toute révolution, il y a un parti qui vogue, sans gouvernail et sans boussole, vers les régions inconnues, la *terra ignota* des géographes, disait Camille ; un parti dont les exagérations compromettent ce qui est voulu et moralement compris par l'opinion. En France, les Jacques, dont je comprends les fureurs, compromettent l'œuvre d'Etienne Marcel et des états de 1355 ; en Bohême, dans la guerre des Hussites, un parti dont le nom m'échappe, mais un parti de fanatiques, compromet le drapeau de la réforme levé par Jérôme de Prague et Jean Huss ; en Italie, la triste impuissance des Ciompi ruine la démocratie florentine ; en Allemagne, les débordements des anabaptistes arrêtent les progrès de la Réformation et l'empêchent peut-être de devenir universelle ; dans les Flandres, des iconoclastes intolérants perdent la liberté de conscience, reconnue dans un traité de paix, et rejettent les provinces belgiques sous la serre de Philippe II et le proconsulat sanguinaire du duc

d'Albe ; en 94, l'hébertisme a compromis les conquêtes de 89 et 92.

Les révolutions doivent, sous peine d'échouer, s'affranchir au plus tôt de toute solidarité avec ces exagérations funestes. Je sais bien que la réaction, ordinairement habile, sait tirer parti de la sévérité du gouvernement révolutionnaire contre la faction des *Enragés*. Mais on ne peut pourtant pas abandonner l'Etat à leurs expériences, ni laisser le champ libre à leurs fureurs. Et, si cette division du parti vainqueur, si ce mouvement de la Révolution contre elle-même, en affaiblit l'énergie et ravive les forces des contre-révolutionnaires, la responsabilité de ce résultat fatal ne doit pas peser sur les auteurs d'une répression nécessaire, mais sur ceux dont les déportements l'ont amenée. L'esprit de parti peut dépopulariser les hommes qui ont accompli cet acte de dévouement et de sagesse, on peut les tuer comme Camille, mais ils sont toujours vengés par l'histoire et quelquefois par une postérité contemporaine.

C'est ce devoir que Camille Desmoulin accomplit au prix de sa popularité et de sa vie.

Le *Vieux Cordelier* fut une œuvre de clairvoyance et de bon sens. Inspiré par un homme d'Etat aux larges vues, Danton ; par un observateur profond de la nature humaine et de l'opinion publique, Fabre d'Eglantine ; approuvé d'abord de Robespierre, qui n'était

pas une intelligence médiocre, le *Vieux Cordelier* fut un acte politique habile où Camille apporta sa verve et sa sensibilité.

A l'heure où il paraissait, du 5 au 30 décembre 1793, il était temps encore de s'arrêter dans la voie fatale. Le sentiment de la commisération n'était pas assez général et assez fort pour opérer la contre-révolution de la pitié; il le devint plus tard et l'accomplit.

Lorsque le *Vieux Cordelier* se tut, que les hommes de l'indulgence ne furent plus là pour modérer la Terreur, elle entra dans le délire d'une fièvre qui l'emporta. Eux vivants, elle se serait contenue, elle n'aurait pas dévoré ses fils et couru au suicide par la détermination de ses tribuns.

La faute de Robespierre, c'est d'avoir eu peur, dès le début, du mouvement salutaire que Camille imprimait à l'opinion; et son crime, c'est de l'avoir immolé.

Nous touchons au dénouement de cette vie dont les derniers mois furent si amers.

Le 31 mars 1794, trois comités de la Convention résolurent, sur l'initiative de Saint-Just, l'arrestation de Desmoulins et de Danton. Elle fut exécutée dans la nuit.

Le matin, une lettre venue de Guise avait annoncé à Camille la mort de sa mère qui l'avait tendrement aimé.

Heureuses les mères qui s'éteignent ainsi

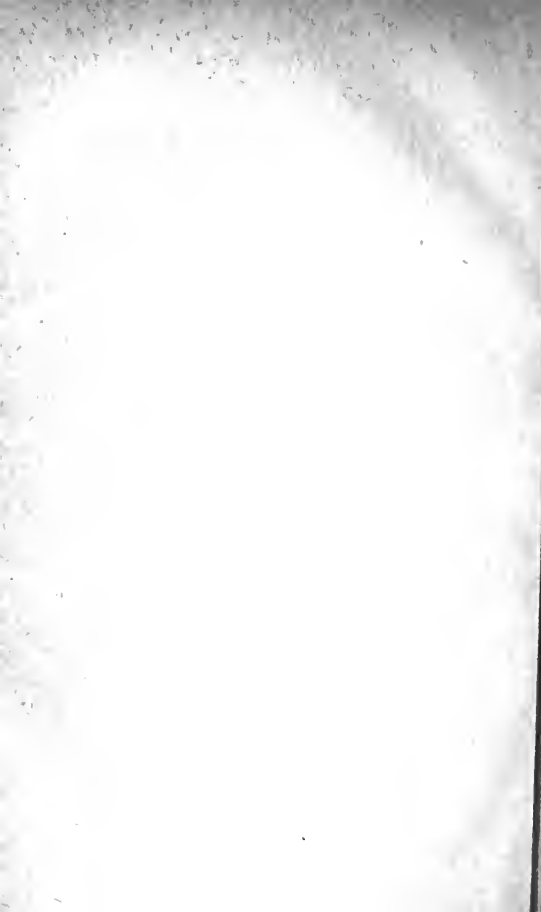
la veille des jours qui vont dévorer la vie de ceux à qui elles la donnèrent. La mort leur épargne la douleur suprême d'assister à celle de leur fils. Je ne crois pas qu'il y ait rien de cruel comme la survivance d'une mère à l'im-molation de son enfant. Après cinq mortelles années d'angoisse, la mère de Camille ne buvait pas du moins la dernière goutte du malheur.

Il aurait pu fuir, se sauver; il resta pour mourir. Courage sublime dans un adolescent qui craignait la mort! Quand ils vinrent pour le prendre, il embrassa, pour la dernière fois, sa Lucile, son enfant qui dormait dans le berceau, descendit et se livra. Quelques instants après, la prison du Luxembourg se fermait sur lui.

C'est de là qu'il écrivit à Lucile ces billets sanglotants que nul n'a lus sans les garder dans le cœur; c'est le cri du désespoir; il regrette la vie, il est si jeune; c'est la défaillance, bien pardonnable, d'un cœur qui aime; c'est aussi le chant de la mélancolie suprême et résignée.

Peu de jours après, Danton, Camille, Fabre d'Eglantine, les *Indulgents*, montèrent de la Conciergerie au tribunal. On sait le reste.

MARC DUFRAISSE



LA

FRANCE LIBRE

PAR

M. CAMILLE DESMOULINS

Avocat au Parlement de Paris, Electeur du Bailliage
de Vermandois

« Quæ quoniam in foveam incidit, obruatur. »
Puisque la bête est dans le piège, qu'on l'assomme,
(Cic.)



1789



LA FRANCE LIBRE

A la marge de son exemplaire de l'*Histoire universelle* de d'Aubigné, on est bien surpris de trouver ce vœu écrit de la main de Mézerai, il y a cent soixante ans : *Duo tantum hæc opto; unum ut moriens populum Francorum liberum relinquam; alterum, ut ita cuique eveniat, sicut de republica merebitur.* « C'est ainsi que parmi les Seize, les honnêtes gens, et ceux qui n'étaient pas d'imbéciles fanatiques, s'était formé, dit de Thou, je ne sais quel plan de république. Il y a eu de tout temps, en France, des patriotes qui ont soupiré pour la liberté. »

Le retour de cette liberté chez les Français était réservé à nos jours. Oui, elle est déjà ramenée parmi nous ; elle n'y a point encore un temple pour les états généraux, comme celui de Delphes, chez les Grecs, pour les assemblées des amphyctions ; celui de la Concorde chez

les Romains pour les assemblées du sénat; mais déjà ce n'est plus tout bas qu'on l'adore, et elle a partout un culte public. Depuis quarante ans, la philosophie a miné de toutes parts sous les fondements du despotisme; et comme Rome, avant César, était déjà asservie par ses vices, la France, avant Necker, était déjà affranchie par ses lumières.

Ecoutez Paris et Lyon, Rouen et Bordeaux, Calais et Marseille; d'un bout de la France à l'autre, le même cri, un cri universel se fait entendre. Quel plaisir pour un bon citoyen de parcourir les cahiers des provinces! Et comme cette lecture doit porter la rage dans le sein de nos oppresseurs! Que je te remercie, ô ciel, d'avoir placé ma naissance à la fin de ce siècle! Je la verrai donc s'élever dans toutes nos places, cette colonne de bronze que demande le cahier de Paris, où seront écrits nos droits et l'histoire de la révolution? et j'apprendrai à lire à mes enfants dans ce catéchisme du citoyen que demande un autre cahier. La nation a partout exprimé le même vœu. Tous veulent être libres. Oui, mes chers concitoyens, oui, nous serons libres; et qui pourrait nous empêcher de l'être? Les provinces du Nord demandent-elles autre chose que celles du Midi? et les pays d'élection sont-ils donc en opposition avec les pays d'état, pour que nous ayons à craindre un schisme et une guerre civile?

Non, il n'y aura point de guerre civile. Nous sommes les plus nombreux, nous serons les plus forts. Voyez la capitale même, ce foyer de corruption, où la monarchie, ennemie-née des mœurs, ne veille qu'à nous dépraver, qu'à énerver le caractère national, à nous abâtardir en multipliant autour de la jeunesse les pièges de la séduction, les facilités de la débauche, et en nous assiégeant de prostituées; la capitale même a plus de trente mille hommes prêts à en quitter les délices pour se réunir aux cohortes sacrées de la patrie, au premier signal dès que la liberté aura levé son étendard dans une province et rallié autour d'elle les bons citoyens. Paris, comme le reste de la France, appelle à grands cris la liberté. L'infâme police, ce monstre à dix mille têtes, semble enfin paralysé dans tous ses membres. Ses yeux ne voient plus, ses oreilles n'entendent plus. Les patriotes élèvent seuls la voix. Les ennemis du bien public se taisent, ou, s'ils osent parler, ils portent à l'instant la peine de leur félonie et de leur trahison. Ils sont forcés de demander pardon à genoux. Linguet est chassé par les députés du milieu d'eux, où l'impudent s'était glissé; Maury est chassé par son hôte; Desprémesnil hué jusque par ses laquais, le garde des sceaux honni, conspué au milieu de ses masses, l'archevêque de Paris lapidé, un Condé, un Conti, un d'Artois, sont publique-

ment dévoués aux dieux infernaux. Le patriotisme s'étend chaque jour dans la progression accélérée d'un grand incendie. La jeunesse s'enflamme, les vieillards, pour la première fois, ne regrettent plus le temps passé; ils en rougissent. Enfin, on se lie par des serments et on s'engage à mourir pour la patrie.

Les aristocrates, les vampires de l'Etat espèrent dans les troupes, et j'en ai entendu se vanter publiquement que les soldats se baigneraient dans notre sang avec plaisir. Non, chers concitoyens, non, les soldats n'assassineront pas avec plaisir leurs frères, leurs amis, des Français qui combattent pour les élever, eux soldats, aux grades militaires, pour rendre à la profession des armes sa noblesse originelle, pour que ce ne soit point un métier plus infâme que celui des bourreaux; car les bourreaux ne versent de sang que celui que demandent les rois, et nos soldats étaient prêts à verser tout le sang dont le despotisme a soif. Non, ces soldats esclaves de huit ans, héros plus avilis que nos laquais et soumis aux coups de bâton, punis par les galères d'une désertion qui, dans la paix, ne peut jamais être un crime, et peut quelquefois être un devoir, et qu'en temps de guerre même on ne doit punir que par l'infamie, et comme Rome châtia ceux qui avaient fui à Cannes; ces soldats que nous voulons af-

franchir, ne tourneront point leurs armes contre leurs bienfaiteurs ; ils viendront se réunir en foule à leurs parents, à leurs compatriotes, à leurs libérateurs, et les nobles s'étonneront de ne voir autour d'eux que la lie de l'armée, et un petit nombre d'assassins et de parricides. Une pareille milice se dissipera devant la multitude innombrable des patriotes, comme les brigands devant la justice.

Gardons-nous donc bien d'accepter la transaction que proposent les aristocrates. Il vaut mieux, a dit avec raison l'abbé Sieyès, ne point faire de constitution que d'en faire une mauvaise. Nous sommes sûrs de triompher. Nos provinces se remplissent de cocardes comminatoires. Nous avons une armée non encore ostensible et campée, mais enrôlée et toute prête, une armée d'observation. Cette armée est de plus de quinze cent mille hommes. Pour moi, je me sens le courage de mourir pour la liberté de mon pays, et un motif bien puissant entrainera ceux que la bonté de cette cause ne déterminerait pas. Jamais plus riche proie n'aura été offerte aux vainqueurs. Quarante mille palais, hôtels, châteaux, les deux cinquièmes des biens de la France à distribuer, seront le prix de la valeur. Ceux qui se prétendent nos conquérants seront conquis à leur tour. La nation sera purgée, et les étrangers, les mauvais citoyens, tous ceux qui préfèrent leur intérêt particulier au bien géné-

ral, en seront exterminés. Mais détournons nos regards de ces horreurs; et daigne le ciel éloigner ces maux de dessus nos têtes! Non, sans doute, ces malheurs n'arriveront pas. Je n'ai voulu qu'effrayer les aristocrates, en leur montrant leur extinction inévitable, s'ils résistent plus longtemps à la raison, au vœu et aux supplications des communes. Ces Messieurs ne se haïront pas assez pour s'exposer à perdre des biens qu'il leur est facile de conserver, et dont nous n'avons sûrement nulle envie de les dépouiller.

Nous n'avons plus de tribune, et c'est par des discours imprimés qu'on parle aujourd'hui à une nation. Continuez de vous succéder tous sur cette tribune, ô vous, nos généreux défenseurs! tribuns éloquents, Raynal, Sieyès, Chapelier, Target, Mounier, Rabaud, Barnave, Volney, et toi surtout, Mirabeau, excellent citoyen, qui toute ta vie n'as cessé de signaler ta haine contre le despotisme et as contribué plus que personne à nous affranchir. Les pasteurs des vils troupeaux d'esclaves en voient sans cesse décroître le nombre. Poursuivez, redoublez de courage, et secondez de tout votre génie des circonstances inespérées. Le spectacle de la mort de Virginie rétablit à Rome la liberté. Tout le monde fut citoyen, parce que tout le monde se trouva père. En France, le déficit aura rétabli la liberté. Tout le monde sera devenu citoyen, parce que tout

le monde aura été contribuable. O bienheureux déficit! O mon cher Calonne!

C'est peu d'échauffer les esprits, de soulever le peuple à la liberté, et de détruire l'édifice des Goths et des Welches; il faut, sous un ciel si beau et dans une terre si fertile, en construire un autre digne du sol, digne de la nation qui l'habite : cette nation si féconde en grands hommes, digne de ce siècle de lumière; le plus beau monument, en un mot, que la philosophie et le patriotisme aient élevé à l'humanité. Il est du devoir de tout citoyen d'y concourir, et je vais donner aussi mes idées.

I

De la délibération par tête ou par ordre.

Voyez comme la question est facile à résoudre, quand on évite toute déviation pour suivre le fil d'un principe, et ne marcher que sur une seule ligne. Voici un dialogue fort court entre la noblesse et les communes

LA NOBLESSE.

Il y a trois ordres en France : le clergé, la

noblesse et le tiers, incomparablement plus nombreux, et n'ayant néanmoins qu'une voix comme chacun des deux ordres dans l'assemblée nationale. Telle est notre constitution.

LES COMMUNES.

On pourrait nier le fait; mais courons au but. Répondez seulement : Qui a donné à cet usage force de constitution?

Vous m'avouerez que ce n'est pas le prince. Si Philippe le Bel a pu faire la Constitution, Louis XVI peut la changer; ce que nous ne reconnaissons ni vous, ni moi.

Ce n'est pas non plus le clergé et la noblesse, qui se sont donné à eux-mêmes le privilège d'être comptés pour les deux tiers de la nation. On ne se fait pas un droit à soi-même.

Reste donc que cette constitution se soit établie par le consentement de l'universalité de la nation; c'est-à-dire, de la pluralité des têtes; car avant la naissance des ordres, nécessairement on a opiné par tête. Eh bien, ce que la nation avait établi par tête, elle vient de l'anéantir par tête.

La nation a été convoquée; les assemblées de tous les bailliages, représentatives de l'universalité de la nation, se sont tenues. On a compté les voix. Une pluralité, sans nulle proportion, a voté la délibération par tête. C'est une chose conclue. La nation a profité du mo-

ment où elle s'est vue rassemblée, pour se ressaisir de l'excédant d'autorité qu'elle avait confié aux deux ordres privilégiés; elle les a rapprochés du droit commun; elle leur a ôté ce qu'ils ne pouvaient tenir que d'elle. Qu'avez-vous à répliquer?

En deux mots : ou bien la forme d'opiner par ordre s'est établie sans le consentement de la nation, et alors elle est inconstitutionnelle; ou bien elle s'est introduite du consentement de la nation, par l'usage, par le consentement tacite, et alors la volonté expresse fait cesser le consentement tacite. La volonté présente déroge à la volonté passée. La génération qui n'est plus doit céder à nous qui vivons, ou bien, que les morts se lèvent de leurs tombeaux, et qu'ils viennent maintenir contre nous leurs usages. La pluralité vient donc démentir l'usage auquel la pluralité seule avait pu donner force de constitution; cela est démontré, et on ne peut opiner que par tête.

LA NOBLESSE.

Cette forme d'opiner est-elle la meilleure?

LES COMMUNES.

Que fait cette question? la nation a parlé: il suffit Point d'argument, point de *veto* possible contre sa volonté souveraine. Sa volonté est toujours légale; elle est la loi elle-même.

C'est donc une chose inconcevable que ces

disputes, ces conférences à Versailles, si on votera par tête oui ou non. Ce n'est plus une question; la presque universalité des Français a déclaré sa volonté. La volonté des quatre-vingt-seize centièmes d'un peuple est la loi. Aussi, depuis que nos députés se sont assurés de cette volonté générale par la communication de leurs cahiers, savent-ils bien qu'il n'y a lieu à délibérer.



II

Continuation du même sujet et du même entretien.



QU'EST-CE QU'UNE CONSTITUTION?

LA NOBLESSE.

Vous ne reconnaissez donc de constitutionnel dans l'Etat que ce que la pluralité a établi?

LES COMMUNES.

Voici nos principes .

Une nation a les mêmes droits, la deuxiè-

me, la dixième, la centième fois qu'elle se rassemble, que lorsqu'elle s'est assemblée la première fois.

En effet, la génération qui a passé ne peut pas avoir plus de droits que celle qui passe. Une génération succède aux droits de l'autre, comme un fils aux droits de son père avec cette différence que les pères ont quelquefois établi des substitutions perpétuelles, au lieu qu'une génération ne peut pas, sans absurdité, prétendre enchaîner la postérité par une substitution : la mort éteint tous droits. C'est à nous qui existons, qui sommes maintenant en possession de cette terre, à y faire la loi à notre tour. Cette loi ne saurait être que la volonté générale ; et ce qui forme la volonté générale dans une nation, comme dans une chambre de juges, c'est nécessairement la pluralité. La minorité ne peut pas invoquer la raison : comme chacun soutient qu'elle est de son côté, c'est la raison elle-même qui veut que la raison du petit nombre cède à la raison du plus grand.

LA NOBLESSE.

Quoi ! s'il plaisait à la pluralité en France d'avoir un despote, si le gros de la nation voulait une loi agraire, ou une loi *regia*, il faudrait donc que le reste passât sous le joug ? Un principe ne saurait être vrai, quand il mène à des conséquences fausses.

LES COMMUNES.

La possibilité d'une loi agraire n'est point, comme il vous semble, une conséquence du principe : la société n'a que les droits que lui donnent les associés. Ne serait-ce pas une chose absurde de prétendre que les hommes, qui ne sont en société que pour se défendre des brigands, auraient donné le droit de les dépouiller? Nulle puissance sans bornes sur la terre, et même dans le ciel. Ne reconnaissons-nous pas tous que la divinité même ne pourrait tourmenter l'innocence? Au-dessus de la volonté générale, il y a le droit naturel, le pacte social. Le droit de faire une loi agraire ne peut donc jamais appartenir à la majorité.

LA NOBLESSE

Qu'il lui appartienne ou non, si la pluralité des voix est souveraine, la loi agraire n'en sera pas moins.

LES COMMUNES.

Je ne traitais que le point de droit, et j'avais à prouver seulement qu'en droit, la majorité ne peut attenter au pacte social primitif, aux propriétés.

Si nous venons au point de fait, jamais une telle loi ne passera. Les hommes qui se sont réunis les premiers en société ont vu d'abord que l'égalité primitive ne subsisterait pas

longtemps; que, dans les assemblées qui suivraient la première, tous les associés n'auraient plus le même intérêt à la conservation du pacte social, garant des propriétés, et ils se sont occupés de mettre la dernière classe des citoyens hors d'état de le rompre. Dans cet esprit, les législateurs ont retranché du corps politique cette classe de gens qu'on appelait à Rome *prolétaires*, comme n'étant bons qu'à faire des enfants et à recruter la société; ils les ont relégués dans une centurie sans influence sur l'assemblée du peuple. Eloignée des affaires par mille besoins, et dans une continuelle dépendance, cette centurie ne peut jamais dominer dans l'Etat. Le sentiment seul de leur condition les écarte d'eux-mêmes des assemblées. Le domestique opinera-t-il avec le maître, et le mendiant avec celui dont l'aumône le fait subsister?

D'ailleurs, cette classe, quoique la plus nombreuse, prise séparément, ne peut jamais, par le nombre même, se mettre en équilibre avec toutes les autres centuries intéressées à la retenir dans la sienne; et si elle n'a pu obtenir le partage des terres, à Rome même, dans une ville qui avait la moitié de l'univers à donner, où Antoine faisait présent d'une ville à son cuisinier pour le complimenter d'une sauce, et de tout un territoire à son précepteur, on peut bien penser qu'une loi agraire ne passera jamais. La possibilité de cette loi,

n'est donc ni dans le droit, ni par le fait, une conséquence du principe établi.

Venons à l'autre conséquence, la possibilité d'une loi *regia*.

Si par cette loi on entend le pouvoir arbitraire, bien certainement un pareil droit ne peut jamais être constitutionnel. Qui dit constitution, dit forme de gouvernement fondé en droit : et le gouvernement despotique ne peut l'être. Il est bien évident que le souverain ne peut avoir que la puissance qui appartenait à la société, et la société n'a pu lui donner un droit qu'elle n'avait pas elle-même. Le pouvoir d'envoyer le cordon ne peut jamais appartenir ni au prince, ni au sénat, ni au peuple. Jamais la pluralité ne peut lier un citoyen à se laisser étrangler sans forme de procès ¹.

Il faudra bien céder aux muets comme il faut céder au pistolet d'un brigand. Mais si

¹ J'excepte ceux qui sont pris les armes à la main. Fait-on le procès à une armée ennemie ? Seulement il y a cette distinction. Dans une guerre de nation à nation, le droit de tuer l'ennemi cesse dès qu'il a mis bas les armes, parce qu'il n'est pas coupable de les porter ; mais dans une guerre de conjurés contre une nation, dans l'armée de Catilina, par exemple, ou dans celle de Broglie, quoiqu'ils soient vaincus et qu'ils fuient, leur crime subsiste, et ils restent sous le cimeterre des vainqueurs, à qui il appartient incontestablement de frapper ou de faire grâce, sans qu'il soit besoin de faire le procès.

(Note de Desmoulins.)

le souverain fait usage contre moi du pouvoir arbitraire, un tel pouvoir n'étant que le droit du plus fort, je serai aussi bien fondé que lui à l'étrangler de son cordon et à le prévenir si je puis. Un pareil gouvernement est une véritable anarchie; car, despotisme, anarchie, ou droit du plus fort, sont synonymes et emportent l'idée de l'absence des lois.

Si la loi *regia* n'est autre chose que l'abandon fait par le corps politique, à un de ses membres, de l'universalité de ses droits, il est sans difficulté que la pluralité oblige le reste à y donner les mains. Un individu a-t-il plus de droit que l'autre au pouvoir législatif ou exécutif? Tous ne pouvant pas l'exercer, il faut des dépositaires. Et pour le choix, comment se décider autrement que par la pluralité? Il n'y a que le droit naturel auquel la pluralité ne saurait porter atteinte. Dans tout le reste, la volonté d'une nation est la loi. C'est à elle seule qu'il sied de dire : *car tel est notre plaisir*.

LA NOBLESSE.

Vous avez pourtant reconnu un autre principe que la pluralité, quand vous avez relégué dans la cent quatre-vingt-unième centurie, ou même privé entièrement du droit de suffrage la foule des *prolétaires*.

LES COMMUNES.

Si elles sont comptées pour rien, c'est que

la pluralité l'a voulu ainsi; c'est parce que la pluralité est contre eux, et que la pluralité donne aux choses force de constitution, que leur retranchement de la société est constitutionnel.

Il est donc incontestable que les députés des communes de France, représentant la presque universalité de la nation, leur volonté est la volonté générale: c'est la loi elle-même: *Quand vous commandez, c'est à moi d'obéir*, disait à la nation Clotaire II, comme nous l'apprend M. d'Entraigues, dont l'autorité n'est pas suspecte. Charles le Chauve fait le même aveu aux états de Quierzy-sur-Oise. Tout ce que l'assemblée nationale va décréter sera donc constitutionnel. La nation n'a pas besoin de la sanction de son délégué; *c'est à lui d'obéir*. Ce qu'elle établira sera notre code, ce seront nos douze tables, ce sera pour nous la loi et les prophètes.

III

Du clergé.

C'est la clergie qui a fait le clergé. Aujourd-

d'hui que nous sommes tous clercs, que nous savons tous lire, il ne peut plus y avoir que deux ordres, et chacun doit rentrer dans le sien. Nous sommes tous clergé.

Si ce n'est pas comme clercs, comme lettrés, que les ecclésiastiques prétendent être un ordre à part, un premier ordre, ce n'est pas non plus comme ministres de la religion. La religion veut, au contraire, qu'ils aient le dernier rang. Le cahier de la ville d'Etain, après avoir cité une foule de textes : *que leur règne n'est pas de ce monde, que s'ils veulent être les premiers dans l'autre, il faut qu'ils soient les derniers dans celui-ci, etc.*, leur fait ce dilemme admirable : Si vous croyez à votre Evangile, mettez-vous donc à la dernière place qu'il vous assigne ; soyez du moins nos égaux ; ou si vous ne croyez pas un mot de ce que vous dites, vous êtes donc des hypocrites et des fripons ; et nous vous donnons, très révérendissime père en Dieu monseigneur l'archevêque de Paris, six cent mille livres de rente pour vous moquer de nous : *quidquid dixeris argumentabor.*

Les prêtres, en voyant la contradiction entre leurs mœurs et leur morale ne point dessiller les yeux, et la facilité qu'ils ont partout de tromper les peuples et d'attirer leur argent, ont dû se dire : Quels imbéciles nous environnent ! Certainement nous sommes le premier ordre. Il est naturel que l'ordre des dupes

passé après. Par quel autre raisonnement un abbé Maury ¹,

Dans la chaire, chrétien ; dans le fauteuil, athée ;

pourrait-il se persuader que l'ordre de ses pareils est le premier ?

Je défie qu'on me montre dans la société rien de plus méprisable que ce qu'on appelle un abbé. Qui est-ce, parmi eux, qui n'a pas pris la soutane, cette livrée d'un maître dont il se moque intérieurement, pour vivre grasement et ne rien faire ? Y a-t-il rien de plus vil que le métier de religion, le métier de continence, un métier de mensonge et de charlatanisme continuel ? Quelle différence y a-t-il entre notre clergé et celui de Cybèle, ces Galles si méprisés, qui se mutilent pour vivre ? Du moins il y avait, en faveur de ces prêtres de la déesse de Syrie, une forte présomption qu'ils ne se jouaient pas de la crédulité du peuple. Certes, un grand sacrifice prouvait leur foi.

Chose étrange ! un prêtre est eunuque de droit, et s'il l'est de fait, on le répute irrégulier et inhabile à la prêtrise. On en demandait à l'un d'eux la raison, qui semble difficile

¹ Le nom est en toutes lettres dans l'édition de 89. Par je ne sais quelle pudeur, l'édition de 1848 ne donne que l'initiale.

à donner. Il fit une réponse applaudie à jamais de toute l'Eglise : c'est bien la moindre chose que ceux qui peuvent faire un Dieu puissent faire un enfant : mais cela n'est pas de mon sujet.

Puisque j'ai parlé de ses ministres, je dirai un mot de la religion elle-même.

On traite l'athéisme de délire, et avec raison. Oui, il y a un Dieu, nous le voyons bien, en jetant les yeux sur l'univers ; mais nous le voyons comme ces enfants infortunés qui, ayant été exposés par leurs parents, voient qu'ils ont un père : il faut bien qu'ils en aient un ; mais ce père, c'est en vain qu'ils l'appellent, il ne se montre point.

C'est en vain que je cherche quel culte lui est plus agréable ; il ne le manifeste par aucun signe, et sa foudre renverse aussi bien nos églises que les mosquées. Ce n'est pas Dieu qui a besoin de religion, ce sont les hommes. Dieu n'a pas besoin d'encens, de processions et de prières ; mais nous avons besoin d'espérance, de consolation et d'un rémunérateur. Dans cette indifférence de toutes les religions devant ses yeux, ne pourrait-on nous donner une religion nationale ?

Au lieu d'une religion gaie, amie des délices, des femmes, de la population et de la liberté ; d'une religion où la danse, les spectacles et les fêtes soient une partie du culte, comme était celle des Grecs et des Romains ;

nous avons une religion triste, austère, amie de l'inquisition, des rois, des moines et du cilice; une religion qui veut qu'on soit pauvre, non-seulement de biens, mais encore d'esprit, ennemie des riches, et des plus doux penchans de la nature; qui réproûve la joie; qui veut qu'on marche les talons au rebours, comme les Carmélites, qu'on vive en vrai hibou, comme les Antoine, les Paul et les Hilarion; qui ne promet ses récompenses qu'à la pauvreté et à la douleur; qui n'est bonne, en un mot, que pour des hôpitaux. Peut-on souffrir sa maxime antinationale? « Obéissez aux tyrans. » *Subditi estote non tantum bonis et modestis sed etiam dyscolis.* Le paganisme avait tout pour lui, excepté la raison; mais la raison n'est guère plus contente de notre théologie; et folie pour folie, j'aime mieux Hercule tuant le sanglier d'Hermanthe, que Jésus de Nazareth noyant deux mille cochons.

Il est à remarquer que les dévots furent, en général, les pires de nos rois. On verra, dans un moment, que depuis François I^{er} nous n'en avons pas eu un seul, excepté Henri IV, dont la religion n'ait pas été un des crimes de son règne, comme la débauche chez Henri III: la cruauté chez Louis XI était couverte de scapulaires et de reliques. Ce Tibère de la France fut très dévot, grand faiseur de pèlerinages et de neuvaines, et qui fit gravement une loi de

l'Angelus, bien et dûment enregistrée. De quoi nous sert une telle religion et notre clergé? Du moins la voix de l'hiérophante fit trembler Néron, et le repoussa des mystères des initiés lorsqu'il osa s'y présenter. Il respecta la voix du crieur qui disait ces paroles. « Loin d'ici les homicides, les scélérats, les impies, les épicuriens! » Qu'on nous donne une religion courageuse et bonne à l'Etat, si l'on veut que ses ministres en soient le premier ordre!



IV

De la noblesse.

Ménénius, dans son apologue, comparait le corps politique au corps humain, et les nobles à l'estomac. La pensée de cet auteur, qui vient de les comparer à ces tumeurs, à ces loupes qui, sans être parties intégrantes de nous-mêmes, ne s'enflent et ne se nourrissent qu'aux dépens du corps, est bien plus juste.

« La noblesse, dit Bélisaire, n'est autre chose que des avances que la patrie fait sur la parole de nos ancêtres, en attendant que

« nous soyons capables de faire honneur à nos
« gérants. »

Voilà tant de siècles que la patrie perd ses avances! encore si elle pouvait avoir son recours contre la caution! Nous ne voulons plus faire d'avances sur la garantie des morts. C'est une insolvabilité trop notoire.

Les Grecs sont, sans contredit, chez les anciens, le peuple qui a le mieux connu la liberté; mais veut-on savoir en quoi ils la faisaient consister? Dans l'égalité des conditions. Point de satrapes, point de mages, point de dignités, point d'offices héréditaires. Les aréopagistes, les prytanes, les archontes, les éphores, n'étaient point des nobles, ni les amphictyons des milords. On était ou fourbisseur, ou sculpteur, ou laboureur, ou médecin, ou commerçant, ou orateur, ou artiste, ou péripatéticien, c'est-à-dire promeneur; on était fort ou faible, riche ou pauvre, courageux ou timide, bien ou mal fait, sot ou homme d'esprit, honnête homme ou fripon. On était d'Athènes ou de Mégare, du Péloponèse ou de la Phocide; on était citoyen, on était Grec; mais je n'aurais pas conseillé à Alcibiade de se dire gentilhomme ou marquis; je n'aurais pas conseillé aux initiés ou aux prêtres de Minerve de se dire du premier ordre. Qu'est-ce qu'un premier ordre? aurait dit un Athénien. Sachez qu'il n'y a qu'un ordre dans une nation, l'ordre de ceux qui la

composent. Ce n'est qu'à Sparte qu'il y en a deux : l'ordre des Lacédémoniens et celui des ilotes, c'est-à-dire l'ordre des maîtres et celui des valets. On a dit cela ailleurs ; il est bon de le répéter.

Si la noblesse est un aiguillon pour imiter les exemples des ancêtres, ce sera un aiguillon bien plus puissant quand les enfants seront tout par eux-mêmes, et rien par leurs pères. Toute la nation a pris acte de l'aveu du vicomte d'Entraigues : *La noblesse est le plus grand fléau qu'il y ait sur la terre.* Eux-mêmes ont porté leur arrêt. Qu'on ne connaisse plus en France que la noblesse personnelle. Est-ce que les talents et les qualités sont héréditaires ? Il n'y eut jamais une famille dans l'univers où la vertu et le génie se soient transmis du père aux enfants, et pas un secrétaire du roi qui ne croie avoir la noblesse transmissible. Qu'est-ce donc que la noblesse ? stupides que nous sommes. Ils ont beau savonner, la barbe recroît. Chers concitoyens, anéantissez cette distinction absurde autant qu'onéreuse.

Pour les nobles, toutes les grâces,
Pour toi, peuple, tous les travaux.
L'homme est estimé par les races,
Comme les chiens et les chevaux.

Montrons que nous sommes des hommes,
et non pas des chiens et des chevaux.

Et vous, généreux patriciens, en qui la voix de la raison a été plus forte que celle de l'intérêt et que les préjugés germaniques, vous qui, en nous reconnaissant pour vos frères, en vous empressant de vous réunir avec nous pour coopérer à rendre le nom de citoyen français plus honorable que celui de gentilhomme, venez de vous ennoblir bien plus que n'avaient fait vos pères par un sacrifice pénible; ne craignez pas que nous l'oublions jamais. A Rome, lorsque le peuple eut forcé toutes les barrières qui lui fermaient l'entrée des charges et obtenu de pouvoir parvenir au consulat, il n'en abusa point, et continua d'élever les patriciens aux premières dignités. Il en est aussi une foule parmi vous que nous saurons toujours distinguer, et dont nous pourrons placer à la tête des armées les noms redoutables à l'ennemi; et nul n'aura plus illustré ces noms que ceux d'entre vous qui ont voulu généreusement renoncer à toutes les prérogatives qu'ils donnaient, et recommencer leur noblesse.

V

Des rois.

En 1790, le pouvoir monarchique et l'état républicain furent représentés à Londres par une danse tout à fait neuve. On voyait d'abord un roi qui, après un entrechat, donnait un grand coup de pied dans le derrière de son premier ministre, celui-ci le rendait à un second, le second à un troisième, et enfin celui qui recevait le dernier coup figurait, par son gros derrière, la nation qui ne se vengeait sur personne. Le gouvernement républicain était figuré par une danse ronde où chacun donnait et recevait également.

Dans une matière si grave, ce n'est point l'opéra de Londres, ni des dissertations pour ou contre des philosophes qui doivent décider; ce sont les faits. Il y a telle suite de faits contre laquelle il est impossible de disputer. La chaîne des événements sera aussi forte ici qu'une démonstration géométrique.

C'est l'*Histoire de France* à la main que M. de Mirabeau confond, par des faits incontestables, les vains discours de ceux qui soutiennent que le gouvernement monarchique est non-seulement le plus excellent de

tous, mais le seul bon pour des Français, qu'ils ont le privilège d'être gouvernés par une famille unique, incomparable, dont pas un, pendant une si longue suite de siècles, qui n'ait été doux, modéré, et point tyran, point despote. Comme je n'aspire pas à faire un livre, ni à dire des choses neuves, mais à redire des vérités utiles à mes concitoyens, et à ne point laisser éteindre le feu sacré du patriotisme, si heureusement rallumé par le flambeau de la philosophie, je ne puis mieux faire que de copier les portraits fidèles de nos rois d'après les faits. Il nous sera impossible de sortir de cette galerie sans proférer tous ces mots, que les enfants savaient dire à Sparte : *Je ne serai point esclave.*

Il ne faut qu'ouvrir nos annales, bien qu'écrites par des moines ou des historiographes, pour voir, malgré ces panégyristes, qu'aucune histoire ne présente une plus longue suite de mauvais rois. L'énumération en serait trop fatigante¹. Ne remontons qu'à Philippe le Bel.

Philippe le Bel, faussaire, faux monnayeur,

¹ On pourrait rapprocher ces jugements de ceux des historiens du dix-neuvième siècle. Desmoulin^s en contradiction presque constante avec Henri Martin et l'école doctrinaire, est d'accord presque toujours avec Michelet. On trouve dans la *France libre* les mêmes justices que dans la *Philosophie de l'Histoire de France* d'Edgard Quinet.

insatiable d'argent et de pouvoir, tyran ; il embastille, malgré la foi donnée, le comte de Flandre et son fils ; il altère la fabrication de la monnaie ; il s'arroge de la battre exclusivement ; le premier, il ose créer des pairs ; il récompense ceux des templiers qui s'avouent dignes de mille morts, et il fait périr dans les flammes ceux qui persistent à se dire innocents, et qui lui demandent la preuve de leurs crimes. Il n'y eut jamais un auto-da-fé plus abominable. Son avarice déshonore la noblesse, en la rendant vénale. Il vexa les banquiers et les marchands en mille manières. Point de milieu pour les riches : ou il leur vend la noblesse, ou il les livre à la justice ; ils seront nobles ou scélérats. Il ne cesse de pressurer son peuple, et élève à quatre mille marcs les revenus du fisc, qui n'allèrent sous Philippe-Auguste, qu'à trois mille six cents.

Louis Hutin, Philippe le Long et Charles le Bel, ses trois fils, se succèdent sur son trône et se montrent héritiers de sa cupidité. Ils continuent de vendre la noblesse et la magistrature, achèvent d'enlever à tous les seigneurs le droit de battre monnaie, s'efforcent de mettre des impôts de leur seule autorité, et cimentent de leur mieux le despotisme. Il est difficile de dire, de ces trois princes indignes des regards de la postérité, lequel fut le plus intéressé, le plus médiocre, et fit le moins de bien à la France. Leur cocuage célèbre ne

vengea pas la nation, qu'il fit rire, et la mort de la femme de Louis Hutin, étranglée avec un linceul, le supplice affreux de Philippe et Gauthier de Launoi, le procès de Mahaut d'Artois, prouvent que l'injustice et la cruauté, chez ces despotes, allaient de pair avec l'avarice. Un trait dépeint ces règnes. Dans les instructions aux commissaires envoyés dans les provinces, pas un mot pour le bien public. On n'y parle que de la manière dont ils doivent s'y prendre pour attraper de l'argent.

Philippe de Valois. Sans forme de procès, il fait assassiner, par le bourreau, quatorze gentilshommes bretons. Il les avait priés à la noce de son fils. Voilà le tyran; et voici le faux monnayeur. « Faites, dit-il aux officiers de la Monnaie, *en son ordonnance de 1350*, alloyer, par les marchands et changeurs, le billon à deux deniers six grains de loi, afin qu'ils ne s'aperçoivent de l'aloï, et défense aux tailleurs de relever ce fait. Faites-le tenir secret et jurer sur le saint Evangile. » Un particulier, pour tel méfait, irait à la Grève, ayant écriteau sur le dos avec ce mot : escroc. Mais on ne peut déshonorer les lis et le manteau royal d'une pareille épigraphe. Nos historiens se contentent de dire que Philippe VI fut ingrat, violent, et publicain insatiable.

Jean. Tout le monde connaît le mot du roi Jean : « Si la foi était exilée de la terre, elle

devrait se retrouver dans la bouche d'un roi de France. » Admirez cette foi. Jamais on ne vit pareille mutation dans les monnaies. « Faites ouvrir les royaux, disait-il, ès coins de fer précédents. Afin qu'on ne s'aperçoive pas de l'abaissement, dites-leur bien qu'ils auront soixante-deux desdits écus au marc. » Telle est cette foi si vantée ! Et voilà ce prince vu du côté favorable.

Travaillée de mille maux sous tous ces règnes, et conduite à deux doigts de sa perte, par l'inexpérience et la majorité du roi Jean, la France reçoit quelque soulagement de *Charles V*. C'est un malade qui reprend un peu ses forces. Convalescence de courte durée ! Le règne de *Charles VI*, un des plus désastreux, n'est pour elle qu'une longue agonie. Ce n'est point *Charles le Bien-Aimé* qui pourrait faire aimer la monarchie. A ses côtés Isabelle de Bavière, mère dénaturée, s'applique à rendre le trône odieux.

Les plaies que cette étrangère avait faites à l'Etat, deux Françaises, Agnès et la Pucelle, aident à les fermer. Mais les plaies faites à la liberté ne cessent de s'agrandir. Charles VII se sert des besoins du royaume pour mettre des impositions sans le consentement des états généraux : « Et à ceci, dit Comines, consentirent, moyennant certaines pensions, » ces seigneurs qui s'obstinent aujourd'hui à demander le *veto*, sous prétexte qu'ils sont in-

corruptibles C'est Charles VII qui porta le coup mortel à la liberté, en créant des troupes réglées et perpétuelles, et la France, épuisée alors par les guerres et l'anarchie, ne put lui échapper qu'en tombant sous le sceptre de fer du despotisme.

Louis XI, le compère du bourreau. Comme on montrait les ilotes aux Spartiates, pour les détourner de la boisson, il ne faut que regarder ce prince, pour avoir la monarchie en horreur. On ne voyait, dit son apologiste Duclos, que des gibets autour de son château. A ces affreuses marques, on reconnaissait les lieux habités par le roi. Il se plaisait à construire des cages de fer, et l'on appelait les fillettes du roi, comme l'objet de ses plus tendres affections, d'énormes chaînes qu'il fit fabriquer. En faisant donner la torture aux accusés, il était caché derrière une jalousie, se défiant de la pitié des juges, et même de **Tristan**. Il fit périr plus de quatre mille personnes par les supplices, grand nombre sous ses yeux, savourant leur martyre, et pre que tous sans forme de procès. Il fit juger, sans assistance des pairs, son cousin germain, le duc de Nemours, blâma l'indulgence des juges, qui l'avaient fait sortir de sa cage pour l'interroger, voulut qu'on lui donnât la question, et lorsqu'il fut décapité, qu'on plaçât ses deux fils sous l'échafaud, afin qu'ils fussent arrosés du sang de leur père. *Qu'on cherche*

dans les fastes des Busiris un pareil raffinement de cruauté ! Ce roi exécrationnable fit ensuite enfermer les jeunes princes dans des cachots pointus par le fond, afin qu'ils n'eussent pas de repos. On les en tirait deux fois par semaine pour être fustigés, et de trois en trois mois pour leur arracher une ou deux dents. L'aîné devint fou ; le cadet fut assez heureux pour être délivré par la mort du tyran, et c'est de sa requête présentée en 1483 qu'on apprend le détail de tous ces faits, qu'on ne pourrait croire ni même imaginer sans une preuve si constante. Exerçons au moins envers nos rois la justice posthume des Egyptiens. Ce Desrues, voué à l'exécration publique, qu'est-il, mis en comparaison de Louis XI ? L'intérêt en fit un scélérat : quel intérêt avait ce Tibère à se souiller de tant de barbaries ? Comme la vertu la plus pure consiste à être bon gratuitement ; ainsi le monstre le plus détestable est celui qui est gratuitement méchant, comme tant de rois.

Charles VIII, sans vices et sans vertus. (Voyez le portrait qu'en fait M. de Mirabeau, *Lettres de cachet*, chap. XII, où je puise la plupart de ces traits.)

Louis XII, père du peuple. J'aurai occasion de parler de ce bon roi dans le paragraphe suivant.

François I^{er}. Il use de la France comme d'une terre qu'il aurait en propre. Prince ini-

que, il fait perdre indignement le procès au connétable de Bourbon. Simoniaque, il trafique du sacerdoce avec Léon X. Hypocrite et barbare, il commande le supplice horrible de six luthériens. Despote, il enchaîne la liberté de la presse; il détruit les libertés de l'Eglise gallicane. Insolent et hautain, il menace les pontifes de la loi, qui résistent à ses innovations, de leur faire porter la hotte, à Landrecy. Il érige en loi la vénalité de la magistrature; ce qui est, comme si, dans un navire, on faisait quelqu'un pilote ou matelot pour son argent. Il insulte à la nation en lui donnant pour juge le dernier enchérisseur; et comme Caligula, il fait un cheval consul, avec cette différence, qu'il n'était que consul honoraire, au lieu que nos magistrats jugent. Il accorde la mort de Semblençay, innocent, à la demande de Louise de Savoie, et la vie de Saint-Vallier, coupable, à la prostitution de sa fille. Il met la France au bord du précipice par son impéritie, il la ruine par ses prodigalités, il la corrompt par ses scandales. Je serais savant en chronologie, si des poètes avaient gravé dans ma mémoire toutes les époques aussi laconiquement que sa mort par cette épitaphe :

Le roi François est mort à Rambouillet,
De la v..... qu'il avait,
L'an mil cinq cent quarante-sept.

Henri II veut asservir ses sujets à ses opinions religieuses, et qu'on rampe à ses pieds, comme lui-même aux pieds d'une maîtresse surannée. Avec des mœurs aussi corrompues, il est hypocrite, despote et persécuteur comme son père. Il envoie à l'échafaud Anne du Bourg, et fait rendre au parlement ce bel arrêt qui ordonne de tuer tous les huguenots partout où on les trouvera.

Dans un règne de dix-huit mois, François II fait banqueroute, défend à ses créanciers, sous peine de mort, de demander leur paiement; il s'efforce de planter l'inquisition en France, donne les édits les plus atroces contre les protestants, fait périr des milliers de citoyens, et s'acharne contre son propre sang; mais, me crie-t-on, c'est le cardinal de Lorraine qui fit tout le mal. Eh! qu'importe au peuple? Les ministres sont le crime des princes, et c'est au pasteur à ne pas confier le troupeau à un chien enragé.

Quel monstre lui succède! Il extermine en une nuit cent mille de ses sujets. Il arquebuse de son palais son peuple; et l'on viendra s'extasier sur la douceur, la bonté, les vertus héréditaires de cette famille incomparable, unique. Mais Néron, Vitellius, Caracalla, Commode n'étaient pas de la même famille. Oh! oui, c'est une famille unique.

Henri III prouve qu'un prince faible est le pire des rois. La mollesse d'un Sardanapale,

et l'imbécile superstition d'un talapoin, semblent le fond de son caractère. Des trois fils de Henri II, on ne sait lequel fit le plus de mal à la France, année commune. Ils ne furent surpassés que par leur mère, cette Catherine de Médicis qu'on ne peut nommer sans horreur, qui bâtit sa domination sur nos calamités; qui, en élevant ses fils dans l'astuce italienne, ne leur apprenant qu'à s'envelopper de ruses méprisables et d'intrigues dangereuses, montra si bien, par les maux infinis de ce règne, que savoir être roi, ce n'est que savoir dissimuler et trahir.

On souffre à placer Henri IV, comme Louis XII, dans une telle galerie. Encore Sully fut-il menacé quinze fois d'une disgrâce; encore était-il incessamment assiégé d'une foule d'édits bursaux, extorqués par les courtisans et les maîtresses; encore le code des chasses et la fuite de la princesse de Condé montrent-ils combien il est difficile, même à Henri IV, de ne pas abuser de l'autorité.

Louis XIII. Plus misérable que les rois fainéants, dont les cent quatorze années de règne ne donnent que dit-huit ans de majorité, il ne quitte point, étant majeur, les lières de son enfance. Le mot qu'il dit à la dernière heure de Cinq-Mars, en tirant sa montre, le sang-froid avec lequel il regarde ce favori si cher, et cette lettre qu'il arrache à

Madame d'Haurefort, assez despote pour l'exiger et la prendre dans son sein, assez dévot pour n'oser la prendre avec la main et se servir de pincettes, ont dépeint son caractère. Il se bouchait les oreilles quand on lui parlait des privilèges des provinces. Il s'appelle *le Juste*, et il accorde la grâce de son frère, plus coupable, tandis qu'il fait décapiter Montmorency. Le sang du vertueux de Thou, et même de Concini et de sa femme intrigante, crient contre son iniquité. Il s'appelle le Juste, et il exerce les jugements par des commissaires. Il emprunte le costume de la justice pour déguiser sa tyrannie. Il a à sa suite une bande de juges, vice-despotes, et bourreaux ambulants. L'ordonnance interlocutoire de l'infâme Laubardemont, qui, pour étouffer le cri de l'indignation publique, à peine de dix mille livres d'amende, de dire que les religieuses de Loudun ne sont pas possédées du démon, est un trait unique de stupidité et de tyrannie judiciaire; et lorsque le malheureux Grandier, les os brisés par la question, et ne pouvant proférer une parole, était porté au supplice; que dire de ce crucifix de fer chaud qu'un moine lui appliquait aux lèvres, afin que la douleur le forçant de détourner le visage, le curé parût au peuple un sorcier et un apostat. On n'impute ici à Louis le Juste que les assassinats publics. Que serait-ce, si on le chargeait de tous les crimes

secrets de son ministre, si on lui demandait compte de tout le sang qui a coulé dans cette boucherie souterraine de Ruel? O rois! oui, je vous ai en horreur! Comment ne vous haïrait-on pas, tigres que vous êtes? Que me fait que ce soit un Louis XI ou un Louis XIII qui occupe le trône? La différence du tyran et du roi faible est nulle. Le calcul des assassinats, des violences et des injustices, ne donne-t-il pas le même résultat sous l'un et l'autre règne?

Louis le Grand. Ce prince dont l'Académie française s'est tant engouée, et qu'on a divinisé pendant un siècle aux yeux de la raison, au tribunal de la postérité, et jugé d'après les faits, témoins irrécusables, qu'est-il réellement¹? Mauvais parent, qui trouvait bourgeois d'aimer sa famille; mauvais ami, égoïste; qui recommandait à Philippe V de n'aimer personne; mauvais époux, à qui Marie-Thérèse rendit ce témoignage le jour de sa mort, qu'elle n'avait pas eu un seul jour heureux depuis son mariage, lorsque ce roi était forcé de lui en rendre un si différent : que sa perte était le premier sujet de chagrin qu'il recevait d'elle; mauvais frère : on sait combien il fut jaloux de la victoire de Cassel, succès qui fit perdre

¹ Nous voilà bien loin de Voltaire et du siècle et de Louis XIV. Avant Lemontey, Pelletan, Michelet, dès 89 Desmoulins juge le grand roi comme le jugera l'histoire.

pour jamais à Philippe le commandement des armées ; mauvais père, qui comptait ses filles pour rien : on connaît le mot plein d'insensibilité qui lui échappa auprès du grand bassin, lorsque Madame de Lude lui apportait la nouvelle si affligeante du danger de la duchesse de Bourgogne ; prince vindicatif et cruel, qui fit enlever au mépris du droit des gens, un étranger, ce malheureux gazetier de Hollande, et lui fit expier pendant onze années, dans une cage de fer où les rats lui rongeaient ses pieds goutteux, le crime d'avoir attenté à la gloire d'un ennemi ; prince fourbe, qui donnait pour instruction au dauphin de violer la foi des traités ; jaloux de la plus chétive gloire, jusqu'à donner pour siens les vers qu'il s'était fait dicter par Benserade ou Dangeau ; vers, après tout, qui lui appartenait aussi bien que les victoires de Turenne ou de Luxembourg, et dont il avait autant de droit de tirer vanité. Prince si aveuglé par les succès, si infatué par les flatteries, qu'il s'était persuadé que ce n'étaient point ses généraux qui gagnaient les batailles, mais son règne ; et qu'il croyait indifférent de mettre à la tête des armées un de ses valets ou un grand homme. Pour prix des éloges de la nation, et de son administration insensée, il l'écrasa de son faste, il l'obéra pour jamais ; il nous donna la capitation et le dixième, il greva l'Etat, en vingtans, de quinze cents millions de rentes ;

il créa pour deux millions d'offices, et laissa plus de quatre milliards de dettes. Mais c'est son despotisme qui rend sa mémoire abominable devant les citoyens. Il ne trouvait rien de beau comme d'être le sopher; et quel sopher fut jamais plus absolu? Il régna le peuple par des lettres de cachet. Il osa nous défendre, à peine des galères, de sortir du royaume, comme si nous étions ses serfs et des nègres attachés à l'habitation. Persécuteur jusqu'à la démence, ce roi jésuite commanda à ses dragons de convertir trois millions d'hérétiques. Il en fit périr près de dix mille par la roue, par la corde, par le feu, sans compter un million de fugitifs que la France perdit pour jamais. Despote jusqu'à la frénésie, il ne voulait pas que les Anglais fussent plus libres que nous; il prétendit les forcer à reprendre un tyran. Tel fut le mépris que faisait ce sultan d'une nation alors illustrée par tant de héros et de grands personnages, que jeune, il osa venir au parlement en bottes et le fouet à la main; et vieux, lui désigner pour maître le fruit de ses débauches. Ce fut lui surtout qui se donna le plaisir de la guerre, comme on se donne celui de la chasse, et qui toute sa vie exposa ses peuples comme on lancerait une meute. Je n'oublierai jamais que, pour prendre parti dans la guerre entre les Étoliens et les Arcadiens, les Romains firent valoir, dans leur manifeste, qu'ils étaient descendants

d'Enée et que les Arcaniens n'avaient point été au siège de Troye. Telles furent, si on excepte celle de la succession, toutes les guerres de Louis XIV, où il périt vingt millions d'hommes. Que sont ces assassinats obscurs, ces incendies d'une maison que châtient les lois, en comparaison de l'embrasement du Palatinat et de ses massacres en bataille rangée? « J'ai trop aimé la guerre, » disait-il. Non, tu n'aimais point la guerre. C'était là, si c'en peut faire une, l'excuse de Charles XII : le sifflement des balles était sa musique ; mais toi, tu étais lâche ; tu fuyais loin du danger, autour de la calèche d'une prostituée ; tu lui donnais le spectacle d'une Saint-Barthélemy en rase campagne. Non, tu n'aimais point la guerre ; tu n'aimais que toi, tu ne voyais que toi, tu croyais que tout était à toi, et la vie de tes sujets et leurs femmes. Oh ! si j'avais été le marquis de Montespan, au lieu de prendre sottement le deuil, au lieu d'écrire au pape une lettre ridicule pour lui demander des secondes noces, j'aurais fait comme le sénateur Maxime, ou comme le savetier Messine¹, dont je m'étonne toujours qu'il y ait si peu d'imitateurs.

¹ Patriote qui mérita mieux qu'Aristide le surnom de Juste. Dévoré du zèle du bien public, il ne put souffrir de voir les Maupeou, les Terrai, les Saint-Florentin de son temps, et cette multitude de fripons et de scélérats des deux premiers ordres, demeurer impunis, et mourir dans

Depuis Richelieu, l'oppression ministérielle et fiscale, parvenue au dernier degré, y était demeurée fixe. La nation était façonnée au despotisme, et nos accadémies elles-mêmes semblaient ne pas avoir une autre idée du monarque que celle des Juifs, ce peuple stupide et grossier. Il pourra prendre vos femmes et vos enfants, et vous charger comme des bêtes de somme. *Hoc erit jus regis qui vobis imperaturus est.* Semblable à ces insensés qui raisonnent parfaitement sur tout le reste, et dont on ne remarque la démence que dans un point, la nation française donnait des le-

leur lit de la mort des justes. Il pérora tant sur sa sellette, qu'il enflamma ses ouvriers du même zèle de la justice. Les voilà se distribuant les rôles. L'un fut le rapporteur, l'autre fit les fonctions de procureur général, et le savi-tier était le président. Sa boutique fut bientôt la tournelle de l'univers la plus formidable aux scélérats. Ils décrétaient, informaient, récolaient, confrontaient, jugeaient, et, bien plus, exécutaient. M. le président sortait sur la brune avec une arquebuse à vent; il attendait son homme, et ne le manqua jamais. On n'entendait parler dans la Sicile que de fripons fusillés par une main invisible, et on commençait à croire à la Providence. Cet homme, d'un grand caractère, fut pris un soir sur le fait, purgeant la terre des brigands, à l'exemple de Thésée et d'Hercule. L'inventaire de son greffe et la production de toutes ses instructions criminelles, qui justifiaient que le procès avait été fait et parfait à chacun des accusés, et qu'il ne manquait au bien jugé que les formes, ne purent le sauver du dernier supplice. Il périt sur l'échafaud, honoré des regrets et de l'admiration de tout le peuple, et digne d'un meilleur sort.

(Note de Desmoulins.)

cons à l'Europe dans toutes les sciences, et déraisonnait, était dans une véritable enfance sur les principes du droit naturel, dans la seule science qu'on n'a pas besoin d'apprendre, et qui est gravée dans tous les cœurs. Le régent semble surpasser en audace toute cette suite de mauvais rois; du moins le despotisme de Louis XIV ennoblit la nation, celui de la régence nous dégrada aux yeux de l'univers. Ce prince pouvait-il pousser plus loin l'outrage que de donner à la religion un évêque, à la nation un duc et pair, pour me servir de son expression, en *ch...*? Il cherche dans les mauvais lieux de la capitale le débauché le plus crapuleux, un homme dont le nom salit l'imagination et présente l'idée de tous les vices, de toutes les bassesses et de toutes les ordures ensemble. Il en fait un pontife et ose le placer sur le siège du vertueux Fénelon. Sans doute ce prince athée voulut défier les morts, et s'affermir dans l'incrédulité d'une autre vie, puisque l'ombre de Fénelon ne se levait point du tombeau pour repousser l'infâme Dubois. Comme Amasis, le régent met un pot de chambre sur l'autel, et commande au peuple de se prosterner. Mais que craindre de ce peuple qui recevait du papier à la place de son or, et se contentait de chançonner le banqueroutier? Grâce au ciel, enfin, nous ne faisons plus de chansons!

Toutes les places vendues, le masque levé par des courtisanes; des enregistrements forcés sans nombre; les parlements lançant autant de décrets de prise de corps contre les molinistes, que Fleury expédiait de lettres de cachet contre les jansénistes; un roi levant sur ses sujets plus d'impôts que tous ses prédécesseurs ensemble; les vols les plus violents et les plus infâmes ne réparant rien, parce que les fantaisies du jour engloutissent le pillage de la veille; un contrôleur général faisant l'aveu public qu'il n'était en place que pour piller, et autant qu'il y excellait. La nation attachée au char d'une prostituée, qui décidait également du sort des princes et des peuples, du duc et pair et de l'histriion; qui disgraciait un lâche cardinal, un vieil archevêque s'il ne lui baisait le derrière et le chancelier de France, s'il ne mettait du rouge et ne lui servait de bouffon. Au dedans, l'oppression et la misère, au dehors la faiblesse et le mépris; le pavillon des Jean Bart, des Duguay-Trouyn, des Duquesne déshonoré sur toutes les mers. Enfin, chose horrible à penser, le roi faisant publiquement le monopole des grains, et affamant ses peuples pour entretenir une fille! cent mille lettrés de cachet. Tel fut le règne de *Louis le Bien-Aimé*; mais il ne fut pas méchant. Et qu'aurait-il fait de plus, s'écrie Mirabeau, s'il l'eût été? Tarquin non plus, s'écriait Cicéron, n'était pas méchant. Il n'était

pas cruel, il n'était que fier¹, et nos pères l'ont chassé ; mais c'étaient des Romains. Et nous..... pardon, chers concitoyens, quand j'ai assisté à l'Assemblée nationale, j'ai dit : Nous valons mieux que les Romains, et Cyneás n'a rien vu de pareil dans le sénat.

Tels furent nos rois. Je n'ai montré dans

¹ *Atqui Tarquinius quem majores nostri expulserunt, non crudelis, non impius, sed superbus habitus est.* Ces Romains magnanimes, qui chassèrent Tarquin, uniquement parce qu'il était fier, qu'auraient-ils dit s'il se fût qualifié *Tarquin, roi par la grâce de Dieu* ? s'il eût motivé les lois par ces mots : *Car tel est notre bon plaisir* ? Jamais conquérant n'osa dire aux peuples vaincus rien de si insolent que ce discours avec lequel nous sommes si familiarisés. Je ne sais quel patriote, choqué de voir le roi de France sanctionner par ces mots un édit bursal, et nous demander de l'argent, parce que tel est son bon plaisir, ce qui est précisément la même raison que donnent les voleurs quand ils en demandent sur le grand chemin, a fait ces vers pleins de bon sens :

Apprends, mon cher Louis...

Que tel est ton plaisir, n'est pas telle ma loi.

Rends compte, et l'on veut bien encore payer la dette ;

Mais du moins sois poli, quand tu fais une quête.

D'un gueux, dit Salomon, l'insolence déplaît ;

Et c'est au mendiant à m'ôter son bonnet.

Je voudrais que ce poëte eût fait quelques vers sur ces autres mots, qui ne me donnent pas moins d'humeur, *Louis, par la grâce de Dieu*. Ne semblerait-il pas que le ciel aurait manifesté par quelque miracle sa volonté de l'établir roi ? Peut-il seulement guérir les écrouelles ?

(Note de Desmoulins.)

la plupart que l'homme public, le monarque. Que serait-ce si, fouillant dans leur vie privée, j'avais peint les crimes domestiques? Isabelle de Bavière, mère dénaturée; Louis XI, parricide; Catherine de Médicis, empoisonnant le dauphin François; Marie de Médicis, assassinant son mari; son fils Louis XIII vengeant son père par un parricide et le laissant mourir de faim; et, de nos jours, ces morts de la reine, du dauphin, de la dauphine, qui rendirent Choiseul et Louis XV si odieux. Comment pourrais-je mieux terminer ce chapitre que par ces mots touchants qu'adressait à son instituteur, après la lecture de l'*Histoire de France*, le dauphin que nous venons de perdre : « Père Corbin, dans tous ces rois, je n'en vois aucun de bon ? »



VI

Quelle constitution convient le mieux à la France.

Je m'attends aux clameurs que ce paragraphe va exciter. Messieurs, point de colère, je vous

prie. Je ne prétends asservir personne à mon opinion, et suis prêt à en faire le sacrifice, si elle est réprouvée par leurs hautes puissances nos seigneurs de l'Assemblée nationale. Mais on était étouffé par ses pensées. Souffrez que je profite du moment pour les exhiler. C'est un esclave qui use des saturnales. Poursuivons. *Age libertate decembri.*

Après avoir fait le procès à la mémoire de nos rois, Mirabeau ajoutait cette réflexion alors si courageuse : « Toute l'Europe a applaudi au sublime manifeste des Etats-Unis d'Amérique. Je demande si les puissances qui ont contracté des alliances avec eux ont osé lire ce manifeste ou interroger leur conscience après l'avoir lu. Je demande si, sur les trente-deux princes de la troisième race, il n'y en a pas eu au delà des deux tiers qui se sont rendus beaucoup plus coupables envers leurs sujets que les rois de la Grande-Bretagne envers les colonies. »

Pour se renfermer dans les cinq siècles que nous venons de parcourir, que répondre à une expérience de cinq cents ans? La chose parle de soi. Les faits ne crient-ils pas que la monarchie est une forme de gouvernement détestable? Dans une si longue période de temps, trois rois seulement ne sont pas indignes du trône; et qu'on ne fasse pas honneur de ces trois princes à la royauté. Ils durent à leurs premières années, si différentes de celles des

dauphins, de n'être pas comme le vulgaire des rois. Quand nous sommes malades, nous devenons bons. Charles V, prince valétudinaire, s'instruisit encore à l'école du malheur. Les règnes désastreux de Jean et de Henri III donnèrent l'expérience à Charles V et à Henri IV leurs successeurs; l'éducation de ce dernier, les vicissitudes de sa fortune, en firent ce prince que nous regrettons encore; et si Louis XII fut le père du peuple, remercions la grosse tour de Bourges. Tant que les enfants des rois seront élevés sur les degrés du trône, livrés à des instituteurs courtisans, nourris de ces leçons qui font les rois par la grâce de Dieu, et non par la grâce du peuple; complimentés dès le berceau par les robes rouges et les soutanes violettes, qui s'empressent d'aduler bassement l'auguste marmot; tant qu'on ne dira pas du prince héréditaire, comme Henri IV de son fils, *cet enfant est à tout le monde*; que la nation n'aura pas le droit de diriger exclusivement son éducation, de l'arracher de la cour et du sein empesté de la flatterie dont il suce la maxime avec le lait, il sera impossible aux rois de n'être pas ce qu'ils ont toujours été.

Eh! pourquoi vouloir que le bonheur d'un empire dépende d'un précepteur, que la destinée d'un peuple soit dans la main d'un seul homme? Ce mot de Cicéron à Atticus m'a toujours frappé : *César voudra-t-il ressem-*

bler à Phalaris ou à Pisistrate? Je n'en sais rien, mais il en est le maître. Comment les peuples ont ils pu placer leurs espérances dans un seul homme? Elevés loin de la cour et par les plus sages instituteurs, la plupart ne seront alors que de méchants rois. Les Césars, nés presque tous loin du trône, en furent-ils moins de mauvais princes? La royauté, la puissance se corrompt d'elle-même. Que sert de préparer le vase? c'est la liqueur qui ne vaut rien. Pourquoi juger les rois plus favorablement qu'ils n'ont fait eux-mêmes? Écoutons un empereur rendre ce témoignage aux monarques : « Il ne faut que quatre ou cinq courtisans déterminés à tromper le prince pour y réussir; ils ne lui montrent des choses que le côté qu'ils veulent. Comme ils l'obsèdent, ils interceptent tout ce qui leur déplaît, et il arrive, par la conspiration d'un petit nombre de méchants, que le meilleur prince est vendu, malgré sa vigilance, malgré même sa défiance et ses soupçons. »

C'est Dioclétien qui fait cet aveu. Il suppose le meilleur roi. Que dire d'un prince faible, d'un prince médiocre, d'un prince comme il y en a tant? Point de bête plus féroce, dit Plutarque, que l'homme, quand à des passions il réunit le pouvoir.

Teile est l'idée qu'on a eue des rois dans tous les temps. Je parle de ceux qui ont été vraiment rois; car il est ridicule de donner

le même nom à Agis et à Xerxès, au premier magistrat de Lacédémone et au grand roi. Beaucoup de peuples ont chassé les rois, si on excepte les Juifs à qui Dieu prédit en vain qu'ils s'en repentiraient; je ne connais aucune nation qui se soit donné des rois proprement dits, ce qui est la preuve que ce gouvernement a été rejeté avec horreur par tous les peuples qui ont eu la liberté de choisir et de se constituer.

Chers concitoyens, il faut que ce soit un grand bien que la liberté, puisque Caton se déchire les entrailles plutôt que d'avoir un roi; et de quel roi peut-on comparer la bonté et les qualités héroïques à celles de ce César dont Caton ne put supporter la dictature; mais c'est ce que nous ne pouvons comprendre. Abâtardis par la servitude, nous ne concevons pas les douceurs et le prix de la liberté; nous sommes comme ce satrape qui vantait à Brasidas les délices de Persépolis, et à qui ce Lacédémonien répondit : Je connais les plaisirs de ton pays, mais tu ne peux connaître ceux du mien. Ce qui fait saisir à J.-J. Rousseau ce rapprochement admirable : « Il en est de la liberté comme de l'innocence et de la vertu, dont on ne sent le prix que lorsqu'on en jouit soi-même, et dont le goût s'éteint sitôt qu'on les a perdues. »

Il est pourtant, chez les peuples les plus asservis, des âmes républicaines. Il reste en-

core des hommes en qui l'amour de la liberté triomphe de toute les institutions politiques. En vain elles ont conspiré à étouffer ce sentiment généreux ; il vit caché au fond de leurs cœurs, prêt à en sortir à la première étincelle, pour éclater et enflammer tous les esprits. J'éprouve au dedans de moi un sentiment impérieux qui m'entraîne vers la liberté avec une force irrésistible ; et il faut bien que ce sentiment soit inné, puisque, malgré les préjugés de l'éducation, les mensonges des orateurs et des poètes, les éloges éternels de la monarchie dans la bouche des prêtres, des publicistes, et dans tous nos livres, ils n'ont jamais appris qu'à la détester.

J'ai peine à croire ce qu'on raconte de Voltaire, que tous les ans la haine du fanatisme, réveillée par l'anniversaire de la Saint-Barthélemy, lui donnait une fièvre périodique et commémorative. Ce que je puis attester, c'est que me trouvant un jour à je ne sais quelle entrée de la reine dans la capitale, et voyant pour la première fois se déployer tout le faste de la royauté, bien que j'aie l'honneur d'être Français, et que je croie en avoir le cœur, je n'éprouvai point du tout cette idolâtrie qu'on assure que nous avons pour nos rois. Le souvenir de ces chars de triomphe des Romains, où à côté du grand homme un esclave l'avertissait qu'il était simple citoyen ; ici au contraire le sentiment profond de leur orgueil,

de leur mépris pour la nation, cette idée extravagante que je croyais lire dans leur visage que c'est à Dieu et à leur épée, et non à nous qu'ils doivent d'être élevés sur le pavois, la comparaison de leur petitesse individuelle avec cette grandeur soufflée, la vue d'un peuple immense qui se précipitait, qui se culbutait, qui s'étouffait pour jouir de son humiliation et de son néant, cette multitude de satellites, de valets, de cochers, et de chevaux même plus fiers que les citoyens, toutes ces images me remplirent d'une indignation inexprimable, et la haine de la royauté me causa une fièvre, la seule que j'aie jamais eue ¹.

¹ Depuis la première édition de cet ouvrage, de quelle entrée différente j'ai eu le bonheur d'être témoin, le 18 juillet, lorsque le dimanche 12, quatre heures après midi, monté sur une table au Palais-Royal, et montrant un pistolet, je m'écriais qu'il n'y avait que ce seul moyen de prévenir une Saint-Barthélemy dont les patriotes étaient menacés cette nuit même, lorsque, versant des larmes de désespoir et déterminé à périr glorieusement, j'appelais tout le monde aux armes, qu'ensuite, encouragé par mille embrassements de ceux qui m'entouraient, et pressé contre leur cœur, à l'instant où j'arborais le premier à mon chapeau la cocarde verte, le signe de nos espérances et de notre liberté : chers concitoyens, que nous étions loin de penser que le mardi suivant nous verserions de plus douces larmes : des pleurs d'attendrissement et de joie, en embrassant sur les tours de la Bastille ces braves gardes françaises qui l'avaient emportée d'assaut en 25 minutes ! Que nous étions loin de prévoir cette entrée triomphale pu mercredi, cette marche auguste et puissante des re-

Avant la séance royale, je regardais Louis XVI avec admiration, parce qu'il a des vertus, qu'il ne marchait point dans la voie de ses pères, n'était point despote, et avait convoqué les États généraux. Au fond de ma province, j'avais lu dans la gazette sa belle parole : *Qu'importe que mon autorité souffre, pourvu que mon peuple soit heureux?* Aurions-nous, m'étais-je dit, un roi plus grand que les Trajan, les Marc-Aurèle, les Antonin, qui n'ont point limité leur puissance? J'aimais personnellement Louis XVI; mais la monarchie ne m'était pas moins odieuse.

J'entends dire de tous côtés que la monarchie est nécessaire à la France, que la nation

présentants de la nation, au milieu d'un million de citoyens, depuis la porte Saint-Honoré jusqu'à l'hôtel de ville, l'ivresse des patriotes, la fraternité qui respirait dans tous les visages, les mains des citoyens enlacées dans celles des militaires, ces fleurs, ces rubans que les femmes jetaient des croisées, ces cris infinis de *Vive la Nation!* Que nous étions loin surtout de nous attendre à voir, le vendredi, Louis XVI, sans gardes, au milieu de 250,000 hommes de milice parisienne, tous les armes hautes, abaisser la fierté du premier trône du monde devant la majesté du peuple français, s'abandonner à la générosité de ce peuple, et des mains du premier maire de Paris, recevoir, attacher lui-même à son chapeau, et porter à sa bouche cette cocarde que, cinq jours auparavant, les plus courageux n'avaient prise qu'en tremblant et croyant se dévouer à une mort certaine. Ces trois jours sont les plus beaux de notre histoire, ils seront les plus beaux de ma vie.

(Note de Desmoulins.)

est tombée dans les derniers malheurs toutes les fois qu'elle s'est détachée de l'obéissance due à ses rois.

Je sais que l'on doit à l'autorité royale d'avoir détruit ces châteaux antiques, dont les ruines, liées au souvenir des désordres de ces temps, représentent encore à l'imagination *la carcasse et les ossements des grandes bêtes féroces*. Mais de bonne foi, avons-nous à craindre aujourd'hui que ces ossements ne se raniment? Ces châteaux vont achever de n'être plus que les maisons de campagne des aristocrates déchus. De bonne foi, avons-nous à craindre de voir, comme du temps de la Fronde, une troupe de robins ou les Seize, comme du temps de la Ligue, ou Caboché et le prévôt Marcel, prendre les rênes du gouvernement? Ce sera la nation qui se régira elle-même, à l'exemple de l'Amérique, à l'exemple de la Grèce. Voilà le seul gouvernement qui convienne à des hommes, aux Français, et aux Français de ce siècle.

N'est-ce pas se moquer, d'assimiler la monarchie au gouvernement paternel? Le père commande, parce qu'il est père, parce que ses enfants tiennent tout de lui, parce que la nature répond de son amour et l'expérience de sa sagesse. Quelle parité y a-t-il entre un roi et une nation? Mettez d'un côté Louis XVI et de l'autre l'Assemblée nationale. De quel côté seront les lumières et l'expérience? A

Louis XVI, joignez le conseil, la reine, d'Artois, Barentin, Villedeuil, Lamoignon, Brienne, Calonne, Coulon; joignez Conti, Condé, les favoris et les favorites; de l'autre côté, mettez Necker, que la nation entière a choisi, et cette foule de députés de tous les ordres, à qui leur patriotisme, leurs talents, leurs vertus ont mérité le suffrage des provinces; souverains collectivement, individuellement subordonnés à leurs bailliages, mandataires révocables à la première infidélité, et dites par qui vous aimez mieux être régis?

Le gouvernement populaire, le seul qui convienne à des hommes, est encore le plus sage. Un exemple va le prouver sans réplique. Premièrement, le meilleur de nos rois, Louis XII; il eut les vertus d'un monarque, mais sa prison de trois ans ne put lui donner les talents qui lui manquaient, la prévoyance et la sagacité. Ses guerres furent mal conduites, ses traités peu honorables. Prenez-y garde, chers concitoyens, si vous concevez à la place du gouvernement monarchique celui que Coligny méditait, que les Seize cherchaient, après lequel Mézerai a soupiré, que l'Amérique a trouvé, les jours tant regrettés de Louis XII ne seront pas les beaux jours de ce gouvernement. Le gouvernement étant alors l'assemblée générale, il sera impossible que le gouvernement ait d'autre intérêt que

le sien, et, partant, que l'intérêt général; et comme les vertus publiques ne sont autre chose que l'amour de l'intérêt général, le gouvernement aura toujours des vertus. Des deux choses à désirer dans les chefs de l'Etat, les vertus et les talents, nous serons donc toujours sûrs de trouver l'une. Quand les deux seront réunies, alors quel empire florissant que la France! Et si nous faisons toujours de mauvais choix; s'il arrivait, ce qui est impossible, que nos chefs manquassent toujours d'habileté, eh bien, les choses iraient comme du temps de Louis XII, où le prince n'avait que des vertus, et nous serions au pair de ce règne. Il ne pourrait donc manquer à ce gouvernement que des talents et des lumières; et la France en manqua-t-elle jamais? Mais la plupart de ses grands hommes lui ont été inutiles. Qu'on compare les chefs que nomme la voie publique à ceux que nomme la cour. Aurions-nous jamais été vaincus, si nous avions choisi nos généraux? jamais foulés, si nous avions choisi nos ministres? Je me déclare donc hautement pour la démocratie. Et comment répondre aux exemples de la Grèce, de la Suisse et de l'Amérique?

On répond que la lenteur des délibérations dans les républiques nuit à la promptitude nécessaire aux opérations d'un bon gouvernement : quelle mauvaise foi, ou quelle ignorance! Les Romains, demande l'orateur des

Etats généraux, étaient-ils les derniers en campagne? Quelle incroyable célérité dans la première expédition navale de Duilius! dans l'armement de Carthage à la troisième guerre punique! L'histoire n'offre rien de pareil, si ce n'est l'armement de la ville de Paris le 14 juillet 1789.

On répond encore que cette forme de gouvernement ne convient qu'à des petites villes comme Athènes et Genève, à des îles comme l'Angleterre, à des pays de montagnes comme la Suisse, ou à ceux qui sont séparés des nations conquérantes par un archipel, comme l'Amérique. Chers concitoyens, ces contrées, tour à tour libres et asservies, montrent que ce n'est point à leur position qu'elles durent le bienfait de la liberté. Qui ne voit que ces exemples se réfutent l'un par l'autre? Si l'Angleterre est environnée de mers, Genève ne l'est point. Si l'Attique est petite, l'Amérique est un vaste continent. Si la Suisse a des montagnes, la Hollande n'en a point. Si l'Amérique a besoin des barrières de l'Océan pour se défendre, c'est une preuve que la petitesse d'un Etat, loin d'être favorable au gouvernement républicain, lui serait plutôt contraire, puisque plus il est petit, plus il est facile à envahir. Un grand pays comme la France, constitué république, n'aurait besoin ni de la barrière des mers, ni du boulevard des Alpes. La liberté y serait invincible

Mais, dit-on, les parties de ce grand tout se désuniront; nous deviendrons autant de petites républiques. Je ne saurais me persuader la possibilité de ce démembrement. Pourquoi nous désunir? Pourquoi vouloir être des Bretons, des Béarnais, des Flamands? Y aurait-il alors sous le ciel un nom plus beau que celui de Français? C'est à ce nom déjà si célèbre qu'il faut tous sacrifier le nôtre. C'est à vous, dignes représentants de la nation, à arracher toutes ces haies de divisions qui séparent les provinces, à nous unir si fortement, à nous donner une constitution si belle, si heureuse, que cette année 1789 soit pour nous ce qu'était pour les juifs celle de la délivrance des Pharaons; et qu'une loi divine et descendue du ciel nous inspire pour les gouvernements étrangers la même aversion que ce peuple avait pour les idoles des nations. Quelque mépris qu'on ait pour les juifs, il est impossible de ne pas admirer leur législateur et la profondeur des fondements sur lesquels il a bâti une constitution impérissable. Quand je lis le psaume CXIII, je ne m'étonne plus qu'éparse depuis tant de siècles, cette nation n'ait jamais pu se fondre et se dissoudre avec les peuples au milieu desquels elle vit. Nous ne pouvons pas demander à nos députés qu'ils fassent sauter les montagnes comme des béliers; mais la raison seule peut nous organiser aussi fortement que le

merveilleux, et la main de justice fera plus que la baguette de Moïse.

O vous! dignes représentants de la nation et les pères de la patrie, voyez tous les amis de la liberté et de l'humanité, tous ceux pour qui le bien public et la gloire du nom français ne sont pas des chimères, tourner incessamment vers notre auguste Assemblée des yeux pleins d'espoir et de reconnaissance. Jusqu'à ce jour vous avez rempli votre tâche avec courage, et la sagesse de vos délibérations est la meilleure réponse aux détracteurs du gouvernement populaire. Votre serment avant la séance royale, et depuis votre réponse au marquis de Brézé, qu'on vous envoyait comme si vous étiez une procession, et que vous eussiez à écouter un maître des cérémonies, toute cette conduite ferme et sage a bien justifié notre confiance. Vous avez donc juré de ne point vous séparer que la France n'ait une constitution digne d'elle. Poursuivez sans crainte, le despotisme frémit de lâcher sa proie : il a déployé tout l'appareil de sa puissance : il a osé lutter un moment contre vous. Lutte impuissante! Vous avez persisté, et avec vous la nation entière. Continuez de donner au monde le plus beau des spectacles, un spectacle inconnu aux siècles passés, celui

de la raison toute nue aux prises avec la force, et victorieuse.

Déjà la plus étonnante merveille s'est opérée. Nos soldats ont jeté bas les armes. L'exemple qu'ont donné les gardes françaises ne sera point perdu pour l'armée. Braves soldats, venez vous mêler parmi vos frères, recevoir leurs embrassements. Nous allons nous entr'égorger : venez, mes amis, recevez les couronnes civiques qui vous sont dues. Vous avez ennobli vos épées ; maintenant elles sont honorables ; maintenant vous n'êtes plus les satellites du despote, les geôliers de vos frères, vous êtes nos amis, nos concitoyens, les soldats de la patrie ; maintenant vous n'avez plus une livrée, vous avez un uniforme. Venez vous asseoir à nos tables ; portons ensemble un toast à la santé des augustes représentants du peuple français, à la santé de l'immortel Necker, du duc d'Orléans, et que depuis les Alpes et les Pyrénées jusqu'au Rhin on n'entende plus que ce seul cri : *Vive la nation ! vive le peuple français !*

Comme la face de cet empire est changée ! comme nous sommes allés à pas de géants vers la liberté ! Altérés d'une soif de douze siècles, nous nous sommes précipités vers sa source dès qu'elle nous a été montrée. Il y a peu d'années, je cherchais partout des âmes républicaines, je me désespérais de n'être pas né Grec ou Romain, et ne pouvais pourtant

me résoudre à m'éloigner de la terre natale et d'une nation que, dans son asservissement même, on ne pouvait s'empêcher d'aimer et d'estimer. Mais c'est à présent que les étrangers vont regretter de n'être pas Français. Nous surpasserons ces Anglais si fiers de leur constitution et qui insultaient à notre esclavage. Plus de magistrature pour de l'argent, plus de noblesse pour de l'argent, plus de noblesse transmissible, plus de privilèges pécuniaires, plus de privilèges héréditaires. Plus de lettres de cachet; plus de décrets; plus d'interdits arbitraires, plus de procédure criminelle secrète. Liberté de commerce, liberté de conscience, liberté d'écrire, liberté de parler. Plus de ministres oppresseurs, plus de ministres déprédateurs, plus d'intendants vice-despotes, plus de jugements par commissaires, plus de Richelieu, plus de Terrai, plus de Laubardemont, plus de Catherine de Médicis, plus d'Isabelle de Bavière, plus de Charles IX, plus de Louis XI. Plus de ces boutiques de places et d'honneurs chez la Dubarry, chez la Polignac. Toutes les cavernes de voleurs seront détruites, celle du rapporteur et celle du procureur, celles des agioteurs et celles des monopoleurs, celles des huissiers-priseurs et celles des huissiers-souffleurs. La cassation de ce conseil qui a tant cassé; l'extinction de ces parlements qui ont tant enregistré, tant décrété, tant lacéré et se sont tant

nosseigneurisés, qu'il en périsse jusqu'au nom et à la mémoire. Suppression de ce tribunal arbitraire des maréchaux de France. Suppression des tribunaux d'exception. Suppression des justices seigneuriales. La même loi pour tout le monde. Que tous les livres de jurisprudence féodale, de jurisprudence fiscale, de jurisprudence des dîmes, de jurisprudence des chasses, fassent le feu de la Saint-Jean prochaine! ce sera vraiment un feu de joie, et le plus beau qu'on ait jamais donné aux peuples. Qu'on extermine surtout cette robe grise, cette police, l'inquisition de la France, le vil instrument de notre servitude, ces milliers de délateurs, ces inspecteurs, la lie du crime et le rebut des fripons même. Qu'il fuie de la terre des Francs, l'infâme qui, depuis l'ouverture des Etats généraux, aurait dénoncé un citoyen; qu'il fuie ou qu'il soit sûr que le fer ardent du bourreau le poursuit, qu'il l'atteindra, et lui imprimera sur la joue le mot *espion*, afin qu'on le reconnaisse. Qu'on détruise un autre espionnage plus odieux encore; du moins je me défie de la police: mais je me fie à la poste, et elle me trahit; le commis de la barrière ne fouille que dans ma poche, celui de la poste fouille dans ma pensée; que le secret des lettres soit inviolable. Que les vils auteurs du despotisme, que les d'Esprémesnil, que Moreau, que Linguet, que l'abbé Maury, l'abbé Roy, que

Condé, que Conti, que d'Artois vivent¹; qu'ils respirent pour montrer notre tolérance; mais que le mépris s'attache à leurs pas; qu'ils ne marchent qu'investis de l'exécration publique, qu'au milieu de leurs valets et de leur faste, ils soient devant nos yeux et dans l'opinion comme ces traîtres que les Germains plongeaient dans la vase, dans le borbier, dans une mare, et où ils les tenaient enfoncés jusqu'aux oreilles. La Bastille sera rasée, et sur son emplacement s'élèvera le temple de la liberté, *le palais de l'Assemblée nationale*. Peuples, on ne lèvera plus sur vous d'impositions royales, mais nationales, et pas un denier au delà des besoins de l'année. Le trésor national, l'armée nationale composée de mi-

¹ Delaunai, Flesselles, Foulon, Berthier, ont été punis plus exemplairement. Quelle leçon pour leurs pareils, que l'intendant de Paris, rencontrant au bout d'un manche de balai la tête de son beau-père, et une heure après sa tête à lui-même, ou plutôt les lambeaux de sa tête au bout d'une pique; ensuite son cœur et ses entrailles arrachés et portés en triomphe; enfin le corps décapité, trainé aux flambeaux dans les rues, couvert de sang et de boue, et devant, un citoyen qui criait : *Laissez passer la justice du peuple!* justice épouvantable! Mais l'horreur de leur crime passe encore l'horreur de leur supplice. Les voilà donc enfin disparus ces traîtres qui voulaient nous égorger sans forme de procès. Ils ont subi la peine du talion. Les uns sont morts, la fuite a sauvé tout le reste. Comme les Tarquins, qu'ils ne rentrent jamais dans le pays d'où ils sont chassés.

(Note de Desmoulins.)

ice bourgeoise, de milices¹ comme la magistrature, comme le sacerdoce, où les vertus, la voix publique, la considération mèneront à tout, et la naissance, l'argent, la faveur du prince, à rien. Nous aurons des bailliages provinciaux, des assemblées municipales, une assemblée nationale perpétuelle, arbitre de la paix et de la guerre; des traités et des ambassades; non pas une Assemblée nationale dont les membres puissent se déclarer inamovibles, héréditaires, comme M. de Mirabeau en admet la possibilité dans sa onzième lettre, hypothèse qui m'a étrangement surpris de la

¹ M. de Mirabeau qui, dans son excellent ouvrage des *Lettres de cachet*, dès 1782, avait montré tant de choses à faire, et n'avait laissé si peu à dire à l'Assemblée nationale, me pa ait y avoir parfaitement prouvé que les troupes réglées et perpétuelles ne sont bonnes qu'à retenir une nation dans les fers, et non à la défendre. A Rome, les troupes réglées sous les empereurs perdirent tout ce qu'avaient conquis les milices bourgeoises sous les consuls. Ces Grecs si fameux avaient-ils des troupes réglées? Les Suisses en ont-ils? Le jeune Scipion, Lucullus, l'eunuque Narsès, Torstenson, Alexandre, Annibal et tous les grands capitaines ont montré que ce n'est point la poussière des camps et l'expérience qui donnent le génie des batailles; et pour remporter des victoires, à dix-neuf ans, comme Pompée, il n'a manqué à notre cber et illustre général, M. de Lafayette, que d'avoir des armées à commander; aujourd'hui que l'artillerie et les ingénieurs décident presque sens des événements d'une campagne, que l'esprit de conquête s'est perdu, que l'impraticable paix de l'abbé de Saint-Pierre commence à n'être plus le rêve d'un homme de bien, que la philosophie et l'esprit de liberté

part d'un écrivain dont la logique est aussi saine; mais une Assemblée nationale subordonnée à la nation, de manière qu'un bailliage puisse retirer ses pouvoirs à son représentant, et qu'on soit destitué comme on a été institué. *Fiat! fiat!* oui, tout ce bien va s'opérer; oui, cette révolution fortunée, cette régénération va s'accomplir; nulle puissance sur la terre en état de l'empêcher. Sublime effet de la philosophie, de la liberté et du patriotisme! nous sommes devenus invincibles. Moi-même j'en fais l'aveu avec franchise, moi qui étais timide, maintenant je me sens un

ne sauraient manquer de franchir les Alpes, les Pyrénées et les mers; que je ne désespère pas de voir la cocarde au saint-père, au Grand Turc, au roi de Prusse et à la czarine, et que les Etats généraux de l'Europe pourraient bien se tenir dans une cinquantaine d'années. Pourquoi fouler le peuple afin d'entretenir à grands frais vingt mille oisifs? Pourquoi ne pas retrancher soixante-dix millions d'impôts sur un seul article de dépense inutile? En attendant cette diète européenne, ayons d'excellentes écoles d'artillerie et de génie, une excellente marine; que chaque ville ait son champ de Mars; point de privilège exclusif de porter les armes. Soyons tous dans la paix *quirites*, dans la guerre *milites*. Qu'il n'y ait de troupes réglées et perpétuelles qu'une maréchaussée formidable aux brigands, étant elle-même une des divisions de la milice bourgeoise, et en portant l'uniforme. Ayons surtout la liberté et une patrie, et ces armées de serfs, ces automates prussiens, russes et autrichiens, malgré les manœuvres de Postdam et les coups de canne de leurs officiers, ne pourront tenir contre nos légions républicaines.

(Note de Desmoulins.)

autre homme. A l'exemple de ce Lacédémonien, Otriades, qui, resté seul sur le champ de bataille et blessé à mort, se relève, de ses mains défaillantes, dresse un trophée et écrit de son sang : *Sparte a vaincu !* je sens que je mourrais avec joie pour une si belle cause, et, percé de coups, j'écrirai aussi de mon sang : ***La France est libre !***

TABLE DES MATIÈRES

DU

TOME PREMIER

	Pages.
Notice sur Camille Desmoulins.	3
Extraits de l'étude de M. Marc Dufraisse sur Camille Desmoulins :	
I. La Montagne et la Gironde.	87
II. Le Vieux Cordelier.	106
La France libre.	123



1777



LIBRAIRIE DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

2, RUE DE VALOIS, PALAIS-ROYAL, 2

MUSÉE NATIONAL

COLLECTION DE PORTRAITS DES PERSONNAGES

LES PLUS CÉLÈBRES

accompagnés de leurs Biographies

20 centimes la livraison de 4 portraits

25 centimes rendu franco

L'OUVRAGE (20 LIVRAISONS) EST EN VENTE

Cette publication a pour but de faire connaître les personnages les plus célèbres de tous les temps et de tous les pays, depuis le soldat qui verse son sang pour la patrie, jusqu'au savant qui lui consacre ses veilles; depuis l'inventeur qui crée un outil, jusqu'au marin qui trouve un monde; depuis l'artiste qui charme l'esprit et le cœur, jusqu'à l'écrivain qui élève les âmes; depuis le philanthrope, enfin, qui distribue sa fortune aux malheureux, jusqu'à l'humble sœur d'hôpital qui leur sacrifie sa vie tout entière!

Disposés pour être mis en volume, ces portraits biographiques peuvent être détachés par les instituteurs et donnés en récompense aux élèves.

FORTE REMISE AUX INSTITUTEURS

La reliure se paie à part : 1/2 reliure, 60 c.; reliure, 1 fr.; doré sur tranche, 1 fr. 25.

Liste des Portraits contenus dans ce volume

- | | |
|-----------------------------|--------------------------|
| 1. CORNEILLE. | 41. CERVANTES. |
| 2. VAUBAN. | 42. OBERKAMPF. |
| 3. PARMENTIER. | 43. COLBERT. |
| 4. CHRISTOPHE COLOMB. | 44. GÉNÉRAL FOY. |
| 5. WASHINGTON. | 45. BUFFON. |
| 6. JACQUARD. | 46. JACQUES CŒUR. |
| 7. DESCARTES. | 47. ROTROU. |
| 8. LA TOUR-D'Auvergne. | 48. HAUY. |
| 9. LA FONTAINE. | 49. JEANNE HACHETTE. |
| 10. HOCHÉ. | 50. REGNARD. |
| 11. CHAPPE. | 51. LE POUSSIN. |
| 12. L'ABBÉ DE L'ÉPÉE. | 52. BEAUMARCHAIS. |
| 13. MOLIERE. | 53. FÉNELON. |
| 14. BERNARD PALISSY. | 54. CHAMPIONNET. |
| 15. MONTYON. | 55. MONTAIGNE. |
| 16. JENNER. | 56. WATT. |
| 17. JEANNE D'ARC. | 57. MADAME DE ÉVIGNÉ. |
| 18. CHANCEL. DE L'HOSPITAL. | 58. MARCEAU. |
| 19. RACINE. | 59. MONGE. |
| 20. OLIVIER DE SERRES. | 60. ADAM DE CRAPONNE. |
| 21. AMBROISE PARÉ. | 61. VICOMTESSE DUMOULIN. |
| 22. LAVOISIER. | 62. DARCEY. |
| 23. VOLTAIRE. | 63. JEAN REWT. |
| 24. DUQUESNE. | 64. FULTON. |
| 25. JEAN GOUJON. | 65. CARNOT. |
| 26. MONTESQUIEU. | 66. LESUEUR. |
| 27. FRANKLIN. | 67. BOURG-ELAT. |
| 28. SAINT VINCENT DE PAUL. | 68. CLÉMENCE ISAURE. |
| 29. RAPHAËL. | 69. CATINAT. |
| 30. SULLY. | 70. ROLLIN. |
| 31. SALOMON DE CAUS. | 71. CHEVALIER ROSE. |
| 32. BAYARD. | 72. CRILLON. |
| 33. TURGOT. | 73. MIRABEAU. |
| 34. PESTALOZZI. | 74. MONTGOLFIER. |
| 35. LA PÉROUSE. | 75. CUVIER. |
| 36. D'ALEMBERT. | 76. MADAME DE MARGIS. |
| 37. MADAME LABOULAYE. | 77. DUGUESCLIN. |
| 38. MATHIEU MOLÉ. | 78. J.-J. ROUSSEAU. |
| 39. D. PAPIN. | 79. GALILÉE. |
| 40. VÉALE. | 80. GUTENBERG. |

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

COLLECTION DES MEILLEURS AUTEURS ANCIENS ET MODERNES

OEUVRES

DE

CAMILLE DESMOULINS

TOME II



PARIS

LIBRAIRIE DE LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE

2, RUE DE VALOIS, 2

1879

Tous droits réservés



DISCOURS

DE

LA LANTERNE

AUX PARISIENS

Qui male agit, odit lucem.

Saint Matthieu.

Les fripons ne veulent pas de lanternes.



EN FRANCE

L'AN 1^{er} DE LA LIBERTÉ

1789



ÉPITRE DÉDICATOIRE

A NOSSEIGNEURS DU PARLEMENT DE TOULOUSE

Nosseigneurs,

On m'a conté que vous aviez brûlé la *France libre*. Tous les livres de physique de Salomon furent brûlés par le roi Ezéchias sur les degrés du temple, de peur qu'ils ne détournassent le peuple de son attention à la sainte Ecriture; cela doit consoler les auteurs dont les brochures sont brûlées par les gens du roi aux pieds du grand escalier. Pour moi, je vous remercie de ces flammes honorables, le feu qui consumait la victime montrait qu'elle était agréable aux dieux. Le feu qui consume un livre montre qu'il n'a pas déplu aux hommes. Cette flamme qui s'élève autour de ces feuilles est comme l'auréole qui couronne l'auteur.

Agréez donc de ma reconnaissance l'hommage de cette seconde édition et puisse ma

chère *Lanterne* obtenir de vous la même faveur ! Je doute que ce cadet fasse autant fortune que son aîné ; mais je vous prie de ne point mettre de jalousie dans la famille.

Je me hâte de vous le présenter pendant qu'il en est temps encore. Pourquoi faut-il que ce flambeau bienfaisant qui a fait renaître de sa cendre ma brochure et a procuré aux libraires une quatrième édition soit prêt à s'éteindre dans vos mains ? Hélas ! Nosseigneurs, malgré les efforts de MM. Cazalès et Martin de Castelnau dont les principes ont fait ici tant d'honneur à votre province, il est vraisemblable que la *France libre* est le dernier écrit que Vos Seigneuries auront brûlé, et j'aurai la gloire immortelle d'avoir fermé la marche qui commence à Salomon, doyen des auteurs lacérés et mis à l'index ; il est bien juste qu'en reconnaissance vous receviez de moi une épître dédicatoire, vraisemblablement la dernière aussi qui vous sera adressée.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Nosseigneurs,

L'AUTEUR DE LA *France libre*.

LA LANTERNE

AUX PARISIENS

BRAVES PARISIENS,

Quels remerciements ne vous dois-je pas ? Vous m'avez rendue à jamais célèbre et bée entre toutes les lanternes. Qu'est-ce que la lanterne de Sosie ou la lanterne de Diogène, en comparaison de moi ? Il cherchait un homme, et moi, j'en ai trouvé 200 mille. Dans une grande dispute avec ce Louis XIII, mon voisin, je l'ai obligé de convenir que je méritais mieux que lui le surnom de Juste. Chaque jour je jouis de l'extase de quelques voyageurs anglais, hollandais, ou des Pays-Bas, qui me contemplant avec admiration ; je vois qu'ils ne peuvent revenir de leur surprise, qu'une lanterne ait fait plus en deux jours que tous leurs héros en cent ans. Alors je ne me tiens pas d'aise, et je m'étonne qu'ils ne m'entendent pas m'écrier : Oui, je suis la reine des lanternes.

Citoyens, je veux me rendre digne de l'honneur qu'on m'a fait de me choisir. Le public se groupe et se renouvelle sans cesse autour de moi. Je n'ai pas perdu un mot de ce qui s'y est dit; j'ai beaucoup observé, et je demande aussi la parole.

Avant de venir aux reproches que je voudrais bien n'avoir point à faire à la Nation, d'abord elle recevra de moi les compliments qui lui sont dus. Dans les dernières ordonnances, on remarque un style tout nouveau. Plus de *Louis, par la grâce de Dieu*; plus de *car tel est notre plaisir*. Le roi fait à son armée l'honneur de lui écrire; il demande aux soldats leur affection. Je n'aime pas qu'il la demande au nom de ses ancêtres, et on voit bien que le libraire Blaizot, ne lui a point remis d'exemplaire d'une certaine brochure où on a fait les portraits de ses pères ¹. Au demeurant, la lettre est des plus polies. Le nouveau secrétaire de la guerre connaît les bienséances, et ce style m'enchanté.

N'avez-vous pas remarqué encore que le cri de vive le roi n'est plus si commun, et vieillit comme le cri Montjoie Saint-Denis. Autrefois, si les Parisiens avaient donné au prince un vaisseau, ou accordé un octroi, au lieu de crier : Vive la bonne ville de Paris, on criait : Vive le roi ! Si nous avions battu

¹ La France libre.

les Impériaux, au lieu de crier : Vive nos soldats ! vive Turenne ! sous leurs tentes remplies de blessés, les bonnes gens criaient : Vive le roi ! pendant qu'à cent lieues de là, le roi reposait mollement sous les pavillons de la volupté, ou poursuivait un daim dans la forêt de Fontainebleau. — Dernièrement encore dans la nuit du 4 août, lorsque la noblesse et les communes disputaient de sacrifices, se dépouillaient à l'envi, et qu'on entendait de toutes parts dans l'Assemblée nationale ces mots touchants : Nous sommes tous égaux, tous amis, tous frères ; au lieu de s'écrier : Vive le vicomte de Noailles, vive le duc d'Aiguillon, vive Montmorenci, Castellane, vive Mirabeau qui leur a donné l'exemple, vive la Bretagne, vive le Languedoc, l'Artois et le Béarn, qui sacrifient si noblement leurs privilèges, n'a-t-on pas vu M. de Lally s'égosiller à crier : Vive le roi, vive Louis XVI, restaurateur de la liberté française ! Il était lors deux heures après minuit, et le bon Louis XVI, sans doute dans les bras du sommeil, ne s'attendait guère à cette proclamation, à recevoir, à son lever une médaille, et qu'on lui ferait chanter, avec toute la cour, un fâcheux *Te Deum* pour tout le bien qu'il venait d'opérer. M. de Lally, rien n'est beau que le vrai.

Aujourd'hui l'Assemblée nationale semble mieux sentir sa dignité. M. Target en a fait

l'expérience, lorsque, suivant le vieux style, ayant commencé sa dernière adresse par ces mots : Sire, nous apportons aux pieds de Votre Majesté, on lui cria : *A bas les pieds*. Ce qui doit consoler l'honorable membre de cette disgrâce, c'est l'adresse de remerciement qu'il vient de recevoir de la part des anguilles de Melun, sur son sursis au droit de pêche. Français, vous êtes toujours le même peuple, gai, aimable, et fin moqueur. Vous faites vos doléances en vaudevilles, et vous donnez dans les districts votre scrutin sur l'air de Malbroug. Mais ce peuple railleur, la nuit du 4 août l'élève au-dessus de toutes les nations. On a bien vu chez les autres peuples le patriotisme faire des sacrifices, et les femmes, dans les calamités, porter leurs pierreries au Trésor public : les dames romaines se dépouillaient de leur or, mais il leur fallait des distinctions, des litières, des chars, des ornements exclusifs, et du rouge; autrement, disaient-elles, et si on ne révoque la loi *Appia*, nous ne ferons plus d'enfants. Il était réservé aux dames françaises de renoncer même aux honneurs, et de ne plus vouloir de distinctions que celles dont les vertus ne sauraient se défendre, les bénédictions du peuple.

Français, est-ce que vous n'instituerez pas une fête commémorative de cette nuit où tant de grandes choses ont été faites sans les lenteurs du scrutin, et comme par inspiration ?

Hæc nox est..... C'est cette nuit, devez-vous dire, bien mieux que de celle du samedi saint, que nous sommes sortis de la misérable servitude d'Égypte. C'est cette nuit qui a exterminé les sangliers, les lapins, et tout le gibier qui dévorait nos récoltes. C'est cette nuit qui a aboli la dime et le casuel. C'est cette nuit qui a aboli les annates et les dispenses, qui a ôté les clefs du ciel à un Alexandre VI, pour les donner à la bonne conscience. Le pape ne lèvera plus maintenant d'impôt sur les caresses innocentes du cousin et de la cousine. L'oncle friand, pour coucher avec sa jeune nièce, n'aura plus besoin de demander qu'à elle une dispense d'âge. C'est cette nuit qui, depuis le grand réquisiteur Séguier jusqu'au dernier procureur fiscal de village, a détruit la tyrannie de la robe. C'est cette nuit qui en supprimant la vénalité de la magistrature, a procuré à la France le bien inestimable de la destruction des parlements. C'est cette nuit qui a supprimé les justices seigneuriales et les duchés-pairies; qui a aboli la main-morte, la corvée, le Champart et effacé de la terre des Francs tous les vestiges de la servitude. C'est cette nuit qui a réintégré les Français dans les droits de l'homme, qui a déclaré tous les citoyens égaux également admissibles à toutes les dignités, places, emplois publics; qui a arraché tous les offices civils, ecclésiastiques et militaires, à l'ar-

gent, à la naissance, et au prince, pour les donner à la nation et au mérite. C'est cette nuit qui a ôté à une Madame de Béarn sa pension de quatre-vingt mille livres, pour avoir été si dévergondée que de présenter la du Barry; qui a ôté à Madame d'Espr. sa pension de vingt mille livres, pour avoir couché avec un ministre. C'est cette nuit qui a supprimé la pluralité des bénéfices, qui a ôté à un cardinal de Lorraine ses vingt-cinq ou trente évêchés, à un prince de Soubise ses quinze cent mille livres de pension, à un baron de Besenval les sept à huit commandements de prince, et qui a interdit la réunion de tant de places qu'on voit accumulées sur une seule tête dans les épîtres dédicatoires et les épitaphes. C'est cette nuit qui a fait le curé Grégoire évêque, le curé Thibaut évêque, le curé du vieux Pousanges évêque, l'abbé Syeyès évêque. C'est elle qui ôte aux Eminences la calotte rouge, pour leur donner la calotte de saint Pierre; qui a ôté à Leurs Excellences, à Leurs Grandeurs, à Leurs Seigneuries, à Leurs Altesses, ce ruban bleu, rouge, vert,

Que la grandeur insultante
Portait de l'épaule au côté,
Ce ruban que la vanité
A tissu de sa main brillante.

Au lieu de ce cordon de la faveur, il y aura

un cordon du mérite; et l'ordre national, au lieu de l'ordre royal. C'est cette nuit qui a supprimé les maîtrises et les privilèges exclusifs. Ira commercer aux Indes qui voudra. Aura une boutique qui pourra. Le maître tailleur, le maître cordonnier, le maître perrequier pleureront; mais les garçons se réjouiront, et il y aura illumination dans les lucarnes. C'est cette nuit enfin que la justice a chassé de son temple tous les vendeurs, pour écouter gratuitement le pauvre, l'innocent, et l'opprimé; cette nuit qu'elle a détruit, et le tableau, et la députation, et l'ordre des avocats, cet ordre accapareur de toutes les causes, exerçant le monopole de la parole, prétendant exploiter exclusivement toutes les querelles du royaume. Maintenant tout homme qui aura la conscience de ses forces et la confiance des clients, pourra plaider. M^e Erucius sera inscrit sur le nouveau tableau, encore qu'il soit bâtard; M^e Jean-Baptiste Rousseau, encore qu'il soit fils d'un cordonnier; et M^e Démosthène, bien que dans son souterrain il n'y ait point d'antichambre passable. O nuit désastreuse pour la Grand Chambre, les greffiers, les huissiers, les procureurs, les secrétaires, sous-secrétaires, les beautés sollicitieuses, portiers, valets de chambre, avocats, gens du roi, pour tous les gens de rapine! Nuit désastreuse pour toutes les sangsues de l'Etat, les financiers, les courti-

sans, les cardinaux, archevêques, abbés, chanoines, abbesses, prieurs, et sous-prieurs ! Mais, ô nuit charmante, *o vere beata nox*, pour mille jeunes recluses, bernardines, bénédictines, visitandines, quand elles vont être visitées par les pères bernardins, bénédictins, carmes, cordeliers, que l'Assemblée nationale biffera leur écrou, et que l'abbé Fauchet alors, pour récompense de son patriotisme et pour faire crever de rage l'abbé Maury, devenu patri-rche du nouveau rit, et à son tour président de l'Assemblée nationale, signalera sa présidence par ces mots de la Genèse, que les nonnains n'espéraient plus d'entendre : *Croissez et multipliez*. O nuit heureuse pour le négociant à qui la liberté de commerce est assurée ! heureuse pour l'artisan, dont l'industrie est libre et l'ardeur encouragée, qui ne travaillera plus pour un maître, et recevra son salaire lui-même ! heureuse pour le cultivateur, dont la propriété se trouve accrue au moins d'un dixième, par la suppression des dîmes et droits féodaux ! heureuse enfin pour tous, puisque les barrières qui fermaient, à presque tous, les chemins des honneurs et des emplois, sont forcées et arrachées pour jamais, et qu'il n'existe plus entre les Français d'autres distinctions que celles des vertus et des talents. Immortel Chapelier, toi qui présidas à cette nuit fortunée, comment as-tu levé si tôt la séance, et pu entendre sonner

l'heure, au milieu d'une assemblée saisie de tant de patriotisme et d'enthousiasme? Tu as cru qu'il ne fallait pas être envieux des succès du temps. Mais avec cette métaphysique, la Bastille serait encore debout. Comment n'as-tu pas vu qu'en prolongeant la séance deux heures de plus, l'impétuosité française achevait de détruire tous les abus? Cette Bastille était aussi emportée en une seule attaque et le soleil se levait en France sur un peuple de frères, et sur une république bien plus parfaite que celle de Platon.

L'illustre Lanterne, après avoir un peu repris haleine, continua en ces termes :

Il est temps que je mêle à ces éloges de justes plaintes. Combien de scélérats viennent de m'échapper! Non que j'aime une justice trop expéditive; vous savez que j'ai donné des signes de mécontentement lors de l'ascension de Foulon et Berthier¹; j'ai cassé deux fois le fatal lacet. J'étais bien convaincue de la trahison et des méfaits de ces deux coquins; mais le menuisier mettait trop de précipitation dans l'affaire. J'aurais voulu un interrogatoire et révélation de nombre de faits.

Au lieu de constater ces faits, aveugles Parisiens, peut-être aurez-vous laissé dépérir les preuves de la conspiration tramée contre

¹ Voir Appendice, n° I.

vous ; et tandis qu'elle n'a prêté son ministère qu'à la justice et à la patrie, qui le demandaient, vous déshonorez la Lanterne. Ma gloire passera, et je resterai souillée de meurtres dans la mémoire des siècles. Voyez comme le sieur Morande, dans son *Courrier de l'Europe*, et le *Gazetier de Leyde* m'ont déjà calomniée ! Je laisse aux lanternes de ce pays-là le soin de me venger. Quoi que disent ces journalistes pensionnés,

Grâces au ciel, mes mains ne sont point criminelles.

Cependant, pourquoi vous mettre si peu en peine de notre commune justification ? Déjà le corps du délit est constant. Est-ce qu'on peut douter du complot formé contre Brest ? Est-ce qu'il n'est pas évident qu'il y avait une conspiration plus épouvantable encore contre Paris ? Est-ce qu'il n'y avait pas des maisons marquées à la craie ? Est-ce qu'on n'a pas découvert une quantité énorme de mèches souffrées ? Que signifiaient ces deux régiments d'artillerie, cent pièces de canon, et ce déluge d'étrangers, ce régiment de Salis-Samade, Châteauvieux, Diesback, Royal-Suisse, Royal-Allemand, Rœmer, Bercheny, Estherazy, cette multitude de hussards et d'Autrichiens altérés de pillage et prêts à se baigner dans le sang de ce peuple si doux, qu'aujourd'hui même à peine peut-il croire à l'existence de

ce complot infernal. Mais comment n'y pas croire? Est-ce qu'on n'avait pas transporté trois pièces d'artillerie jusque sur la terrasse du jardin du citoyen à Passy, parce qu'on l'avait trouvée propre à canonner de là les Parisiens, sur ce même quai où Charles IX les avait arquebusés, il y a deux cents ans? Est-ce que Besenval ne s'est pas mis en fureur à la nouvelle du renvoi imprudent de M. Necker, parce que c'était sonner avant le temps les Vêpres siciliennes, et éventer toute la mine? Est-ce que ce Mesmai, le conseiller du parlement de Besançon, n'a pas dévoilé aussi follement la scélératesse des aristocrates ses pareils, et toute la noirceur de leurs desseins? Est-ce que, pour surprendre notre confiance, et afin que notre artillerie ne jouât point entre des mains perfides, on n'a pas revêtu de l'habit de canonniers, des espions qu'un véritable canonnier, M. Ducastel, a démasqués, et sur lesquels il est tombé à coups de sabre? Est-ce qu'on n'avait pas de même préparé une infinité d'habits de gardes françaises, pour en revêtir des traitres qui nous égorgeassent sans peine? Est-ce que Flesselles n'a pas envoyé les citoyens de cinq à six districts chercher, le lundi à minuit, des armes aux Chartreux et dans d'autres endroits aussi écartés, espérant qu'il en serait fait une boucherie, et que les assassins enrégimentés qui rôdaient autour de la ville, les voyant sans

armes, hâteraient l'exécution de leurs desseins, et s'enhardiraient à pénétrer dans la capitale? Est-ce qu'il n'est pas évident que l'émeute du faubourg Saint-Antoine, si bien payée, n'avait été excitée par le parti des aristocrates, qu'afin de s'autoriser à faire avancer des troupes? Qui ne voit qu'on n'a ordonné alors aux gardes françaises et à Royal-Cravate de tirer sur les citoyens et de fusiller des gens sans armes, ivres, et épars dans le jardin de Réveillon, qu'afin de faire déguster aux soldats le sang de leurs concitoyens, et d'essayer leur obéissance? Enfin qui n'a pas entendu les canonniers révéler qu'ils avaient avec eux une forme ambulante et leurs grils prêts, pour nous envoyer des boulets rouges? Sentinelle vigilante du peuple, l'estimable M. Gorsas et autres journalistes ont observé, du haut de leur guérite, toutes les manœuvres de nos ennemis. On a développé dans le *Courrier de Versailles à Paris*, dans le *Point du jour*, etc., leur plan d'attaque; et j'ai entendu de respectables militaires, des officiers généraux, attachés au Prince par des pensions, et non suspects, malgré leur répugnance à croire que Louis XVI eût pu, comme le grand Théodose, commander, un massacre de Thessalonique, obligés de s'avouer à eux-mêmes qu'il n'est que trop vrai qu'une cour aussi corrompue que celle de Catherine de Médicis était aussi sanguinaire.

Ainsi donc, ces petits-maitres et petites-maitresses, si voluptueux, si délicats, si parfumés, qui ne se montraient que dans leurs loges, ou dans d'élégants phaétons; qui chiffonnaient, dans les passe-temps de Messaline et de Sapho, l'ouvrage galant de la demoiselle Bertin, à leurs soupers délicieux, en buvant des vins de Hongrie, trinquaient dans la coupe de la volupté à la destruction de Paris et à la ruine de la nation française. Là, les Broglie, les Bezonval, les d'Antichamp, les Narbonne-Fritzlard, Lambesc, de Lambert, Bercheny, Condé, Conti, d'Artois, le plan de Paris à la main, montraient gaîment comme le canon ronflerait des tours de la Bastille; comme, des hauteurs de Montmartre, les batteries choisiraient les édifices et les victimes; comme les bombes iraient tomber paraboliquement dans le Palais-Royal. J'en demande pardon à M. Bailli, cet excellent citoyen, ce digne maire de la capitale; mais il sait bien que le maire de Thèbes, Epaminondas, au rapport de Cornélius Nepos, ne se serait jamais prêté à un mensonge, même pour ramener le calme. A qui fera-t-il croire que la plateforme de Montmartre n'ait pas été destinée uniquement à nous foudroyer et qu'elle puisse servir à un autre usage? Bons Parisiens, il y avait donc contre vous une conspiration exécrationnable. La conjuration des poudres, dont la découverte est célébrée à Londres par une

fête anniversaire, était mille fois moins constatée, et vous n'avez échappé au meurtre que par votre courage, parce que les scélérats, les traîtres sont toujours lâches, qu'ils ne sont animés que par l'égoïsme et le vil intérêt, et que d'une passion basse il ne peut naître de grandes choses; au lieu que le patriotisme, c'est-à-dire l'amour de ses frères et l'oubli de soi-même, enfante des actions héroïques, vous n'avez échappé enfin à ce péril que parce que l'ange tutélaire des bords de la Seine a visiblement veillé sur vous, et que, comme le disait Benoit XIV, la France est le royaume de la Providence.

Puisque la trahison est avérée, pourquoi s'enquérir si peu des traîtres? Je le dirai avec la modération qui sied à une Lanterne, mais aussi avec la franchise qui convient dans un pays libre, et remplissant le rôle de vigilance qu'on doit attendre de mon ministère et de l'œil du grand justicier de France, nous tenons Besenval, d'Esprémenil, Maury, le duc de Guiche; tant mieux s'ils se trouvent innocents! Mais je n'aime point qu'on ait relâché Cazalès¹. Sa personne est sacrée, dit-on. Je n'entends point ce mot-là. Veut-on dire du sieur Cazalès comme la loi romaine, c'est-à-dire le flatteur Ulpien, le disait du prince: Il est au-dessus des lois. *Legibus solutus est.*

¹ Voir Appendice, n° II.

Cela est faux ; il n'y a de sacré et d'inviolable que l'innocence ; elle seule peut braver la Lanterne. Une foule de cahiers prononcent la responsabilité des députés, loin de défendre qu'on leur fasse le procès, si le cas y échet. D'Esprémenil, Maury, Cazalès, sont-ils plus inviolables que le préteur Lentulus, le dictateur César, le tribun Saturninus, qui tous étaient personnes sacrées ? C'était aussi une personne sacrée que le roi Agis. Qu'on me montre dans les archives de la justice un monument plus auguste, et qui inspire à tous les mortels une terreur plus sainte, plus salutaire pour son glaive, que l'inscription qu'on lisait sur une colonne dans le temple de Jupiter Lycien. Les Arcadiens, après avoir mis à mort leur roi Aristodème, traître envers la patrie, avaient érigé cette colonne, et gravé ces mots : *Les rois parjures sont punis tôt ou tard, avec l'aide de Jupiter. On a enfin découvert la perfidie de celui-ci, qui a trahi Messène. Grand Jupiter, louanges vous soient rendues !*

Pourquoi a-t-on relâché ce marquis de Lambert ? Il pleurait, et j'entendis un jeune homme lui dire : Misérable, il fallait pleurer quand tu reçus l'ordre horrible d'égorger tout un peuple, s'il persistait à réclamer ses droits. Lâche, tu étais prêt à massacrer des femmes, des enfants, des vieillards ; tu étais général d'une armée de bourreaux, et ne sais pas

mourir ! Tu n'échapperas point à la Lanterne. Il m'a pourtant échappé.

Pourquoi relâcher encore l'abbé de Calonne, le duc de la Vauguyon, et tant d'autres ? Je ne veux pas dire qu'ils fussent coupables. L'image du menuisier terrible, et l'exemple de quelques fatales méprises, peuvent effrayer, même l'innocence. Mais la fuite, le travestissement et les circonstances les rendaient au moins suspects ; et c'est un mot plein de sens que celui que l'orateur romain adresse quelque part aux patriotes : *In suspicione latratote*. Dans la nuit, les oies du Capitole font bien de crier. Nous sommes maintenant dans les ténèbres, et il est bon que les chiens fidèles aboient même les passants, pour que les voleurs ne soient pas à craindre. Le comité des crimes de lèse-nation a ordonné l'élargissement de tel ou tel, nonobstant la rumeur publique qui les accusait. Puisque l'Assemblée nationale l'a prononcé, qu'ils partent librement, qu'ils continuent leur route vers Botany-Bay ; moi, je féliciterai au moins M. de Robespierre de s'être opposé de toutes ses forces à l'élargissement du duc de la Vauguyon. M. Glaizen s'y opposa d'une autre manière, plus éloquente encore. Membre du comité criminel, il a donné sa démission à l'instant même. La chose parle de soi. Honneur à MM. Glaizen et de Robespierre !

Je me permettrai de dire encore : Pourquoi

n'avez-vous pas rassemblé les morceaux déchirés de la lettre du baron de Castelnau? Pourquoi le public ne les a-t-il pas lus? On a cité les Athéniens qui renvoyaient, sans les ouvrir, les lettres interceptées de Philippe à sa femme. Oui, mais ils décachetaient celles qui étaient adressées aux ennemis. En temps de guerre, les Anglais ouvrent toutes les lettres. Je nommerai M. de Clermont-Tonnerre, quoique président, et le premier personnage¹ de la nation, dans cette quinzaine. L'honorable membre, un peu trop éloquent, a excédé étrangement ses pouvoirs, quand il s'est fait si zélé médiateur pour Besenval, pour son oncle, et Castelnau. Cette lettre, est-il venu dire à l'Assemblée nationale, est purement d'honnêteté; je l'ai lue. Ce *je l'ai lue* est plaisant. Parisiens, aviez-vous donc dit, comme les Grecs assemblés, à Thémistocle : *Lisez-le à Aristide?* Et M. de Clermont-Tonnerre est-il votre Aristide? Il y a une loi qui dit : *Adultera, ergo venefica*. Je ne veux pas conclure de même : Il est noble, donc aristo-

¹ Oui, le premier personnage de la nation. J'entends dire : Quel honneur a reçu M. Chapelier au *Te Deum* ! Il est passé avant le garde des sceaux ; le grand maître des cérémonies et les masses le précédaient. Il s'est agenouillé sur un coussin à la droite du roi. Mais il me semble que ce n'est pas le président qui devait être à la droite du roi, c'est le roi qui devait être à la droite du président. *Filiis hominum, usquequo gravi corde?*

(Note de Desmoulins.)

crate. A Dieu ne plaise ! Moi-même, le mercredi 15 juillet, lorsque les augustes représentants de la nation se rendirent à la ville, comme ils défilèrent sous les drapeaux des gardes françaises, je n'oublierai jamais que je vis un noble, le vicomte de Castellane, baiser avec transport ces drapeaux de la patrie. Je l'ai vu, et j'en ai tressailli de joie. Tout ce que je veux dire, c'est que la lettre déchirée par le baron de Castelnau devait être lue publiquement et affichée, comme on devait afficher la lettre de Flesselles à Delaunay, la lettre de Besenval à Delaunay, l'ancienne lettre de Sartines à son digne ami Delaunay.

Cela est vieux, dit-on, et devrait être oublié. Mais s'imagine-t-on que j'aie oublié qu'un certain électeur de Paris, dépêché alors à Versailles pour remettre à l'instant les lettres interceptées dans les mains de Castelnau, et rendu à trois heures après midi, ne remit ces dépêches qu'à dix heures du soir ? S'imagine-t-on que je ne me souviens plus que le sieur de Messemy, figurant aujourd'hui parmi les représentants de la commune, était le féal du sieur Barentin et le directeur de la librairie ? S'imagine-t-on que j'aie oublié que dans la consternation de la capitale, le dimanche 12 juillet quand les plus zélés patriotes, parmi les électeurs, conjuraient M. de la Vigne, leur président, de sonner à l'instant le tocsin et de convoquer leur assemblée générale, ce pusil-

l'âme président les désespéra par ses refus ; et malgré les reproches les plus durs qu'il essayait de ces zélateurs du bien public sut reculer encore de 24 heures, en temporisant, une assemblée dont la tenue était si urgente, et qu'il reculait déjà depuis plusieurs jours, malgré le murmure général ; s'imagine-t-on que j'aie oublié que le sieur de Beaumarchais était l'intime du sieur Le Noir, cet honnête lieutenant de police ? Encore je pardonnerais plutôt au député de Sainte-Marguerite. Il a bafoué le comte Almaviva, les Robins, le Directeur de la librairie, et la Chambre syndicale. *Figaro* et *Tarare* étaient des bonnes pièces de théâtre, politiquement parlant. Le monologue de Figaro est une œuvre méritoire et les Perses tenaient de Zoroastre, la coutume de mettre les bonnes actions de l'accusé dans un plat de la balance, et les mauvaises dans l'autre.

J'aimerais pourtant mieux voir la commune de Paris représentée par des citoyens tels que l'auteur des *Etudes de la nature* et de *Paul et Virginie*. Comment se peut-il que les honneurs n'aillent pas chercher au fond de sa retraite cet homme de lettres si modeste, ce sage qui fait tant aimer la nature ? O vertu ! resteras-tu toujours sans honneur ? Le philosophe observateur qui a fait l'*An 2440*, le *Tableau de Paris* et d'autres ouvrages qui ont eu plus d'utilité que d'éclat, devait aussi n'être

pas oublié. Mais le mérite dédaigne l'intrigue, au lieu qu'il y a des gens qui ne vont jamais au fond ; quoi qu'on fasse, ils se trouvent toujours sur l'eau.

Combien j'en pourrais nommer qui, venus à la onzième heure, ou même n'étant point venus du tout, ou même désespérés, et dans le secret de leur cœur gémissant sans cesse de la révolution, non-seulement ont osé demander les récompenses de ceux qui avaient devancé l'aurore et supporté seuls tout le poids du jour, mais qui leur ont envié jusqu'à la plus petite feuille de la palme qui leur était due ¹!

¹ Dans les *Révolutions de Paris*, journal où on a maltraité un peu la *France libre*, mais où respire à chaque page le patriotisme, et qui, de jour en jour, se fortifie en principes, combien j'aime l'obstination des efforts de l'auteur pour ne pas laisser tomber dans l'oubli les soldats qui se sont signalés à la Bastille ! Sans doute à la prochaine revue, on cherchera à la tête de la milice parisienne, les sieurs Hullin, Elie, Maillard, Humbert, Arné, Richard, Dupin ; on s'étonnera de ne pas les voir du moins à côté de Messires de Montholon, d'Ormesson, le prince Léon, le duc d'Aumont, de Lally-Tollendal, de Saint-Chrysteau ; et le public se rappellera ce que dit Tacite au sujet d'un salon de son temps, où les peintres n'avaient osé exposer les portraits de Brutus et de Cassius : *Præfulgebant Cassius et Brutus eo magis quod illorum effigies non visabantur*. Les plus remarquès étaient Cassius et Brutus, précisément parce qu'ils ne s'y trouvaient point. Sans doute M. de Lafayette lavera Paris de ce reproche. Il a dans son cabinet, parmi les estampes de la guerre d'Amérique, celle où le comte d'Estaing embrasse, sur les murs de la Grenade, un soldat qui y éta' monté le premier, et le fait

Qu'Ulysse, que Thersite même, ou que Stentor ravisse les armes d'Achille, qu'importe aux généreux patriotes qui ont bravé les supplices, en soulevant le peuple à la liberté, en appelant la nation aux armes? Ils jouissent d'une récompense, la seule digne d'eux; ils ont vu fuir les aristocrates; ils voient la nation affranchie; il ne peut manquer à leur bonheur qu'une seule chose, l'assurance que le peuple Français ne reprendra plus ses fers, qu'il ne retombera point d'une aristocratie dans une autre.

Mais il semble qu'on ne s'applique pas assez à étouffer tous les germes de l'aristocratie. Pourquoi ces épaulettes, cette pomme de discorde jetée dans les soixante districts? Lorsqu'on n'a pris les armes que contre l'aristocratie, c'est-à-dire, contre l'orgueil des distinctions, contre l'esprit de domination, pour

capitaine, dans un temps où les soldats étaient exclus des grades militaires. *Duces ex virtute sumunt, non ex nobilitate*, dit encore Tacite, en parlant de nos ancêtres. Il n'y avait donc point de nobles chez nos vieux pères les Germains; car, disent les nobles, que pouvons-nous faire à moins que d'être officiers? Que pouvez-vous faire? Montez les premiers à l'assaut, montrez-vous les premiers au péril; alors vous serez les premiers au *Te Deum* et à la procession. On fait officiers, non ceux qui montrent du parchemin, mais ceux qui montrent du courage. O honte! au dix-huitième siècle, en 1789, après la prise de la Bastille, les enfants si éclairés de ces barbares sont moins philosophes que leurs pères.

(Note de Desmoulins.)

se rapprocher, autant qu'il est possible, de l'égalité originelle, et amener un état de choses qui avertit sans cesse que tous sont frères, pourquoi distinguer l'épaule de l'officier de celle du soldat¹? Il existait un arrêté si sage

¹ Il paraît que M. de Lafayette pense différemment. d'après sa réponse à quelques gardes nationales qui lui demandaient la permission de porter l'épaulette : « Volontiers, dit-il, à condition que les officiers n'en porteront point. » On voit que M. le marquis est persuadé de la nécessité des distinctions. Il sait bien pourtant que dans le plus grand danger d'Athènes (ce nom d'Athènes commande l'attention, et en impose plus que le district de Saint-Joseph), l'armée campée à Marathon avait pour chefs dix bourgeois, dont chacun était tour à tour le commandant général de la milice athénienne. Ils commandaient chacun leur jour ; mais ils attendirent, pour livrer la bataille, le jour de Miltiade ; et toute la distinction accordée à ce grand homme fut de le placer le premier à la tête des dix, mais sans épaulettes, dans le grand tableau que fit faire la ville, en mémoire de cette journée. Miltiade s'était immortalisé en un jour ; il avait son couvert mis dans le Prytanée à la table des patriotes illustres. Mais la ville ne songea point à lui faire un traitement de cinquante talents pour tenir table. Songes creux, s'écrie un journaliste, projet d'un cerveau exalté, d'un jeune écrivain qui prend les Français pour un peuple de Solons ! Comme si Athènes n'avait pas eu son faubourg Saint-Antoine et ses dames de la halle. Il y avait cette différence que ces dames remontraient à Théophraste, et lui apprenaient à parler le grec purement. D'où vient cela ? C'est qu'à Athènes le comité de police n'empêchait point les colporteurs de crier dans les rues. Laissez s'enrhumer les aboyeurs ; arrêtez la licence par des peines et non par des prohibitions, et dans six mois notre port au blé ne cédera en rien au port du Pyrée.

Je reviens à la milice bourgeoise d'Athènes, qui ne pr

du district Saint-Joseph, que tout le monde aurait le même uniforme, qu'il n'y aurait de marques distinctives qu'aux heures du service ; comment se peut-il que l'auteur d'une motion qui coupait les racines de tant de querelles,

jamais souffrir que Miltiade eût une épaulette, et que les officiers fussent distingués des soldats. On peut penser que dans ces beaux jours de la République, le commandant général n'avait pas besoin de faire prêcher au théâtre, par les bouffons, la subordination militaire, ni d'aller faire des remerciements solennels à une compagnie qui avait fait le serment coupable de lui obéir aveuglément. Le soldat obéissait aujourd'hui, parce que demain c'était son tour d'être officier ; et quand l'ennemi était aux portes, le bourgeois, dont le tour était venu d'être généralissime, se gardait bien d'exposer sa patrie, en hasardant la bataille ce jour-là ; mais il attendait le jour de commandement de M. de Lafayette, qui battait Mardonius, lui tuait cent mille hommes, et revenait, avec sa couronne de laurier, prendre sa place de bourgeois dans le parterre, et disputer au café de Foi le *veto*. Telle est l'image de république et d'égalité que je me plais sans cesse à considérer.

Et vous, mes chers camarades, gardes nationales, dites-moi, quelle est cette manie de vouloir être au moins un sous-lieutenant ? Est-ce que nous ne sommes pas maintenant tous égaux ? Quoi ! vous êtes les égaux des colonels, des ducs et pairs, de maréchaux de France, de princes du sang ; vous êtes les égaux du roi lui-même, puisque vous n'avez au-dessus de vous que la loi, qui règne aujourd'hui sur Louis XVI ainsi que sur vous ; vous êtes tous maintenant très hauts et très puissants seigneurs, quoique les auteurs du *Journal de Paris* et l'abbé Aubert persistent à ne reconnaître pour tels que certaines gens, confessent leur turpitude, et veulent demeurer des vilains. Parisiens, voulez-vous n'être qu'un peuple de sous-lieutenants quand vous êtes un peuple de rois ?

(Note de Desmoulins.)

de jalousies, de cabales, n'ait pas été remercié, que sa motion n'ait pas été unanimement accueillie? Si les Français sont un peuple vain et qu'il leur faille absolument des distinctions, eh bien, que l'Assemblée nationale institue un ordre national; que la décoration en soit accordée à ceux qui se seront signalés par une action héroïque. Mais dans ce moment je demande à tous ces Messieurs, aristocrates sans le savoir, que nous rencontrons dans les promenades, marqués d'une épaulette, pourquoi ils veulent se distinguer des autres, et quelle est l'action belle et généreuse qui leur a acquis ce droit. Dans une conscription militaire de bourgeois, dans un moment où on a eu à peine le temps de se reconnaître, où l'épaulette ne peut pas être encore une preuve de mérite et de courage, la porter n'est-ce pas porter sur l'épaule une accusation de brigue, d'ambition et de cabale, ou au moins cet écriteau : Aristocrate. Car qu'est-ce que l'aristocratie, sinon la fureur de primer sans raison. La nature n'a mis que trop d'inégalités parmi les hommes, sans que l'ambition en introduise de chimériques.

Cette sortie contre les épaulettes m'a entraînée bien loin de mon sujet. Revenons à l'Assemblée nationale et au Comité criminel. Encore une petite anecdote. Je ne sais quel district avait écrit au comité que l'abbé de Vermond était en tel endroit, où, pour l'arrê-

ter, on n'attendait que l'autorisation de Douze. Mais parmi eux, il y avait un évêque qui abhorre le sang¹, et Me Tronchet, qui abhorre l'aristocratie comme un bâtonnier. La réponse fut que cette affaire ne les regardait pas. Eh! Monsieur, c'est donc moi que cela regarde? Comment l'Assemblée nationale, de qui on peut dire avec vérité que tout pouvoir lui a été donné sur la terre, doute-t-elle si elle a autant de droit qu'un bailli de village de décréter sur la rumeur publique? Quand on ne marie pas les filles, disait le vieux Bélus, le père de la princesse de Babylone, elles se marient elles-mêmes. Quand on ne fait pas justice au peuple, il se la fait lui-même. Aussi ai-je vu ce jour-là des citoyens courir éperdus autour de moi, en criant avec une voix terrible : « O Lanterne! Lanterne! »

Loin de moi l'affreux dessein de décrier les

¹ Que ce prélat n'accuse pas la *Lanterne* d'injustice son égard. Elle se souvient encore de son zèle pour le Tiers; elle-même a aimé ses efforts et ses prières ardentes pour arracher, à Poissy, le sieur Thomassin à la fureur aveugle de la multitude. Jamais le pontife de Rome, du haut de sa chaire, régnant sur les rois à ses pieds, n'a été si grand que l'évêque de Chartres à genoux aux pieds du peuple, et suppliant pour l'innocence. Mais autant un ministre des autels était à sa place à la tête de la députation de Saint-Germain, autant sa présence dans le comité criminel est dérisoire.

(Note de Desmoulins.)

représentants de la nation et une assemblée telle qu'il n'y en eut jamais dans l'univers d'aussi auguste, aussi remplie de lumière et enflammée de patriotisme. Ce sont nos législateurs et nos oracles ¹. Mais la défiance est mère de la sûreté. Bons Parisiens, où en seriez-vous si vous aviez ajouté foi à ces belles paroles : que les hussards et le canon n'avançaient que pour garantir vos boutiques du pillage et faire la police ? L'aristocratie respire encore. Les Tarquins sont errants et cherchent Porsenna ; mais que Porsenna tremble, et qu'il sache que la France ne manque pas d'hommes aussi courageux que Mucius, et qui cette fois ne se tromperont pas de victime. Français, les ennemis du bien public, désespérant de vous conquérir si vous voulez être libres, ont pris le parti de vous dégoûter de la liberté par les excès de la licence. C'est dans cette vue qu'ils ont lâché contre le peuple

¹ La *Lanterne* se doit à elle-même de publier ce que les bons citoyens se disaient depuis longtemps à l'oreille, et ce qu'un journaliste patriote n'a pas craint d'imprimer, que petit à petit quelques membres des communes se laissent gagner par des pensions... des projets de fortune... des caresses... Heureusement il y a les galeries, les galeries incorruptibles, toujours du côté des patriotes ; elles représentent ces tribuns du peuple qui assistaient sur un banc aux délibérations du sénat, et qui avaient le *veto*. Elles représentent la capitale, et heureusement c'est sous les batteries de la capitale que se fait la Constitution.

(Note de Desmoulins.)

ces enragés, ces hordes de brigands qui désolent et pillent les provinces. Non, ce n'est point le peuple qui commet tant de brigandage, ce n'est point le peuple que j'ai vu rapporter avec tant de fidélité l'or et les bijoux de Flesselles, Delaunay, Foulon, Berthier; ce ne peut pas être ce même peuple qui, à Paris, faisait justice si prompte et si exemplaire des filous pris sur le fait, et qui, à Versailles, vient d'arracher au supplice un parricide. Mais il est des brigands soudoyés par un parti, des hommes sans asile, la lie des hommes qu'on a versés sur la France¹. Plusieurs se promènent dans nos villes; ils se mêlent dans les groupes de citoyens; ils font presse au Palais-Royal. Ce sont eux qui ont bien osé demander la tête de M. de la Fayette et de M. Bailly.

« Il est clair, remarque très bien le *Courrier*

¹ Au commencement des troubles, la ville de Lyon se trouva remplie tout à coup d'une foule d'étrangers aussi déchaussés que les Carmes, dont le derrière n'était couvert que d'une méchante veste, et dont les figures n'étaient rien moins que prévenantes. Justement effrayés des désordres qu'ils commettaient, et dont on ne pouvait prévoir le terme, les bourgeois ayant pris les armes et fait feu sur cette multitude, parmi cent prisonniers, quelle fut leur surprise de trouver les épaules de quatre-vingt-seize chargées de symboles et d'hiéroglyphes! Les dos de cette troupe, rangés à l'hôtel de ville, offraient l'image du cabinet des médailles, et écussons de toutes les puissances de l'Europe.

(*Note de Desmoulins.*)

Versailles à Paris, qu'il y a des moteurs secrets et puissants de ces insurrections. Des gens déguenillés, que des travaux continuels pouvaient à peine préserver de la faim, il y a quelque temps, passent les journées sur la place. Ils sont donc payés. On a vu des hommes semer de l'argent dans la dernière classe du peuple; que sont-ils devenus? Qu'est-il devenu cet abbé qu'on avait été contraint d'arrêter parce qu'il avait été dénoncé par des personnes au témoignage desquelles on devait des égards, et qu'on n'a mis dans les liens d'un décret, que pour le soustraire à la Lanterne et à la question, où on voulait l'appliquer préalablement? Qu'est-il devenu ce chevalier soi-disant décoré d'un ordre étranger, au jugement duquel on n'a sursis que pour ne point le juger du tout? Que sont devenus tant d'autres personnages suspects, dont on a facilité et payé l'évasion? Ne serait-il pas de la justice de l'Assemblée nationale de se faire rendre un compte public de ce qu'on a fait de ces premiers coupables, et de leur interrogatoire? » Quoique... tout le monde sait que le chancelier d'Aguesseau s'enferma en vain douze heures avec le plus habile déchiffreur, pour lire le dernier interrogatoire et le testament de mort de Ravillac. Il était écrit en lettres illisibles par un certain Gilbert alors greffier de la cour. De lui, viennent les présidents Gilbert. Il y a eu bien des interrogatoires

écrits de la sorte. Mais voilà bien assez de doléances pour cette fois, et j'aurai fourni matière assez ample aux réflexions.

Il reste à vous prémunir contre le venin de quelques motions faites dans l'Assemblée nationale, et contre quelques écrits qui circulent dans la capitale. Parmi ces brochures dangereuses, il y en a une assez piquante, intitulée : « *Le Triomphe des Parisiens.* » L'auteur voudrait leur faire croire que leur cité va devenir aussi déserte que l'ancienne Babylonie, que les Français vont être transformés en un peuple de laboureurs, de jardiniers, et de philosophes, avec le bâton et la besace; que dans six mois l'herbe cachera le pavé de la rue Saint-Denis et de la place Maubert, et que nous aurons des couches de melon sur la terrasse des Tuileries, et des carrés d'oignons dans le Palais-Royal. Adieu les financiers, dit l'auteur, Turcaret renverra son Suisse et mangera du pain sec. Les prélats, les bénéficiers à gros ventre vont venir d'étiques congruistes. Si les bonnes mœurs renaissent, adieu les beaux-arts. Ah! M. Fargeon, que vous sert d'avoir surpassé tous les parfumeurs de l'Egypte? Et vous, M. Maille, que vous servira d'avoir imaginé le vinaigre stytique, qui enlève les rides et unit le front comme une glace; le vinaigre de cyprès, qui en douze jours change immanquablement la blonde en une brune; le vinaigre sans pareil, qui blan-

chif, polit, affermit, embellit; enfin, ce vinaigre qui fait les vierges, ou du moins qui les refait, et dans l'annonce duquel vous prévenez si plaisamment les dames qu'elles peuvent l'envoyer chercher, sans craindre que le porteur en devine l'usage? Tant de belles découvertes vont devenir inutiles.

Encore si la réforme ne frappait que sur les filles à la grande pension! Mais cette armée innombrable dont le sieur Quidot était l'inspecteur, cette armée qui sous les galeries du Palais-Royal et à la clarté des lampes de Quinquet, passe en revue tous les jours devant nous, revue mille fois plus charmante que celle de Xercès; eh bien, cette armée va être licenciée, faute de paye. Bien plus, l'arrière-ban de cette milice va être encore dispersé. A la suite de trois mille moines défroqués, de vingt mille abbés décalotés, qui retourneront dans leurs provinces guider l'utile charrue ou auner dans le comptoir paternel, il faudra bien que trente mille filles descendent des galetas des rues Troussevache et Vide-Goussset, etc., renoncent aux douceurs de Saint-Martin et de la Salpêtrière, et, comme la pauvre Paquette de Candide aux bords du Pont-Euxin, aillent faire de la pâtisserie avec le frère Giroflée. L'auteur de ce pamphlet va plus loin encore. Adieu, dit-il, les tailleurs, les tapissiers, les selliers, les éventailistes, les épiciers, la grand'chambre, les

procureurs, les avocats, les enlumineurs, les bijoutiers, les orfèvres, les baigneurs, les restaurateurs; il ruine les six corps; il ne fait pas de grâce au boulanger et se persuade que nous allons brouter l'herbe ou vivre de la manne¹.

¹ L'auteur de ce pamphlet, M^e Le Tellier, vient d'être arrêté et conduit à l'Abbaye. La *Lanterne* déteste les principes de cet avocat, ennemi de la régénération; mais elle ne criera pas moins de toutes ses forces, qu'il est affreux, lorsque la nation vient d'élever un autel à la liberté de la presse, d'en avoir arraché un malheureux écrivain qui le tenait embrassé. Le soleil luit pour les méchants comme pour les bons. Aujourd'hui c'est dans la personne d'un écrivain aristocrate que la liberté de la presse est violée; mais ô vous tous, s'écriait Thérémène, lorsque les trente tyrans l'eurent rayé de la liste des citoyens, il n'est pas plus difficile à Critias de vous effacer du rôle de citoyen que d'en effacer Thérémène. Il faut demander à cor et à cri l'élargissement de ce pauvre diable d'auteur, et punition exemplaire du sieur Miromesnil, qui, malgré la défaveur d'un nom odieux, a su se glisser parmi les représentants de la commune, et en sa qualité de chef du comité de police, a ordonné la détention de M^e Le Tellier. Quoi! lorsque le sieur Bauvillier a été envoyé à l'Abbaye, et certes à bon droit, il y a eu une insurrection de tous les gourmands de la capitale en faveur du cuisinier, et quand la liberté de la presse est violée par un emprisonnement, personne ne réclame l'écrivain! Les Parisiens ressemblent à ces Athéniens à qui Socrate disait: « Je suis médecin, je plaide contre un pâtissier; vous êtes des enfants, ainsi je perdrai mon procès. » O Athéniens du dix-huitième siècle, ne comprendrez-vous jamais la nécessité de la liberté indéfinie de la presse? Quel est le gage le plus sûr de la liberté civile et politique? C'est la liberté de la presse. Et ensuite, quel en est le gage le plus sûr? C'est la liberté de

Il est facile de montrer que loin de déchoir de sa splendeur, la capitale va devenir plus florissante que jamais. On accuse la génération de tout renverser et de ne rien édifier. Mais

la presse. Et ensuite ? C'est encore la liberté de la presse.

Mais, s'écrie un bon curé, laisserez-vous débiter du poison ? Ne voyez-vous pas, Monsieur le curé, que ce que vous appelez du poison, et que vous mettez à l'index, le curé Rabaud le nomme remède de l'âme ? Sans doute c'est à une mère à veiller sur la lecture de sa fille. Les pères et les maîtres sont des censeurs domestiques que l'Assemblée nationale ne supprimera point, toute autre censure est une inquisition monacale. Quand ce serait du poison, pour user de vos termes, que répondrez-vous, Monsieur le curé, à un citoyen qui vous dira : J'aime ce poison ; et comme la femme de Sganarelle : Je veux qu'on me batte ? Mais, s'écrie encore l'abbé Maury, je serai calomnié ; on dira que j'ai commis un viol. Et moi, s'écrie d'Espréménil, on dira que je suis cocu. Messieurs, trois réponses, comme faisait M. Pinée : 1° Vous savez que Caton fut calomnié et traduit en justice soixante-dix fois ; en est-il moins le sage Caton ? Il prêtait sa femme obligeamment à son ami Hortensius ; ce qui, au témoignage de Virgile, lui a obtenu, dans les Champs-Élysées, aux acclamations, la présidence de tous les cocus passés, présents et à venir, *his dantem jura Catonem*. En est-il moins un honnête homme ? Soyez des Catons, et vous ne craignez point la liberté de la presse. 2° La presse est comme cette lance qui guérissait les blessures qu'elle avait faites. On imprimera chez M. Knapen que M^e d'Es... tient de M. de Clugny une pension de 20,000 livres, violente présomption de cocuage ; bien des gens diraient ici, comme La Fontaine, cocuage n'est point un mal ; mais si vous pensez autrement, eh bien, faites imprimer chez Grangé que l'anecdote de la pension est fautive ; vous avez encore l'abbé Aubert qui vous offre ses bons offices ; pour vingt-quatre sous, il démentira le fait dans ses affiches, et vous serez décocusé ;

ne faut-il pas avoir détruit la Bastille, avant de rien élever sur son emplacement? Déjà maint architecte s'évertue à imaginer un palais digne des augustes représentants de la

tôt ou tard la vérité perce. 3^o Si vous êtes calomnié, accusez l'auteur; sans doute la loi des douze tables, qui condamnait à mort tous faiseurs de vaudevilles et de brochures caustiques, était trop sévère. On voit bien, comme l'observe Montesquieu, que cette loi était faite par les déceuvirs, grands aristocrates, et partant ennemis de la liberté de la presse. Depuis, on a imprimé sur le front du calomniateur la lettre initiale C, peine trop forte encore et atroce, en ce qu'elle ne distinguait point entre les calomnies. Cependant il y a bien de la différence entre celui qui imprime que M... a empoisonné ses trois femmes, et celui qui imprime que M. Duval a le désagrément d'être jugé digne du secrétariat de l'ordre le plus nombreux du royaume. Il faut espérer que l'Assemblée nationale établira des peines proportionnées à l'exigence des cas; alors les cocus se pourvoient contre les auteurs. Cependant il importe surtout que la nation conserve sa liberté, dont la presse est la plus sûre gardienne. Ainsi, liberté indéfinie de la presse, liberté pour tous les partis, et dans ce moment même où on ne prononce qu'avec horreur le nom des parlements, où l'abbé Fauchet demande qu'on institue, le jour de leur expulsion, une fête de grand solennel et une messe en faux-bourdon, vu que c'est un parlement aristocrate qui a crucifié Jésus-Christ, tandis que d'autres patriotes moins chrétiens proposent pour l'anniversaire, une fête dans le goût des païens, pendant huit jours, une danse générale de la veuve et de l'orphelin dans tout le royaume; eh bien, dans ce moment même il doit être permis à l'honorable membre, M. Bergasse, d'exalter leur courage, leur candeur, leur désintéressement, leur dévouement patriotique, et d'enterrer la synagogue avec honneur.

(Note de Desmoulins.)

nation. Bientôt vous le verrez sortir de dessous les ruines de cette Bastille. Là, dans son sein, Paris aura l'Assemblée nationale, le congrès de quarante-cinq provinces, le siège de la majesté, de la loyauté du peuple français, l'autel de la concorde, la chaire de la philosophie, la tribune du patriotisme, le temple de la liberté, de l'humanité et de la raison, où tous les peuples viendront chercher des oracles.

Le Conseil permanent de la nation étant alors sédentaire à Paris, cette ville recouvrera enfin, par la transmigration des bureaux, ce surcroît de richesse, de santé, et d'embonpoint qu'elle ne cessait de regretter depuis que Louis XIV l'avait comme doublée pour créer Versailles. Ce bienfait, si grand, n'est pas le seul dont la révolution doit enrichir la capitale. Comme ce n'est pas, ainsi que les autres, une ville qui appartienne en propre à ses habitants; que Paris est plutôt la patrie commune, la mère patrie de tous les Français, il n'est aucune cité dans le royaume qui ne s'intéresse à sa splendeur, et toutes les provinces s'empresseront d'y concourir. L'industrie et l'activité parisienne, secondées de cette conspiration unanime du reste de la nation à embellir la métropole, y créera des merveilles, et M. Mercier ne mourra pas, je l'espère, sans voir ce qu'il a tant souhaité, Paris port. Oui, Paris port, et tellement port, que la galère

d'Hyéron y pourrait manœuvrer; et je prétends voir passer ici en revue à M. de la Fayette, l'infanterie parisienne, la cavalerie parisienne, l'artillerie parisienne, et la marine parisienne.

Il est vrai que la révolution porte un coup mortel à l'Almanach royal. Adieu le privilège de M. d'Houry; mais M. Baudouin nous imprimera un Almanach national¹. Il est vrai qu'il y aura moins de séminaires, de couvents de célibataires, mais il faut espérer que la population n'en souffrira point; il est vrai que le parlement passera, mais la basoche ne passera point. Nous aurons des magistrats moins aristocrates, moins insolents, moins ignorants,

¹ On ne peut plus parler d'Almanachs qu'on ne se rappelle le divin faiseur Monseigneur le comte de Rivarol. On sait tout le mal que lui fait la révolution et le mélange impur des trois ordres. Les lettres de Bagnoles mandent que les paysans ont brûlé l'ancien et superbe château de Rivarol. Comme les princes ont des pièces de canon et des drapeaux devant leurs palais, le comte avait aussi des batteries et une enseigne devant sa porte. Tout a été pillé; son terrier, ses titres de noblesse n'existent plus; heureusement la manufacture des almanachs va lui rendre de quoi rebâtir un château bien plus magnifique. Voyez quels beaux Almanachs vous avez à faire, Monsieur le comte: l'Almanach de l'Assemblée nationale, l'Almanach de l'Hôtel de Ville, l'Almanach des districts, l'Almanach des douze mille brochures de cette année, l'Almanach des quarante mille pensionnaires du roi, l'Almanach des soixante mille filles, l'Almanach des cent mille cocus. O mon cher comte, la belle chose que les Almanachs et la liberté de la presse!

(*Note de Desmoulins.*)

moins chers ; mais nous ne manquerons point de jurisconsultes qui ne céderont en rien à ceux de l'université de Louvain, d'Oxford et de Salamanque. Certainement, tant qu'il y aura des hommes il y aura des plaideurs. Ne dirait-on pas qu'on ne plaide que dans les monarchies ? On plaidait à Athènes, à Rome, et on voit même, par leurs sacs, que les Romains étaient bien plus grands chicaneurs que nous. Il est vrai qu'il n'y aura plus vingt professeurs de droit intéressés à peupler le barreau d'ignorants, parce que leurs revenus croissent en proportion de l'ignorance et de la paresse ; mais les écoles de droit subsisteront cependant, avec cette différence qu'il y aura une véritable chaire, au lieu d'un comptoir. Il est vrai que Calchas n'aura plus cent mille livres de rente ; mais il ne faut à Thermosyris qu'une flûte et un livre d'hymnes, tandis qu'il faut à Mathan des tiaras et des trésors. Il est vrai que le sieur Léonard ne fera plus crever six chevaux pour aller mettre des papillottes à Versailles, qu'il ne perdra plus cinquante mille livres sur la caution de son peigne ; mais les coiffeurs ne seront pas bannis de la République. L'esclavage des rois est secoué, mais pour charmer le songe de la vie, on a besoin de l'esclavage des femmes, et la galanterie française restera. L'auteur du *Triomphe de la capitale* croit-il que la liberté soit ennemie des spectacles et d'Aspasie ? Qui

ne voit combien elle plaît au Palais-Royal? Jamais monarchie n'a fait pour le théâtre autant de dépense que la démocratie d'Athènes. Les Thébains élevèrent une statue au comédien Pronoméus à côté de celle d'Epaminondas¹; et ces Lacédémoniens, devant qui dan-

¹ Nous ne décernons pas encore des statues à nos comédiens, mais le district des Cordeliers a déjà montré qu'il pensait sur cette profession comme les Grecs, et il a nommé M. Grammont capitaine, ce qui a donné lieu à discussion plaisante. Messieurs, a dit quelqu'un, je suis très fier d'avoir pour commandant Orosmane ou Tancrède; mais, pour l'honneur du district, je fais la motion qu'il soit défendu au cinquante-neuf autres de siffler au parterre notre capitaine. La motion causa une grande rumeur. La plupart représentaient que tous les citoyens sont égaux, que s'il y avait quelque différence entre eux, elle serait peut-être à l'avantage de ceux qui, à la fuite de M. Necker, en fermant leur théâtre, ont donné les premiers l'exemple du deuil national, et qui, en ressuscitant quelquefois à nos yeux la grande ombre de Cicéron, de Brutus et de Cornélie, n'avaient pas laissé mourir dans les cœurs la dernière étincelle du patriotisme. Néanmoins ces raisons n'étaient pas entièrement satisfaisantes, et l'honneur du district semblait compromis, lorsque M. Pérille, très digne président du district, et patriote illustre, mit tout le monde d'accord, et sut concilier tous les droits. Messieurs, dit-il, je pense qu'il serait tyrannique et contraire aux progrès des arts d'interdire au parterre de siffler le comédien et le poète; mais il doit être permis aussi de siffler l'avocat et le capitaine qui ne sont pas privilégiés. Le marquis d'Uxelles, maréchal de France, fut sifflé à l'Opéra, au retour de la campagne, pour avoir rendu, par capitulation, la ville de Mayence. C'est ainsi encore que nos pères les Parisiens ont sifflé le régiment de Corinthe, et le coadjuteur, commandant général de la milice parisienne. Vous avez vu siffler

saient toutes nues, et développaient leurs grâces, aux pieds du mont Taygète, toutes les

dans maintes audiences tout le parlement ; nous avons vu siffler les chanceliers, les archevêques, les cardinaux, notre saint-père le pape, Condé, Conti, d'Artois ; trop heureux s'ils en étaient quittes pour des sifflets ! chez une nation aussi gaie, l'article premier de nos libertés doit être la liberté de siffler. Quant à moi, Messieurs, je vous permets de siffler votre président, si cela vous fait plaisir, et je tiens que M. Grammont n'est point irrégulier et inhabile à être capitaine et qu'il n'y a lieu à délibérer.

C'est un charmant district que les Cordeliers, et je ne saurais m'empêcher de le proposer pour modèle au district Saint-Roch. Ce sont les Cordeliers qui ont obtenu l'élargissement de M. Le Tellier, l'élargissement du baron Tintot. Ils ont arrêté de respecter les promenades publiques, et de ne point profaner, par des patronilles, la sainteté du palais, qu'on devrait bien appeler le Palais-National, plutôt que le Palais-Royal. Le district des Cordeliers a encore autorisé les libraires à se passer de l'approbation de la Ville ; il a déclaré les colporteurs personnes sacrées, et leur a rendu la voix dans son arrondissement, sauf la responsabilité des auteurs. On voit que ce district se ressent du voisinage du café Procope. Ce café n'est point orné comme les autres, de glaces, de dorures, de bustes ; mais il est paré du souvenir de tant de grands hommes qui l'ont fréquenté, et dont les ouvrages en couvriraient tous les murs, s'ils y étaient rangés ; on n'y entre point sans éprouver le sentiment religieux qui fit sauver des flammes la maison de Pindare. On n'a plus, il est vrai, le plaisir d'y entendre Piron, Voltaire, Jean-Baptiste Rousseau, mais les patriotes soutiennent encore sa réputation. C'est à ce café que l'Assemblée nationale doit d'avoir l'abbé Syeyés dans son sein. Il a la gloire unique que jamais le langage de la servitude n'a osé s'y faire entendre ; que jamais les patrouilles nationales, non plus que les patrouilles royales, n'ont osé y entrer ; et c'est le seul asile où la liberté n'ait pas été violée.

(Note de Desmoulins.)

vierges du Péloponèse, haïssaient-ils les femmes? C'était là leur spectacle, et avaient-ils si grand tort d'en préférer la simplicité à toute la magie de l'opéra d'Athènes? Sur quel fondement notre auteur aristocrate prédit-il donc la solitude du parterre et des loges, la ruine des marchandes de modes, des fabriques de plumes et de gazes, de la foire Saint-Germain, et de la rue des Lombards? La Lanterne prédit, au contraire, que jamais les arts et le commerce n'auront été si florissants. Les Anglais excellaient à faire des étoffes que les Français excellaient à porter. Mais patience, citoyens, vous aviez cent quarante mille calotins qui n'étaient pas la partie de la nation qui eût le moins d'industrie, puisqu'ils savaient vivre à vos dépens. Figurez-vous ces deux cent quatre-vingt mille bras rendus au commerce ou à l'agriculture. L'un s'occupe à polir l'acier; l'autre, au lieu de sécher pendant nombre d'années à faire un carême, fait voile pour la pêche de la morue à Terre-Neuve. Que d'esprit perdu dans le quinquennium dans la poussière des écoles, et sur les bancs de la Sorbonne! Les bons effets de tant de talents, appliqués à perfectionner une manufacture ou à étendre une branche de commerce, sont incalculables.

A la vérité, le clergé tient furieusement à ses cheveux coupés en rond, à ses surplis, ses mitres, ses soutanes rouges et violettes, à ses

bénéfices, à l'oreiller et à la cuisine ; il ne veut pas entendre parler de la liberté de la presse, et il a une peur extrême de la raison. Depuis la grande victoire remportée sur lui dans la journée des Dimes, je pensais qu'il n'y avait que le premier pas qui lui aurait coûté ; mais la séance du dimanche 23 août me détrompe. *Ecce iterum Crispinus*. Scapin a mis de nouveau la tête hors du sac en criant comme un diable, et tous les efforts du comte de Mirabeau n'ont pu parvenir à l'y faire rentrer.

Poursuis, courageux Mirabeau. Ils ont étouffé un moment ta voix à Versailles ; mais Paris, la France et l'Europe entière écoutent cette voix, la voix de la philosophie, du patriotisme et de la liberté ; et nos citoyens lui répondent en faisant retentir leurs dards. Quand te verrons-nous enfin président de l'Assemblée nationale ? Cependant, continue d'en être l'orateur, et d'opposer la hache de Phocion aux périodes arrondies et aux phrases sonores de quelques-uns de nos pères conscrits. Poursuis les douze travaux, et achève de triompher du fanatisme. Vois combien tu es devenu cher aux patriotes ! Les alarmes du Palais-Royal, le 30 août, montrent qu'on ne sépare point tes dangers de la patrie. Sans doute la nation saura récompenser tes services ; sans doute cette nation va se ressaisir du droit, qui lui appartient incontestablement, de choisir ceux qui doivent la

représenter. Ce sont ses ambassadeurs qui la représentent chez l'étranger ; c'est donc à elle à les nommer. Oui, elle disposera des ambassades. Elle a vu avec quelle dignité tu as soutenu ses droits ; elle se rappelle ton adresse pour l'éloignement des troupes.

Nec dignius unquam
Majestas meminit sese Romana locutam.

La voix publique te désigne déjà le représentant de la nation dans l'Europe. Va faire oublier à nos anciens et éternels auxiliaires, que leurs secours et leur amitié ont été payés d'ingratitude ; que l'infidélité à des pactes de trois cents ans et aux alliances les plus inviolables, a démenti et déshonoré la loyauté française : ou plutôt conçois un dessein digne de ta philosophie et de ton génie ; il t'appartient de convoquer la Diète européenne et de réaliser l'impraticable paix de l'abbé de Saint-Pierre.

Je suis pourtant fâchée qu'on t'accuse de soutenir la faction royale, et d'avoir dit que si le roi n'a point le *veto*, il vaut mieux demeurer à Constantinople. C'est une calomnie, et la contradiction serait trop grossière avec les principes dans lesquels tu n'as jamais varié, si tu accordais à un seul homme le droit de se jouer des plus sages décrets de toute une nation, et de lui dire : Ce que vous voulez, vous,

vingt-cinq millions d'hommes, je ne le veux pas, moi, moi tout seul. Non, il n'est pas possible que Mirabeau ait tenu ce langage; aussi nous le ferons ambassadeur.

Pour M. Mounier, qui veut non-seulement un *veto* absolu, et qui a bien osé nous proposer un sénat vénitien, il s'en ira en Dauphiné comme il était venu, avec cette différence que, venu au milieu des applaudissements, il s'en retournera au milieu des huées. Et M. de Lally, si fervent royaliste et qui s'imagine apparemment qu'en reconnaissance de son zèle pour le pouvoir d'un seul, nous allons créer pour lui, comme dans le Bas-Empire, la charge d'un grand domestique; il ira, s'il veut, prendre séance dans la chambre haute du parlement d'Irlande, qu'il nous cite pour modèle.

Lorsque cet honorable membre proposa à l'Assemblée nationale une chambre haute, une cour plénière, et deux cents places de sénateurs à vie et à la nomination royale, lorsqu'il fit briller ainsi à tous les yeux deux cents récompenses pour les traîtres, comment les Chapelier, les Barnave, les Péthion de Ville-neuve, les Target, les Grégoire, les Robespierre, les Buzot, les de Landine, les Biozat, les Volney, les Schmitz, les Gleizen, les Mirabeau, et tous les Bretons; comment ces fidèles défenseurs du peuple n'ont-ils pas déchiré leurs vêtements en signe de douleur?

Comment ne se sont-ils pas écriés : Il a blasphémé. Certes je suis zélé partisan de la liberté de haranguer et de faire des motions; moi-même j'ai besoin d'indulgence, *veniam petimusque, damusque vicissim*. Jamais je ne proposerai, comme le célèbre législateur Zaleucus, que celui qui viendra faire une motion ait la corde au cou, et pérore au pied de la Lanterne. Cependant proposer un *veto* absolu, et, pour comble de maux, des aristocrates à vie, à la nomination royale, je demande si on peut concevoir une motion plus liberticide.

Le Palais-Royal ¹ avait-il donc si grand tort de crier contre les auteurs et fauteurs d'une pareille motion? Je sais que la promenade du Palais-Royal est étrangement mêlée, que des filous y usent fréquemment de la liberté de la presse, et que maint zélé patriote a perdu plus d'un mouchoir dans la chaleur des motions. Cela ne m'empêche point de rendre un témoignage honorable aux promeneurs du Lycée et du Portique. Ce jardin est le foyer du patriotisme, le rendez-vous de l'élite des patriotes qui ont quitté leurs foyers et leurs provinces pour assister au magnifique spectacle de la Révolution de 1789, et n'en être pas spectateurs oisifs. De quel droit priver du suffrage cette foule d'étrangers, de suppléants,

¹ Voir Appendice, n° III.

de correspondants de leurs provinces? Ils sont Français, ils ont intérêt à la constitution, et droit d'y concourir. Combien de Parisiens même ne se soucient pas d'aller dans leurs districts! Il est plus court d'aller au Palais-Royal. On n'a pas besoin d'y demander la parole à un président, d'attendre son tour pendant deux heures. On propose sa motion. Si elle trouve des partisans, on fait monter l'orateur sur une chaise. S'il est applaudi, il la rédige; s'il est sifflé, il s'en va. Ainsi faisaient les Romains, dont le *Forum* ne ressemblait pas mal à notre Palais-Royal. Ils n'allaient point au district demander la parole. On allait sur la place, on montait sur un banc, sans craindre d'aller à l'Abbaye. Si la motion était bien reçue, on la proposait dans les formes; alors on l'affichait sur la place, elle y demeurait en placard pendant vingt-neuf jours de marché. Au bout de ce temps, il y avait assemblée générale; tous les citoyens, et non pas un seul, donnaient leur sanction. Honnêtes promeneurs du Palais-Royal, ardens promoteurs de tout bien public, vous n'êtes point des pervers et des Catilinas, comme vous appelle M. de Clermont-Tonnerre et le *Journal de Paris*¹, que vous ne lisez point. Catilina, s'il m'en souvient, voulait se saisir du

¹ N'est-il pas incroyable que sur la dénonciation du *Journal de Paris*, M. de Saint-Huruge reste en prison?

veto, à l'exemple de Sylla, qui avait ôté au peuple ses tribuns et son *veto*. Ainsi loin

Quol ! parce que le journal l'a accusé d'avoir écrit une lettre de menaces au président de l'Assemblée nationale ; malgré son domicile, sans vérification préalable, un citoyen a été jeté en prison ! Le marquis de Saint-Huruge a demandé au *Journal de Paris* une rétractation ; et le refus obstiné du journaliste a montré que ce n'était point de sa part une erreur, mais une calomnie. Le marquis de Saint-Huruge a demandé où était son accusateur, et on a refusé de le lui confronter, de le lui nommer ; et cependant il reste en prison ! Il a demandé où était cette lettre, cette signature, il défie de la produire, elle n'existe pas ; et cependant il reste en prison ! Y a-t-il rien de plus tyrannique et de plus horrible ? La *Chronique de Paris*, les *Révolutions de Paris*, l'*Observateur*, tous les écrivains patriotes ont publié ce trait de bienfaisance du *Journal de Paris* ; ils ont soulevé l'indignation publique, l'innocence de l'accusé est reconnue, et cependant il reste en prison ! et pourquoi y reste-t-il ? c'est que la dénonciation du *Journal de Paris* est appuyée sur une lettre de deux membres de l'Assemblée nationale ; les deux honorables membres seraient compromis ; la turpitude du *Journal de Paris* et une grande iniquité seraient dévoilées ! et il vaut mieux que le marquis de Saint-Huruge demeure sous les verrous, si son élargissement peut troubler le sommeil de ces journalistes, qui payés pour détourner notre curiosité sur des fadaïses pour entretenir la badauderie pour faire circuler dans les cafés et y faire avaler avec les bavarroises et les limonades, les mensonges grossiers du gouvernement, en nous faisant des dissertations exquises sur la manière dont on se crotte en marchant, en nous apprenant comment la boue s'échappe par la tangente, et tant d'autres belles choses, ont su se tirer eux-mêmes du trottoir et de la boue où ils devaient rester, et se donner un carrosse bien suspendu, où les faquins nous éclaboussent.

(Note de Desmoulins.)

d'être des Catilinas vous êtes les ennemis de Catilina. Mes bons amis, recevez les plus tendres remerciements de la Lanterne. C'est du Palais-Royal que sont partis les généreux citoyens qui ont arraché des prisons de l'Abbaye les gardes françaises détenus ou présumés tels pour la bonne cause. C'est du Palais-Royal que sont partis les ordres de fermer les théâtres et de prendre le deuil le 12 juillet. C'est au Palais-Royal que, le même jour, on a crié aux armes et pris la cocarde nationale. C'est le Palais-Royal qui, depuis six mois, a inondé la France de toutes ces brochures qui ont rendu tout le monde, et le soldat même, philosophe. C'est au Palais-Royal que les patriotes, dansant en rond avec la cavalerie, les dragons, les chauffeurs, les Suisses, les canonniers, les embrassant, les enivrant, prodiguant l'or pour les faire boire à la santé de la nation, ont gagné toute l'armée, et déjoué les projets infernaux des véritables Catilinas. C'est le Palais-Royal qui a sauvé l'Assemblée nationale et les Parisiens ingrats d'un massacre général. Et parce que deux ou trois étourdis, qui eux-mêmes ne veulent pas la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse, auront écrit une lettre comminatoire, une lettre qui n'a pas été inutile, le Palais-Royal sera mis en interdit, et on ne pourra plus s'y promener sans être regardé comme un Maury et un d'Esprémesnil.

On ne réfléchit pas assez combien ce *veto*¹ était désastreux. Peut-on ne pas voir qu'au moyen du *veto*, en vain nous avons fait chanter un *Te Deum* au clergé, pour la perte de ses dîmes; le clergé et la noblesse conserveraient leurs privilèges? Cette fameuse nuit du 4 au 5 août, le roi eût dit : Je la retranche du nombre des nuits, je défends qu'on en invoque les décrets, j'annule tout, *veto*. En vain l'Assemblée nationale aurait supprimé les fermiers généraux et la gabelle, le roi aurait pu dire : *veto*. Voilà pourquoi M. Treilhard, avocat des publicains, a défendu le *veto* jusqu'à extinction de voix. Il a bravé l'infamie et s'est dit comme M^e Pincemaille dans Horace :

Populus me sibilat, at mihi plaudo.

Ipse domi, nummos simul ac contemplor in arcâ.

Je ne suis qu'une lanterne, mais je confondrais en deux mots ces grands défenseurs du *veto*, Mounier, Clermont-Tonnerre, Lally, Thouret, Maury, Treilhard, d'Entraigues, etc. En faveur de ce monstrueux et absurde *veto*, qui ferait de la première nation de l'univers, et de vingt-quatre millions d'hommes, un peuple ridicule d'enfants, sous la fêrule d'un maître d'école, ils ne savent que s'appuyer

¹ Voir Appendice, n^o IV.

des cahiers de provinces. Ils ne prennent pas garde qu'il n'est pas un seul de ces cahiers qui, en même temps qu'il accorde le *veto*, ne renferme quelque article contradictoire et destructif de ce *veto*. Par exemple, toutes les provinces ont voté impérativement une nouvelle constitution; donc elles ont déclaré implicitement que nul n'avait le droit de s'opposer à cette constitution. Toutes les provinces ont voté impérativement la répartition égale des impôts, l'extinction des privilèges pécuniaires, etc.; donc, par ce mandat impératif, elles ont déclaré indirectement que nulle puissance n'avait le droit de dire *veto*, et de maintenir l'ancien usage.

Cette contradiction, qui se trouve dans tous les cahiers, entre l'article qui accorde le *veto*, et un ou plusieurs articles, n'a pas échappé aux rédacteurs dans les provinces. On en a fait la remarque dans plusieurs bailliages. Mais les provinces suivaient alors le précepte de l'Évangile, qui recommande la prudence du serpent. Il leur suscitait d'établir par un ou deux articles, que sur ces points où la nation avait déjà manifesté son vœu unanime, il n'y avait lieu au *veto*; elles ont affecté d'accorder un *veto* contradictoire, pour ne pas trop alarmer le despotisme. Dans cette contradiction de tous les cahiers, quel parti plus sage que de faire expliquer de nouveau les provinces, de demander qu'elles déclarassent

leur dernière volonté; ce qui est, en propres termes, la motion du Palais-Royal. Il est vrai qu'il y a eu des contrefaçons.

Les défenseurs du *veto* à Versailles s'appuient encore de leur prétendue majorité. La Lanterne va relever ici une grande erreur; et l'observation qu'elle soumet au jugement du Palais-Royal, son district favori, est d'une telle importance, qu'elle élimine elle seule de l'Assemblée nationale au moins cinq cents ennemis de la raison et de l'optimisme.

Nous n'avons plus d'Etats généraux qui faisaient des doléances; nous avons une Assemblée nationale qui fait des lois. Une telle assemblée ne peut être composée que des représentants de la nation, et la Lanterne ne reconnaît pour ses représentants que les six cents députés des communes. Il est évident que les six cents autres membres sont députés, non de la nation, mais du clergé et de la noblesse. Le clergé et la noblesse n'ont pas plus le droit d'envoyer six cents députés à Versailles, que n'en aurait la magistrature ou toute autre corporation. Voilà donc six cents membres de l'Assemblée nationale qu'il faut renvoyer dans les galeries. Comme tous les citoyens sont égaux et ont droit de concourir à la Constitution, il serait injuste que la noblesse et le clergé ne fussent pas représentés. Il faut qu'ils aient leurs députés dans la même proportion que le reste des citoyens. un par

vingt mille. Le dénombrement du clergé et de la noblesse s'élève à trois cent mille individus, c'est donc quinze représentants à choisir parmi les six cents. Tout le reste n'a dans l'assemblée, pas plus de droit de voter que les citoyens du Palais-Royal. Ainsi pense la Lanterne. A ces causes, elle *proteste* contre l'article de la Constitution, qui établit une religion dominante et un culte exclusif; et sa protestation est fondée en droit, vu que si le clergé n'avait pas eu trois cents représentants dans l'Assemblée nationale, la motion de M. Rabaud de Saint-Etienne aurait prévalu.

Mais il faut pardonner au clergé de crier tout haut de sa tête en faveur d'un culte dominant.

Dom pourceau raisonnait en subtil personnage.

L'abbé Maury voit que la mense du prieuré de Lihons court le plus grand risque. Perfides communes, s'écrie l'abbé François, quand vous nous embrassiez dans l'église de Saint-Louis, c'était donc pour nous étouffer. Voilà déjà la dime et les prémices supprimées; si la liberté du culte est établie, les portes de l'enfer auront bientôt prévalu contre nous, malgré la prophétie.

M. François a raison. Lorsqu'il va être question de contribuer à l'entretien du prêtre catholique: Moi: dira le paroissien, que je

nourrisse le prêtre? C'est à celui qui va à la messe à payer le sacristain.

Tout le monde se fera hérétique, schismatique, et même juif, s'il le faut, pour ne point payer. Le philosophe dira : C'est à celui qui se fait enterrer dans le cimetière, ou qui est jaloux des honneurs du caveau, à payer le luminaire, la grande sonnerie, et les jurés-crieurs. Pour moi, mon tombeau est dans mon jardin; là reposeront ma femme et mes enfants. Cette idée que les cendres de son père sont éparses dans cette enceinte, attachera mon fils à sa propriété. Cet héritage consacré, jamais il ne le vendra. Au riche, son voisin, qui marchanderait ce coin de terre, il répondra, comme ce chef des Canadiens à qui des Européens proposaient de céder leur pays : Nous ne pouvons nous éloigner de cette terre; dirons-nous aux ossements de nos pères : Levez-vous et marchez !

Consolez-vous pourtant, bons Parisiens, vous aurez toujours votre chère patronne, et on ne l'enlèvera pas au curé de Saint-Eustache, comme le disait si plaisamment un de nos devanciers. Vous aurez toujours vos processions, vos serpents, vos basses-contre, et vous serez toujours maîtres de vous faire enterrer à Clamart ou à Saint-Sulpice; seulement vous ne regarderez plus comme des païens et des employés des fermes, ceux qui, à l'exemple d'Abraham et de Jacob, voudront être portés

dans la terre de Canaan, et dormir à côté de Sara et de Rachel.

Il est une religion qui n'appartient pas à certain peuple, à certains climats, comme le christianisme, mais une religion qui est répandue chez tous les peuples, une religion de tous les siècles et de tous les pays, une religion innée; c'est celle qu'ont conservée dans sa pureté les hommes éclairés et les sages, c'est la religion des Socrate, des Platon, des Cicéron, des Scipion, des Marc-Aurèle, des Epictète, des Confucius, des Plutarque, des Virgile, des Horace, des Bayle, des Erasme, des Bacon, des Lhôpital, des Buffon, des Voltaire, des Montesquieu, des Jean-Jacques Rousseau. Sa foi est de croire en Dieu, sa charité d'aimer les hommes comme des frères, son espérance est celle d'une autre vie. Cette religion ne procurera jamais des extases comme celle de sainte Thérèse ou de saint Ignace qui transpirait d'amour divin, et en était trempé au point de changer trois fois de chemise à une messe de minuit. N'a pas qui veut le bonheur d'être fou. Mais il y a un conte charmant de Voltaire, fait pour nous consoler. C'est un muphti philosophe, qui, sur le récit des visions extatiques d'une vieille dévote musulmane, va lui rendre visite, il la trouve aussi heureuse que Madame Guyon, et je ne sais plus quelle sainte religieuse à qui un ange perce le cœur d'un coup de lance, et

applique le stigmaté de saint François. Le muphti ne peut s'empêcher de lui porter envie, et maintenant néanmoins il retourne au palais patriarcal, en se disant : Voudrais-je de ce bonheur-là ?

Assurément il y aurait de la cruauté d'empêcher personne de marcher les talons au rebours, de se donner la discipline, et d'être ravi comme saint Paul au troisième ciel, d'y voir ce que l'œil n'a point vu, et d'entendre ce que l'oreille n'a point entendu. Ce serait un attentat à la liberté, et je prie de ne point calomnier la Lanterne à ce point, que de lui prêter de pareilles intentions ; je déclare au contraire, qu'il doit être permis à qui voudra d'aller à Sainte-Geneviève, à Notre-Dame de Lorette, ou à Saint-Jacques de Compostelle, et même comme le bienheureux Labre, de pousser jusqu'à Jérusalem. Heureux ceux qui croient ! la foi transporte les montagnes ; elle ferait venir la mer jusques à Paris, et nous épargnerait la dépense énorme d'élargir la Seine et de creuser un port, au-dessus du Champ de Mars. Mais cette foi n'est pas donnée à tous, et il est juste que l'Assemblée nationale s'occupe des intérêts de tout le monde. Si le peuple a besoin d'une religion, le philosophe, l'homme sensible et honnête en ont plus besoin encore. Voyez quels efforts ont faits Platon, Cicéron, et Jean-Jacques, pour nous persuader l'immortalité. Nous sommes

en France un million de théistes, observait il y a vingt-cinq ans le patriarche de Ferney; depuis, ce nombre s'est accru jusqu'à l'infini, et très probablement le théisme deviendra peu à peu la religion catholique, c'est-à-dire, universelle. L'estimable M. Rabaud, dont le civisme et les talents font tant d'honneur au clergé de Genève, demande des temples pour quatre millions de protestants. Le temple du théiste est l'univers; mais la Lanterne demande des églises, c'est-à-dire, des lieux d'assemblée pour huit millions de théistes. Cette religion serait digne de la majesté et des lumières du peuple français. Dépouillée des mensonges des autres cultes, qui tous ont défiguré la divinité, elle ne conserverait que ce qu'ils ont d'auguste, la reconnaissance d'un être suprême et l'idée de la justice, inséparable de la récompense des bons et de la punition des méchants. Le philosophe exerce le sacerdoce de cette religion; et il y a cet avantage pour le peuple, qu'il ne lui faut ni dîme, ni casuel, ni abbaye, ni prieuré, ni croupe, ni pension sur les bénéfices. Après avoir été entendre l'abbé Maury prêcher aux Quinze-Vingts le célibat, on irait à Saint-Sulpice ou à Saint-Roch suivre un carême ou un avent de l'abbé Raynal, ou de Jean-Jacques Rousseau. Les cérémonies religieuses et touchantes ne manqueraient pas à ce culte. Que l'Eglise lui restitue tout ce qu'elle a emprunté du paga-

nisme, qui n'est que le théisme altéré; et au lieu de la procession des Rogations, nous aurons la procession de la fête des Palès; au lieu de l'eau bénite, l'eau lustrale; au lieu du pain bénit, les agapes, les repas en commun des pythagoriciens; au lieu de cette plaque de cuivre ou d'argent qu'on nous présente, nous aurons l'ancienne cérémonie du baiser de paix, institution si charmante pour qui savait se placer avantageusement. Avons-nous rien de plus pieux que la prière d'Epictète ou l'hymne de Cléanthe? Qui est-ce qui ne se trouve pas aussi dévot, aussi recueilli, lorsqu'à l'opéra d'Alceste il entend la prière du grand prêtre, que lorsqu'à Notre-Dame il entend l'*O salutaris* de Gossec? Pas une de nos fêtes qui ne soit une imitation des fêtes païennes. Il y a plus; nous n'avons souvent imité de ces fêtes que leurs extravagances, sans retenir leur but moral. Je n'en veux pour exemple que ces formules tant décriées, auxquelles est venu succéder le carnaval. Aux Saturnales les païens se comportaient comme si le monde allait finir. C'était une fête commémorative, instituée pour rappeler l'égalité originelle; c'étaient des espèces de déclarations chommée des droits de l'homme, tout y représentait l'anéantissement futur des sociétés. Il n'y avait plus de tribunaux, plus d'écoles, plus de sénat, plus de guerre. Tous les états étaient confondus. On régalaient les pauvres à

sa table sans distinction de rang. Les maîtres changeaient d'habits avec leurs esclaves, et les servaient à leur tour. On payait les dettes, les mois de nourrices, et les loyers des pauvres. J'en ait dit assez pour faire sentir au clergé qu'il a tort de tant se prévaloir de la prétendue nécessité de sa morale, dont on peut fort bien se passer. Je laisse à l'abbé Fauchet à faire un beau livre là-dessus, à nous donner un corps complet de religion, et à achever le Dieu national qu'il a si heureusement commencé.

FIN DU DISCOURS DE LA LANTERNE.

APPENDICE

I

...La famine est alors une science, un art compliqué d'administration, de commerce. Elle a son père et sa mère, le fisc, l'accaparement. Elle engendre une race à part, race bâtarde de fournisseurs, banquiers, financiers, fermiers généraux, intendants, conseillers, ministres. Un mot profond sur l'alliance des spéculateurs et des politiques sortit des entrailles du peuple : *Pacte de famine*.

Parmi ces hommes il y en avait un illustre depuis longtemps. Son nom (très expressif, qu'il tâcha de justifier), Foulon, était dans la bouche du peuple dès 1756. Il avait commencé comme intendant d'armée et dans le pays ennemi ; vraiment terrible à l'Allemagne, il l'était encore plus à nos soldats ; ses fournitures valaient des batailles de Rosbach. Il était revenu gras de la maigreur de l'armée, deux

fois riches par le jeûne des Français et des Allemands.

Foulon était spéculateur, financier, traitant d'une part, de l'autre membre du conseil qui seul jugeait les traitants. Il comptait bien être ministre. Il serait mort de chagrin si la banqueroute s'était faite par un autre que par lui; les lauriers de l'abbé Terray ne le laissaient pas dormir. Il avait le tort de prêcher trop haut son système; sa langue travaillait contre lui, et le rendait impossible. La cour goûtait fort l'idée de ne pas payer, mais elle voulait emprunter, et pour allécher les prêteurs il ne fallait pas appeler au ministère l'apôtre de la banqueroute.

Foulon était déjà vicieux du bon temps de Louis XV, de cette école insolente qui faisait gloire de ses vols, qui les montrait hardiment, qui, pour trophées de brigandages, bâtissait sur le boulevard le pavillon de Hanovre. Lui, il s'était construit, au lieu le plus fréquenté, au coin du boulevard du Temple, un délicieux nôtel que l'on admirait encore en 1845.

Il était convaincu qu'en France, comme dit Figaro Beaumarchais : « Tout finit par des chansons; » donc qu'il faut payer d'audace, se moquer de l'opinion, la braver... de là des paroles qui se répétaient partout : « S'ils ont faim, qu'ils broutent l'herbe... Patience! que je sois ministre, je leur ferai manger du foin; mes chevaux en mangent... » On lui impu-

tait encore d'avoir dit ce mot terrible : « Il faut faucher la France... »

Le vieux croyait, par ses bravades, plaire au jeune parti militaire, se recommander pour le jour qu'il voyait venir, où la cour, voulant frapper quelques coups désespérés, chercherait un hardi coquin.

Foulon avait un gendre selon son cœur, un homme capable, mais dur, de l'aveu des royalistes, Berthier, intendant de Paris, homme de peu de scrupule, puisqu'il avait épousé une fortune acquise ainsi. Venu de bas, d'une race de procureurs aux petits juges de province, il était rude au travail, actif, énergique. Libertin à 50 ans, malgré sa nombreuse famille, il achetait partout, dit-on, des petites filles de 12 ans. Il savait bien qu'il était détesté des Parisiens. Il fut trop heureux de trouver l'occasion de leur faire la guerre. Avec le vieux Foulon, il était l'âme du ministère des trois jours. Le maréchal de Broglie n'en augurait rien de bon, il obéissait. Mais Foulon, mais Berthier étaient très ardents. Celui-ci montra une activité diabolique à rassembler tout armes, troupes, à fabriquer des cartouches. Si Paris ne fut pas mis à feu et à sang, ce n fut nullement sa faute.

On s'étonne que des gens si riches, si parfaitement informés, mûrs d'ailleurs et d'expérience, se soient jetés dans ces folies. C'est que les grands spéculateurs financiers parti-

cipent tous du joueur ; ils en ont les tentatives.

Or, l'affaire la plus lucrative qu'ils pouvaient trouver jamais, c'était d'être chargés de faire la banqueroute par exécution militaire. Cela était hasardeux. Mais quelle grande affaire sans hasard ! On gagne sur la tempête, on gagne sur l'incendie ; pourquoi pas sur la guerre et la famine ?

La famine et la guerre, je veux dire Foulon et Berthier, qui croyaient tenir Paris, se trouvaient déconcertés par la prise de la Bastille.

Le soir du 14, Berthier essayait de rassurer Louis XVI. S'il en tirait un petit mot, il pouvait encore lancer ses Allemands sur Paris.

Louis XVI ne dit rien, ne fit rien. Les deux hommes, dès ce moment, sentirent bien qu'ils étaient morts. Berthier s'enfuit vers le Nord, Foulon la nuit d'un lieu à l'autre ; il passa quatre nuits sans dormir, sans s'arrêter, et n'alla pas plus loin que Soissons. Foulon n'essaya pas de fuir ; d'abord il fit dire partout qu'il n'avait pas voulu du ministère, puis qu'il était frappé d'une apoplexie, puis il fit le mort. Il s'enterra lui-même magnifiquement (un de ses domestiques venait fort à point de mourir). Cela fait, il alla tout doucement chez son ami Sartines, l'ancien lieutenant de police.

Il avait sujet d'avoir peur. Le mouvement était terrible.

(MICHELET, *Rév fr.*, t. I.)

II

La mort de Foulon et de Berthier ayant rempli les nobles de terreur, beaucoup d'entre eux émigrèrent, parmi lesquels le duc de Luxembourg, le duc de Coigny, le prince de Lambesc, le comte de Vaudreuil, la princesse de Beauffremont, le comte de Cayla, le marquis de Sérens, etc.... Cette vaste désertion des principaux de la noblesse ne couvrait-elle pas un signal de guerre, n'était-elle pas un recours silencieux mais sinistre à l'intervention de l'étranger? Le peuple ne s'y trompa point. Il sentit que si des personnages attachés à la patrie par les mille liens de la richesse, du bonheur, de douces habitudes, fuyaient au lieu de se résigner ou de se défendre, ce ne pouvait être qu'avec l'intention de revenir avec ces mêmes soldats étrangers dont ils avaient naguère osé menacer Paris. Aussi le peuple fut-il inexorable dans sa vigilance. Le baron de Bachmann, major du régiment des gardes suisses, se vit traîner à l'Hôtel de ville uniquement parce que, en des-

endant le Pont-Royal vis-à-vis les Tuileries, sa voiture avait pris à gauche du côté de Versailles. Bientôt, de Paris la défiance gagnait la province, le soupçon gardait les chemins; il se dressa aux portes des villes, il ameuta les villages, il s'étendit le long des frontières; la municipalité de Villenaux retint Besenval prisonnier. Cazalès, qui avait quitté précipitamment l'Assemblée nationale où il devait s'illustrer par les combats de l'éloquence, Cazalès fut arrêté à l'entrée de Caussade et rendu malgré lui à la renommée. L'abbé Maury s'était enfui vers le Nord, après avoir jeté son rabat, noué ses cheveux; mais, comme il traversait Péronne, des paysans remarquèrent qu'il ne portait point de cocarde à son chapeau; on l'interrogea, on le reconnut, on lui fit une prison d'une salle de l'hôtel de ville de Péronne.

..... Tout concourait à exciter, à aigrir la méfiance populaire, ce n'était que messages funestes, que courriers mystérieux sillonnant la route. Pour comble, le premier pouvoir issu de la révolution se montrait incertain, il se refusait sinon aux soucis, du moins à la responsabilité de la vigilance. Ils avaient évidemment peur des conditions auxquelles les jours de crise mettaient le salut commun; et pendant qu'à l'Hôtel de ville les délégués de la haute bourgeoisie ne se faisaient pas scrupule d'apporter d'injurieuses restrictions au droit de

colporter les écrits d'auteurs sans existence connue, la majorité de l'Assemblée nationale n'osait contester à des conspirateurs connus le droit de correspondre impunément avec leurs complices de l'intérieur, le droit de sceller leur intrigue d'un cachet inviolable, la liberté enfin de conspirer contre la liberté.

(LOUIS BLANC, *Rév. fr.*, t. II.)

III.

Le Palais-Royal était alors déjà désigné comme le quartier général des révoltes futures.

Il n'avait pas, à cette époque, l'aspect que nous lui voyons aujourd'hui. Au milieu du jardin, le duc d'Orléans avait fait construire, vers 1788, une enceinte revêtue d'un treillage et que couronnait une terrasse, avec des fleurs et des eaux jaillissantes. On y arrivait des appartements du prince par une petite galerie à jour, et des parties basses du palais par un couloir souterrain. Cette enceinte, qui de loin offrait l'image d'un vaste bosquet orné de fleurs, avait été d'abord destinée à servir de théâtre à des exercices d'équitation, et avait reçu le nom de cirque, puis elle s'était

ouverte à des danses et à des concerts. A l'une des extrémités se trouvait un bassin flanqué de quatre pavillons. Tout autour s'étendaient de riants palais qui encadraient les galeries. Voilà dans quel frais et voluptueux séjour l'insurrection campa de préférence, et cet étrange forum devint si redoutable aux ennemis de la Révolution que l'un d'eux le peignait en ces termes : « C'est l'image de la chimère dont la tête est d'une belle prostituée, la langue d'un serpent, la main d'une harpie, dont les yeux lancent des flammes, dont le cœur est vide et ne fermente que par de lascives pensées, dont la bouche distille tantôt le venin, tantôt des paroles héroïques. »

Ce fut là que se rendit le 12 juillet tout le Paris de la Révolution. L'affluence était telle que beaucoup furent obligés de s'accrocher aux branches des arbres, de s'y tenir suspendus. On ne faisait encore qu'attendre ; mais déjà montaient vers le ciel ces mugissements des foules inquiètes, si semblables à celui de la mer.

(LOUIS BLANC, *Rév. fr.*, t. II.)

IV

Paris bouillonnait depuis quelques jours, le

mot *veto* se trouvait dans toutes les bouches ; la question du *veto* passionnait tous les citoyens. « Eh bien, le *veto*? — Est-il vrai que a reine veut le *veto*? — Serions-nous menacés du *veto*, grand Dieu ! » Voilà ce qu'on se disait en s'abordant dans les rues, voilà ce qui faisait ressembler le Palais-Royal à une fournaise ardente, et remplissait la capitale d'un trouble mystérieux. Bientôt, cette haine du *veto*, colportée le long des grandes routes, pénétra dans les villes, se répandit de villages en villages et tint la France attentive, inquiète, frissonnante.

Que signifiait donc ce mot terrible. Il est certain que tous n'avaient pas une idée bien nette de ce qui leur était un sujet d'horreur. Il y en eut qui crurent haïr dans le *veto* un personnage dangereux. Un homme demanda de quel district il était ; un autre opina pour qu'on le mit à la lanterne. Virieu assura, du haut de la tribune, que, parmi le peuple de Paris, le *veto* passait pour un impôt, et il raconta que deux habitants de la campagne parlant un jour du *veto*, l'un dit à l'autre : « Sais-tu ce que c'est? — Non. — Eh bien, tu as ton écuelle remplie de soupe ; le roi te dit : Répands ta soupe, et il faut que tu la répandes. »

Qu'on ne se hâte pas de sourire. Eh ! sans doute, le *veto* était un personnage dangereux : c'était le roi pouvant dire NON, quand la na-

tion avait dit oui. Le *veto* était un impôt et le plus funeste de tous ; il livrait à la volonté d'un seul, non pas seulement l'argent du peuple, mais son sang et sa vie. « Le roi dit : Répands ta soupe, et il faut que tu la répandes. » C'était bien cela en effet, et le comte de Virieu ne prévoyait pas qu'un jour le monde, parvenu à l'âge de raison, mettrait fort au-dessus des savants sophismes des partisans du *veto*, cette vive image, cette saillie à la fois si originale et si profonde, du bon sens populaire ! « Il n'y avait rien de risible en ceci que les moqueurs, » a écrit excellemment M. Michelet.

..... Le soir, la foule se pressait, s'entassait au Palais-Royal, grossie encore par l'oisiveté du dimanche. Du café de Foy partaient des clameurs qui se prolongeaient d'échos en échos, au travers de la multitude émue. Là dominaient Loustalot, Camille Desmoulins, le baron de Tinstot, le marquis de Saint-Huruge. Une tête énorme, un corps trapu, un geste brutal, des idées pleines de fièvre servies par une voix retentissante, faisaient de ce dernier un agitateur en vue. Les vengeances d'une jolie femme, puissante à la cour, l'avaient en 1787, jeté en Angleterre, d'où il rapporta, contre l'ancien régime, une haine aigrie par l'exil. Il devint suspect plus tard, en attendant il était tribun.

(L. BLANC, *Rév. fr.*, t. III.)

CORRESPONDANCE

DE

CAMILLE DESMOULINS

1789 — 1794



CORRESPONDANCE

DE

CAMILLE DESMOULINS

Paris, 5 mai 1789.

Mon très cher père,

Ce fut hier pour moi un des beaux jours de ma vie. Il aurait fallu être un mauvais citoyen pour ne pas prendre part à la fête de ce jour sacré. Je crois que quand je ne serais venu de Guise à Paris que pour voir cette procession des trois ordres, et l'ouverture de nos Etats généraux, je n'aurais pas regret de ce pèlerinage. Je n'ai eu qu'un chagrin, ça été de ne pas vous voir parmi nos députés. Un de mes camarades a été plus heureux que moi, c'est de Robespierre, député d'Aras. Il a eu le bon esprit de plaider dans sa province. Target n'a été nommé que le quatrième député à la vicomté. Paris n'en a pas encore nommé un seul..... — On remarquait

hier le duc d'Orléans à son rang de député au bailliage de Crespy, et le comte de Mirabeau avec le costume du tiers et une épée, un seul bénédictin, point de bernardins; le costume de la noblesse, exactement le même que celui des ducs et pairs, était magnifique, et ils étaient deux cent quarante. Il y avait quarante évêques. La plupart ont été choqués de les voir faire corps à la suite du clergé, au lieu de se confondre avec lui à leur rang de bailliage. Le cardinal de Larochehoucault prétend à la présidence par le droit de sa pourpre; les trois quarts du clergé sont décidés à choisir un autre président. Comme nos députés se rengorgeaient! ils avaient *caput intra nubes*.

..... L'abbé de Bourville, un de mes camarades, m'amena dîner chez son oncle, le chevalier M..., maréchal de camp. C'est là que je pus voir combien le corps de la noblesse était irrité contre M. Necker. On avait crié par mille et par mille : *Vive le roi! vive le tiers état!* il y eut quelques saluts pour le duc d'Orléans, rien pour les étoffes d'or, ni les soutanes. Le visage du roi était épanoui de joie. Il y avait quatre ans qu'il n'avait entendu crier : *Vive le roi!*...

Votre fils,

DESMOULINS.

3 juin 1789.

Mon cher père,

Je reçois votre lettre à mon retour de Versailles, où j'étais allé voir nos chers députés..... J'y dinais avec nos députés du Dauphiné et de Bretagne; ils me connaissaient tous comme un patriote et ils ont tous pour moi des attentions qui me flattent. Le tiers état n'espère plus rien de la noblesse et du clergé. Si le clergé avait pu se réunir à eux, il l'aurait fait jeudi dernier, lorsque Target, à la tête d'une députation, leur fit un discours qui attendrit plusieurs personnes jusqu'aux larmes. Il les conjura, par tout ce qu'il y avait de plus sacré, de se rendre à l'assemblée générale. Les curés, entraînés par son obsécration, crièrent par quatre fois : Aux voix! aux voix! mais le président ne voulut jamais aller aux voix, et les évêques, voyant la majorité évidemment contre eux, mirent tout leur soin à faire remettre la délibération au lendemain. D'ici à quinze jours, le schisme éclatera, le tiers état se déclarera la nation; ce qui consterne plusieurs députés, toutes les provinces n'étant pas aussi remplies de patriotes que le Dauphiné et la Bretagne, la Provence et Paris. La guerre civile pourrait bientôt s'allumer.

L'abbé dont vous n'avez pu déchiffrer le nom est l'auteur du livre trois fois réimprimé : *Qu'est-ce que le Tiers?* l'abbé Sieyès ; on prononce *Syess*.

Je suis maintenant occupé d'un ouvrage patriotique. Le plaisir que j'ai d'entendre les plans admirables de nos zélés citoyens, au club et dans certains cafés, m'entraîne.

J'avais laissé cette lettre sur le bureau. Une semaine s'est écoulée. Demain dimanche, je retourne à Versailles. Je vais enflammer et m'enflammer moi-même. Nous allons entrer dans la grande semaine. Ce qui se passe à Versailles doit donner un merveilleux courage à nos députés. Il y a trente mille jeunes gens conscrits et prêts à soutenir la cause que leurs représentants défendent à Versailles. Les Bretons exécutent provisoirement quelques-uns des articles de leurs cahiers. Ils tuent les pigeons et le gibier. Cinquante jeunes gens viennent de faire de même ici près une déconfiture de lièvres et de lapins dont il n'y a pas d'exemple. On dit qu'ils ont détruit, à la vue des gardes, quatre à cinq mille pièces de gibier dans la plaine de Saint-Germain.

J'ai trop loué la députation de Paris, à l'exception de Target. Bien des gens qui m'entendent ici pérorer s'étonnent qu'on ne m'ait pas nommé député, compliment qui me flatte au delà de toute expression. Les Etats

généraux ont attiré à Paris une foule d'étrangers et de Français de toutes les provinces. La ville est pleine, Versailles de même. On assure qu'il s'y tient chez un prince des conférences d'aristocrates, qu'il s'y forme une confédération entre les nobles et les parlements, confédération impuissante, si la nouvelle est vraie que la Bretagne et quelques autres provinces se remplissent de cocardes, non pas hostiles néanmoins, mais comminatoires.

Vous ne vous faites pas une idée de la joie que me donne notre régénération. C'était une belle chose que la liberté, puisque Caton se déchirait les entrailles plutôt que d'avoir un maître.

24 juin 1789.

J'ai passé à Versailles le lundi et le mardi. Lundi, on nous annonce, à notre arrivée, que la séance royale est remise; il pleuvait, des gardes empêchaient les députés d'entrer dans leur salle. C'était un spectacle affreux, pour les bons citoyens, de voir nos dignes représentants courir dans les rues sans savoir où s'assembler. Les récollets eurent l'indignité de refuser leur église. Le curé de Saint-Louis offrit la sienne. Là, je fus témoin d'un

des beaux spectacles que j'eusse vu de ma vie, la réunion de 149 députés du clergé. Il y eut de part et d'autre plusieurs discours touchants. L'abbé Ogé est du nombre des curés fidèles aux communes. Le curé de Saint-Martin de Noyon est resté avec l'évêque de Laon dans la minorité ecclésiastique. Le lendemain matin, Versailles était inondé de la foule des étrangers accourus pour la séance. L'archevêque de Paris et le garde des sceaux furent hués, honnis, conspués, bafoués à périr de rage et de honte, s'ils avaient eu un peu d'âme. Paperet, qui accompagnait le garde des sceaux en qualité de syndic des secrétaires du roi, est mort incontinent de la révolution que lui fit la huée copieuse dont on venait de régaler M^{on}seigneur. Le prince de Condé a été hué légèrement ; Linguet, reconnu dans la salle où il s'était glissé, a été mis dehors par les épaules et expulsé par les députés du milieu d'eux. Il est heureux pour lui que le peuple ne l'ait pas reconnu. La veille, d'Esprémenil avait failli être assommé, et l'abbé Maury n'a été soustrait à la fureur du peuple et n'a dû son salut qu'à la vigueur d'un curé qui l'a pris par le corps et l'a jeté dans le carrosse de l'archevêque d'Arles. Le roi vint. Comme M. Necker ne l'avait point précédé, nous étions consternés. Une poignée d'enfants payés courait à côté de la voiture en criant : *Vive le roi!* Des valets, des es-

pions faisaient chorus; tous les honnêtes gens et la foule se taisaient. La séance dura trente-cinq minutes. Le roi annula tout ce qu'avait fait le tiers, jeta une pomme de discorde entre les trois ordres, proposa 53 articles d'un édit artificieux où il feint d'accorder une partie de ce que demandent les cahiers; il finit par dire : *Point de remontrances*, et leva la séance. Les nobles applaudirent, une bonne partie du clergé en fit autant. Le plus morne silence dans le tiers état. Les deux ordres sortirent, à l'exception de trente ou quarante députés qui restèrent avec le tiers. Il était onze heures. Le tiers demeura assemblé jusqu'à trois heures. Il protesta, confirma les délibérations du 17, et annula tout ce qui venait d'être fait. M. de Brézé vint leur dire de se séparer : « Le roi, dit Mirabeau, peut nous faire égorger; dites-lui que nous attendons tous la mort; mais qu'il n'espère pas nous séparer que nous n'ayons fait la Constitution. » M. de Brézé vint une seconde fois; même réponse, et ils continuèrent leurs délibérations. Ils déclarèrent par un second arrêté leurs personnes sacrées et inviolables; par un troisième arrêté, ils déclarèrent qu'ils ne pouvaient obéir à la volonté du prince, et décrétèrent d'ouvrir toujours à la nation la porte de l'Assemblée. En un mot, tous ont montré une fermeté romaine et sont décidés à sceller de leur sang

nos libertés. Tout Paris est en combustion, le Palais-Royal est plein comme un œuf; on applaudit partout le duc d'Orléans avec transport. Le roi passe, personne ne dit mot; M. Bailly, président de l'Assemblée, paraît, tout le monde bat des mains; on crie : *Vive la nation!* M. Necker a donné sa démission, tous les députés allèrent hier soir lui faire leurs adieux; on fondait en larmes autour de lui. L'affluence dans la cour des ministres était immense. La cour fut effrayée, on cria aux armes, les soldats ne firent aucun mouvement; le roi se crut perdu.

On appela M. Necker, et le roi se montra avec lui sur le balcon pour tranquilliser les esprits. Mais M. Necker ne reste que pour ne pas soulever toute la nation par sa retraite. La police fait courir le bruit que le roi est revenu sur ses pas. Je croyais la police auteur de ces bruits; mais, dans l'instant, quelqu'un qui arrive de Versailles m'annonce qu'ils sont fondés; que la foule a suivi les députés chez M. Necker, et qu'elle était telle que la cour s'est effrayée; qu'on a réellement crié aux armes sans que le soldat ait bougé; que le roi, alors, a eu avec M. Necker une conférence de trois quarts d'heure; qu'il est sorti de la galerie tenant M. Necker par la main, en lui disant : « Vous me promettez de ne pas me quitter, » et M. Necker lui répondant tout haut également : « Et vous aussi, Sire,

vous me donnez votre parole ; » qu'alors tout le monde a crié jusque dans la galerie et les appartements, chose inouïe : *Vive M. Necker!* que le peuple, profitant de la veille de la Saint-Jean et de la coutume du jour, courut avec des flambeaux, en criant dans les jardins et jusque sous les fenêtres de la reine : *Vive M. Necker!* Il ajoute que demain la minorité de la noblesse se réunira à l'Assemblée nationale ; que la majorité du clergé a été grossie ce soir de deux membres, et entre autres de l'archevêque de Paris, celui-ci parce qu'il vient d'être lapidé à quatre heures. On l'a poursuivi avec des huées et des pierres jusqu'à la Mission, où il demeure. Les gardes qui entouraient sa voiture avaient l'air eux-mêmes d'approuver la lapidation. On a fini par casser toutes les fenêtres de la Mission. Ses laquais blessés l'ont forcé de siéger avec la majorité. Au matin, on a trouvé murée la porte de l'Assemblée nationale, et les députés ont été obligés d'entrer par la petite. Comme les gardes n'avaient pas de baïonnettes et que leurs fusils n'étaient pas chargés, on les a enfoncés et l'on est entré par la petite porte. Il y a eu des motions vigoureuses ; la reine a été nommée dans une et presque accusée. On a dénoncé le garde des sceaux et V... de la Tour, et demain on doit nommer un comité pour informer, et l'Assemblée nationale est décidée à les juger comme ayant trompé le roi. Les

esprits sont tellement échauffés qu'ils feront bien de sortir de France. Je suis allé au Palais-Royal, où le duc d'Orléans lui-même avait confirmé presque toutes ces nouvelles pour calmer le peuple. La foule était immense. On a fait demander pardon à genoux à un abbé qui parlait avec indécence de nos députés; *idem* au secrétaire de l'ambassade de Vienne, qu'on a chassé ensuite du Palais-Royal. Je l'ai entendu moi-même demander pardon à la nation. On a administré une vigoureuse bastonnade à quelqu'un du tiers état pour la même cause; les autres ont été quittes pour l'amende honorable; mais celui-ci conservera longtemps les marques de sa bastonnade.

(Pas de date.)

Mon cher père,

L'incendie croit. *Jam proximus ardet Ucalegon*. Les gardes françaises, comme vous savez, avaient refusé le service; on voulut punir leur insubordination; quatorze furent mis en prison à l'Abbaye et devaient être pendus pour l'exemple; ils ont envoyé une lettre au Palais-Royal; c'est le camp des patriotes. à l'instant on s'est formé en colonne, on a marché aux prisons de l'Abbaye, et, à coups de hache et de massue, on a brisé les

portes et ramenés triomphants les quatorze gardes; on les a logés dans le Palais-Royal et on a envoyé sur-le-champ une députation à l'Assemblée nationale pour obtenir leur grâce. Ce coup de parti a gagné les troupes, et les gardes françaises se feraient tous pendre plutôt que de faire feu sur un citoyen.

Il a été question dans l'instant de marcher à la Bastille ou à Vincennes; mais les gens sages ont représenté qu'on avait assez fait pour un jour. Tous les patriotes s'accrochent aux militaires; on leur paie des glaces, du vin, et on les débauche à la barbe de leurs officiers.

Depuis la réunion des trois ordres, la dissidence dans la noblesse et le clergé ne cesse de mettre des bâtons dans la roue; comme je l'avais bien prévu et comme je l'ai dit à ceux qui faisaient des réjouissances; c'est la ville de Troie qui illumine pour recevoir le cheval de bois.

L'hôte de l'abbé Maury à Versailles n'a plus voulu loger cette calotte anticonstitutionnelle et lui a signifié qu'il eût à déguerpir. De plus, il a été rossé par les patriotes.

Vous savez que l'archevêque a failli être tué. La peur l'a fait venir à récipiscence.

Votre prince de Condé¹ n'ose paraître. Il est honni, berné, hué, chansonné.

¹ M. Desmoulins père recevait souvent le prince de Condé chez lui, à Guise.

Il y a bien trente mille hommes autour de Paris ; on parle d'un camp dans la plaine des Sablons.

On a fouetté, il y a quelques jours, une comtesse dans le Palais-Royal, où elle tenait des propos contre M. Necker.

Au Palais-Royal, ceux qui ont la voix de Stentor se relaient tous les soirs. Ils montent sur une table ; on fait troupe et on écoute la lecture. Ils lisent l'écrit du jour le plus fort sur les affaires du temps. Le silence n'est interrompu que par les bravos aux endroits les plus vigoureux. Alors les patriotes crient : *bis*.

Il y a trois jours, un enfant de quatre ans, plein d'intelligence et bien appris, fit le tour du jardin en plein jour, au moins vingt fois, porté sur les épaules d'un crocheteur. Il criait : « Arrêt du peuple français. La Polignac exilée à cent lieues de Paris. Condé, *idem*. Conti, *idem*. D'Artois, *idem*. La reine... » je n'ose vous le répéter.

J'ai l'honneur d'être, mon cher père, votre très humble et très obéissant fils,

DESMOULINS.

(Pas de date.)

Vous savez ce qui s'est passé à Lyon ; on devine aisément qui avait ameuté la dernière classe du peuple ; elle a été repoussée avec grande perte par les bourgeois et les dragons ; ils ont pris une centaine de personnes. Un bourgeois, qui est arrivé hier de Lyon, m'a dit qu'il y en avait bien 70 à 80 marqués et presque tous étrangers. Ce qui est très remarquable, c'est que le commandant des dragons à Vienne avait été averti d'être prêt ce jour-là à aller rétablir l'ordre, avant qu'il eût reçu le courrier de la ville, qui appelait les troupes à son secours.

Je vous fais ici une collection de brochures et d'estampes qui vous amusera.

L'Assemblée nationale a fait au roi une sommation respectueuse pour qu'il retirât ses troupes étrangères et son armée anticonstitutionnelle.

Il y a trois ou quatre petits camps autour de Paris, garnis d'artillerie comme le pont de Sèvres. Hier le régiment d'artillerie a suivi l'exemple des gardes françaises : il a forcé les sentinelles et est venu se mêler avec les patriotes au Palais-Royal. Il paraît que la plupart des régiments français en feront autant. On ne voit que des gens du peuple qui s'attellent à tous les militaires qu'ils rencon-

trent : *allons, vive le tiers état*, et ils les entraînent au cabaret, où l'on boit à la santé des communes; on débauche les soldats politiquement. Avant-hier, au Palais-Royal, un espion de police a reçu un châtiment exemplaire; on l'a déshabillé, on a vu qu'il était fouetté, marqué; on a trouvé sur lui un martinet; ce sont les menottes de corde dont se servent ces vils coquins. On l'a baigné dans le bassin, ensuite on l'a forcé comme on force un cerf, on l'a harassé, on lui jetait des pierres, on lui donnait des coups de canne, on lui a mis un œil hors de l'orbite; enfin, malgré ses prières et qu'il criât merci, on l'a jeté une seconde fois dans le bassin. Son supplice a duré depuis midi jusqu'à cinq heures et demie, et il avait bien 10,000 bourreaux. Hier au soir, MM. de Sombreuil et de Polignac, officiers de hussards, sont venus au Palais-Royal, et comme cet uniforme est en horreur, on leur a jeté des chaises, et ils auraient été assommés s'ils n'eussent pris la fuite. Dès qu'il paraît un hussard, on crie : *Voilà Polichinelle*, et les tailleurs de pierre le lapident. Chaque jour apporte cinq à six adresses de villes et de provinces qui s'épuisent en remerciements, de l'arrêté du 17. Ce fut une grande fête hier au Palais-Royal, quand on vit arriver les 75 soldats du corps royal qui avaient violé leur consigne. On prit les tables du café, on les fit asseoir; la quête fut abondante, et

ils n'en furent pas quittes pour s'enivrer ; sûrement la plupart eurent une indigestion, chacun voulut payer un plat de plus. M. de Bellegarde vint les joindre, et but avec eux à la santé du tiers état. Ils promirent en revanche au colonel de rentrer à la retraite. La nouvelle du moment est que le roi va retirer son armée. Le curé Charl.... a converti quelques soldats du corps royal et les a amenés en triomphe au Palais-Royal. On l'a pris pour l'aumônier du régiment avec lequel il était arrivé.

J'ai eu les plus grands désagrémens possibles avec mon imprimeur et mon libraire¹ ; si j'étais bien en fonds, j'achèterais une presse, tant je suis révolté du monopole de ces fripons. Il pleut des pamphlets tous plus gais les uns que les autres ; il y a une émulation entre les graveurs et les auteurs, à qui divertira le mieux le public aux dépens de l'opposition.

Voici une anecdote fort singulière. Vous savez que le Palais-Royal est devenu le Forum ; la foule se partage en groupes.

Il y a quelques jours, un des orateurs du plus nombreux termina sa harangue par cette motion : « Qu'on brûle la maison de M. d'Esprémesnil, sa femme, ses enfants, son mobilier et sa personne. » Ce qui ayant passé à

¹ Camille voulait alors publier la *France libre*.

l'unanimité, quelqu'un dit : « Messieurs, le tapissier de M. d'Esprémesnil demande la parole. » On cria : « La parole au tapissier ! » — « Messieurs, dit l'honorable membre, je demande grâce pour les meubles de M. d'Esprémesnil, qui sont à moi et dont il n'a pas payé un sou. Ma demande n'est-elle pas juste ? — Très-juste, cria l'Assemblée. » Le tapissier remercia. — « Messieurs, puisque votre équité m'a accordé ma demande, oserai-je représenter pour M....., architecte, absent, qui a bâti l'hôtel, qu'il est à lui ; que M. d'Esprémesnil ne l'a point payé plus que moi, qu'ainsi il est injuste de le priver de l'immeuble, gage de sa créance ; et je suis sûr que s'il y avait ici des voisins de M. Duval, ils appuieraient la motion. » On cria en faveur de l'architecte et des voisins, grâce pour l'hôtel. « Quant à sa femme, reprit le tapissier, Messieurs, pourquoi brûler ce qui vous appartient ? Vous savez que sa femme est au public ; elle appartient à tout le monde et il n'est pas possible que plusieurs parmi vous ne l'aient reconnu ; ainsi grâce pour Madame, et ne craindriez-vous pas, Messieurs, d'imiter le crime d'OEdipe et d'être parricides sans le savoir, si vous brûliez les enfants de M. Duval-d'Esprémesnil. — Oui, oui, crie-t-on ; grâce pour la mère et les enfants. — Quant à lui, Messieurs, je n'empêche pas qu'on le brûle tant en effigie qu'en per-

sonne. » Le plus plaisant de l'anecdote, c'est qu'on assure que c'était M. d'Esprémesnil lui-même qui a fait cette motion.

Votre fils,

DESMOULINS.

16 juillet.

Mon très cher père,

Maintenant on peut vous écrire, la lettre arrivera. Moi-même, j'ai posé hier une sentinelle dans un bureau de la poste, et il n'y a plus de cabinet secret où l'on décachette les lettres. Que la face des choses est changée depuis trois jours ! Dimanche, tout Paris était consterné du renvoi de M. Necker ; j'avais beau échauffer les esprits, personne ne prenait les armes. Je me joins à eux ; on voit mon zèle, on m'entoure, on me presse de monter sur une table : dans la minute, j'ai autour de moi six mille personnes. « Citoyens dis-je alors, vous savez que la nation avait demandé que Necker lui fût conservé, qu'on lui élevât un monument : on l'a chassé ! Peut-on vous braver plus insolemment ? Après ce coup ils vont tout oser, et, pour cette nuit, ils méditent, ils disposent peut-être une Saint-Barthélemy pour les patriotes. » J'é-

touffais d'une multitude d'idées qui m'assiégeaient, je parlais sans ordre. « Aux armes, ai-je dit, aux armes ! Prenons tous des cocardes vertes, couleur de l'espérance. » Je me rappelle que je finissais par ces mots : « L'infâme police est ici. Eh bien ! qu'elle me regarde, qu'elle m'observe bien ; oui, c'est moi qui appelle mes frères à la liberté. » Et levant un pistolet : « Du moins ils ne me prendront pas en vie, et je saurai mourir glorieusement ; il ne peut plus m'arriver qu'un malheur, c'est celui de voir la France devenir esclave. » Alors je descendis ; on m'embrassait, on m'étouffait de caresses. « Mon ami, me disait chacun, nous allons vous faire une garde, nous ne vous abandonnerons pas, nous irons où vous voudrez. » Je dis que je ne voulais pas avoir de commandement et que je ne voulais qu'être soldat de la patrie. Je pris un ruban vert, et je l'attachai à mon chapeau le premier. Avec quelle rapidité gagna l'incendie ! Le bruit de cette émeute va jusqu'au camp ; les Cravates, les Suisses, les Dragons, Royal-Allemand, arrivent. Le prince Lambesc à la tête de ce dernier régiment, entre dans les Tuileries à cheval. Il sabre lui-même un garde française, sans armes, et renverse femmes et enfants. La fureur s'allume. Alors il n'y a plus qu'un cri dans Paris : *Aux armes !* Il était sept heures. Il n'ose entrer dans la ville. On enfonce les boutiques d'armuriers.

Lundi matin on sonne le tocsin. Les électeurs s'étaient rassemblés à la Ville. Le prévôt des marchands à leur tête, ils créent un corps de milice bourgeoise de 78,000 hommes en 16 légions. Plus de cent mille étaient déjà armés, tant bien que mal, et coururent à la Ville demander des armes. Le prévôt des marchands amuse, il envoie aux Chartreux et à Saint-Lazare; il tâche de consumer le temps en faisant croire aux districts qu'on y trouvera des armes. La multitude et les plus hardis se portent aux Invalides; on en demande au gouverneur; effrayé, il ouvre son magasin. J'y suis descendu sous le dôme, au risque d'y étouffer. J'y ai vu, à ce qu'il m'a semblé, au moins cent mille fusils. J'en prends un touf neuf, armé d'une baïonnette, et deux pistolets. C'était le mardi, tout le matin passa à s'armer. A peine a-t-on des armes qu'on va à la Bastille. Le gouverneur, surpris de voir tout d'un coup dans Paris cent mille fusils armés de baïonnettes, et ne sachant point si ces armes étaient tombées du ciel, devait être fort embarrassé. On tiraille une heure ou deux, on arquebuse ceux qui se montrent sur les tours; le gouverneur, le comte de Launay, amène pavillon; il baisse le pont-levis, on se précipite; mais il le lève aussitôt et tire à mitraille. Alors le canon des gardes françaises fait une brèche. Un graveur monte le premier, on le jette en bas et on lui

casse les jambes. Un garde française plus heureux le suit, saisit la mèche d'un canonnier, se défend, et la place est emportée d'assaut dans une demi-heure. J'étais accouru au premier coup de canon, mais la Bastille était déjà prise, en deux heures et demie, chose qui tient du prodige. La Bastille aurait pu tenir six mois, si quelque chose pouvait tenir contre l'impétuosité française; la Bastille prise par des bourgeois et des soldats sans chef, sans un seul officier! Le même garde française qui avait monté à l'assaut le premier, poursuit M. de Launay, le prend par les cheveux et le fait prisonnier. On l'emmène à l'Hôtel de ville, on l'assomme sur le chemin. Il était expirant des coups reçus, on l'achève à la Grève, et un boucher lui coupe la tête. On la porte au bout d'une pique et on donne la croix de Saint-Louis au garde française; dans le même temps on arrête un courrier, on lui trouve dans ses bas une lettre pour le prévôt des marchands; on le conduit à l'Hôtel de ville. Dès le lundi matin on arrêtait tous les courriers; on portait toutes les lettres à la Ville; celles adressées au roi, à la reine et au premier ministre, on les décachetait et on en faisait lecture publique. On lut une lettre adressée à M. de Flesselles; on lui disait d'amuser ainsi quelques jours les Parisiens. Il ne put se défendre; le peuple l'arracha de son siège et l'entraîna hors de la salle

où il présidait l'assemblée; et à peine a-t-il descendu l'escalier de l'Hôtel de ville, qu'un jeune homme lui appuie son pistolet et lui brûle la cervelle; on crie : *bravo*; on lui coupe la tête qu'on met sur une pique, et j'ai vu de même sur une pique son cœur qu'on a promené dans tout Paris; l'après-midi on pendit le reste de la garnison pris les armes à la main; on les accrochait au réverbère de la Grève. On cria grâce pour quelques-uns et pour tous les invalides. Il y eut aussi quatre ou cinq voleurs pris sur le fait et pendus sur la minute; ce qui consterna les filous au point qu'on les dit tous décampés. M. le lieutenant de police, effrayé de la fin tragique du prévôt, envoya sa démission à l'Hôtel de ville. Les oppresseurs voulaient s'enfuir tous de Paris; mais il y a eu toujours sur pied, depuis lundi soir, une patrouille de cinquante mille hommes. On n'a laissé sortir personne de la capitale. Toutes les barrières ont été brûlées, et tous les commis sont en déroute, comme bien vous le pensez. Les Suisses, gardes du trésor royal, ont mis bas les armes. On y a trouvé 24 millions dont la ville de Paris s'est emparée. Après le coup de main qui venait d'emporter la Bastille, on crut que les troupes campées autour de Paris pourraient bien y entrer, et personne ne se coucha. Cette nuit, toutes les rues étaient éclairées; on jeta dans les rues des chaises, des tables, des tonneaux,

des morceaux de grès, des voitures pour les barricader et casser les jambes des chevaux. Il y eut cette nuit 70,000 hommes sous les armes. Les gardes françaises faisaient patrouille avec nous. Je montai la garde toute la nuit. Je rencontrai un détachement de hussards sur les onze heures du soir, qui entraient par la porte Saint-Jacques. Le gendarme qui nous commandait cria : Qui vive ! L'officier hussard cria : France, la nation française ; nous venons nous rendre, vous offrir nos secours. Comme on s'en défiait un peu, on leur dit de se désarmer d'abord, et sur leur refus, on les remercia de leurs services, et il n'en serait pas échappé un seul, s'ils ne se fussent égosillés à crier : *Vivent les Parisiens, et le tiers état !* On les ramena jusqu'aux barrières, où nous leur souhaitâmes le bonsoir. Nous les avions promenés quelque temps dans Paris, où ils durent admirer le bon ordre et le patriotisme. Les femmes faisaient bouillir de l'eau pour jeter sur les têtes ; ils voyaient les pavés rougis sur les fenêtres prêts à les écraser, et autour d'eux les milices innombrables de Paris, armées de sabres, d'épées, de pistolets et plus de 60,000 baïonnettes, plus de 150 pièces de canon braquées à l'entrée des rues. Je crois que c'est leur rapport qui glaça d'effroi le camp. Nous avions les poudres de la Bastille, de l'Arsenal, cinquante mille cartouches trouvées aux Invalides. Mon avis

était d'aller à Versailles. La guerre était finie, toute la famille était enlevée, tous les aristocrates pris d'un coup de filet. J'étais certain que la prise inconcevable de la Bastille dans un assaut d'un quart d'heure, avait consterné le château de Versailles et le camp, et qu'ils n'auraient pas eu le temps de se reconnaître. Hier matin, le roi effrayé vint à l'Assemblée nationale; il se mit à la merci de l'Assemblée, et voilà tous ses péchés remis. Nos députés le reconduisirent en triomphe au château. Il pleura beaucoup, à ce qu'on assure. Il retourna à pied, n'ayant pour gardes que nos députés qui le ramenaient. Target me dit que ce fut une belle procession. Le soir, la procession fut plus belle encore. Cent cinquante députés de l'Assemblée nationale, Clergé, Noblesse et Communes, étaient montés dans les carrosses du roi pour venir apporter la paix. Ils arrivèrent à trois heures et demie à la place Louis XV, descendirent de voiture et furent à pied, traversant la rue Saint-Honoré jusqu'à l'Hôtel de ville. Ils marchèrent sous les drapeaux des gardes françaises, qu'ils baisaient en disant : Voilà les drapeaux de la nation, de la liberté, et au milieu de 100,000 hommes armés et de 800,000 avec des cocardes rouges et bleues. Le rouge, pour montrer qu'on était prêt à verser son sang; et le bleu, pour une constitution céleste. Les députés avaient aussi la cocarde. On fit halte devant

le Palais-Royal et devant le garde française sur le phaéton de M. de Launay, dont la ville lui avait fait présent, ainsi que des chevaux superflus du gouverneur décapité. Il avait une couronne civique sur la tête. Il donnait la main à tous les députés. Je marchais l'épée nue à côté de Target, avec qui je causais; il était d'une joie inexprimable. Elle brillait dans tous les yeux, et je n'ai rien vu de pareil. Il est impossible que le triomphe de Paul-Emile ait été plus beau. J'avais pourtant eu plus de joie encore la veille, quand je montai sur la brèche de la Bastille rendue, et qu'on y arbora le pavillon des gardes et des milices bourgeoises. Là étaient la plupart des zélés patriotes. Nous nous embrassions, nous baisions les mains des gardes françaises en pleurant de joie et d'ivresse.

P. S. Hier, à l'Hôtel de ville, les cent cinquante députés et les électeurs ont proclamé la paix. Le marquis de Lafayette est nommé général des seize légions des milices de Paris, les gardes françaises et les gardes suisses sont déclarées troupes nationales et désormais à la solde de la nation, aussi bien que les deux premières de nos seize légions. M. Bailly est nommé maire de Paris. En ce moment, on rase la Bastille; M. Necker est rappelé; les nouveaux ministres ont remercié, ou sont remerciés; Foulon est mort de peur;

l'abbé Roy est pendu ; le gouverneur et le sous-gouverneur de la Bastille et le prévôt des marchands sont décapités ; cinq voleurs ont été accrochés au réverbère ; une centaine d'hommes ont été tués à la Bastille de part et d'autre. On a remarqué la clôture des spectacles depuis dimanche, chose inouïe !

20 septembre 1789.

La meilleure réponse à votre lettre pleine de reproches est de vous envoyer les trois ouvrages. J'ai donc préparé un très gros paquet où vous trouverez quatre exemplaires de la *France libre*, de la *Lanterne*, et nombre d'exemplaires d'une petite feuille qui vient de me faire infiniment d'honneur, et dont je reçois des compliments partout. (*Réclamation en faveur du marquis de Saint-Huruge.*) En attendant, je joins à cette lettre un numéro de la *Chronique de Paris* ; opposez ces suffrages imprimés et publiés d'écrivains que je ne connais point et dont je ne suis pas assez riche pour payer l'encens, aux injures de nos Guisards et à ce que vous appelez l'indignation publique. Au resté, quand je vous envoie le témoignage des journaux et que je vous raconte, comme j'ai fait dans ma dernière lettre, les choses infiniment flatteuses que

j'ai entendues au sujet de la *France libre*, je vous fais part de cela pour vous seul, afin que vous ne rougissiez point de moi, et non pour exciter l'envie en le redisant à mes compatriotes; je sais que dans son pays personne n'est prophète, et il ne faut pas affecter d'ouvrir les yeux de ceux que la lumière blesse. Si vous entendez dire du mal de moi, consolez-vous par le souvenir du témoignage que m'ont rendu MM. de Mirabeau, Target, de Robespierre, Gleizal et plus de deux cents députés.

... Pensez qu'une grande partie de la capitale me nomme parmi les principaux auteurs de la Révolution. Beaucoup même vont jusqu'à dire que j'en suis l'auteur. Je rencontrai, il y a trois jours, chez mon libraire, un Picard, vice-président du district des Feuillants. « Ah! mon cher compatriote, me dit-il, combien j'ai souffert que notre paroisse fût si mal représentée! Du moins, vous en avez soutenu l'honneur, puisque l'auteur de la *France libre* est du Vermandois. » Mais le témoignage qui m'a flatté le plus, c'est celui de ma conscience, c'est le sentiment intérieur que ce que j'ai fait est bien. J'ai contribué à affranchir ma patrie, je me suis fait un nom et je commence à entendre dire : *Il y a une brochure de Desmoulins*; on ne dit plus : *d'un auteur appelé Desmoulins*; mais, *Desmoulins vient de défendre le marquis de Saint-*

Huruge. Plusieurs femmes m'ont invité à venir dans leur société, et M. Mercier¹ doit me présenter dans deux ou trois maisons où on l'en a prié. Mais rien ne pouvait me procurer un moment aussi heureux que l'a été pour moi celui où le 12 juillet j'ai été, je ne dis pas applaudi par dix mille personnes, mais étouffé d'embrassements et de larmes. Peut-être alors ai-je sauvé Paris d'une ruine entière, et la nation de la plus horrible servitude.

... Non, ceux qui disent du mal de moi vous trompent; ils se mentent à eux-mêmes; et au fond de leur cœur ils voudraient avoir un fils qui me ressemblât. Ils ont l'air de venir vous consoler et il n'y a que ceux qui vous affligent. Ce sont les frères de Joseph qui viennent consoler Jacob, dont une bête, disent-ils, a déchiré les membres. Eux-mêmes sont cette bête qui les a déchirés. J'oppose de longues louanges à vos longues doléances sur ma folie.

L'ouvrage de la *Lanterne* ne vaut pas l'autre, et m'aurait fait déchoir dans l'opinion, si j'y avais mis mon nom. Cependant, j'en ai entendu dire du bien, et si le libraire ne me trompe pas, personne n'en a dit du mal.

... Je crois que je vais travailler avec Mira-beau, et j'espère être en état de me passer de

¹ Auteur du *Tableau de Paris*.

vos secours. Vous m'obligerez cependant de m'envoyer des chemises et surtout deux paires de draps, le plus promptement possible. Je compte être dans mes meubles à la Saint-Remy

... Vous croyez peut-être que ma devise est *audax et edax*. Point du tout. Ce n'est point la faim qui m'a donné cette hardiesse. Vous pouvez vous souvenir que j'ai toujours eu les principes que je viens de professer; à mes principes s'est joint le plaisir de me mettre à ma place, de montrer ma force à ceux qui m'avaient méprisé, de me venger de la fortune qui m'a toujours poursuivi, en replaçant à mon niveau ceux qu'elle avait placés au-dessus de moi. Ma devise est celle des honnêtes gens : *Cæsar vi priorem*; la devise des aristocrates est celle de Pompée : *Pompeius vi parem*. *L'égalité et point de supérieur comme César.*

22 septembre 1789.

M. de Mirabeau, chez lequel je dinai hier à Versailles, m'apprit que le parlement de Toulouse venait de brûler ma *France libre*. J'attends le réquisitoire, que je suis curieux de lire. Cela me vaudra une édition de plus,

s'il n'y a pas eu de contrefaçon dans ce pays-là.

Mon discours de la *Lanterne* s'est vendu, et l'édition est à peu près épuisée. C'est la seule brochure qui se soit vendue ces jours-ci; mais on est si las de toutes ces feuilles, que je crains d'en faire tirer une seconde édition. La demi-feuille que je vous ai envoyée par la poste, en faveur du marquis de Saint-Huruge, a fait beaucoup d'honneur à mes principes.

J'ai pris un logement à l'hôtel de Nivernais; comme la dépense a absorbé au delà du produit de mon dernier ouvrage, j'ai pensé que vous ne refuseriez pas de m'aider de cinq à six louis, et que vous prendrez en considération les friponneries que j'ai éprouvées de mes libraires.

Je vous envoie le numéro 9 des *Révolutions de Paris* à cause de la mention qu'il fait, page 12, des services que j'ai rendus à la patrie. J'ai pris le parti de ne plus faire que des ouvrages soignés, et de retrancher sur ma dépense au profit de ma réputation. M. de Mirabeau m'a offert de travailler à son journal, j'hésite...

... A l'instant, je reçois une lettre de Mirabeau, qui me mande sur-le-champ à Versailles; la *Chronique de Paris* a fait hier de moi le plus grand éloge, à cause de ma réclamation pour M. de Saint-Huruge. Adieu.

29 septembre 1789.

M. Gelli a dû vous passer, il y a quelques jours, deux *France libre*, une *Lanterne*, une trentaine de *Réclamations en faveur dumarquis de Saint-Huruge*, et le numéro 9 des *Révolutions de Paris*. Est-ce que vous ne les auriez pas reçus? Je n'ai pas reçu de lettre de vous depuis huit jours. Vous pouvez toujours m'écrire à l'hôtel de Pologne. J'attends aussi votre réponse pour l'article des six louis que je vous demande pour ne pas manquer de parole à mon tapissier. Je vous écris ceci à Paris, où je viens d'arriver à l'hôtel de Pologne, pied-à-terre que j'ai gardé.

Depuis huit jours je suis à Versailles chez Mirabeau. A chaque instant il me prend les mains, il me donne des coups de poing; il va ensuite à l'Assemblée, reprend sa dignité en entrant dans le vestibule et fait des merveilles; après quoi, il revient dîner avec une excellente compagnie, et nous buvons d'excellents vins. Je sens que sa table, trop délicate et trop chargée, me corrompt. Ses vins de Bordeaux et son marasquin ont leur prix que je cherche vainement à me dissimuler, et j'ai toutes les peines du monde à reprendre ensuite mon austérité républicaine et à détester les aristocrates, dont le crime est de tenir à ces excellents diners. Je prépare des motions,

et Mirabeau appelle cela m'initier aux grandes affaires. Ma *Lanterne* fait à présent la même sensation que ma *France libre*. Il y a trois jours, étant dans le vestibule des Etats généraux et quelqu'un m'ayant nommé, je vis tout le monde, et nombre de députés des trois ordres, me regarder avec cette curiosité qui flatte mon amour-propre, et qui ne m'empêche pas de n'être pas très heureux. Dans un moment, je trouve la vie une chose délicieuse, et le moment d'après je la trouve presque détestable, et cela dix fois dans un jour. J'ai vingt courses à faire, une philippique dans la tête, une motion à l'imprimerie et une seconde édition de ma *France libre*. Mirabeau m'attend ce soir. Portez-vous bien et ne dites plus tant de mal de votre fils.

8 octobre 1789.

J'ai passé deux semaines charmantes chez Mirabeau ; mais voyant que je ne lui étais bon à rien, je lui ai dit adieu et suis revenu à Paris. Nous nous sommes quittés pour nous reprendre et bons amis ; il m'a invité à venir passer huit jours avec lui toutes les fois que cela me ferait plaisir. Pendant mon séjour à Versailles, il m'a chargé de faire un mémoire

pour la ville de Belesme contre son subdélégué et l'intendant d'Alençon ; je l'ai fait.

Je vous fais passer deux journaux entre autres où l'on m'a beaucoup loué. Ces éloges ne me sont parvenus que bien tard. Tous ou presque tous m'ont donné un coup d'encensoir, mais je n'en suis pas plus riche pour cela. L'autre jour, M. de Montmorency, M. de Castellane, M. l'abbé Sieyès, Target, me disaient les choses les plus agréables sur ma *Lanterne*. Cette célébrité ajoute encore à ma honte naturelle d'exposer mes besoins. Je n'ose même les découvrir à M. de Mirabeau. En vérité, vous êtes à mon égard d'une injustice extrême ; vous voyez que malgré mes ennemis et mes calomniateurs, j'ai su me mettre à ma place parmi les écrivains, les patriotes et les hommes à caractère. Grâce au ciel, je suis content de ma petite réputation, je n'en ambitionne pas davantage. Il est autour de moi bien peu de personnes à qui je puisse porter envie, mais cela n'empêche pas que je n'aie retiré que 12 louis de ma *Lanterne* qui en a rapporté *quarante* ou *cinquante* au libraire ; que je n'aie retiré que 30 louis de ma *France libre* qui a rapporté mille écus au libraire. Le bruit qu'ont fait ces ouvrages m'a attiré sur le corps tous mes créanciers qui ne m'ont rien laissé parce que je n'ai pas voulu troubler de leurs clameurs la jouissance nouvelle de ma renommée éphémère. Me voilà

donc presque sans créancier, mais aussi sans argent. Je vous en supplie, puisque voilà le moment de toucher vos rentes, puisque le prix du blé se soutient, envoyez-moi six louis. Voilà le roi et l'Assemblée nationale à demeure ici, je veux demeurer à Paris, j'abandonne mon ingrat et injuste pays. Je veux profiter de ce moment de réputation pour me mettre dans mes meubles, pour m'immatriculer dans un district; aurez-vous la cruauté de me refuser un lit, une paire de draps? Suis-je sans avoir, sans famille? Est-il vrai que je n'ai ni père ni mère? Mais, direz-vous, il fallait employer à avoir des meubles ces 30 ou 40 louis. Je vous répondrai : il fallait vivre; il fallait payer des dettes que vous m'avez forcé de contracter depuis six ans; depuis six ans, je n'ai pas eu le nécessaire. Dites vrai, m'avez-vous jamais acheté des meubles? m'avez-vous jamais mis en état de n'avoir point à payer le loyer exorbitant des chambres garnies? O la mauvaise politique que la vôtre de m'avoir envoyé deux louis à deux louis, avec lesquels je n'ai jamais pu trouver le secret d'avoir des meubles et un domicile. Et quand je pense que ma fortune a tenu à mon domicile; qu'avec un domicile j'aurais été président, commandant de district, représentant de la commune de Paris; au lieu que je ne suis qu'un écrivain distingué : témoignage vivant qu'avec des vertus, des talents, l'amour du tra-

vaï, un caractère et de grands services rendus, on peut n'arriver à rien. Mais, chose étonnante! voilà dix ans que je me plains en ces termes, et il m'a été plus facile de faire une révolution, de bouleverser la France, que d'obtenir de mon père une fois pour toutes une cinquantaine de louis, et qu'il donnât les mains à me commencer un établissement! Quel homme vous êtes! avec tout votre esprit, et toutes vos vertus, vous n'avez pas même su me connaître. Vous m'avez éternellement calomnié, vous m'avez appelé éternellement un prodigue, un dissipateur, et je n'étais rien moins que tout cela. Toute ma vie, je n'ai soupiré qu'après un domicile, après un établissement, et après avoir quitté Guise et la maison paternelle, vous n'avez pas voulu qu'à Paris j'eusse un autre gîte qu'une hôtellerie, et voilà que j'ai trente ans. Vous m'avez toujours dit que j'avais d'autres frères! oui, mais il y a cette différence que la nature m'avait donné des ailes et que mes frères ne pouvaient sentir comme moi la chaîne des besoins qui me retenait à la terre.

Vous avez appris sans doute la grande révolution qui s'est faite : *Consummatum est*. Le roi, la reine, le dauphin sont à Paris. 50,000 hommes, 10,000 femmes ont été les chercher avec 22 pièces de canon. Il y a eu 7 gardes du corps tués, 6 gardes nationaux, 1 femme et 6 bourgeois. A l'arrivée de la fa-

mille royale, j'ai cru voir six familles de Perses derrière le char de Paul-Emile. Le roi et la reine devaient fondre en larmes. Ils ne sont entrés que la nuit. On criait : « *Nous amenons le boulanger, la boulangère et le petit mitron.* » Hier, aux Tuileries, la reine s'est montrée à la fenêtre; elle a causé avec les poissardes, elle en a invité à dîner; il s'est tenu à la croisée des espèces de conférences entre les dames de la cour et les dames de la halle. La reine a demandé grâce pour le comte d'Artois et le prince de Condé. Les dames de la halle ont accordé la grâce, scène infiniment ridicule. Aujourd'hui elles sont allées chercher l'Assemblée nationale qui vient aussi à Paris. Adieu, car il faut que je fasse mille courses.

Aidez-moi dans ces circonstances et envoyez-moi un lit, si vous ne pouvez m'en acheter un ici. Est-ce que vous pouvez me refuser un lit? Je vous ai dit que je ne voulais plus entendre parler de Guise. Votre nullité dans ce pays et à plus forte raison la mienne m'en ont détaché. Faites donc quelque chose pour moi, votre fils aîné.

DESMOULINS.

P. S. L'heure de la poste était passée, j'ai rouvert ma lettre pour insister encore sur mes besoins. Tout ce que j'apprends de Guise par le cousin Devieville me confirme dans la

pensée de renoncer à ce pays, les antipodes de la philosophie, du patriotisme et de l'égalité. J'ai à Paris une réputation, on me consulte sur les grandes affaires; on m'invite à diner; il n'y a aucun faiseur de brochures dont les feuilles se vendent mieux; il ne me manque qu'un domicile, je vous en supplie, aidez-moi, envoyez-moi 6 louis ou bien un lit.

4 décembre 1789.

Mon cher père,

Je vous fais passer le numéro 1^{er} de mon journal¹; ne l'avez-vous point reçu? Je vous prie de m'en accuser la réception. Je vous envoie deux prospectus. Si faire se peut, car nul n'est prophète dans son pays, envoyez-moi des souscriptions. Me voilà journaliste et déterminé à user complètement de la liberté de la presse. On a trouvé mon premier numéro parfait; mais soutiendrai-je ce ton? J'ai tant d'occupations que je vous écris ceci à deux heures après minuit. Je vous embrasse.

P. S. Je vous souhaite la bonne fête et un joyeux Saint-Nicolas. Deviniez-vous que je

¹ *Les Révolutions de France et de Brabant.*

serais un Romain quand vous me baptisiez Lucius Sulpicius Camillus?

Le succès, si mérité, n'est pas douteux un instant. Déjà le 31 décembre Camille peut écrire à son père :

« Recevez mes souhaits de bonne année, vous, ma chère mère, mes frères et sœurs. La fortune s'est lassée de me poursuivre. Jugez du succès de mon journal. J'ai dans la seule ville de Marseille 100 abonnés, à Dunkerque 140. Si j'avais prévu cette affluence, je n'aurais pas conclu avec mon libraire le marché de deux mille écus par an; il est vrai qu'il m'en promet 4,000 quand je serai arrivé à 3,000 souscripteurs (tant ces libraires sont juifs!) Au reste, ce n'est pas l'argent que j'ai en vue dans cette entreprise, mais la défense des principes. Quelles lettres! quelles vérités flatteuses je reçois! On m'avait dit que la reine avait chargé M. de Gouvion, major général, de demander ma détention. Ce bruit est venu aux oreilles de M. de Gouvion qui m'écrit pour me témoigner bien d'autres sentiments sur un mot de mon numéro 5. M. de Lafayette vient de me prier de lui écrire si je n'ai pas le temps de passer chez lui pour m'expliquer avec lui sur les griefs que je lui reproche. L'un m'appelle le meilleur écrivain, l'autre le plus zélé défenseur de

la liberté; mais il est facile d'être modeste lorsque l'on ne vous déprécie pas. Je suis devenu assez indifférent à ces éloges, et autant je paraissais vain lorsqu'on se plaisait à m'humilier, autant je rabats aujourd'hui des choses flatteuses qu'on m'adresse. Ce qui me touche bien plus, ou plutôt la seule chose qui me touche, c'est l'amitié des patriotes et les embrassements des républicains qui viennent me voir et quelques-uns de fort loin. Adieu. Je vous embrasse mille fois. Peut-être dans peu pourrai-je vous demander mon frère.

« Votre fils. »

11 décembre 1790.

Aujourd'hui 11 décembre, je me vois enfin au comble de mes vœux. Le bonheur pour moi s'est fait longtemps attendre, mais enfin il est arrivé, et je suis heureux autant qu'on peut l'être sur la terre. Cette charmante Lucile, dont je vous ai tant parlé, que j'aime depuis huit ans, enfin ses parents me la donnent et elle ne me refuse pas. Tout à l'heure sa mère vient de m'apprendre cette nouvelle en pleurant de joie. L'inégalité de fortune, M. Duplessis ayant 20,000 livres de rente, avait jusqu'ici retardé mon bonheur; le père

était ébloui par les offres qu'on lui faisait. Il a congédié un prétendant qui venait avec 100,000 francs; Lucile, qui avait déjà refusé 25,000 livres de rente, n'a pas eu de peine à lui donner son congé. Vous allez la connaître par ce seul trait. Quand sa mère me l'a eu donnée, il n'y a qu'un moment, elle m'a conduit dans sa chambre; je me jette aux genoux de Lucile; surpris de l'entendre rire, je lève les yeux, les siens n'étaient pas en meilleur état que les miens; elle était tout en larmes, elle pleurait même abondamment, cependant elle riait encore. Jamais je n'ai vu de spectacle aussi ravissant, et je n'aurais pas imaginé que la nature et la sensibilité pussent réunir à ce point ces deux contrastes. Son père m'a dit qu'il ne différerait plus de nous marier que parce qu'il voulait me donner auparavant les 100,000 francs qu'il a promis à sa fille, et que je pouvais venir avec lui chez le notaire quand je voudrais. Je lui ai répondu : Vous êtes un capitaliste, vous avez remué de l'espèce pendant toute votre vie, je ne me mêle point du contrat et tant d'argent m'embarrasserait; vous aimez trop votre fille pour que je stipule pour elle. Vous ne me demandez rien, ainsi dressez le contrat comme vous voudrez. Il me donne en outre la moitié de sa vaisselle d'argent, qui monte à 10,000 francs. De grâce, n'allez pas faire sonner tout cela trop haut. Soyons modestes dans la prospérité. Envoyez-

moi poste pour poste votre consentement et celui de ma mère; faites diligence à Laon pour les dispenses et qu'il n'y ait qu'une seule publication de bans à Guise comme à Paris. Nous pourrons bien nous marier dans huit jours. Il tarde à ma chère Lucile autant qu'à moi qu'on ne puisse plus nous séparer. N'attirez pas la haine de nos envieux par ces nouvelles, et comme moi renfermez votre joie dans votre cœur, ou épanchez-la tout au plus dans le sein de ma chère mère, de mes frères et de mes sœurs. Je suis maintenant en état de venir à votre secours, et c'est là une grande partie de ma joie : ma maîtresse, ma femme, votre fille et toute sa famille vous embrassent.

C. DESMOULINS.

3 janvier 1791.

Mon très cher père,

Enfin j'ai été marié avec Lucile le mercredi 29 décembre. Mon cher Bérardier¹ a fait la célébration à Saint-Sulpice, assisté de M. le curé qui avait presque sollicité l'honneur de la faire. J'ai eu bien des difficultés à l'évêché

¹ Proviseur du lycée Louis-le-Grand.

pour une dispense de l'avent. Un M. Floirac, grand-vicaire, m'a dit que j'étais cause qu'on avait brûlé son château; que je lui avais fait perdre 20,000 livres de rente, etc..... Des patriotes de l'Assemblée nationale n'ont pu obtenir cette dispense qu'ils sollicitaient pour moi; mais Bérardier a tant fait qu'il l'a enfin obtenue. J'ai eu aussi infiniment à me louer du curé de Saint-Sulpice, qui s'est employé pour moi avec bien de la chaleur. J'avais pour témoins Péthion et de Robespierre, l'élite de l'Assemblée nationale, M. de Sillery, qui avait voulu en être, et mes deux confrères, Brissot de Warville et Mercier, l'élite des journalistes. Bérardier a prononcé avant la célébration un discours touchant et qui nous a fait bien pleurer, Lucile et moi. Nous n'étions pas seuls attendris; tout le monde avait les larmes aux yeux autour de nous. Le dîner s'est fait chez moi. M. Devieville avait signé le contrat; s'il a pour vous une amitié aussi sincère et aussi désintéressée que vous le croyez, il a dû être fort content de la dot qui est de 112,000 livres. Nombre de journaux ont parlé de mon mariage; les patriotes s'en réjouissent, les aristocrates en enragent et injurient la famille qui m'a honoré de son alliance; mais tous s'accordent à admirer ma femme comme une beauté parfaite, et je vous assure que cette beauté est son moindre mérite; il ne tiendrait qu'à moi de faire condam-

ner le *Journal de la cour et de la ville* à de grosses réparations envers ma femme et sa famille devant les nouveaux juges; mais cette famille respectable n'a fait que rire des calomnies des infâmes aristocrates, et m'a conseillé de les mépriser. Il y a peu de femmes qui, après avoir été idolâtrées, soutiennent l'épreuve du mariage; mais plus je connais Lucile et plus il faut me prosterner devant elle. Je n'ai pas eu le temps de vous écrire plus tôt parce que je me suis fait un point d'honneur de faire ce numéro de mon journal mieux que les précédents, et que je n'ai eu que deux jours pour le composer.

Ma femme vous embrasse, vous, ma chère mère et toute ma famille. Elle me charge de vous dire qu'elle n'a pas encore eu le temps de se reconnaître, qu'elle n'ose vous écrire de peur de ne pas soutenir l'opinion que je vous donne d'elle, et qu'elle remet sa lettre à quelques jours. Elle a été enchantée de votre lettre au sujet de mon mariage, et elle la garde bien précieusement; elle l'a relue deux fois avec attendrissement.

Votre fils,

CAMILLE DESMOULINS,

le plus heureux des hommes et qui
ne désire plus rien au monde.

3 avril 1792.

Mon très cher père,

Si Duport, ministre de la justice, ne vous a pas nommé commissaire du roi, votre fils sans y penser, vous a bien vengé, car dans un écrit par lequel je répondais à Brissot, ayant publié contre lui et Condorcet un mot que m'avait dit Duport, et qu'il m'avait permis de divulguer, et Duport interrogé ensuite par Brissot et Condorcet s'il m'avait tenu ce propos, ne l'ayant point désavoué, c'est là ce qui a excité contre lui cette grande tempête et lui a causé ce naufrage où il a perdu les sceaux et cent mille livres de rentes, quoiqu'il ses commis se soient bien gardés de laisser pénétrer que ce fût là le motif de leur animosité; mais vous savez que dans les événements politiques, il y a toujours un ressort apparent qui n'est que pour la montre et un ressort caché qui est toujours le véritable, et on n'envoie jamais un ministre à Orléans par la raison qui semble l'y faire aller.

J'ai espéré deux jours que je parviendrais à faire nommer Danton, un camarade de collège que j'ai dans le parti opposé et qui m'estime assez pour ne pas étendre jusqu'à moi la haine qu'il porte à mes opinions. Je m'étais employé de mon mieux et l'avais fortement

recommandé à qui il appartient. Nous avons échoué.

Je vois bien que vous n'avez pas lu mon dernier imprimé, *Brissot démasqué*. (Je vous le ferai passer par la première occasion.) Vous auriez vu l'exposé naïf de l'état de ma fortune, et la proposition que vous me faites n'aurait pu vous venir à l'idée. J'ai reçu en lot 100,000 francs en contrats constitués sur la ville au denier 4, ce qui me fait 4,000 francs de rente, et 12,000 francs en deniers convertis en trousseau, mobilier et acquittement de dettes. Comment voulez-vous que dans un moment où tout est renchéri plutôt de moitié que du tiers, avec 4,000 francs de rentes je puisse acheter un bien de 30,000 francs? Votre maison, la maison natale m'est chère; personne ne connaît mieux que moi le plaisir qu'éprouva Ulysse en voyant de loin la fumée d'Ithaque; mais avec 4,000 francs, qui dans la circonstance présente ne valent guère plus de 2,000 livres de rentes, comment pourrais-je acheter une maison de 30,000 livres? Sur-tout quand je vais tout à l'heure avoir un enfant, et que je sens déjà la charge de la paternité par les frais de layette et la tendre sollicitude d'une mère qui dès à présent s'inquiète des besoins de son fils, et l'aime presque à me rendre jaloux. Je n'ai plus de pécule depuis que j'ai cessé mon journal. C'est une grande sottise que j'ai faite, car mon

journal était une puissance qui faisait trembler mes ennemis, qui aujourd'hui se jettent lâchement sur moi, me regardant comme le lion à qui Amaryllis a coupé les ongles. J'ai repris mon ancien métier d'homme de loi, auquel je consacre à peu près tout ce que me laissent de temps mes fonctions municipales ou électorales et les Jacobins, c'est-à-dire assez peu de moments. Il m'en coûte de déroger à plaider des causes bourgeoises, après avoir traité de si grands intérêts et la cause publique à la face de l'Europe. J'ai tenu la balance des grandeurs; j'ai élevé ou abaissé les principaux personnages de la Révolution. Celui que j'ai abaissé ne me pardonne point, et je n'éprouve qu'ingratitude de ceux que j'ai élevés; mais ils auront beau faire, celui qui tient la balance est toujours plus haut que ceux qu'il élève. Si j'avais de l'argent, je reprendrais ma plume; je remettrais bien des gens à leur place.

Il paraît que vous espérez pour moi. Puisiez-vous vivre assez longtemps pour voir ce que je commence à croire, ce qu'on n'a jamais généralement vu, c'est-à-dire qu'après le tour de l'intrigue soit venu le tour de la probité et des vertus pour arriver aux places que personnellement j'ambitionne assez peu.

12 juillet 1792.

Mon cher père,

J'ai attendu que ma femme fût relevée de ses couches pour vous apprendre en même temps que la mère et l'enfant se portaient bien. Elle est accouchée le 6 de ce mois d'un garçon qui a été présenté le surlendemain à la municipalité et a ouvert le registre des naissances. Lecointre et Merlin de Thionville, deux députés fort de mes amis, étaient ses témoins. Je l'ai nommé Horace-Camille Desmoulins. Il est allé aussitôt en nourrice à l'Île-Adam avec le petit Danton. Un successeur ne pouvait me venir plus à propos pour recueillir l'héritage de ma popularité à la veille des dangers que présage aux principaux auteurs de la Révolution l'invasion prussienne et autrichienne. Il m'est impossible quelquefois de ne pas me décourager et de ne pas avoir de mépris pour le parti du peuple que j'ai si bien et si inutilement servi. Je lui ai prédit depuis trois ans tout ce qui lui arrive. Mes derniers ouvrages, surtout depuis six mois, et les quatre numéros que je viens de publier d'un journal intitulé la *Tribune des patriotes*, ont montré combien je connaissais le cœur humain et les principaux pivots sur lesquels tournait la Révolution. Tout le monde

dans mon parti semble me regarder en ce moment avec des yeux de surprise; ils se disent : Nous n'aurions jamais cru qu'il eût dit vrai. Je n'ai eu que du sens commun, et il ne fallait pas autre chose; mais ils sont obligés, en ce moment, de me supposer du génie pour s'excuser eux-mêmes et se dissimuler qu'ils ont été des imbéciles. Comment aurais-je été cru du peuple? Je n'ai pu seulement me faire croire de ma famille ici. Je n'ai cessé depuis deux ans de faire voir à mon beau-père et à ma femme que la banqueroute était inévitable; il ne m'a pas été difficile de leur montrer, comme un et un font deux, que ce qu'il y avait de mieux à faire était de convertir leurs rentes sur la ville en biens nationaux. Combien je me serais estimé heureux si avec des assignats j'avais pu vous porter de quoi vous libérer de vos dettes! En ce moment vous seriez quitte envers vos créanciers, et vous ne resteriez débiteur que de ma femme et de mon fils. Au lieu de vous avoir à la fois rendu un si grand service, et en même temps d'avoir assuré à ma femme et à mon fils leurs biens, double plaisir, double avantage pour moi, je me vois à la veille de perdre en entier une dot considérable, placée sur le roi, c'est-à-dire hypothéquée sur l'indivisibilité des 83 départements... Telle est ma crainte d'attrister ma femme en la moindre chose, que connaissant bien qu'elle ne

consentirait jamais à convertir ses contrats de rentes en d'autres contrats, je ne lui en ai même jamais parlé, parce que je regarde la paix du ménage et l'union conjugale comme un bien auquel il faut sacrifier même la fortune, et qu'il m'est plus aisé de vivre dans un tonneau que dans un palais où je disputerais avec ma femme, dont les vertus et la tendresse pour moi mériteraient que je fisse taire même ma raison.

15 août 1792.

Mon cher père,

Vous avez appris par les journaux les nouvelles du 10 août¹. Il ne me reste qui à vous

Quelle part Camille prit-il au 10 août? Il ne l'a pas dit. L'histoire des conjurations ne s'écrit pas le lendemain des succès. On les avoue quand les révolutions vous permettent de vieillir, et on n'en confie guère le secret qu'à des mémoires d'outre-tombe. Mais nous savons aujourd'hui que Desmoulins ne fut pas sans influence sur le mouvement résolu dans une réunion à l'issue de laquelle il fit, selon son habitude, une citation :

Maintenant de la mort l'amertume est *passée...*

Et sa femme Lucile Duplessis a laissé un récit naïf de ses angoisses à elle, pendant la nuit du tocsin et la mati-

faire part de ce qui me regarde. Mon ami Danton est devenu ministre de la justice par la grâce du canon : cette journée sanglante devait finir, pour nous deux surtout, par être élevés ou hissés ensemble. Il l'a dit à l'Assemblée nationale : « Si j'eusse été vaincu, je serais criminel. » La cause de la liberté a triomphé. Me voilà logé au palais des Maupeou et des Lamoignon. Malgré toutes vos prophéties que je ne ferais jamais rien, je me vois élevé à ce qui était le dernier échelon de l'élévation d'un homme de notre robe, et loin d'en être plus vain, je le suis beaucoup moins qu'il y a dix ans, parce que je vauz beaucoup moins qu'alors par l'imagination, la chaleur, le talent et le patriotisme que je ne distingue pas de la sensibilité, de l'humanité et de l'amour de ses semblables que les années refroidissent. Elles n'ont point attiédi en moi l'amour filial, et votre fils, devenu secrétaire général du département de la justice et ce que l'on appelait secrétaire des sceaux, espère ne pas tarder à vous en donner des marques. Je crois la liberté affermie par la révolution du 10 août. Il nous reste à rendre la France heureuse et florissante autant que libre. C'est

née du combat. J'y ai trouvé ce mot d'une délicatesse que seule rencontre la plume des femmes : « J'ai su depuis qu'il s'était exposé. » Le lendemain Camille entra au ministère de la justice avec son ami Danton.

(MARC DUFRAISSE, *la Libre Recherche.*)

à quoi je vais consacrer mes veilles. Si votre commissaire du roi a envie de troquer et de vous laisser sa place, il pleut depuis quinze iours des démissions de commissariats.

CAMILLE DESMOULINS,

*Secrétaire général du département
de la justice.*

NOTA. — Il y a ici une lacune d'une année dans la correspondance de Camille à son père; cette correspondance a-t-elle été perdue ou a-t-elle été simplement interrompue, c'est ce que nous ne saurions dire; mais aucun fragment ne nous est parvenu. Il est probable que Camille, absorbé par les événements politiques, n'avait que peu de moments à consacrer aux confidences intimes.

9 juillet 1793.

Mon très cher père,

Vous vous plaignez de ce que je ne vous écris point; je devrais plutôt vous adresser ce reproche, à vous qui avez toujours la plume à la main. Pour moi, je ne la prends qu'à la dernière extrémité comme vous avez pu voir par le dernier écrit dont je vous ai adressé

deux exemplaires, et dont il s'est débité ici 4,000, mon *Histoire des Brissotins*. Je m'étonne que vous ne m'en ayez pas parlé dans le billet que j'ai reçu de vous.

Je souffre de ne pouvoir aller revoir ma famille pendant quelques jours; mais je ne puis faire partager à ma femme ce genre d'affections, et je ne saurais vous rendre combien elle a de répugnance pour le voyage le plus court, même remis après la clôture de la Convention et à la paix. Elle a tellement peur qu'il ne me prenne fantaisie d'aller vous embrasser, qu'elle s'inquiéterait si elle me voyait vous écrire, et je profite de la réorganisation de l'Assemblée et du cabinet que me procure le comité de la guerre dont on m'a fait secrétaire, pour vous écrire en liberté, sans qu'elle vienne lire derrière mon épaule si je n'écris point à Guise. J'imagine que ce qui lui donne cette sollicitude, c'est le souvenir de quelque cousine dont on lui avait parlé, outre qu'elle ne se trouve pas assez riche pour voyager comme elle le souhaiterait dans une famille avec qui elle sent que je partagerais volontiers ma fortune si j'en avais acquis. Mais je me félicite à chaque instant de sortir de la Convention et de la Révolution comme j'y suis entré et sans avoir arrondi mon patrimoine du bourg de l'Égalité. Aussi ai-je échappé à toutes les satires contre l'opulence subite de quelques patriotes, et on ne pourra

pas m'accuser d'avoir fait une spéculation de la République. Comptez que dès que les affaires me permettront de m'échapper pendant quelques jours et que la nation, qui dans ce moment fait notre distribution de prix, nous couvre de fleurs et nous assiège de fanfares tous les jours à la Montagne, nous aura mis en vacances, j'irai vous embrasser.

Il y a tant de gens à la Convention pour qui c'est une volupté de se trouver à la tribune et d'y enfiler des paroles, que je me fais un plaisir de leur laisser ce régal; voilà pourquoi vous n'entendez pas parler de moi dans les journaux, et je me suis fait député consultant. Mais n'allez pas me croire dans les jardins d'Armide, et mon dernier ouvrage, précurseur de la révolution du 31 mai, dont il a été véritablement le manifeste, ainsi que la circulaire des Jacobins sur cette révolution dont j'ai été le rédacteur, n'ont pas peu contribué à éventer la grande mine des Brissotins, qui était un chef-d'œuvre de travail souterrain depuis Amiens jusqu'à Marseille. Je ne vous parle point du citoyen Verrière; j'étais malade dans le temps où j'aurais pu lui être utile, et n'étant pas d'ailleurs du comité de surveillance, tout ce que j'ai pu faire était de le recommander, ce que j'ai fait. Je vous embrasse et souhaite que vous viviez aussi longtemps que la République, qui commence à se porter assez bien. J'embrasse aussi ma

chère mère, mes sœurs et ceux de ma famille qui se souviennent de moi avec amitié.

10 août 1793.

Je suis bien fâché de vous avoir parlé de mon frère Semery mort en combattant pour la patrie; je n'avais d'autre certitude d'une perte si affligeante pour vous que l'indice de son long silence et je saisis avec avidité vos doutes sur sa mort pour y rattacher mes espérances. Puisse-t-il vous être rendu par les ennemis entre les mains desquels il est peut-être tombé prisonnier? J'ai éprouvé encore plus tout à l'heure, en voyant mon fils, combien ce coup avait dû être sensible à votre cœur. Ma femme et moi avons été touchés vivement de l'intérêt que vous témoignez pour cet enfant si aimable et que nous aimons tant, que j'ai une crainte horrible de le perdre. La vie est si mêlée de maux et de biens en proportion, et depuis quelques années le mal se déborde tellement autour de moi sans m'atteindre, *qu'il me semble toujours que mon tour va arriver d'en être submergé.*

Si nous avons la paix et du temps plus calme, comptez que nous irons vous embrasser, ma femme et moi; je vous fais passer une brochure¹ que je viens de publier. Son succès

¹ *Lettre au général Dillon.*

prodigieux depuis deux jours me fait craindre que je ne me sois trop vengé. J'ai besoin de descendre au fond de mon cœur et d'y trouver toujours le même patriotisme pour m'excuser à mes yeux, en voyant rire ainsi les aristocrates; aussi pourquoi m'attaquait-on avec cette indignité.

On a dit qu'en tout pays absolu, c'était un grand moyen pour réussir que d'être médiocre. Je vois que cela est peut-être vrai des pays républicains. Que m'importerait de réussir? Mais je ne puis soutenir la vue des injustices, de l'ingratitude des maux qui s'amoncellent. Que ne puis-je être aussi obscur que je suis connu? Où est l'asile, le souterrain qui me cacherait à tous les regards avec ma femme, mon enfant, et mes livres. Je ne saurais m'empêcher de penser sans cesse que ces hommes qu'on tue par milliers ont des enfants, ont aussi leurs pères. Au moins, je n'ai aucun de ces meurtres à me reprocher, ni aucune de ces guerres contre lesquelles j'ai toujours opiné, ni cette multitude de maux, fruits de l'ignorance et de l'ambition aveugles assises ensemble au gouvernail. Adieu. Je vous embrasse. Ménagez votre santé, pour que je puisse vous serrer contre ma poitrine si je dois survivre à cette révolution; quoiqu'il y ait des moments où je sois tenté d'aller me faire tuer en Vendée ou aux frontières pour me délivrer du spectacle de tant de maux, et

d'une révolution qui ne me paraît pas avoir ramené le sens commun dans le conseil de ceux qui gouvernent la République et dans laquelle je ne vois guère que l'ambition à la place de l'ambition et la cupidité à la place de la cupidité. Il est vrai que la liberté de la presse est un grand remède dont nous devons le bienfait à la Révolution, et il y a cet avantage dans le nouveau régime sur les fripons qu'on peut les faire pendre; sur les intrigants et les ignorants, qu'on peut les livrer au ridicule. L'état des choses tel qu'il est, est incomparablement mieux qu'il y a quatre ans, parce qu'il y a espoir de l'améliorer, espoir qui n'existe pas sous le despotisme dont les esclaves sont comme les damnés qui n'ont plus d'espérance; mais c'est au prix de tant de sang versé, que je trouve qu'une si grande dépense de la nation en hommes devait lui apporter plus de bonheur.

LETTRE DE CAMILLE A LUCILE.

Prison du Luxembourg.

Ma Lucile, ma Vesta, mon ange,

Ma destinée ramène dans ma prison mes yeux sur ce jardin où je passai huit années de

ma vie à te suivre. Un coin de vue sur le Luxembourg me rappelle une foule de souvenirs de nos amours. Je suis au secret, mais jamais je n'ai été par la pensée, par l'imagination, presque par le toucher plus près de toi, de ta mère, de mon petit Horace.

Je ne t'écris ce premier billet que pour te demander les choses de première nécessité. Mais je vais passer tout le temps de ma prison à t'écrire ; car, je n'ai pas besoin de prendre ma plume pour autre chose et pour ma défense. Ma justification est tout entière dans mes huit volumes républicains. C'est un bon oreiller sur lequel ma conscience s'endort dans l'attente du tribunal et de la postérité. O ma bonne Lolotte, parlons d'autre chose. Je me jette à genoux, j'étends les bras pour embrasser, je ne trouve plus mon pauvre Loulou.....

Envoie-moi un pot à l'eau, le verre où il y a un C et un D., nos deux noms, une paire de draps, un livre in-12 que j'ai acheté il y a quelques jours à Charpentier et dans lequel il y a des pages en blanc mises exprès pour recevoir des notes. Ce livre roule sur l'immortalité de l'âme. J'ai besoin de me persuader qu'il y a un Dieu plus juste que les hommes et que je ne puis manquer de te revoir. Ne t'affecte pas trop de mes idées, ma chère amie, je ne désespère pas encore des hommes et de mon élargissement : oui. ma bien-aimée, nous

pourrons nous revoir encore dans le jardin du Luxembourg! Mais envoie-moi ce livre! Adieu, Lucile! Adieu, Horace! Je n puis vous embrasser, mais aux larmes que je verse, il me semble que je vous tiens encore contre mon sein.

DERNIÈRE LETTRE A LUCILE.

Duodi germinal (1^{er} avril).

Le sommeil bienfaisant a suspendu mes maux. On est libre quand on dort; on n'a point le sentiment de sa captivité; le ciel a eu pitié de moi. Il n'y a qu'un moment, je te voyais en songe, je vous embrassais tour à tour, toi et Horace; mais notre petit avait perdu un œil par une humeur qui venait de se jeter dessus, et la douleur de cet accident m'a réveillé. Je me suis retrouvé dans mon cachot; il faisait un peu de jour. Ne pouvant plus te voir et entendre tes réponses, car toi et ta mère vous me parliez, je me suis levé au moins pour te parler et t'écrire. Mais, ouvrant mes fenêtres, la pensée de ma solitude, les affreux barreaux, les verrous qui me séparent de toi, ont vaincu toute ma fermeté d'âme. J'ai fondu en larmes, ou plutôt j'ai

sangloté en criant dans mon tombeau : Lucile ! Lucile ! où es-tu ? Hier au soir, j'ai eu un pareil moment, et mon cœur s'est également fendu quand j'ai aperçu dans le jardin ta mère. Un mouvement machinal m'a jeté à genoux contre les barreaux ; j'ai joint les mains comme implorant sa pitié, elle qui gémit, j'en suis bien sûr, dans ton sein. J'ai vu hier sa douleur, à son mouchoir et à son voile qu'elle a baissé ne pouvant tenir à ce spectacle. Quand vous viendrez, qu'elle s'asseye un peu plus près avec toi, afin que je vous voie mieux. Il n'y a pas de danger, à ce qu'il me semble. Ma lunette n'est pas bien bonne... Mais surtout, je t'en conjure, envoie-moi ton portrait ; que ton peintre ait compassion de moi, qui ne souffre que pour avoir eu trop compassion des autres ; qu'il te donne deux séances par jour. Dans l'horreur de ma prison, ce sera pour moi une fête, un jour d'ivresse et de ravissement, celui où je recevrai ton portrait. En attendant, envoie-moi de tes cheveux que je les mette contre mon cœur. Ma chère Lucile ! me voilà revenu au temps de mes premières amours, où quelqu'un m'intéressait par cela seul qu'il sortait de chez toi. Hier, quand le citoyen qui t'a porté ma lettre fut revenu : « Eh bien ! vous l'avez vue ? » lui dis-je. Comme je disais autrefois à cet abbé Landreville, et je me surprénais à le regarder comme s'il fût resté sur ses habits, sur toute

sa personne, quelque chose de toi. C'est une âme charitable, puisqu'il t'a remis ma lettre sans raturer. Je le verrai, à ce qu'il paraît deux fois par jour, le matin et le soir. Ce messenger de mes douleurs me devient aussi cher que l'aurait été autrefois celui de mes plaisirs. J'ai découvert une fente dans mon appartement; j'ai appliqué mon oreille; j'ai entendu gémir; j'ai hasardé quelques paroles, j'ai entendu la voix d'un malade qui souffrait. Il m'a demandé mon nom, je le lui ai dit. « O mon Dieu ! » s'est-il écrié à ce nom en retombant sur son lit, d'où il s'était levé, et j'ai reconnu distinctement la voix de Fabre d'Églantine. « Oui, je suis Fabre, m'a-t-il dit; mais toi ici! la contre-révolution est donc faite? » Nous n'osons cependant nous parler, de peur que la haine ne nous envie cette faible consolation, et que si on venait à nous entendre, nous ne fussions séparés et resserrés plus étroitement; car il a une chambre à feu, et la mienne serait assez belle si un cachot pouvait l'être. Mais, chère amie! tu n'imagines pas ce que c'est que d'être au secret, sans savoir pour quelle raison, sans avoir été interrogé, sans recevoir un seul journal! c'est vivre et être mort tout ensemble; c'est n'exister que pour sentir que l'on est dans un cercueil. On dit que l'innocence est calme, courageuse. Ah! ma chère Lucile! ma bien-aimée! **Souvent mon innocence est faible comme celle**

d'un mari, celle d'un père, celle d'un fils ! Si c'était Pitt ou Cobourg qui me traitassent si durement ; mais mes collègues ! mais Robespierre qui a signé l'ordre de mon cachot, mais la République après tout ce que j'ai fait pour elle ! C'est là le prix que je reçois de tant de vertus et de sacrifices ! En entrant ici, j'ai vu Hérault-Séchelles, Simon, Ferroux, Chaumette, Antonelle ; ils sont moins malheureux, aucun n'est au secret. C'est moi qui me suis dévoué depuis cinq ans à tant de haines et de périls pour la République, moi qui ai conservé ma pauvreté au milieu de la Révolution, moi qui n'ai de pardon à demander qu'à toi seule au monde, ma chère Lolotte, et à qui tu l'as accordé, parce que tu sais que mon cœur, malgré ses faiblesses, n'est pas indigne de toi ; c'est moi que des hommes qui se disaient mes amis, qui se disaient républicains, jettent dans un cachot, au secret, comme si j'étais un conspirateur. Socrate but la ciguë ; mais au moins il voyait dans sa prison ses amis et sa femme. Combien il est plus dur d'être séparé de toi ! Le plus grand criminel serait trop puni s'il était arraché à une Lucile autrement que par la mort, qui ne fait sentir au moins qu'un moment la douleur d'une telle séparation ; mais un coupable n'aurait point été ton époux, et tu ne m'as aimé que parce que je ne respirais que pour le bonheur de mes concitoyens. On m'appelle...

Dans ce moment les commissaires du gouvernement viennent de m'interroger. Il ne me fut fait que cette question : Si j'avais conspiré contre la République. Quelle dérision ! et peut-on insulter ainsi au républicanisme le plus pur ! Je vois le sort qui m'attend. Adieu.

Tu vois en moi un exemple de la barbarie et de l'ingratitude des hommes. Mes derniers moments ne te déshonoreront pas. Tu vois que ma crainte était fondée, que mes sentiments furent toujours vrais. J'ai épousé une femme céleste pour ses vertus ; j'ai été bon mari, bon fils ; j'aurais été aussi bon père. J'emporte l'estime et les regrets de tous les vrais républicains, de tous les hommes, la vertu et la liberté. Je meurs à trente-quatre ans, mais c'est un phénomène que j'aie traversé depuis cinq ans, tant de précipices de la Révolution sans y tomber, et que j'existe encore et j'appuie ma tête avec calme sur l'oreiller de mes écrits trop nombreux, mais qui respirent tous la même philanthropie, le même désir de rendre mes concitoyens heureux et libres, et que la hache des tyrans ne frappera pas. Je vois bien que la puissance enivre tous les hommes et que tous disent comme Denis de Syracuse : « La tyrannie est une belle épitaphe. » Mais, console-toi, veuve désolée ! l'épitaphe de ton pauvre Camille est plus glorieuse, c'est celle des Bru-

tus et des Catons les tyrannicides. O ma chère Lucile ! j'étais né pour faire des vers, pour défendre les malheureux, pour te rendre heureuse, pour composer, avec ta mère et mon père, et quelques personnes selon notre cœur, un Otaïti. J'avais rêvé une république que tout le monde eût adorée. Je n'ai pu croire que les hommes fussent si féroces et si injustes. Comment penser que quelques plaisanteries dans mes écrits, contre des collègues qui m'avaient provoqué, effaceraient le souvenir de mes services ! Je ne me dissimule point que je meurs victime de ces plaisanteries et de mon amitié pour Danton. Je remercie mes assassins de me faire mourir avec lui et Philippeaux ; et puisque mes collègues ont été assez lâches pour nous abandonner et pour prêter l'oreille à des calomnies que je ne connais point, mais à coup sûr les plus grossières, je puis dire que nous mourons victime de notre courage à dénoncer deux traîtres et de notre amour pour la vérité. Nous pouvons bien emporter avec nous ce témoignage, que nous périssons les derniers des républicains. Pardon, chère amie, ma véritable vie, que j'ai perdue du moment qu'on nous a séparés, je m'occupe de ma mémoire. Je devrais bien plutôt m'occuper de te la faire oublier. Ma Lucile, mon bon Loulou ! vis pour Horace, parle-lui de moi. Tu lui diras ce qu'il ne peut entendre, que je l'aurais bien

aimé! malgré mon supplice, je crois qu'il y a un Dieu. Mon sang effacera mes fautes, les faiblesses de l'humanité; et ce que j'ai eu de bon, mes vertus, mon amour de la liberté, Dieu le récompensera. Je te reverrai un jour, ô Lucile! Sensible comme je l'étais, la mort, qui me délivre de la vue de tant de crimes, est-elle un si grand malheur? Adieu, ma vie, mon âme, ma divinité sur la terre. Je te laisse de bons amis, tout ce qu'il y a d'hommes vertueux et sensibles. Je sens fuir devant moi le rivage de la vie. Je vois encore Lucile! Je la vois, ma bien-aimée! ma Lucile! mes mains liées t'embrassent, et ma tête séparée repose encore sur toi ses yeux mourants.

FIN DE LA CORRESPONDANCE DE G. DESMOULINS.





PORTEFEUILLE DE LUCILE

SUR LE 10 AOÛT 1792 ¹

Jeudi, 9 août.

Qu'allons-nous devenir? Je n'en puis plus. Camille, ô mon pauvre Camille! que vas-tu devenir? Je n'ai plus la force de respirer. C'est cette nuit, la nuit fatale. Mon Dieu! s'il est vrai que tu existes, sauve donc des hommes qui sont dignes de toi. Nous voulons être libres. O Dieu! qu'il en coûte. Pour comble de malheur, le courage m'abandonne.

12 decembre.

Quelle lacune depuis le 9 août! que de choses! quel volume j'aurais fait si j'avais continué. Comment me rappeler tant de choses? N'importe, je vais en retracer quelque chose. Le 8 août, je suis revenue de la cam-

¹ Lucile avait coutume d'écrire chaque jour tout ce qu'elle éprouvait et voyait. L'extrait que nous donnons ici sur le 10 août, est le seul qui ait jamais été publié.

agne. Déjà tous les esprits fermentaient bien fort. On avait voulu assassiner Robespierre. Le 9, j'eus des Marseillais à dîner nous nous amusâmes assez. Après le dîner nous fûmes tous chez M. Danton. La mère pleurait, elle était on ne peut plus triste, son petit avait l'air hébété; Danton était résolu. Moi, je riais comme une folle. Ils craignaient que l'affaire n'eût pas lieu. Quoique je n'en fusse pas du tout sûre, je leur disais, comme si je le savais bien, qu'elle aurait lieu. « Mais, peut-on rire ainsi! me disait Madame Danton. — Hélas! lui dis-je, cela me présage que je verserai bien des larmes peut-être ce soir. » Sur le soir, nous fûmes reconduire Madame Charpentier. Il faisait beau; nous fîmes quelques tours dans la rue; il y avait assez de monde.

Nous revînmes sur nos pas, et nous nous assimes tout à côté du café. Plusieurs sansculottes passèrent en criant : *Vive la nation!* puis des troupes à cheval, enfin des foules immenses. La peur me prit. Je dis à Madame Danton : « Allons-nous-en. » Elle rit de ma peur; mais à force de lui en dire, elle eut peur à son tour, et nous partîmes. Je dis à sa mère : « Adieu, vous ne tarderez pas à entendre sonner le tocsin. » En arrivant chez Danton, j'y vois Madame Robert et bien d'autres. Danton était agité. Je courus à Madame Robert et lui dis : « Sonnera-t-on le tocsin? — Oui, me dit-elle, ce sera ce soir. »

J'écoutai tout et ne dis pas une parole. Bientôt, je vis chacun s'armer. Camille, mon cher Camille, arriva avec un fusil. O Dieu ! je m'enfonçai dans l'alcôve, je me cachai avec mes deux mains et me mis à pleurer ; cependant, ne voulant point montrer tant de faiblesse et dire tout haut à Camille que je ne voulais pas qu'il se mêlât dans tout cela, je guettai le moment où je pouvais lui parler sans être entendue, et lui dis toutes mes craintes. Il me rassura en me disant qu'il ne quitterait pas Danton. J'ai su depuis qu'il s'était exposé.

Fréron ¹ avait l'air d'être déterminé à périr. « Je suis las de la vie, disait-il, je ne cherche qu'à mourir. » Chaque patrouille qui venait, je croyais les voir pour la dernière fois. J'allai me fourrer dans le salon qui était sans lumière, pour ne point voir tous ces apprêts. Personne dans la rue. Tout le monde était rentré. Nos patriotes partirent. Je fus m'asseoir près d'un lit, accablée, anéantie, m'assoupissant parfois, et lorsque je voulais parler, je déraisonnais. Danton vint se coucher. Il n'avait pas l'air fort pressé ; il ne sortit presque point. Minuit approchait. On vint le chercher plusieurs fois ; enfin il partit pour la

¹ L'amitié de Fréron pour Camille et Lucile était très vive ; plus tard lorsque Fréron quitta Paris, ils furent en correspondance suivie ; rien n'est curieux comme les marques d'affection et les termes de tendresse qu'ils échangeaient.

Commune. Le tocsin des Cordeliers sonna, il sonna longtemps. Seule, baignée de larmes, à genoux, sur la fenêtre, cachée dans mon mouchoir, j'écoutais le son de cette fatale cloche. En vain venait-on me consoler. Le jour qui avait précédé cette fatale nuit me semblait être le dernier. Danton revint. Madame Robert, qui était très inquiète pour son mari qui était allé au Luxembourg, où il avait été député par sa section, courut à Danton qui ne lui donna qu'une réponse très vague. Il fut se jeter sur son lit. On vint plusieurs fois nous donner de bonnes et de mauvaises nouvelles. Je crus m'apercevoir que leur projet était d'aller aux Tuileries. Je le leur dis en sanglotant : je crus que j'allais m'évanouir. En vain Madame Robert¹ demandait des nouvelles de son mari, personne ne lui en donnait. Elle crut qu'il marchait avec le faubourg. « S'il périt, me dit-elle, je ne lui survivrai point. Mais, ce Danton, lui, le point de ralliement ! si mon mari périt, je suis femme à le poignarder. » Ses yeux roulaient. De ce moment je ne la quittai plus. Que savais-je, moi, ce qui pouvait arriver ? Savais-je de quoi elle était capable ? Nous passâmes ainsi la nuit dans de cruelles agitations. Ca-

¹ Voir, Mémoires de Madame Roland (Portraits et anecdotes), des détails curieux sur Madame Robert et son mari, t. I de notre édition.

mille revint à une heure; il s'endormit sur mon épaule. Madame Danton était à côté de moi, qui semblait se préparer à apprendre la mort de son mari. « Non, me disait-elle, je ne puis plus rester ici. » Le grand jour étant venu, je lui proposai de venir se reposer chez moi. Camille se coucha. Je fis mettre un lit de sangle dans le salon avec un matelas et une couverture, elle se jeta là-dessus et prit quelque repos. Moi, je fus me coucher et m'assoupir au son du tocsin qui se faisait entendre de tous côtés. Nous nous levâmes. Camille partit en me faisant espérer qu'il ne s'exposerait pas. Nous fîmes à déjeuner. Dix heures, onze heures passent sans que nous sachions quelque chose. Nous primes quelques journaux de la veille, assises sur le canapé du salon, nous nous mîmes à les lire. Elle me lisait un article, il me semblait pendant ce temps que l'on tirait le canon. J'en entendis bientôt plusieurs coups sans en rien dire; ils devinrent plus fréquents. Je lui dis : « On tire le canon! » Elle écoute, l'entend, pâlit, se laisse aller et s'évanouit. Je la déshabillai. Moi-même, j'étais prête à tomber là, mais la nécessité où je me trouvai de la secourir me donna des forces. Elle revint à elle. Jeannette criait comme une bique. Elle voulait rosser la M. V. Q., qui disait que c'était Camille qui était la cause de tout cela. Nous entendîmes crier et pleurer dans la rue, nous

crûmes que Paris allait être tout en sang. Nous nous encourageâmes, et nous partîmes pour aller chez Danton. On criait aux armes, et chacun y courait. Nous trouvâmes la porte de la Cour du Commerce fermée. Nous frappâmes, criâmes, personne ne nous venait ouvrir. Nous voulûmes entrer par chez le boulanger, il nous ferma la porte au nez. J'étais furieuse; enfin on nous ouvrit. Nous fûmes assez longtemps sans rien savoir. Cependant on vint nous dire que nous étions vainqueurs. A une heure, chacun vint raconter ce qui s'était passé. Quelques Marseillais avaient été tués. Mais les récits étaient cruels. Camille arriva et me dit que la première tête qu'il avait vue tomber était celle de Suleau. Robert était à la Ville et avait sous les yeux le spectacle affreux des Suisses que l'on massacrait. Il vint après le diner, nous fit un affreux récit de ce qu'il avait vu, et toute la journée nous n'entendîmes parler que de ce qui s'était passé. Le lendemain 11, nous vîmes le convoi des Marseillais. O Dieu! quel spectacle! Que nous avions le cœur serré. Nous fûmes, Camille et moi, coucher chez Robert. Je ne sais quelle crainte m'agitait; il me semblait que nous ne serions pas en sûreté chez nous.

Le lendemain 12, en rentrant, j'appris que Danton était ministre.....

ACTE DE NAISSANCE D'HORACE DESMOULINS

FILS DE CAMILLE DESMOULINS ¹

*Extrait du registre provisoire des naissances,
constatées à la ci-devant maison commune de
Paris, année 1792.*

8 juillet, 1792.

Ce jourd'hui, 8 juillet 1792, l'an IV de la liberté, est comparu devant nous officier municipal, administrateur de police, étant actuellement à la maison commune dans le lieu des séances ordinaires du corps municipal, les portes étant ouvertes, Benoit-Camille Desmoulins, citoyen membre du conseil général de cette commune, demeurant à Paris, rue du Théâtre-Français.

Lequel nous a dit que le 6 de ce mois, à neuf heures du matin, il lui était né un fils du légitime mariage de lui comparant, avec Anne-Lucile-Philippe Laridon-Duplessis.

Que la liberté des cultes étant décrétée par la Constitution, et par un décret de l'Assemblée nationale législative, relatif au mode de constater l'état civil des citoyens autrement que par des cérémonies religieuses, il doit être élevé dans chaque municipalité chef-lieu un autel sur lequel le père, assisté de deux témoins, présentera à la Patrie ses enfants.

¹ Il serait sans doute peu curieux d'exhumer cette pièce si elle était en tout semblable à toute autre ; mais en dehors des formules d'usage il y a des déclarations toutes particulières dont le lecteur appréciera l'intérêt.

Le comparant voulant user des dispositions de la loi constitutionnelle, et voulant s'épargner un jour, de la part de son fils, le reproche de l'avoir lié par serment à des opinions religieuses, qui ne pourraient pas encore être les siennes, et de l'avoir fait débiter dans le monde par un choix inconséquent, entre neuf cents et tant de religions qui partagent les hommes, dans un temps où il ne pouvait pas seulement distinguer sa mère.

En conséquence, il nous requiert, pour constater la naissance et l'état civil de son fils, qu'il nous a fait présenter sur le bureau en présence de Laurent Lecointre et de Merlin de Thionville, citoyens députés de l'Assemblée nationale, de recevoir la présente déclaration, voulant que son fils se nomme Horace-Camille Desmoulins. De laquelle déclaration il requiert qu'il en soit fait transcription dans le registre qui sera ouvert conformément à la loi ci-dessus rappelée, et que la présente minute, soit par nous en attendant, déposée au greffe de la municipalité, et dont expédition lui sera donnée aussi signée par le déclarant avec nous et les témoins désignés, les jours et an que dessus.

Signé : CAMILLE DESMOULINS, MERLIN
DE THIONVILLE, ET LECOINTRE.

Le dépôt de l'acte ci-dessus a été fait au secrétariat de la municipalité, et reçu par moi, secrétaire-greffier, le 9 juillet 1792, l'an IV de la liberté.

Signé : ROYER.

CONVENTION NATIONALE

OPINION

DE

CAMILLE DESMOULINS

Député de Paris à la Convention

SUR LE JUGEMENT DE LOUIS XVI^e

Imprimée par ordre de la Convention nationale

Il n'y a de sacré et d'inviolable que l'innocence. Qu'on me montre dans toute l'histoire un monument plus auguste, et qui inspire une terreur plus sainte, plus salutaire pour le glaive de la justice, que la colonne que les Arcadiens, après avoir mis à mort leur roi Aristodème, érigèrent dans le temple de Jupiter Lycien, et sur laquelle on lisait cette inscription :

Les rois parjures sont punis tôt ou tard. Avec l'aide de Jupiter, on a enfin découvert la perfidie de celui-ci qui trahissait Messène. Grand Jupiter, louanges vous soient rendues!

(Discours de la Lanterne aux Parisiens, 4769.)

NECKER, qu'on appelait aussi naguère le ministre adoré, vient de publier la défense, ou

plutôt le panégyrique de Louis XVI, qu'on adorait aussi : risible effort d'une idole foulée aux pieds qui prétend en relever une autre également renversée !

Comme l'évêque de Londres, Juxon, essaya de justifier Charles I^{er}, martyr de ses opinions religieuses, Necker a dû s'efforcer de justifier Louis XVI, martyr des faux calculs politiques de ce banquier, de la sottise de ce bourgeois gentilhomme et de cette gloriole puérile, de cet orgueil de valet qu'il tirait de l'éclat du trône dont il aimait le reflet, pour me servir de son expression. En lisant son plaidoyer, le moins mauvais pourtant qui ait paru pour le monarque détrôné, on reconnaît à chaque page la vérité du mot de J.-J. Rousseau : « Que ce n'est point à un esclave qu'il appartient de raisonner la liberté. »

Ce qui étonne bien davantage, c'est que des républicains, des représentants du peuple français aient pu tenir le même langage au milieu de la Convention, dans ce berceau de la liberté du monde, et y soutenir que les rois ne pouvaient être mis en jugement pour quelques crimes qu'ils eussent commis, tandis que dans les jours de la plus extrême servitude et sous le règne de Néron, les comédiens de Rome s'exprimaient plus librement et déclamaient sur la scène le vers de Sénèque : « La victime la plus agréable à offrir à Jupiter est la tête d'un roi parjure. »

Victima haud ulla amplior,
Potest, magisque opima, mactari Jovi,
Quam rex.... iniquus.

La différence qu'il y avait entre ces jours de l'esclavage et de la liberté, c'est que du temps de Jules César, le poëte disait : « L'offrande la plus agréable à Jupiter est la tête d'un roi, » et qu'alors ils étaient obligés de dire d'un roi coupable. Mais du moins, même sous les empereurs, même du temps de Néron, n'a-t-on osé mettre en question si un roi pouvait être jugé sur ses crimes.

N'imprimons donc point cette tache au nom français et à la génération présente de la ravalier au-dessous des esclaves de Néron et de Caligula. C'est déjà une assez grande tache pour la France, que quinze siècles se soient écoulés avant que l'on y ait reconnu, comme à Rome et dans la Grèce, que le nom seul de roi était un crime : ne souillons point du moins notre histoire par un privilège d'inviolabilité qui n'exista jamais ; j'en atteste Louis XIV lui-même et son édit célèbre de 1667, où, tout despote qu'il fût, il s'exprimait ainsi dans le préambule :

« Qu'on ne dise point que le monarque n'est point sujet aux lois de son Etat. La proposition contraire est une vérité du droit des gens que la flatterie a quelquefois attaquée, mais que les bons princes ont toujours défendue

comme une divinité tutélaire de leur empire. »

Je pourrais prouver par une suite d'écrits depuis le commencement de la monarchie et depuis Grégoire de Tours jusqu'au fameux ligueur Boucher (le curé de Saint-Benoît), que la flatterie n'a jamais pu réussir à établir entièrement en France cette doctrine d'inviolabilité. Je n'aurais besoin que de transcrire cette dernière, qui a épuisé l'érudition sur cette matière, dans son livre sur le procès d'Henri III, où, au milieu du fatras théologique, il n'a rien laissé aux lumières de ce siècle et à la Convention à ajouter à ce qu'il écrivait il y a deux cents ans. Mais l'aveu de Louis XIV me dispense de recourir à d'autres autorités.

Non que je veuille disconvenir que nos réviseurs courtisans aient voulu faire à Louis XVI le présent de l'inviolabilité. Arrière ces subtilités, ces arguties plus dignes d'Escobar que de Brutus, et de jésuites que de législateurs, par lesquelles le patriotisme ingénieux du Comité a tenté une lutte impossible contre le texte de la Constitution.

Je ne sais pas nier l'évidence; et il est évident qu'une constitution qui porte : « La personne du roi est inviolable et sacrée, » a fait le monarque inviolable.

Et qu'on ne dise pas qu'il était inviolable comme roi, et pour les actes administratifs, et

non pour les actes étrangers à ses fonctions de pouvoir exécutif. Qu'on ne distingue pas, comme on a fait, entre la personne du roi et celle de Louis XVI; car où la loi ne distingue pas, les juges ne peuvent pas non plus distinguer; et ici la loi a si peu distingué pour l'inviolabilité entre la personne du roi et la personne de Louis XVI, qu'elle a prononcé que « dans le cas même où Louis XVI se mettrait à la tête des ennemis pour rétablir l'ancien régime, il n'encourrait que la déchéance. » Or, certes, entrer en France à la tête des Autrichiens, incendier nos villes, ce n'est pas là un acte administratif. Il est donc incontestable que les constituants ont cuirassé Louis XVI de l'inviolabilité la plus absolue.

On dirait même que les Dandré et les Dupont ont prévu le cas de cette distinction des sans-culottes vainqueurs du château des Tuileries, et que c'est pour enhardir Louis XVI à conspirer, et pour lui donner, comme ces papes du onzième siècle, une absolution de tous les crimes à commettre, que les réviseurs infâmes ont inséré cet article additionnel : « Le roi, après sa déchéance, pourra être jugé comme le simple citoyen, pour les actes postérieurs. » Certes, tous ces actes postérieurs sont bien des délits non administratifs, puisque le cas supposé est celui où le roi est déchu, et partant n'administre plus. Et puisque la Constitution déclare que pour ces délits

non administratifs il ne peut être jugé qu'autant qu'ils seraient postérieurs, c'est bien dire que tous les forfaits antérieurs, sans distinction, seraient couverts de la même inviolabilité; et il est hors de doute que dans l'acte constitutionnel, dans cette prétendue charte de l'affranchissement du genre humain, ces indignes mandataires nous avaient, en effet, ravalés au-dessous de la condition des esclaves de Commode et de Caracalla.

Mais la même bonne foi qui ne nous permet pas de nier ici qu'ils ont plastronné leur roi constitutionnel d'une inviolabilité impénétrable, ne permet pas de nier non plus, et ce seul mot tranche la question (et il aurait dû fermer, dès la première fois que Robert et Manuel l'ont dit, cette discussion trop longue); la bonne foi, disons-nous, ne permet pas de nier que ce qu'on appelle la Constitution décrétée aux années 89, 90 et 91, n'a jamais été ni pu être autre chose qu'un projet de Constitution, jusqu'à l'acceptation du peuple souverain.

C'est le premier principe que la Convention ait reconnu, dès son ouverture le 21 septembre. Et lorsqu'alors nous avons décrété qu'il n'y aurait point de loi constitutionnelle sans la sanction du peuple, il ne faut pas s'imaginer que ce soit une loi nouvelle que nous avons publiée. Nous n'avons fait que proclamer solennellement une loi immuable, uni-

verselle, et aussi ancienne que le genre humain. Nous n'avons fait qu'enlever la rouille du temps qui couvrait cet article des Droits de l'homme. Nous n'avons qu'à faire lire à nos commettants, et rétablir dans toute sa pureté, le texte de la loi naturelle, de cette loi gravée du doigt de Dieu sur un airain impérissable, et dont il n'a jamais été au pouvoir ni du despotisme, ni des constituants de déchirer les pages. Or, ce code primitif et commun à toutes les nations porte qu'aucune loi n'est obligatoire, si elle n'est consentie au moins tacitement et librement par le peuple. Ici tant s'en faut que cette loi de l'inviolabilité de Louis XVI ait été consentie par la nation; qu'on se rappelle, au contraire, les réclamations généreuses de Paris spécialement contre cette inviolabilité, dans la pétition du Champ de Mars. Il accourait en foule y signer sur l'autel de la patrie cette pétition trop fameuse pour demander le jugement de Louis XVI, arrêté à Varennes la main dans le sang, comme a dit heureusement Saint-Just; lorsque les satellites du tyran, pour lui conserver son inviolabilité en projet, ont fusillé les citoyens qui usaient paisiblement d'un droit sacré. Ce n'est que par une Saint-Barthélemy que Louis XVI a interrompu le cours des signatures qui, de toutes les parties de la France, allaient bientôt se grossir en torrent et submerger son trône. Ils existent encore,

ces milliers de signatures de la pétition, parmi lesquelles on trouvera celles de presque tous les députés de Paris de la Convention. Louis XVI croit-il avoir effacé ces signatures avec le sang? Pense-t-il, en faisant fusiller le peuple, avoir levé suffisamment l'opposition du peuple? Le silence des citoyens sabrés ou fuyant devant le drapeau rouge de la mousqueterie, passera-t-il pour une ratification? Et pour échapper à la juste punition de ses crimes, se fera-t-il un moyen de l'un de ses plus grands crimes?

Il est donc évident que le peuple qui a scellé de son sang son opposition à cette loi constitutionnelle, ne l'a point consentie librement. Non, la génération présente n'a point consenti à introduire pour Louis XVI ce privilège de l'inviolabilité qui n'exista jamais pour ses prédécesseurs, que l'esclavage même de nos pères a repoussé pendant quatorze cents ans, et dont Louis XIV lui-même, de son aveu, ne jouissait pas. Il est donc certain que Louis XVI peut être jugé pour ses crimes, et qu'il n'est pas plus inviolable pour la nation que dans la troisième race Henri III et Charles VII pour le parlement de Paris; dans la seconde, Charles le Simple et Louis le Débonnaire pour les évêques, et dans la première, Chilpéric, Thierry et Childéric pour les leudes et les maires du palais; et le vase de Soissons prouve bien que loin d'être invio-

lable, Clovis était soumis comme le simple soldat de son armée aux lois de la guerre et des Francs.

D'ailleurs, quand cette loi de l'inviolabilité que j'ai prouvé n'être qu'un projet, aurait été consentie librement, qu'en résulterait-il pour Louis XVI, et de quelle ressource lui serait ce prétendu contrat entre lui et la nation? De quoi Louis XVI est-il accusé, que d'une suite non interrompue de trahisons et de parjures, et de cette espèce de crimes dont il est de l'essence d'annuler envers le coupable tous les engagements de ceux avec qui il a contracté? Comment Louis XVI pourrait-il réclamer l'inviolabilité qui lui avait été accordée par la Constitution et par un contrat qu'il a violé le premier, comme si, en se déliant lui-même, il n'avait point délié tous les autres contractants?

Il ne sert donc de rien à Necker de prétendre qu'il y ait eu un contrat entre Louis XVI et la nation, et de le défendre par les principes du droit civil. Qu'y gagnerait-il, et en combien de manières ce contrat ne sera-t-il pas nul selon ces principes? Nul parce qu'il n'était pas ratifié par la partie contractante; nul parce que Louis XVI n'a pu se délier lui-même sans dégager la nation; nul par la violence, le massacre du Champ de Mars et ce drapeau de mort sous lequel la révision a été formée; nul par le défaut de cause et le défaut

de lien, en ce qu'il n'y avait d'obligé que la nation, qui donnait tout et ne recevait rien - Louis XVI n'étant obligé à rien de son côté, et pouvant commettre impunément tous les crimes, je dis impunément, puisqu'au moment où Necker le supposerait contracter avec la nation, de qui il va recevoir cette couronne constitutionnelle, cette couronne ne lui appartenait pas, il ne possédait rien, et qu'ainsi la cause de déchéance ne lui ôte que ce que la nation va lui donner, ne lui ôte rien ; en sorte que, sous ce rapport, un pareil contrat ne pourrait être rangé que dans la classe de ceux que le jurisconsulte appelle société léonine, comme le contrat du lion avec le troupeau, et qui n'oblige qu'autant qu'on reste sous la dent et sous la griffe.

Mais, j'ai honte de suivre les avocats de Louis XVI dans cette discussion de droit civil. C'est par le droit des gens que doit se régler ce procès. L'esclavage des nations pendant dix mille ans n'aurait pu prescrire contre leurs droits imprescriptibles. Jamais il n'a pu être plus permis aux Charles, aux Henris, aux Frédéricis, aux Edouards, aux Louis, qu'à Jules César de régner. C'est un crime d'être roi. C'était même un crime d'être roi constitutionnel, car la nation n'avait point accepté la Constitution. Il n'y a qu'une seule supposition dans laquelle il puisse être légitime de régner : c'est lorsqu'un peuple se dé-

pouille formellement de ses droits, pour en faire la cession à un seul homme, non pas seulement comme le firent les Etats généraux de Danemark en 1660, mais lorsque le peuple tout entier a passé ou du moins ratifié lui-même cette procuration de sa souveraineté. Encore ne pourrait-il obliger la génération suivante, car la mort éteint tout droit. C'est à ceux qui existent et qui sont en possession de cette terre à y faire la loi à leur tour : autrement, que les morts sortent de leurs tombeaux et viennent maintenir leurs actes contre les vivants qui les abrogent ! Toute autre royauté ne s'exerce sur le peuple qu'à la charge de l'insurrection, comme les brigands règnent aussi dans les bois à la charge de la peine prévôtale. Et après que nous avons insurgé et recouvré nos droits, venir opposer des lois féodales, ou même la Constitution aux Français républicains, c'est opposer le code noir aux nègres vainqueurs des blancs. Nos commettants ne nous ont point envoyés ici pour suivre ces lois féodales et cette prétendue Constitution, mais pour l'abolir ou plutôt pour déclarer qu'elle n'exista jamais, et ressaisir la nation de sa souveraineté usurpée. Ou nous sommes vraiment républicains, alors élevons-nous à la hauteur de ces idées républicaines ; ou ne nous faisons point géants, si nous ne sommes que des pygmées. Pour le droit des gens, Louis XVI était un tyran, en

état de révolte contre la nation, et un criminel digne de mort, comme roi, même comme roi constitutionnel; et les Français n'ont pas plus besoin de lui faire le procès qu'Hercule au sanglier d'Erymante, ou les Romains à Tarquin ou à César, qui se croyait aussi un dictateur constitutionnel.

Mais ce n'est pas seulement un roi, c'est un criminel chargé de forfaits, que nous avons à punir en sa personne.

N'attendez pas de moi que je me livre à une exagération outrée, que je le qualifie de Néron, comme j'ai entendu faire à ceux qui ont opiné le plus favorablement pour lui. Je sais que Louis XVI avait des inclinations de tigre; et si nous exercions ces jugements que Montesquieu appelle des jugements de mœurs comme celui de l'aréopage, condamnant à mort un enfant pour avoir crevé les yeux à un oiseau; si nous avions un aréopage, il eût pu cent fois condamner cet homme comme déshonorant l'espèce humaine par les caprices de ses folles cruautés. Mais puisque ce n'est point les faits de sa vie privée, mais les crimes de son règne que nous jugeons, il faut avouer que cette longue suite d'accusations contre Louis que nous ont présentées notre Comité et nos orateurs, en le rendant mille fois digne de mort, n'offriront point pourtant à la postérité les horreurs du règne de Néron, et présentent plutôt les crimes des constituants,

plutôt les crimes de la royauté, que de Louis Capet.

Ce qui rend le ci-devant roi justement odieux au peuple, ce sont ces quatre années de parjures, et de serments renouvelés sans cesse à la nation, à la face du ciel, tandis qu'il conspirait contre elle. La trahison fut toujours le crime le plus abominable devant toutes les nations. Elle a toujours été poursuivie de cette horreur que l'on a pour les poisons et les vipères, par la raison qu'il est impossible de s'en défendre. Aussi la loi des douze tables vouait aux furies le mandataire qui avait trompé la confiance de son commettant, et permettait à celui-ci de le tuer partout où il le rencontrerait. Aussi la fidélité à remplir ses engagements est-elle la seule vertu dont se piquent ceux qui ont renoncé à toutes les autres. C'est la seule qu'on retrouve dans la caverne des voleurs. C'est le dernier bien de la société, qui empêche celle des brigands de se dissoudre ; et tout le monde connaît le trait d'histoire de ces voleurs, chez qui était réfugié le prétendant après la bataille de Culloden, qui se firent tous pendre pour avoir volé des sommes assez peu considérables, tandis qu'aucun ne fut tenté de gagner, en violant sa parole, les trente mille livres sterling promises à celui qui découvrirait sa retraite.

C'est ce rapprochement qui peint le mieux

la royauté, en montrant combien ces cavernes même sont moins scélérates qu'un Louvre, puisque la maxime de tous les rois est celle de César : « Il est permis de violer sa foi pour régner ; » c'est ce que disait Antoine de Lève à Charles-Quint, dans son idiome religieux : « Si vous ne voulez pas être un scélérat, si vous avez une âme à sauver, renoncez à l'empire. » C'est ce que disait Machiavel, en des termes qui s'appliquaient d'une manière bien frappante à notre situation. Aussi n'ai-je pas manqué de citer, il y a un an, ce passage dans une pétition à l'Assemblée nationale : « Si pour rendre un peuple libre il fallait renoncer à la souveraineté, celui qui en aurait été revêtu, mériterait quelque excuse, et la nation serait injuste de trouver mauvais qu'il ne la trahit point parce qu'il est difficile et contre nature de tomber volontairement de si haut. » Tout cela prouve que les crimes de Louis XVI sont plutôt les crimes des constituants qui l'ont maintenu dans sa condition de roi, c'est-à-dire qui lui ont donné des patentes d'ennemi de la nation et de traître. Mais toutes ces considérations qui peuvent être bonnes pour affaiblir l'horreur de ces complots dans la postérité, ne sauraient devant la loi en faire adoucir le châtement. Eh quoi ! les juges puniraient-ils moins un brigand, parce que celui-ci aurait été élevé dans une caverne à croire que toutes les propriétés des passants

lui appartenait; parce que son éducation aurait tellement dépravé son naturel, qu'il n'aurait pu faire autre chose que ce métier de voleur? Sera-ce une raison pour que les trahisons d'un roi demeurent impunies, parce qu'il ne pouvait être qu'un traître, et pour ne point donner l'exemple aux nations d'abattre cet arbre, parce qu'il ne pouvait porter que des poisons?

En deux mots, par la déclaration des droits, par ce code éternel, immuable, ce code provisoire de toutes les sociétés jusqu'à leur entière organisation, jusqu'à ce que des lois particulières aient dérogé à ses lois générales et dont le peuple français a adopté avec transport et rétabli dans toute leur pureté les articles effacés par la rouille des siècles, par cet article qu'il a consacré comme la base de sa Constitution : « Que la loi est la même pour tous, soit qu'elle punisse, soit qu'elle protège, » Louis XVI dépouillé de son inviolabilité chimérique, ne saurait être regardé que comme un conspirateur qui, poursuivi par le peuple le 10 août, sur la commune renommée, est venu chercher un asile au milieu de nous, et au pied du trône et de la souveraineté nationale, dont la maison a été trouvée pleine de pièces de convictions de ses complots et de ses forfaits, que nous avons mis en état d'arrestation et écroué au Temple, et qu'il ne nous reste plus qu'à juger.

Mais qui jugera ce conspirateur? C'est une chose étonnante, inconcevable, que la torture à laquelle cette nouvelle question a mis les meilleures têtes de la Convention. Eloignés que nous sommes de la nature et des lois primitives de toute société, la plupart de nous n'ont pas cru qu'on pût juger un conspirateur sans un juré d'accusation, un juré de jugement et des juges qui appliquassent la loi, et tous ont imaginé un tribunal plus ou moins extraordinaire. C'est ainsi que nous ne sortons des anciennes ornières de l'usage, que pour tomber dans de nouvelles au lieu de suivre le chemin uni du bon sens. Qui jugera Louis XVI? Ce serait le peuple entier, s'il le pouvait, comme le peuple de Rome jugeait Manlius et Horace, sans se douter qu'il fallût un juré d'accusation, puis un juré de jugement, puis un tribunal qui appliquât la loi pour juger un coupable pris sur le fait. Mais comme on ne peut pas tenir les plaids de vingt-cinq millions d'hommes, il faut en revenir à la maxime de Montesquieu, « qu'un peuple libre fait tout ce qu'il peut par lui-même, et le reste par ses représentants et ses commissaires. » Or, à moins de nier l'évidence, qu'est-ce que la Convention nationale, sinon la commission nommée par le peuple français, pour juger le dernier roi, et faire la constitution de la nouvelle République?

On prétend que ce serait cumuler tous les

pouvoirs, les fonctions législatives et les fonctions judiciaires. Il faut bien que ceux qui ont le plus rebattu nos oreilles des dangers de cette cumulation de pouvoirs, ou se moquassent de notre simplicité de croire qu'ils respectaient ces limites, ou ne s'entendissent pas bien eux-mêmes. Car est-ce que les Assemblées constituante et législative n'ont pas fait cent fois elles-mêmes les fonctions de juges, soit en anéantissant la procédure du Châtelet et de tant d'autres tribunaux, soit en décrétant sur un si grand nombre de prévenus, qu'il y avait ou qu'il n'y avait lieu à accusation? Renvoyer d'accusation Mirabeau ou Philippe-Egalité, ou envoyer Lessart à Orléans, n'était-ce pas faire les fonctions de juges? J'en conclus que ces pondérateurs, comme Mirabeau les appelait, qui parlent sans cesse d'équilibre et de balancement de pouvoirs, ne croient pas eux-mêmes à ce qu'ils disent. Est-ce qu'on peut contester, par exemple, que la nation, puisqu'elle exerce la toute-puissance de la souveraineté, ne cumule pas tous les pouvoirs? Est-ce qu'on peut contester que la nation ne puisse déléguer, à son gré, telle portion de ses pouvoirs, et à qui bon lui semble? Est-ce qu'on peut nier que la nation nous ait revêtus, ici, cumulativement de ses pouvoirs, et pour juger Louis XVI et pour faire la Constitution? On peut parler de l'équilibre des pouvoirs, et de la nécessité de le

maintenir, quand le peuple, comme en Angleterre n'exerce sa souveraineté que dans le temps des élections.

Mais quand la nation, le souverain, est en activité permanente, comme autrefois à Athènes et dans Rome, et aujourd'hui en France, où le droit de sanctionner les lois est reconnu lui appartenir, et où il peut tous les jours s'assembler dans ses municipalités et sections, et révoquer ses mandataires infidèles; on ne voit plus cette grande nécessité de maintenir l'équilibre des pouvoirs alors que c'est le peuple qui, de son bras de fer, tient lui-même suspendu les deux plats de la balance, prêt à en précipiter les ambitieux et les traîtres qui voudraient la faire pencher du côté opposé à l'intérêt général. Il est évident que le peuple nous a envoyés ici pour juger le roi, et lui présenter une Constitution. La première de ces deux conditions est-elle donc si difficile à remplir? Et avons-nous autre chose à faire sur-le-champ que ce que fit le consul Brutus, quand le peuple le commit pour juger lui-même ses deux fils, et qu'il se servit de cette pierre de touche, comme il s'en sert aujourd'hui pour éprouver la Convention? Il les fit venir devant son tribunal, comme vous devez faire venir Louis XVI devant vous. Il leur produisit les preuves de leur conspiration, comme vous devez produire à Louis XVI cette multitude de preuves accablantes de ses

complots. Ils ne purent rien répondre à la déposition de l'esclave, comme Louis XVI ne pourra rien répondre à la correspondance de la Porte, et à cette foule de preuves écrites, qu'il soldait ses gardes du corps à Coblenz et trahissait la nation; et il ne vous restera plus qu'à prouver comme Brutus au peuple romain, que vous êtes dignes de commencer la République et sa Constitution, et à apaiser les mânes de cent mille citoyens qu'il a fait périr, en prononçant le même jugement : *I, lictor, deliga ad palum.*



LE
VIEUX CORDELIER

JOURNAL RÉDIGÉ

PAR CAMILLE DESMOULINS

DÉPUTÉ A LA CONVENTION, DOYEN DES JACOBINS



LE VIEUX CORDELIER

VIVRE LIBRE OU MOURIR!

N^o I^{er} 1

Quintidi frimaire, 2^e décade,

l'an II de la République une et indivisible (5 déc. 1793).

Dès que ceux qui gouvernent seront haïs, leurs
concurrents ne tarderont pas à être admirés.

(MACHIAVEL.)

O Pitt! je rends hommage à ton génie!
Quels nouveaux débarqués de France en Angleterre t'ont donné de si bons conseils, et

1 Lorsque Camille, cet artiste en révolution, s'aperçut que le sang humain coulait avec l'encre de ses pamphlets, ses entrailles s'émurent et sa sensibilité se souleva. Mérite vulgaire, et dont il ne faudrait faire honneur qu'à délicatesse de sa fibre. Mais ce qui fut son mérite propre, ce qui est sa gloire, c'est d'avoir voulu ramener la Révolution au respect de la conscience, c'est d'avoir appelé de la terreur à la justice, c'est d'avoir eu, à l'honneur éternel de sa mémoire, le courage de son émotion et de sa sensibilité; c'est d'avoir poussé ce cri de justice, qui a rempli et immortalisé les pages du *Vieux Cordelier*.

(MARC DUFRAISSE, *la Libre Recherche*, 1857.)

dès moyens si sûrs de perdre ma patrie? Tu as vu que tu échouerais éternellement contre elle, si tu ne t'attachais à perdre, dans l'opinion publique, ceux qui, depuis cinq ans, ont déjoué tous tes projets. Tu as compris que ce sont ceux qui t'ont toujours vaincu qu'il fallait vaincre; qu'il fallait faire accuser de corruption précisément ceux que tu n'avais pu corrompre, et d'attiédissement ceux que tu n'avais pu attédir. Avec quels succès, depuis la mort de Marat, tu as poussé les travaux du siège de leur réputation, contre ses amis, ses preux compagnons d'armes, et le navire Argo des vieux cordeliers!

C'est hier surtout, à la séance des jacobins, que j'ai vu tes progrès avec effroi, et que j'ai senti toute ta force, même au milieu de nous. J'ai vu, dans ce berceau de la liberté, un Hercule près d'être étouffé par tes serpents tricolores. Enfin, les bons citoyens, les vétérans de la Révolution, ceux qui en ont fait les cinq campagnes, depuis 1789, ces vieux amis de la liberté, qui, depuis le 12 juillet, ont marché entre les poignards et les poisons des aristocrates et des tyrans, les fondateurs de la République, en un mot, ont vaincu. Mais que cette victoire même leur laisse de douleur, en pensant qu'elle a pu être disputée si longtemps dans les jacobins! La victoire nous est restée parce qu'au milieu de tant de ruines de réputations colossales de civisme, celle de

Robespierre est debout; parce qu'il a donné la main à son émule de patriotisme, notre président perpétuel des anciens cordeliers, notre Horatius Coclès qui, seul, avait soutenu sur le pont tout l'effort de Lafayette et de ses quatre mille Parisiens assiégeant Marat, et qui semblait maintenant terrassé par le parti de l'étranger. Déjà fort du terrain gagné pendant la maladie et l'absence de Danton, ce parti, dominateur insolent dans la société, au milieu des endroits les plus touchants, les plus convaincans de sa justification, dans les tribunes, huit, et dans le sein de l'assemblée, secouait la tête, et souriait de pitié, comme au discours d'un homme condamné par tous les suffrages. Nous avons vaincu cependant, parce qu'après le discours foudroyant de Robespierre dont il semble que le talent grandisse avec les dangers de la République, et l'impression profonde qu'il avait laissée dans les âmes, il était impossible d'oser élever la voix contre Danton, sans donner, pour ainsi dire, une quittance publique des guinées de Pitt. Robespierre, les oisifs que la curiosité avait amenés hier à la séance des jacobins, et qui ne cherchaient qu'un orateur et un spectacle, en sont sortis ne regrettant plus ces grands acteurs de la tribune, Barnave et Mirabeau, dont tu fais oublier souvent talent de la parole. Mais la seule louange digne de ton cœur, est celle que t'ont donnée

tous les vieux cordeliers, ces glorieux confesseurs de la liberté, décrétés par le Châtelet et par le tribunal du sixième arrondissement, et fusillés au Champ de Mars. Dans tous les autres dangers dont tu as délivré la République, tu l'as sauvée seul.

Le nocher, dans son art, s'instruit pendant l'orage.

Je me suis instruit hier; j'ai vu le nombre de nos ennemis; leur multitude m'arrache de l'hôtel des Invalides, et me ramène au combat. Il faut écrire; il faut quitter le crayon lent de l'histoire de la Révolution, que je traçais au coin du feu, pour reprendre la plume rapide et haletante du journaliste, et suivre, à bride abattue le torrent révolutionnaire. Député consultant que personne ne consultait plus depuis le 3 juin, je sors de mon cabinet et de ma chaise à bras, où j'ai eu tout le loisir de suivre, par le menu, le nouveau système de nos ennemis dont Robespierre ne vous a présenté que les masses, et que ses occupations au Comité du salut public ne lui ont pas permis d'embrasser, comme moi, dans son entier. Je sens de nouveau ce que je disais, il y a un an, combien j'ai eu tort de quitter la plume périodique, et de laisser le temps à l'intrigue de frelater l'opinion des départements et de corrompre cette mer immense par une foule de journaux. comme par autant

de fleuves qui y portaient sans cesse des eaux empoisonnées. Nous n'avons plus de journal qui dise la vérité, du moins toute la vérité. Je rentre dans l'arène avec toute la franchise et le courage qu'on me connaît.

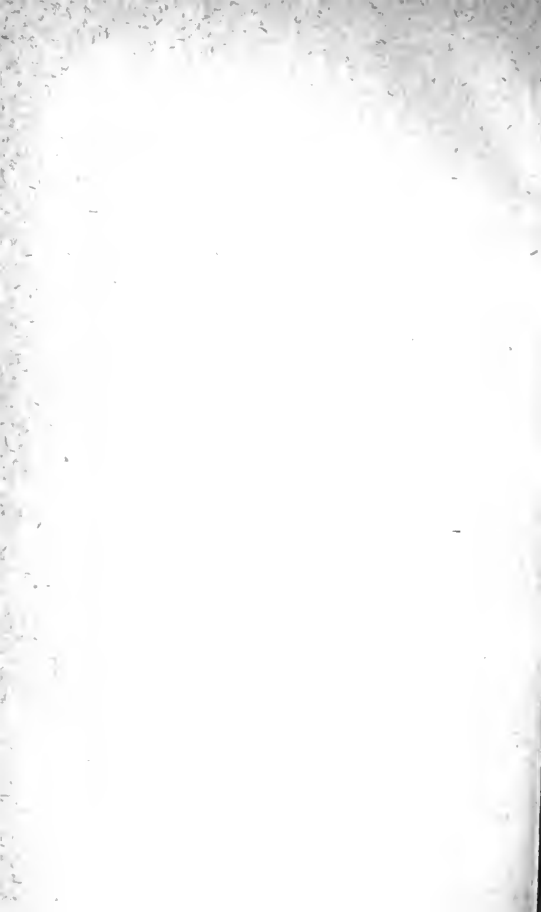
Nous nous moquions, il y a un an, avec grande raison, de la prétendue liberté des Anglais, qui n'ont pas la liberté indéfinie de la presse ; et cependant quel homme de bonne foi osera comparer aujourd'hui la France à l'Angleterre, pour la liberté de la presse ! Voyez avec quelle hardiesse le *Morning Chronicle* attaque Pitt et les opérations de la guerre ? Quel est le journaliste, en France, qui osât relever les bévues de nos comités, et des généraux, et des jacobins, et des ministres, et de la Commune, comme l'opposition relève celle du ministère britannique ? Et moi Français, moi Camille Desmoulins, je ne serai pas aussi libre qu'un journaliste anglais ! je m'indigne à cette idée. Qu'on ne dise pas que nous sommes en révolution, et qu'il faut suspendre la liberté de la presse pendant la Révolution. Est-ce que l'Angleterre, est-ce que toute l'Europe n'est pas aussi en état de révolution. Les principes de la liberté de la presse sont-ils moins sacrés à Paris qu'à Londres, où Pitt doit avoir une si grande peur de la lumière ? Je l'ai dit, il y a cinq ans, ce sont les fripons qui craignent les réverbères. Est-ce que, lorsque, d'une part, la servitude et la vénalité

tiendront la plume, et de l'autre, la liberté et la vertu, il peut y avoir le moindre danger que le peuple, juge dans ce combat, puisse passer du côté de l'esclavage? Quelle injure ce serait faire à la raison humaine, que de l'appréhender! Est-ce que la raison peut craindre le duel de la sottise? Je le répète, il n'y a que les contre-révolutionnaires, il n'y a que les traîtres, il n'y a que Pitt, qui puissent avoir intérêt à défendre, en France, la liberté la liberté même indéfinie de la presse; et la liberté, la vérité, ne peuvent jamais craindre l'écritoire de la servitude et du mensonge.

Je sais que, dans le maniement des grandes affaires, il est permis de s'écarter des règles austères de la morale; cela est triste, mais inévitable. Les besoins de l'Etat et la perversité du cœur humain rendent une telle conduite nécessaire, et ont fait de sa nécessité la première maxime de la politique. Si un homme en place s'avisait de dire tout ce qu'il pense, tout ce qu'il sait, il exposerait son pays à une perte certaine. Que les bons citoyens ne craignent donc point les écarts et l'intempérance de ma plume. J'ai la main pleine de vérités, et je me garderai bien de l'ouvrir en entier; mais j'en laisserai échapper assez pour sauver la France et la République, une et indivisible.

Mes collègues ont tous été si occupés et emportés par le tourbillon des affaires, les uns

dans des comités, les autres dans des missions, que le temps leur a manqué pour lire, je dirai presque pour méditer. Moi qui n'ai été d'aucune mission, d'aucun comité où l'on eût quelque chose à faire; qui, au milieu de cette surcharge de travaux de tous mes collègues montagnards, pour l'affermissement de la République, ai composé, presque à moi seul (qu'ils me passent l'expression), leur comité de lecteurs et de penseurs, me sera-il permis, au bout d'un an, de leur présenter le rapport de ce comité, de leur offrir les leçons de l'histoire, le seul maître, quoi qu'on en dise, de l'art de gouverner, et de leur donner les conseils que leur donneraient Tacite et Machiavel, les plus grands politiques qui aient jamais existé



LE VIEUX CORDELIER

N^o II ¹

Décadi 20 frimaire,
l'an II de la République, une et indivisible (10 déc. 1793).

On me reprochait sans cesse mon silence, et peu s'en fallait qu'on ne m'en fit un crime. Mais si c'est mon opinion, et non des flagorneries qu'on me demande, à quoi eût-il servi

¹ C'est le 5 qu'avait paru le premier numéro du *Vieux Cordelier*. Les terribles n'en furent pas contents; Robespierre n'en fut pas satisfait non plus, et il demeura convenu, entre Camille et lui, qu'avant de faire tirer sa feuille, le journaliste en soumettrait les épreuves à ce censeur paternel et infailible.

Aussi le deuxième numéro se ressent-il de l'influence du correcteur. C'est Robespierre, je n'en doute pas, qui inspira cette diatribe, violente, fanatique, contre Chaumette et Cloutz. Le jour où Camille porta la main sur Chaumette et sur Cloutz, il fit plus qu'une étourderie d'écolier soufflé par son « cher camarade » Robespierre, plus qu'une faute d'Etat; il commit une faute de cœur, un fratricide. L'histoire a-t-elle le droit d'être plus sévère encore? Camille aurait-il eu peur? Attaqué depuis longtemps aurait-il voulu donner des gages à ceux qui l'avaient lancé et relancé quelques jours auparavant? Aurait-il cherché son salut dans une lâcheté cruelle? Je n'ose le présumer. Mais il me sera bien permis de regretter sa victime, de déplorer la mort d'Anacharsis Cloutz. C'est un des crimes de la Terreur. Après cela, s'il était permis de trouver jolie la phrase qui égorge, ce pamphlet est admirable. C'est

de parier, pour dire à un si grand nombre de personnes : Vous êtes des insensés ou des contre-révolutionnaires, de me faire ainsi deux ennemis irréconciliables, l'amour-propre piqué, et la perfidie dévoilée, et de les déchaîner contre moi en pure perte, et sans profit pour la République ; car les insensés ne m'auraient pas cru, et je n'aurais pas changé les traîtres ? La vérité a son point de maturité, et elle était encore trop verte. Cependant je suis honteux d'être si long-temps poltron. Le silence de la circonspection peut commander aux autres citoyens, ses devoirs le défendent à un représentant. Soldat rangé en bataille, avec mes collègues, autour de la tribune, pour dire, sans crainte, ce que je crois de plus utile au Peuple français, me taire serait désertier. Aussi bien ce que j'ai fait, ce que j'ai écrit, depuis cinq ans, pour la Révolution ; mon amour inné pour le gouvernement républicain, seule constitution qui convienne à quiconque n'est pas indigne du nom d'homme ; deux frères, les seuls que j'avais, tués en combattant pour la liberté, l'un au siège de Maëstricht, et l'autre dans la Vendée, et ce dernier coupé en morceaux, par la haine que les royalistes

toujours la même verve ; jamais manche de poignard ne fut mieux sculpté, ciselé avec plus de goût, ni lame mieux affilée et plus artistement damasquinée. Mais c'est toujours un couteau.

(MARC DUFRAISSE, *la Libre Recherche*, 1857).

et les prêtres portent à mon nom; tant de titres à la confiance des patriotes, écartent de moi tout soupçon; et quand je vais visiter les plaies de l'Etat, je ne crains point que l'on confonde avec le stilet de l'assassin la sonde du chirurgien.

Dès le premier mois de notre session, il y a plus d'un an, j'avais bien reconnu quel serait désormais le plus grand danger, disons mieux, le seul danger de la République, et je m'exprimais dans un discours distribué à la Convention contre son décret du 27 octobre, rendu sur la motion de Gensonné, qui excluait les membres de toutes les fonctions publiques pendant six ans, piège grossier des girondins; Il ne reste plus à nos ennemis d'autre ressource que celle dont usa le sénat de Rome, quand, voyant le peu de succès de toutes ses batteries contre les Gracques, il s'avisa, dit Saint-Réal, de cet expédient pour perdre les patriotes : ce fut d'engager un tribun d'enchérir sur tout ce que proposerait Gracchus, et à mesure que celui-ci ferait quelque motion populaire, de tâcher d'en faire une bien plus populaire encore, et de tuer ainsi les principes et le patriotisme par les principes et le patriotisme poussés jusqu'à l'extravagance. Le jacobin Gracchus proposait-il le repeuplement et le partage de deux ou trois villes conquises, le ci-devant feuillant Drusus proposait d'en partager douze. Gracchus mettait-il le pain à

16 sous, Drusus mettait à 8 le maximum. Ce qui lui réussit si bien, que, dans peu, le forum trouvant que Gracchus n'était plus à la hauteur, et que c'était Drusus qui allait au pas, se refroidirent pour leur véritable défenseur qui, une fois dépopularisé, fut assommé d'un coup de chaise par l'aristocrate Scipion Nasica, dans la première insurrection morale.

J'étais tellement convaincu que ce n'est que de ce côté qu'on pourrait entamer les patriotes et la République, qu'un jour me trouvant au comité de défense générale, au milieu de tous les docteurs brissotins et girondins, au moment de la plus grande déflagration de leur colère contre Marat, et feignant de croire à leur amour pour la liberté : « Vous direz tout ce qu'il vous plaira, interrompis-je ; Marat, contre qui vous demandez un décret d'accusation, est peut-être le seul homme qui puisse sauver la République, d'un côté dont personne ne se doute, et qui est cependant la seule brèche praticable pour la contre-révolution. » A ce mot de brèche praticable pour la contre-révolution, vous eussiez vu Guadet, Brissot, Gensonné, qui d'ailleurs affectaient beaucoup de mépris pour mes opinions politiques, montrer, en croisant les bras tous à la fois, qu'ils renonçaient à la parole qu'auparavant ils s'étaient disputée, pour apprendre quel était ce côté faible de la place où Marat était notre seul retranchement, et me dire avec empresse-

ment de m'expliquer. Il était une heure ou deux. Le comité de défense générale était garni, en ce moment, d'un assez grand nombre de députés, et je ne doute pas qu'il ne se trouve de mes collègues qui se rappellent très bien cette conversation.

« Il n'y a qu'à rire de vos efforts, leur dis-je, contre la Montagne, tant que vous nous attaquez par le marais et le côté droit. On ne peut nous prendre que par les hauteurs, et en s'emparant du sommet comme d'une redoute, c'est-à-dire en captant les suffrages d'une multitude imprudente, inconstante, par des motions plus populaires encore que celles des vieux cordeliers, en suscitant des patriotes plus chauds que nous, et de plus grands prophètes que Marat. Pitt commence à s'en douter, et je le soupçonne de nous avoir envoyé à la barre ces deux députations qui vinrent dernièrement avec des pétitions, telles que nous-mêmes, de la cime de la Montagne, paraissons tous des modérés, en comparaison. Ces pétitions, l'une, je crois, des boulangers, et l'autre de je ne me souviens pas quelle section, avaient d'abord été extrêmement applaudies des tribunes. Heureusement nous avons Marat qui, par sa vie souterraine et ses travaux infatigables, est regardé comme le maximum du patriotisme, et a cette possession d'état si bien établie, qu'il semblera toujours au peuple, qu'au delà de ce que propose Ma-

rat, il ne peut y avoir que délire et extravagances, et qu'eu delà de ses motions il faut écrire comme les géographes de l'antiquité, à l'extrémité de leurs cartes : Là, il n'y a plus de cités, plus d'habitations ; il n'y a que des déserts et des sauvages, des glaces ou des volcans. Aussi, dans ces deux occasions, Marat, qui ne manque point de génie en politique, et qui a vu d'abord où tendaient ces pétitions, s'est-il empressé de les combattre ; et il n'a eu besoin que de quelques mots, et presque d'un signe de tête, pour faire retirer aux tribunes leurs applaudissements. Voilà, concluais-je, le service immense que lui seul, peut-être, est en mesure de rendre à la République. Il empêchera toujours que la contre-révolution ne se fasse en bonnets rouges, et c'est la seule manière possible de la faire. »

Aussi, depuis la mort de ce patriote éclairé et à grand caractère, que j'osais appeler, il y a trois ans, le *divin* Marat, c'est la seule marche que tiennent les ennemis de la République ; et j'en atteste soixante de mes collègues ! Combien de fois j'ai gémi, dans leur sein, des funestes succès de cette marche ! Combien de fois, depuis trois mois, je les ai entretenus, en particulier, de mes frayeurs qu'ils traitaient de ridicules, quoique depuis la Révolution sept à huit volumes déposent en ma faveur que si je n'ai pas toujours bien connu les personnes, j'ai toujours bien jugé les événements ! Enfin,

Robespierre, dans un premier discours dont la Convention a décrété l'envoi à toute l'Europe, a soulevé le voile. Il convenait à son courage et à sa popularité d'y glisser adroitement, comme il a fait, le grand mot, le mot salubre, que Pitt a changé de batteries; qu'il *a entrepris de faire, par l'exagération, ce qu'il n'avait pu faire par le modérantisme, et qu'il y avait des hommes, patriotiquement contre-révolutionnaires*, qui travaillaient à former, comme Roland, l'esprit public et à pousser l'opinion en sens contraire, mais à un autre extrême, également fatal à la liberté. Depuis, dans deux discours non moins éloquents, aux jacobins, il s'est prononcé, avec plus de véhémence encore, contre les intrigants qui, par des louanges perfides et exclusives, se flattaient de le détacher de tous ses vieux compagnons d'armes, et du bataillon sacré des cordeliers, avec lequel il avait tant de fois battu l'armée royale. A la honte des prêtres, il a défendu le Dieu qu'ils abandonnaient lâchement. En rendant justice à ceux qui, comme le curé Meslier, abjuraient leur métier par philosophie, il a mis à leur place ces hypocrites de religion qui, s'étant faits prêtres pour faire bonne chère, ne rougissaient pas de publier eux-mêmes leur ignominie, en s'accusant d'avoir été si longtemps de vils charlatans, et venaient nous dire à la barre :

Citoyens, j'ai menti soixante ans pour mon ventre.

Quand on a trompé si longtemps les hommes, on abjure. Fort bien. Mais on cache sa nonte; on ne vient pas s'en parer, et on demande pardon à Dieu et à la Nation.

Il a mis à leur place ces hypocrites de patriotisme, qui, aristocrates dans l'Assemblée constituante, et évêques connus par leur fanatisme, tout à coup éclairés par la raison, montaient les premiers à l'assaut de l'église Saint-Roch, et par des farces indécentes et indignes de la majesté de la Convention, s'efforçaient de heurter tous les préjugés, et de nous présenter à l'Europe comme un peuple d'athées, qui, sans constitution comme sans principes, abandonnés à l'impulsion du patriote du jour et du jacobin à la mode, proscrivaient et persécutaient tous les cultes, dans le même temps qu'ils en juraient la liberté. A la tête de ces hommes, qui, plus patriotes que Robespierre, plus philosophes que Voltaire, se moquaient de cette maxime si vraie,

Si Dieu n'existait pas il faudrait l'inventer,

on distinguait Anacharsis Cloots, l'orateur du genre humain. Cloots est Prussien; il est cousin germain de ce Proly, tant dénoncé. Il a travaillé à la *Gazette universelle* où il a fait la guerre aux patriotes, je crois, dans le temps du Champ de Mars. C'est Guadet et Vergniaud qui ont été ses parrains, et l'ont fait naturaliser citoyen français, par décret de

l'Assemblée législative. Par reconnaissance, il a voté, dans les journaux, la régence au vertueux Roland. Après ce vote fameux, comment peut-il prendre tous les jours effrontément place à la cime de la Montagne? Le patriote Cloots, dans la grande question de la guerre, a offert 12 mille francs à la barre, en don patriotique, pour les frais de l'ouverture de la campagne, afin de faire prévaloir l'opinion de Brissot qui, comme Cloots, voulait faire la guerre au genre humain, et le municipaliser. Quoiqu'il ait des entrailles de père pour tous les hommes, Cloots semble en avoir moins pour les nègres; car, dans le temps, il combattait pour Barnave contre Brissot, dans l'affaire des colonies; ce qui montre une flexibilité de principes, et une prédilection pour les blancs, peu digne de l'ambassadeur du genre humain. En revanche, on ne peut donner trop d'éloges à son zèle infatigable à prêcher la République une et indivisible des quatre parties du monde, à sa ferveur de missionnaire jacobin, à vouloir guillotiner les tyrans de la Chine et du Monomotapa. Il n'a jamais manqué de dater ses lettres, depuis cinq ans, de Paris, chef-lieu du globe; et ce n'est pas sa faute, si les rois de Danemark, de Suède gardent la neutralité, et ne s'indignent pas que Paris se dise orgueilleusement la métropole de Stockholm et de Copenhague. Eh bien! c'est ce bon moⁿsignard qui, l'autre

jour, après souper, dans un accès de dévotion à la raison, et de ce qu'il appelle son *zèle pour la maison du seigneur genre humain*, courut, à onze heures du soir, éveiller, dans son premier somme, l'évêque Gobel, pour lui offrir ce qu'il appelait une couronne civique, et l'engager à se déprêtriser solennellement le lendemain à la barre de la Convention. Ce qui fut fait, et voilà comme notre Prussien Cloots donnait à la France ce signal de subversion et l'exemple de courir sus à tous les sacristains.

Certes je ne suis pas un *cagot*, et le champion des prêtres. Tous ont gagné leurs grands revenus, en apportant aux hommes un mal qui comprend tous les autres, celui d'une servitude générale, en prêchant cette maxime de saint Paul : *Obéissez aux tyrans* ; en répondant comme l'évêque O'Neal à Jacques I^{er}, qui lui demandait s'il pouvait puiser dans la bourse de ses sujets : « A Dieu ne plaise que vous ne le puissiez ; *vous êtes le soufflé de nos narines* ; » ou comme le Tellier à Louis XIV : *Vous êtes trop bon roi ; tous les biens de vos sujets sont les vôtres*. On a terminé le chapitre des prêtres et de tous les cultes qui se ressemblent, et sont tous également ridicules, quand on a dit que les Tartares mangent les excréments du grand Lama, comme des friandises sanctifiées. Il n'y a si vile tête d'oignon qui n'ait été révéérée à l'égal de Jupiter. Dans

le Mogol, il y a encore une vache qui reçoit plus de génuflexions que le bœuf Apis qui a sa crèche garnie de diamants, et son étable voûtée des plus belles pierreries de l'Orient, ce qui doit rendre Voltaire et Rousseau moins fiers de leurs honneurs du Panthéon; et Marc Polo nous fait voir les habitants du pays de Cardandan adorant chacun le plus vieux de la famille, et se donnant, par ce moyen, la commodité d'avoir un dieu dans la maison et sous la main. Du moins ceux-ci ont nos principes d'égalité, et chacun est dieu à son tour.

Nous n'avons pas le droit de nous moquer de tous ces imbéciles, nous, Européens, qui avons cru si longtemps « *que l'on gobait un Dieu, comme on avale une huître,* » et notre religion avait ce mal par-dessus les autres, que l'esclavage et le papisme sont deux frères qui se tiennent par la main, qu'ils ne sont jamais entrés dans un pays l'un sans l'autre. Aussi tous les Etats libres, en tolérant tous les cultes, ont-ils proscrit le papisme seul avec raison, la liberté ne pouvant permettre une religion qui fait de la servitude un de ses dogmes. J'ai donc toujours pensé qu'il fallait retrancher au moins le clergé du corps politique, mais pour cela il suffisait d'abandonner le catholicisme à sa décrépitude, et le laisser finir de sa belle mort qui était prochaine. Il n'y avait qu'à laisser agir la raison et le ridicule sur l'entendement des peuples, et avec

Montaigne, regarder *les églises comme des petites-maisons d'imbéciles qu'il fallait laisser subsister* jusqu'à ce que la raison eût fait assez de progrès, *de peur que ces fous ne devinssent des furieux.*

Aussi ce qui m'inquiète, c'est de ne pas m'apercevoir assez des progrès de la raison humaine parmi nous. Ce qui m'inquiète, c'est que nos médecins politiques eux-mêmes ne comptent pas assez sur la raison des Français, pour croire qu'elle puisse être dégagée de tout culte. Il faut à l'esprit humain malade, pour le bercer, le lit, plein de songes, de la superstition; et à voir les processions, les fêtes qu'on institue, les autels et les saints sépulcres qui se lèvent, il me semble qu'on ne fait que changer de lit le malade; seulement on lui retire l'oreiller de l'espérance d'une autre vie. Comment le savant Cloots a-t-il pu ignorer qu'il faut que la raison et la philosophie soient devenues plus communes encore, plus populaires qu'elles ne le sont dans les départements, pour que les malheureux, les vieillards, les femmes puissent renoncer à leurs vieux autels, et à l'espérance qui les y attache? Comment peut-il ignorer que la politique a besoin de ce ressort; que Trajan n'eut tant de peines de subjuguier les Daces, que parce que, disent les historiens, à l'intrépidité des barbares ils joignaient une persuasion plus intime de l'existence du palais

d'Odin, où ils recevraient, à table, le prix de leur valeur. Comment peut-il ignorer que la liberté elle-même ne saurait se passer de cette idée d'un Dieu rémunérateur, et qu'aux Thermopyles, le célèbre Léonidas exhortait ses trois cents Spartiates, en leur promettant le brouet noir, la salade et le fromagè chez Pluton *apud inferos cœnaturi!* Comment peut-il ignorer que la terreur de l'armée victorieuse de Gabinus ne fut pas assez forte pour contenir le peuple d'Alexandrie, qui faillit exterminer ses légions, à la vue d'un chat tué par un soldat romain! Et dans le fameux soulèvement des paysans de Suède contre Gustave Ericson, toute leur pétition se réduisait à ce point : « Qu'on nous rende nos cloches. » Ces exemples prouvent avec quelle circonspection on doit toucher au culte. Pour moi, je l'ai dit, le jour même où je vis Gobel venir à la barre avec sa double croix, qu'on portait en triomphe devant le philosophe Anaxagoras ¹, si ce n'était pas un crime de lèse-Montagne de soupçonner un président des jacobins et un procureur de la Commune, tels que Cloutier et Chaumette, je serais tenté de croire, qu'à la nouvelle de Barrère du 21 septembre, « la Vendée n'existe plus, » le roi de Prusse s'est écrié douloureusement : « Tous nos efforts échoueron! donc contre la République, puisque le noyau

¹ Chaumette.

de la Vendée est détruit, » et que l'adroit Lucchesini, pour le consoler, lui aura dit : « Héros invincible, j'imagine une ressource; laissez-moi faire. Je paierai quelques prêtres pour se dire charlatans; j'enflammerai le patriotisme des autres, pour faire une pareille déclaration. Il y a, à Paris, deux fameux patriotes qui seront très propres, par leurs talents, leur exagération, et leur système religieux bien connu, à nous seconder, et à recevoir nos impressions. Il n'est question que de faire agir nos amis, en France, auprès des deux grands philosophes, Anacharsis et Anaxagoras, de mettre en mouvement leur bile, et d'éblouir leur civisme par la riche conquête des sacristies. » J'espère que Chaumette ne se plaindra pas de ce numéro, et le marquis de Lucchesini ne peut parler de lui en termes plus honorables. « Anacharsis et Anaxagoras croiront pousser à la roue de la raison, tandis que ce sera à celle de la contre-révolution; et bientôt, au lieu de laisser mourir en France, de vieillesse et d'inanition, le papisme, prêt à rendre le dernier soupir sans procurer à nos ennemis aucun avantage, puisque le trésor des sacristies ne pouvait échapper à Cambon, par la persécution et l'intolérance contre ceux qui voudraient messer et être messés, je vous répons de faire passer force recrues constitutionnelles à Lescure et à la Roche-Jacquelin. »

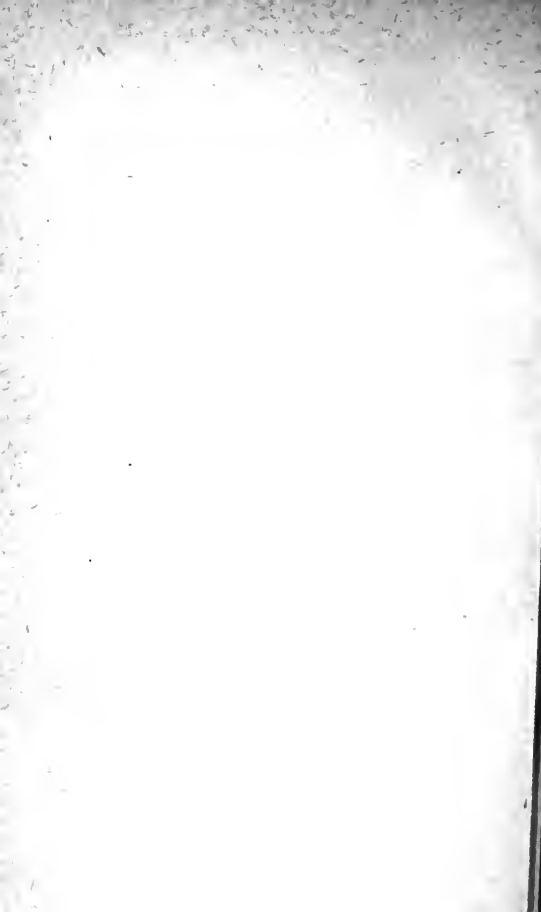


TABLE DES MATIÈRES

du

TOME DEUXIÈME

	Pages.
Épître à Nosseigneurs de Toulouse.	5
Le Discours de la Lanterne.	7
Appendice I.	63
— II.	67
— III.	69
— IV.	70
Correspondance.	81
Portefeuille de Lucile.	139
Acte de naissance d'Horace Desmoulins.	143
Opinion sur le jugement de Louis XVI.	147
Le vieux Cordelier. I.	167
— II.	177



BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

COLLECTION DES MEILLEURS AUTEURS ANCIENS ET MODERNES

OEUVRES

DE

CAMILLE DESMOULINS

TOME III ET DERNIER



PARIS

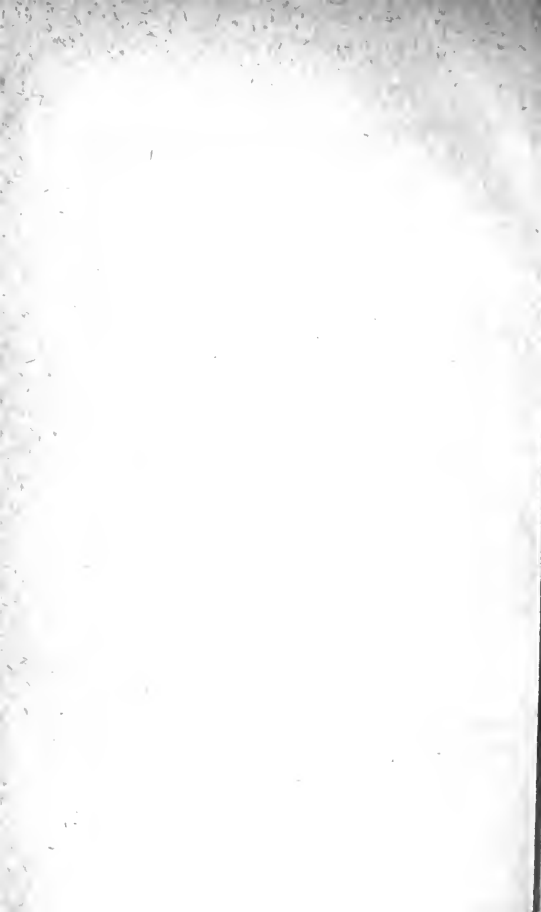
AIRIE DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

2, RUE DE VALOIS, PALAIS-ROYAL, 2

--

1879

Tous droits réservés



LE VIEUX CORDELIER

N° III¹

Quintidi frimaire, 3^e décade,
Fan II de la République, une et indivisible (15 déc. 1793).

Une différence entre la monarchie et la république, qui suffirait seule pour faire repousser avec horreur, par les gens de bien, le gouvernement monarchique, et lui faire préférer la république, quoi qu'il en coûte pour l'établir, c'est que si, dans la démocratie, le peuple peut être trompé, du moins c'est la vertu qu'il aime, c'est le mérite qu'il croit élever aux places, au lieu que les coquins sont

¹ Un flot invincible montait, comme une puissante marée, une émotion générale de pitié et de clémence. Le 13 décembre, une foule de femmes vinrent pleurer à la barre de la Convention, prier pour leurs maris, leurs fils. Le 15, la grande voix du temps, le mobile artiste qui avait devancé, annoncé les grands mouvements de la République, Desmoulins lança le n° 3 du *Vieux Cordelier*. Simple traduction de Tacite, pour répondre aux détracteurs de la République, à ceux qui pourraient trouver

l'essence de la monarchie. Les vices, les pirateries et les crimes qui sont la maladie des républiques, sont la santé des monarchies. Le cardinal de Richelieu l'avoue dans son testament politique, où il pose en principe, que le roi doit éviter de se servir des gens de bien. Avant lui, Salluste avait dit : « Les rois
« ne sauraient se passer de s'fripons, et, au con-
« traire, ils doivent avoir peur et se méfier de
« la probité. » Ce n'est donc que dans la démocratie que le bon citoyen peut raisonnablement espérer de voir cesser le triomphe de l'intrigue et du crime; et pour cela le peuple

est un peu dur; il leur conte la Terreur de Tibère et de Domitien; elle ressemble si fort à la nôtre, que cette apologie parait ce qu'elle est, une satire.

(MICHELET, *Rév. fr.*, t. VII.)

Pour que le troisième numéro du *Vieux Cordelier* devînt une arme empoisonnée aux mains des ennemis de la Révolution, il suffisait qu'on pût dire avec un certain degré de vraisemblance, que c'était bien son règne que Camille, s'abritant sous une grande ombre, avait entendu décrire. Et ce danger l'ignorait-il? Non, puisqu'il protestait d'avance contre les rapprochements que la malignité trouverait entre celui où il vivait et celui dont il avait emprunté le tableau à Tacite. Aussi qu'arriva-t-il? Que l'apparition de ce troisième numéro, le 25 frimaire, fut le signal d'un immense scandale. Tous les contre-révolutionnaires battirent des mains, tous affectèrent de répandre que Camille Desmoulins venait de tracer l'histoire de son époque; sans le vouloir, le généreux, mais téméraire écrivain avait, en rendant l'espoir à l'innocence, servi les calculs de la haine.

(L. BLANC, *Rév. fr.*, t. X.)

n'a besoin que d'être éclairé : c'est pourquoi, afin que le règne d'Astrée revienne, je reprends la plume, et je veux aider le père Duchesne à éclairer mes concitoyens, et à répandre les semences du bonheur public.

Il y a encore cette différence entre la monarchie et la république, que les règnes des plus méchants empereurs, Tibère, Claude, Néron, Caligula, Domitien, eurent d'heureux commencements. Tous les règnes ont la *joyeuse entrée*.

C'est par ces réflexions que le patriote répond d'abord au royaliste, riant sous cape de l'état présent de la France, comme si cet état violent et terrible devait durer : Je vous entends, messieurs les royalistes, narguer tout bas les fondateurs de la république, et comparer le temps de la Bastille. Vous comptez sur la franchise de ma plume, et vous vous faites un plaisir malin de la suivre, esquissant fidèlement le tableau de ce dernier semestre. Mais je saurai tempérer votre joie, et animer les citoyens d'un nouveau courage. Avant de mener le lecteur aux Breteaux, et sur la place de la Révolution, et de les lui montrer inondés du sang qui coula, pendant ces six mois, pour l'éternel affranchissement d'un peuple de vingt-cinq millions d'hommes, et non encore lavés par la liberté et le bonheur public, je vais commencer par reporter les yeux de mes concitoyens sur les règnes des Césars, et

sur ce fleuve de sang, sur cet égout de corruption et d'immondices coulant perpétuellement sous la monarchie.

Muni de ce numéro préliminaire, le souscripteur, fût-il doué de la plus grande sensibilité, se soutiendra facilement, pendant la traversée qu'il entreprend avec moi de ce période de la révolution. Dans le combat à mort que se livrent, au milieu de nous, la république et la monarchie, et dans la nécessité que l'une ou l'autre remportât une victoire sanglante, qui pourra gémir du triomphe de la république, après avoir vu la description que l'histoire nous a laissée du triomphe de la monarchie; après avoir jeté un coup d'œil sur la copie ébauchée et grossière des tableaux de Tacite, que je vais présenter à l'honorable cercle de mes abonnés?

« Après le siège de Pérouse, disent les historiens, malgré la capitulation, la réponse d'Auguste fut : « Il vous faut tous périr. » Trois cents des principaux citoyens furent conduits à l'autel de Jules César, et là, égorgés le jour des ides de mars; après quoi le reste des habitants fut passé pêle-mêle au fil de l'épée, et la ville, une des plus belles de l'Italie, réduite en cendres, et autant effacée qu'Herculanum de la surface de la terre. « Il y avait anciennement à Rome, dit Tacite, une loi qui spécifiait les crimes d'état et de lèse-majesté, et portait peine capitale. Ces crimes de lèse-

« majesté, sous la république, se réduisaient
« à quatre sortes : si une armée avait été aban-
« donnée dans un pays ennemi ; si l'on avait
« excité des séditions ; si les membres des
« corps constitués avaient maladministrés
« affaires et les deniers publics ; si la majesté
« du peuple romain avait été avilie. Les empe-
« reurs n'eurent besoin que de quelques arti-
« cles additionnels à cette loi pour envelopper
« et les citoyens et les cités entières dans la
« proscription. Auguste fut le premier exten-
« deur de cette loi de lèse-majesté, dans laquelle
« il comprit les écrits qu'il appelait contre-révo-
« lutionnaires ¹. » Sous ses successeurs, et
bientôt les extensions n'eurent plus de bornes.
Dès que des propos furent devenus des crimes
d'Etat, de là il n'y eut qu'un pas pour chan-
ger en crimes les simples regards, la tristesse,
la compassion, les soupirs, le silence même.

« Bientôt ce fut un crime de lèse-majesté
ou de contre-révolution à la ville de Nursia,
d'avoir élevé un monument à ses habitants,
morts au siège de Modène, en combattant
cependant sous Auguste lui-même, mais parce

¹ Je préviens que ce numéro n'est, d'un bout à l'autre,
qu'une traduction littérale des historiens. J'ai cru inutile
de le surcharger des citations. Toutefois, au risque de pas-
ser pour pédant, je citerai, parfois, le texte, afin d'ôter
tout prétexte à la malignité d'empoisonner mes phrases,
et de prétendre ainsi que ma traduction d'un auteur mort
il y a quinze cents ans est un crime de contre-révolution.

qu'alors Auguste combattait avec Brutus, et Nursia eut le sort de Pérouse.

« Crime de contre-révolution à Libon Drusus d'avoir demandé aux diseurs de bonne aventure, s'il ne posséderait pas un jour de grandes richesses. Crime de contre-révolution au journaliste Cremutius Cordus, d'avoir appelé Brutus et Cassius les derniers des Romains. Crime de contre-révolution à un des descendants de Cassius, d'avoir chez lui un portrait de son bisaïeul. Crime de contre-révolution à Mamercus Scaurus, d'avoir fait une tragédie où il y avait tel vers à qui l'on pouvait donner deux sens. Crime de contre-révolution à Torquatus Silanus, de faire de la dépense. Crime de contre-révolution à Petreïus, d'avoir eu un songe sur Claude. Crime de contre-révolution à Appius Silanus, de ce que la femme de Claude avait eu un songe sur lui. Crime de contre-révolution à Pomponius, parce qu'un ami de Séjan était venu chercher un asile dans une de ses maisons de campagne. Crime de contre révolution d'être allé à la garde-robe sans avoir vidé ses poches, et en conservant dans son gilet un jeton à face royale, ce qui était un manque de respect à la figure sacrée des tyrans. Crime de contre-révolution, de se plaindre des malheurs du temps, car c'était faire le procès du gouvernement. Crime de contre-révolution de ne pas invoquer le génie divin de Caligula. Pour y

avoir manqué, grand nombre de citoyens furent déchirés de coups, condamnés aux mines ou aux bêtes, quelques-uns même sciés par le milieu du corps. Crime de contre-révolution à la mère du consul Fusius Geminus, d'avoir pleuré la mort funeste de son fils.

« Il fallait montrer de la joie de la mort de son ami, de son parent, si l'on ne voulait s'exposer à périr soi-même. Sous Néron, plusieurs dont il avait fait mourir les proches allaient en rendre grâce aux Dieux; ils illuminaient. Du moins il fallait avoir un air de contentement, un air ouvert et calme. On avait peur que la peur même ne rendit coupable.

« Tout donnait de l'ombrage au tyran. Un citoyen avait-il de la popularité; c'était un rival du prince, qui pouvait susciter une guerre civile. *Studia civium in se verteret et si multi idem audcant, bellum esse.* Suspect.

« Fuyait-on au contraire la popularité, et se tenait-on au coin de son feu; cette vie retirée vous avait fait remarquer, vous avait donné de la considération. *Quanto metu occultior, tanto famæ adeptus.* Suspect.

« Etiez-vous riche; il y avait un péril imminent que le peuple ne fût corrompu par vos largesses. *Auri vim atque opes Plauti principi infensas.* Suspect.

« Etiez-vous pauvre; comment donc! in-

vincible empereur, il faut surveiller de plus près cet homme. Il n'y a personne d'entreprenant comme celui qui n'a rien. *Syllam inopem, undè præcipuam audaciam*. Suspect.

« Etiez-vous d'un caractère sombre, mélancolique, ou mis en négligé; ce qui vous affligeait, c'est que les affaires publiques allaient bien. *Hominem bonis publicis mæstum*. Suspect.

« Si, au contraire, un citoyen se donnait du bon temps et des indigestions, il ne se divertissait que parce que l'empereur avait eu cette attaque de goutte qui heureusement ne serait rien; il fallait lui faire sentir que sa majesté était encore dans la vigueur de l'âge. *Reddendam pro intempestivâ licentiâ mæstam et funebrem noctem quâ sentiat vivere Vitellium et imperare*. Suspect.

« Etait-il vertueux et austère dans ses mœurs; bon! nouveau Brutus, qui prétendait par sa pâleur et sa perruque de Jacobin, faire la censure d'une cour aimable et bien frisée. *Gliscere æmulos Brutorum vultûs rigidi et tristis quo tibi lasciviam exprobrent*. Suspect

« Etait-ce un philosophe, un orateur ou un poète; il lui convenait bien d'avoir plus de renommée que ceux qui gouvernaient! Pouvaient-on souffrir qu'on fit plus d'attention à l'auteur, aux quatrièmes, qu'à l'empereur

dans sa loge grillée? *Virginium et Rufum claritudo nominis.* Suspect.

« Enfin, s'était-on acquis de la réputation à la guerre; on n'en était que plus dangereux par son talent. Il y a de la ressource avec un général inepte. S'il est traître, il ne peut pas si bien livrer une armée à l'ennemi, qu'il n'en revienne quelqu'un. Mais un officier du mérite de Corbulon ou d'Agriola, s'il trahissait, il ne s'en sauverait pas un seul. Le mieux était de s'en défaire : Au moins, Seigneur, ne pouvez-vous vous dispenser de l'éloigner promptement de l'armée. *Multa militari famâ meum fecerat.* Suspect.

« On peut croire que c'était bien pis, si on était petit-fils ou allié d'Auguste : on pouvait avoir un jour des prétentions au trône. *Nobilem et quod tunc spectaretur à Cæsarum posteris!* Suspect.

« Et tous ces suspects, sous les empereurs, n'en étaient pas quittes, comme chez nous, pour aller aux Madelonnettes, aux Irlandais, ou à Sainte-Pélagie. Le prince leur envoyait l'ordre de faire venir leur médecin ou leur apothicaire, et de choisir dans les vingt-quatre heures, le genre de mort qui leur plairait le plus. *Missus centurio qui maturaret eum.* »

C'est ainsi qu'il n'était pas possible d'avoir aucune qualité, à moins qu'on n'en eût fait un instrument de la tyrannie, sans éveiller la jalousie du despote, et sans s'exposer à une

perte certaine. C'était un crime d'avoir une grande place, ou d'en donner sa démission; mais le plus grand de tous les crimes était d'être incorruptible. Néron avait tellement détruit tout ce qu'il y avait de gens de bien, qu'après s'être défait de Thræsea et de Soranus il se vantait d'avoir aboli jusqu'au nom de la vertu sur la terre. Quand le sénat les avait condamnés, l'empereur lui écrivait une lettre de remerciement de ce qu'il avait fait périr *un ennemi de la République*; de même qu'on avait vu le tribun Clodius élever un *autel à la liberté* sur l'emplacement de la maison rasée de Cicéron, et le peuple crier: *Vive la liberté*.

L'un était frappé à cause de son nom ou de celui de ses ancêtres; un autre, à cause de sa belle maison d'Albe; Valerius Asiaticus, à cause que ses jardins avaient plu à l'impératrice; Statilius, à cause que son visage lui avait déplu; et une multitude, sans qu'on en pût deviner la cause. Toranius, le tuteur, le vieux ami d'Auguste, était proscrit par son pupille, sans qu'on sût pourquoi, sinon qu'il était homme de probité, et qu'il aimait sa patrie. Ni la préture, ni son innocence ne purent garantir Quintus Gellius des mains sanglantes de l'exécuteur; et cet Auguste, dont on a tant vanté la clémence, lui arrachait les yeux de ses propres mains. On était trahi et poignardé par ses esclaves, ses ennemis; et si on n'avait point d'ennemi, on trouvait pour

assassin un hôte, un ami, un fils. En un mot, sous ces règnes, la mort naturelle d'un homme célèbre, ou seulement en place, était si rare, que cela était mis dans les gazettes comme un événement, et transmis par l'historien à la mémoire des siècles. « Sous ce consulat, dit notre annaliste, il y eut un pontife, « Pison, qui mourut dans son lit, ce qui parut « tenir du prodige. »

La mort de tant de citoyens innocents et recommandables semblait une moindre calamité que l'insolence et la fortune scandaleuse de leurs meurtriers et de leurs dénonciateurs. Chaque jour, le délateur sacré et inviolable faisait son entrée triomphale dans le palais des morts, en recueillait quelque riche succession. Tous ces dénonciateurs se paraient des plus beaux noms, se faisaient appeler Cotta, Scipion, Régulus, Cassius, Severus. La délation était le seul moyen de parvenir, et Régulus fut fait trois fois consul pour ses dénonciations. Aussi tout le monde se jetait-il dans une carrière des dignités si large et si facile, et pour se signaler par un début illustre, et faire ses caravanes de délateur, le marquis Serenus intentait une accusation de contre-révolution contre son vieux père, déjà exilé; après quoi, il se faisait appeler fièrement Brutus.

Tels accusateurs, tels juges. Les tribunaux, protecteurs de la vie et des propriétés, étaient

devenus des boucheries où ce qui portait le nom de supplice et de confiscation n'était que vol et assassinat.

S'il n'y avait pas moyen d'envoyer un homme au tribunal, on avait recours à l'assassinat et au poison. Celer, Oélius, la fameuse Locuste, le médecin Anicet, étaient des empoisonneurs de profession, patentés, voyageant à la suite de la cour, et une espèce de grands officiers de la couronne. Quand ces demi-mesures ne suffisaient pas, le tyran recourait à une proscription générale. C'est ainsi que Caracalla, après avoir tué de ses mains son frère Géta, déclarait ennemis de la république tous ses amis et partisans, au nombre de vingt mille; et Tibère, ennemis de la république, tous les amis et partisans de Séjan, au nombre de trente mille. C'est ainsi que Sylla, dans un seul jour, avait interdit le feu et l'eau à soixante-dix mille Romains. Si un lion empereur avait eu une cour et une garde prétorienne de tigres et de panthères, ils n'eussent pas mis plus de personnes en pièces que les délateurs, les affranchis, les empoisonneurs et les coupe-jarrets des Césars; car la cruauté causée par la faim cesse avec la faim, au lieu que celle causée par la crainte, la cupidité et les soupçons des tyrans, n'a point de bornes. Jusqu'à quel degré d'avilissement et de bassesse l'espèce humaine ne peut-elle donc pas descendre, quand on pense

que Rome a souffert le gouvernement d'un monstre qui se plaignait que son règne ne fût point signalé par quelque calamité, peste, famine, tremblement de terre; qui enviait à Auguste le bonheur d'avoir eu, sous son empire, une armée taillée en pièces; et au règne de Tibère, les désastres de l'amphithéâtre de Fidènes, où il avait péri cinquante mille personnes; et, pour tout dire en un mot, qui souhaitait que le peuple romain n'eût qu'une seule tête, pour le mettre en masse à la fenêtre!

Que les royalistes ne viennent pas me dire que cette description ne conclut rien, que le règne de Louis XVI ne ressemblait point à celui des Césars. S'il n'y ressemblait point, c'est que chez nous, la tyrannie, endormie depuis longtemps au sein des plaisirs, et se reposant sur la solidité des chaînes que nos pères portaient depuis quinze cents ans, croyait n'avoir plus besoin de la terreur, seul instrument des despotes, dit Machiavel, et instrument tout-puissant sur des âmes basses, timides, et faites pour l'esclavage. Mais aujourd'hui que le peuple s'est réveillé, et que l'épée de la République a été tirée contre les monarchies, laissez la royauté remettre le pied en France; c'est alors que ces médailles de la tyrannie, si bien frappées par Tacite, et que je viens de mettre sous les yeux de mes concitoyens, seront la vivante image de ce

qu'ils auront à souffrir de maux pendant cinquante ans. Et faut-il chercher des exemples si loin? Les massacres du Champ-de-Mars et de Nancy; ce que Robespierre racontait l'autre jour aux Jacobins, des horreurs que les Autrichiens ont commises aux frontières, les Anglais à Gênes, et les royalistes à Fougères et dans la Vendée, et la violence seule des partis, montrent assez que le despotisme, rentré furieux dans ses possessions détruites, ne pourrait s'y affermir qu'en régnant comme les Octave et les Néron. Dans ce duel entre la liberté et la servitude, et dans la cruelle alternative d'une défaite mille fois plus sanglante que notre victoire, outrer la Révolution avait donc moins de péril, et valait encore mieux que de rester en deçà, comme l'a dit Danton, et il a fallu, avant tout, que la République s'assurât du champ de bataille.

D'ailleurs tout le monde conviendra d'une vérité. Quoique Pitt sentant cette nécessité où nous étions réduits, de ne pouvoir vaincre sans une grande effusion de sang, ait changé tout à coup de batteries, et, profitant habilement de notre situation, ait fait tous ses efforts pour donner à notre liberté l'attitude de la tyrannie, et tourner ainsi contre nous la raison et l'humanité du dix-huitième siècle, c'est-à-dire, les armes mêmes avec lesquelles nous avons vaincu le despotisme; quoique Pitt, depuis la grande victoire de la Monta-

gne, le 20 janvier, se sentant trop faible pour empêcher la liberté de s'établir en France, en la combattant de front, ait compris que le seul moyen de la diffamer et de la détruire était d'en prendre lui-même le costume et le langage; quoique en conséquence de ce plan il ait donné à tous ses agents, à tous les aristocrates, l'instruction secrète de s'affubler d'un bonnet rouge, de changer la culotte étroite contre le pantalon, et de se faire des patriotes énergumènes; quoique le patriote Pitt, devenu jacobin, dans son ordre à l'armée invisible qu'il solde parmi nous, l'ait conjurée de demander, comme le marquis de Montaut, cinq cents têtes dans la Convention. et que l'armée du Rhin fusillât la garnison de Mayence; de demander, comme une certaine pétition, qu'on fit tomber neuf cent mille têtes; comme un certain réquisitoire, qu'on embastillât la moitié du peuple français comme suspect; et, comme une certaine motion, qu'on mit des barils de poudre sous ces prisons innombrables, et à côté une mèche permanente; quoique le sans-culotte Pitt ait demandé qu'au moins, par amendement, on traitât tous ces prisonniers avec la dernière rigueur; qu'on leur refusât toutes les commodités de la vie, et jusqu'à la vue de leurs pères, de leurs femmes et de leurs enfants, pour les livrer eux et leur famille à la terreur et au désespoir; quoique cet habile ennemi ait sus

cité partout une nuée de rivaux à la Convention, et qu'il n'y ait aujourd'hui, en France, que les douze cent mille soldats de nos armées, qui, fort heureusement, ne fassent pas de lois; car les commissaires de la Convention font des lois; les départements, les districts, les municipalités, les sections, les comités révolutionnaires font des lois; et, Dieu me pardonne, je crois que les sociétés fraternelles en font aussi : malgré, dis-je, tous les efforts que Pitt a faits pour rendre notre République odieuse à l'Europe; pour donner des armes au parti ministériel contre le parti de l'opposition, à la rentrée du parlement; en un mot, pour réfuter le manifeste sublime de Robespierre¹. Malgré tant de guinées, qu'on me cite, disait Danton, un seul homme, fortement prononcé dans la Révolution, et en faveur de la République, qui ait été condamné à mort par le tribunal révolutionnaire? Le tribunal révolutionnaire, de Paris du moins, quand il a vu des faux témoins se glisser dans

¹ C'est avec de tels écrits qu'on vengerait l'honneur de la République, et qu'on débaucherait leurs peuples et leurs armées, aux despotes, bientôt réduits à la garde des nobles et des prêtres, leurs satellites naturels, si les *ultra révolutionnaires* et les bonnets rouges de Brissot et de Dumouriez ne gâtaient une si belle cause et ne fournissaient malheureusement à Pitt des faits pour répondre à ces belles paroles de Robespierre.

(Note de Desmoulins.)

son sein, et mettre l'innocent en péril, s'est empressé de leur faire subir la peine du talion. A la vérité, il a condamné pour des paroles et des écrits. Mais, d'abord, peut-on regarder comme de simples paroles le cri de *vive le Roi*, ce cri provocateur de sédition, et qui, par conséquent, même dans l'ancienne loi de la république romaine, que j'ai citée, eût été puni de mort? Ensuite, c'est dans la mêlée d'une révolution que ce tribunal a à juger des crimes politiques; et ceux même qui croient qu'il n'est pas exempt d'erreurs lui doivent cette justice, qu'en matière d'écrits il est plus attaché à l'intention qu'au corps du délit; et lorsqu'il n'a pas été convaincu que l'intention était contre-révolutionnaire, il n'a jamais manqué de mettre en liberté, non-seulement celui qui avait tenu les propos ou publié les écrits, mais même celui qui avait émigré.

Ceux qui jugent si sévèrement les fondateurs de la République ne se mettent pas à leur place. Voyez entre quels précipices nous marchons. D'un côté est l'exagération en moustaches, à qui il ne tient pas que, par ses mesures ultra-révolutionnaires, nous ne devenions l'horreur et la risée de l'Europe; d'un autre côté est le modérantisme en deuil, qui voyant les vieux Cordeliers ramer vers le bon sens, et tâcher d'éviter le courant de l'exagération, faisait hier, avec une armée de femmes,

le siège du comité de sûreté générale, et, me prenant au collet, comme j'y entrerais par hasard, prétendait que, dans le jour, la Convention ouvrit toutes les prisons, pour nous lâcher aux jambes, avec un certain nombre, il est vrai, de bons citoyens, une multitude de contre-révolutionnaires, enragés de leur détention. Enfin, il y a une troisième conspiration, qui n'est pas la moins dangereuse; c'est celle que Marat aurait appelée la conspiration des dindons : je veux parler de ces hommes qui, avec les intentions du monde les meilleures, étrangers à toutes les idées politiques, et, si je puis m'exprimer ainsi, scélérats de bêtise et d'orgueil, parce qu'ils sont de tel comité, ou qu'ils occupent telle place éminente, souffrent à peine qu'on leur parle; montagnards *d'industrie*, comme les appelle si bien d'Églantine, tout au moins montagnards de recrues, de la troisième ou quatrième réquisition, et dont la morgue ose traiter de mauvais citoyens des vétérans blanchis dans les armées de la République, s'ils ne fléchissent pas le genou devant leur opinion, et dont l'ignorance patriote nous fait encore plus de mal que l'habileté contre-révolutionnaire des Lafayette et des Dumouriez. Voilà les trois écueils dont les Jacobins éclairés voient que leur route est semée sans interruption : mais ceux qui ont posé la première pierre de la République doivent être déterminés à élever jus-

qu'au faite ce nouveau Capitole, ou à s'ensevelir sous ses fondements.

Pour moi, j'ai repris tout mon courage; et tant que j'aurai vécu, je n'aurai pas laissé déshonorer mon écritoire véridique et républicaine. Après ce numéro 3 du *Vieux Cordelier*, que Pitt vienne dire maintenant que je n'ai pas la liberté d'exprimer mon opinion autant que le *Morning Chronicle!* qu'il vienne dire que la liberté de la presse n'existe plus en France, même pour les députés à la Convention, après la lettre pleine d'affreuses vérités que vient de publier le courageux Philippeaux, quoiqu'on puisse lui reprocher d'y avoir trop méconnu les grands services du comité de salut public. Depuis que j'ai lu cet écrit véritablement sauveur, je dis à tous les patriotes que je rencontre : Avez-vous lu Philippeaux? Et je le dis avec autant d'enthousiasme que La Fontaine demandait : Avez-vous lu Baruch?

Oui, j'espère que la liberté de la presse va renaître toute entière. On a étrangement trompé les meilleurs esprits de la Convention sur les prétendus dangers de cette liberté. On veut que la terreur soit à l'ordre du jour, c'est-à-dire la terreur des mauvais citoyens : qu'on y mette donc la liberté de la presse; car elle est la terreur des fripons et des contre-révolutionnaires.

Loustalot, qu'on a trop oublié, et à qui il

n'a manqué, pour partager les honneurs divins de Marat, que d'être assassiné deux ans plus tard, ne cessait de répéter cette maxime d'un écrivain anglais : « Si la liberté de la « presse existait dans un pays où le despotisme le plus absolu réunit dans une seule « main tous les pouvoirs, elle suffirait seule « pour faire le contre-poids. » L'expérience de notre Révolution a démontré la vérité de cette maxime. Quoique la constitution de 89 eût environné le tyran de tous les moyens de corruption; quoique la majorité des deux premières assemblées nationales, corrompue par ses vingt-cinq millions et par les suppléments de liste civile, conspirât avec Louis XVI, et avec tous les cabinets de l'Europe, pour étouffer notre liberté naissante; il a suffi d'une poignée d'écrivains courageux pour mettre en fuite des milliers de plumes vénales, déjouer tous les complots, et amener la journée du 10 août et la République, presque sans effusion de sang, en comparaison de ce qu'il en a coulé depuis. Tant que la liberté indéfinie de la presse a existé, il nous a été facile de tout prévoir, de tout prévenir. La liberté, la vérité, le bon sens ont battu l'esclavage, la sottise et le mensonge, partout où ils les ont rencontrés. Mais est venu le *vertueux* Roland qui, en faisant de la poste des filets de Saint-Cloud que le ministre seul avait droit de lever, et ne laissant passer que les écrits brissotins, a attenté

le premier à la circulation des lumières, et a amoncelé sur le Midi ces ténèbres et ces nuages d'où il est sorti tant de tempêtes. On interceptait les écrits de Robespierre, de Billaud-Varennes, etc., etc. Grâce à la guerre qu'on fit déclarer, soi-disant pour achever la Révolution, il nous en coûte déjà le sang d'un million d'hommes, selon le compte du *Père Duchesne*, dans un de ses derniers numéros, tandis que je mourrai avec cette opinion, que, pour rendre la France républicaine, heureuse et florissante, il eût suffi d'un peu d'encre et d'une seule guillotine.

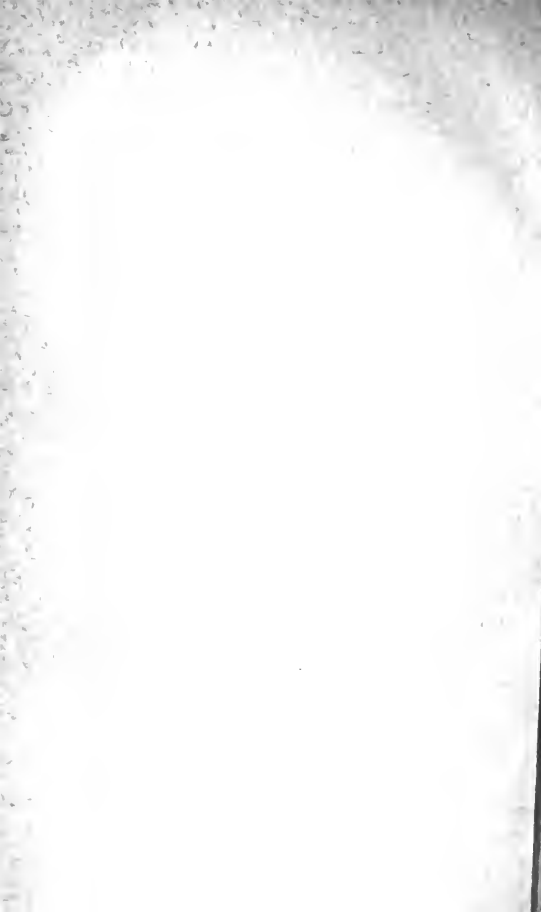
On ne répondra jamais à mes raisonnements en faveur de la liberté de la presse ; et qu'on ne dise pas, par exemple, que dans ce numéro 3, et dans ma traduction de Tacite, la malignité trouvera des rapprochements entre ces temps déplorables et le nôtre. Je le sais bien, et c'est pour faire cesser ces rapprochements, c'est pour que la liberté ne ressemble point au despotisme, que je me suis armé de ma plume. Mais, pour empêcher que les royalistes ne tirent de là un argument contre la République, ne suffit-il pas de représenter, comme j'ai fait tout à l'heure, notre situation et l'alternative cruelle où se sont trouvés réduits les amis de la liberté, dans le combat à mort entre la république et la monarchie ?

Sans doute, la maxime des républiques est, qu'il vaut mieux ne pas punir plusieurs cou-

pables que de frapper un seul innocent. Mais n'est-il pas vrai que, dans un temps de révolution, cette maxime pleine de raison et d'humanité sert à encourager les traîtres à la patrie, parce que la clarté des preuves qu'exige la loi favorable à l'innocence fait que le coupable rusé se dérobe au supplice ? Tel est l'encouragement qu'un peuple libre donne contre lui-même. C'est une maladie des républiques qui vient, comme on voit, de la bonté de son tempérament. La maxime au contraire du despotisme est, « qu'il vaut mieux que plusieurs innocents périssent que si un seul coupable échappait. » C'est cette maxime, dit *Gordon sur Tacite*, qui fait la force et la sûreté des rois. Le comité de salut public l'a bien senti ; et il a cru que, pour établir la République, il avait besoin un moment de la jurisprudence des despotes. Il a pensé, avec Machiavel, que dans les cas de conscience politique, le plus grand bien effaçait le mal plus petit. Il a donc voilé pendant quelque temps la statue de la Liberté. Mais confondra-t-on ce voile de gaze et transparent, avec la doublure des Cloots, des Coupé, des Montaut, et ce drap mortuaire sous lequel on ne pouvait reconnaître les principes au cercueil ? Confondra-t-on la Constitution, fille de la Montagne, avec les superfétations de Pitt ; les erreurs du patriotisme, avec les crimes du parti de l'étranger ; le réquisitoire du procu-

reur de la commune sur les certificats de civisme, sur la fermeture des églises, et sa définition des gens suspects, avec les décrets tutélaires de la Convention, qui ont maintenu la liberté du culte et les principes.

Je n'ai point prétendu faire d'application à personne, dans ce numéro. Ce ne serait pas ma faute, si M. Vincent, le Pitt de Georges Bouchotte, jugeait à propos de s'y reconnaître à certains traits. Mon cher et brave collègue Philippeaux n'a pas pris tant de détours pour lui adresser des vérités bien plus dures. C'est à ceux qui, en lisant ces vives peintures de la tyrannie, y trouveraient quelque malheureuse ressemblance avec leur conduite, à s'empressez de la corriger ; car on ne se persuadera jamais que le portrait d'un tyran, tracé de la main du plus grand peintre de l'antiquité, et par l'historien des philosophes, puisse être devenu le portrait, d'après nature, de Caton et de Brutus, et que ce que Tacite appelait le despotisme et le pire des gouvernements, il y a douze siècles, puisse s'appeler aujourd'hui la liberté, et le meilleur des mondes possibles.



LE VIEUX CORDELIER

N° IV¹

Décadi 30 frimaire,
Fan II de la République une et indivisible.
(20 décembre 1793.)

Le plus fort n'est jamais assez fort pour être
toujours le maître, s'il ne transforme sa force
en droit.

(J.-J. ROUSSEAU *Contrat Social*.)

Quelques personnes ont improuvé mon numéro 3, où je me suis plu, disent-elles, à faire des rapprochements qui tendent à jeter de la

¹ Le 21 décembre, au matin, le libraire Desenne avait à sa porte la longue queue des acheteurs qui s'arrachaient le quatrième numéro. On le payait de la seconde main, de la troisième main, le prix augmentait toujours, jusqu'à un louis. On le lisait dans la rue, on en suffoquait de pleurs. Le cœur de la France s'était échappé, la voix de l'humanité, l'aveugle, l'impatiente, la toute-puissante pitié, la voix des entrailles de l'homme, qui perce les murs, renverse les tours,.... le cri divin qui remuera les âmes éternellement : « Le Comité de clémence. »

(MICHELET, *Rév. fr.*, t. VII.)

défaveur sur la révolution et les patriotes : elle devraient dire sur les excès de la révolution, et les patriotes d'industrie. Elles croient le numéro réfuté, et tout le monde justifié par ce seul mot : Or, sait bien que l'état présent n'est pas celui de la liberté ; mais patience, vous serez libres un jour.

Ceux-là pensent apparemment que la liberté, comme l'enfance, a besoin de passer par les cris et les pleurs, pour arriver à l'âge mûr. Il est au contraire de la nature de la liberté, que, pour en jouir, il suffit de la désirer. Un peuple est libre du moment qu'il veut l'être (on se rappelle que c'est un mot de Lafayette); il rentre dans la plénitude de tous ses droits, dès le 14 juillet. La liberté n'a ni vieillesse, ni enfance. Elle n'a qu'un âge, celui de la force et de la vigueur. Autrement ceux qui se font tuer pour la République seraient donc aussi stupides que ces fanatiques de la Vendée, qui se font tuer pour des délices de paradis dont ils ne jouiront point. Quand nous aurons péri dans le combat, ressusciterons-nous aussi dans trois jours, comme le croient ces paysans stupides ? Nous combattons pour défendre des biens dont elle met sur-le-champ en possession ceux qui l'invoquent. Ces biens sont la déclaration des droits, la douceur des maximes républicaines, la fraternité, la sainte égalité, l'inviolabilité des principes. Voilà les traces des pas de la déesse ; voilà à quels traits

je distingue les peuples au milieu de qui elle habite.

Et à quel autre signe veut-on que je reconnaisse cette liberté divine? Cette liberté, ne serait-ce qu'un vain nom? n'est-ce qu'une actrice de l'Opéra, la Candeille ou la Maillard, promenées avec un bonnet rouge, ou bien cette statue de 46 pieds de haut que propose David? Si par la liberté vous n'entendez pas, comme moi, les principes, mais seulement un morceau de pierre, il n'y eut jamais d'idolâtrie plus stupide et si coûteuse que la nôtre.

O mes chers concitoyens! serions-nous donc avilis à ce point, que de nous prosterner devant de telles divinités? Non, la liberté, descendue du ciel, ce n'est point une nymphe de l'Opéra, ce n'est point un bonnet rouge, une chemise sale ou des haillons. La liberté, c'est le bonheur, c'est la raison, c'est l'égalité, c'est la justice, c'est la déclaration des droits, c'est votre sublime Constitution¹!

¹ A la lecture de ces lignes si éloquentes, si saintement passionnées, si dignes de la déesse qu'elles invoquent et qui les inspira, quel cœur pourrait rester sans battement? Mais Camille Desmoulin ne prenait-il pas le jour du combat pour le lendemain de la victoire, lorsqu'il niait que la liberté, comme l'enfance eût besoin de passer par les cris et les pleurs pour arriver à l'âge mûr? Il n'y a pas à en douter: Ce que le quatrième numéro demande à chaque page, presque à chaque ligne, c'est que la Revolution, en tant que Révolution abdique, *et sur-le-champ*.

(L. BLANC, *Rév. fr.*, t. X.)

Voulez-vous que je la reconnaisse, que je tombe à ses pieds, que je verse tout mon sang pour elle? ouvrez les prisons à ces deux cent mille citoyens que vous appelez suspects ¹, car, dans la déclaration des droits, il n'y a point de maison de suspicion; il n'y a que des maisons d'arrêt. Le soupçon n'a point de prisons, mais l'accusateur public; il n'y a point de gens suspects, il n'y a que des prévenus de délits fixés par la loi. Et ne croyez pas que cette mesure serait funeste à la République. Ce serait la mesure la plus révolutionnaire que vous eussiez jamais prise. Vous voulez exterminer tous vos ennemis par la guillotine! Mais y eût-il jamais plus grande folie? Pouvez-vous en faire périr un seul à l'échafaud, sans vous faire dix ennemis de sa famille ou de ses amis? Croyez-vous que ce soient ces femmes, ces vieillards, ces cacochymes, ces égoïstes, ces trainards de la Ré-

¹ Que Messieurs les modérés ne se fassent pas une autorité de ce passage; qu'ils n'isolent pas cette ligne du reste du numéro quatre; car c'est de l'ensemble que se compose mon opinion. Je ne veux point, *pygmée*, avoir une querelle avec le *géant*, et je déclare que mon sentiment n'est pas qu'on ouvre les deux battants des maisons de suspicion, mais seulement un guichet, et que les quatre ou six examinateurs secrets, décrétés par la Convention, décadi 30 frimaire, interrogent les suspects un à un, et leur rendent la liberté, si leur élargissement ne met point la République en péril.

(Note de Desmoulins.)

volution, que vous enfermez, qui sont dangereux? De vos ennemis, il n'est resté parmi vous que les lâches et les malades. Les braves et les forts ont émigré. Ils ont péri à Lyon ou dans la Vendée; tout le reste ne mérite pas votre colère. Cette multitude de feuillants, de rentiers, de boutiquiers, que vous incarcez dans le duel entre la monarchie et la république, n'a ressemblé qu'à ce peuple de Rome, dont Tacite peint ainsi l'indifférence, dans le combat entre Vitellius et Vespasien.

« Tant que dura l'action, les Romains s'assemblaient, comme des spectateurs curieux, autour des combattants; et, comme à un spectacle, ils favorisaient tantôt ceux-ci et tantôt ceux-là par des battements de mains et des acclamations, se déclarant toujours pour les vainqueurs, et lorsqu'un des deux partis venait à lâcher pied, voulant qu'on tirât des maisons et qu'on livrât à l'ennemi ceux qui s'y sauvaient. D'un côté, l'on voyait des morts et des blessés; de l'autre, des comédies et des restaurateurs remplis de monde. » N'est-ce pas l'image de nos modérés. de nos chapelains, de nos signataires de la fameuse pétition des huit mille et des vingt mille, et de cette multitude immobile entre les jacobins et Coblenz, selon le succès, criant : Vive La Fayette et son cheval blanc! ou portant en triomphe le buste de Marat, et le nichant dévotement à la place de la Notre-Dame du

coin, et entre les deux chandelles? On voit que les bourgeois le Paris, l'an 2 de la République, ne ressemblent pas mal encore à ceux de Rome du temps de Vitellius, comme ceux de Rome ressemblaient à ceux d'Athènes, du temps de Platon, dont ce philosophe disait, dans sa République imaginaire, qu'il n'avait rien prescrit pour eux, cette classe étant faite pour suivre aveuglément l'impulsion du gouvernement et des plus forts. On se battait au Carrousel et au Champ-de-Mars, et le Palais-Royal étalait ses bergères et son Arcadie. A côté du tranchant de la guillotine sous lequel tombaient les têtes couronnées, et sur la même place, et dans le même temps, on guillotinaut aussi Polichinelle qui partageait l'attention. Ce n'était pas l'amour de la République qui attirait tous les jours tant de monde sur la place de la Révolution, mais la curiosité, et la pièce nouvelle qui ne pouvait avoir qu'une seule représentation. Je suis sûr que la plupart des habitués de ce spectacle se moquaient, au fond de l'âme, des abonnés de l'opéra et de la tragédie, qui ne voyaient qu'un poignard de carton, et des comédiens qui faisaient le mort. Telle était, dit Tacite, l'insensibilité de la ville de Rome, sa sécurité dénaturée et son indifférence parfaite pour tous les partis. Mais Vespasien, vainqueur, ne fit point embastiller toute cette multitude.

De même, croyez-moi, dignes représentants,

aujourd'hui que la Convention vient de rejeter sur les intrigants, les patriotes *tarés* et les ultra-révolutionnaires en moustaches et en bonnet rouge, l'immense poids de terreur qui pesait sur elle ; aujourd'hui qu'elle a repris, sur son piédestal, l'attitude qui lui convenait dans la religion du peuple, et que le comité de salut public veut un gouvernement provisoire, respecté et assez fort pour contenir également les modérés et les exagérés, laissons aussi végéter au coin de leur feu, au moins ces paisibles casaniers qui n'étaient pas républicains sous Louis XV et même sous Louis XVI et les états-généraux, mais qui, dès le 14 juillet, et au premier coup de fusil, ont jeté leurs armes et l'écusson des lis, et ont demandé en grâce à la nation de leur laisser faire leurs quatre repas par jour. Laissez-les, comme Vespasien, suivre aujourd'hui le char du triomphateur, en s'égosillant à crier : Vive la République !

Que de bénédictions s'élèveraient alors de toutes parts ! Je pense bien différemment de ceux qui vous disent qu'il faut laisser la terreur à l'ordre du jour. Je suis certain, au contraire, que la liberté serait consolidée, et l'Europe vaincue, si vous aviez un COMITÉ DE CLÉMENCE. C'est ce comité qui finirait la Révolution ; car la clémence est aussi une mesure révolutionnaire, et la plus efficace de toutes, quand elle est distribuée avec sagesse. Que les

imbéciles et les fripons m'appellent modéré, s'ils le veulent. Je ne rougis point de n'être pas plus enragé que M. Brutus; or, voici ce que Brutus écrivait : « Vous feriez mieux, « mon cher Cicéron, de mettre de la vigueur à « couper cours aux guerres civiles, qu'à exercer « de la colère, et poursuivre vos ressentiments « contre des vaincus. » On sait que Thrasybule, après s'être emparé d'Athènes, à la tête des bannis, et avoir condamné à mort ceux des trente tyrans qui n'avaient point péri les armes à la main, usa d'une indulgence extrême à l'égard du reste des citoyens, et même fit proclamer une amnistie générale. Dira-t-on que Thrasybule et Brutus étaient des feuillants, des brissotins? je consens à passer pour modéré, comme ces grands hommes. La politique leur avait appris la maxime que Machiavel a professée depuis, que, *lorsque tant de monde a trempé dans une conjuration, on l'étouffe plus sûrement, en feignant de l'ignorer, qu'en cherchant tous les complices.* C'est cette politique, autant que sa bonté, son humanité, qui inspira à Antonin ces belles paroles aux magistrats qui le pressaient de poursuivre et de punir tous les citoyens qui avaient eu part à la conjuration d'Attilius : « Je ne suis pas bien aise qu'on voie qu'il y a tant de personnes qui ne m'aiment pas. »

Je ne puis m'empêcher de transcrire ici le

passage que l'*anti-fédéraliste* a cité de Montesquieu, et qui est si bien à l'ordre du jour. On verra que le génie de César ne travaillait pas mieux que la sottise de nos ultra-révolutionnaires à faire détester la république, et à frayer le chemin à la monarchie.

« Tous les gens qui avaient eu des projets ambitieux, avaient conspiré à mettre le désordre dans la république. Pompée, Crassus et César y réussirent à merveille; et comme *les bons législateurs* cherchent à rendre leurs concitoyens meilleurs, ceux-ci cherchaient à les rendre pires. Ces premiers hommes de la république cherchaient à dégoûter le peuple de son pouvoir, et à devenir nécessaires en rendant extrêmes les inconvéniens du gouvernement républicain. Mais lorsque Auguste fut devenu le maître, il travailla à rétablir l'ordre pour faire sentir le bonheur du gouvernement d'un seul. »

C'est alors qu'Octave sut rejeter habilement sur Antoine et Lépide l'odieuse des proscriptions passées; et comme sa clémence présente appartenait à lui seul, ce fut cette clémence, dont il avait appris l'artifice de Jules-César, qui opéra la révolution, et décida, bien plus que Pharsale et Actium, de l'asservissement de l'univers pour dix-huit siècles. On était las de voir couler le sang dans le Forum et autour de la tribune aux harangues, depuis les Gracques.

Tant d'exemples prouvent ce que je disais tout à l'heure, que la clémence, distribuée avec sagesse, est la mesure la plus révolutionnaire, la plus efficace, au lieu que la terreur n'est que le *Mentor d'un jour*, comme l'appelle si bien Cicéron : *Timor non diuturnus magister officii*. Ceux qui ont lu l'histoire savent que c'est la terreur seule du tribunal de *Jeffreys* et de l'armée révolutionnaire que le major Kirch traînait à sa suite, qui amena la révolution de 1689. Jacques II appelait en riant la *campagne de Jeffreys* cette sanglante tournée de son tribunal ambulante. Il ne prévoyait pas que son détronement terminerait la fin de cette campagne. Si on consulte la liste des morts, on verra que ce chancelier d'Angleterre, qui a laissé un nom si abominable, était un petit compagnon en comparaison du *général ministre* Ronsin, qu'on peut appeler, d'après son affiche, l'*Alexandre des bourreaux*.

Citoyens collègues, il semble qu'un montagnard n'aurait point à rougir de proposer les mêmes moyens de salut public que Brutus et Thrasybule, surtout si on considère qu'Athènes se préserva de la guerre civile pour avoir suivi le conseil de Thrasybule, et que Rome perdit sa liberté pour avoir rejeté celui de Brutus. Cependant je me garde bien de vous présenter une semblable mesure. Arrière la motion d'une amnistie ! Une indul-

gence aveugle et générale serait contre-révolutionnaire. Du moins elle serait du plus grand danger et d'une impolitique évidente, non par la raison qu'en donne Machiavel, parce que « le prince doit verser sur les peuples le mal tout à la fois, et le bien goutte à goutte, » mais parce qu'un si grand mouvement imprimé à la machine du gouvernement, en sens contraire à sa première impulsion, pourrait en briser les ressorts. Mais autant il y aurait de danger et d'impolitique à ouvrir la maison de suspicion aux détenus, autant l'établissement d'un *comité de clémence* me paraît une idée grande et digne du peuple français, effaçant de sa mémoire bien des fautes, puisqu'il en a effacé le temps même où elles furent commises, et qu'il a créé une nouvelle ère de laquelle seule il date sa naissance et ses souvenirs. A ce mot de comité de clémence, quel patriote ne sent pas ses entrailles émues? car le patriotisme est la plénitude de toutes les vertus, et ne peut pas conséquemment exister là où il n'y a ni humanité, ni philanthropie, mais une âme aride et desséchée par l'égoïsme. Oh! mon cher Robespierre! c'est à toi que j'adresse ici la parole; car j'ai vu le moment où Pitt n'avait plus que toi à vaincre, où, sans toi, le navire Argo périssait, la République entrait dans le chaos, et la société des Jacobins et la montagne devenaient une tour de Babel. O mon vieux cama-

rade de collègue. toi dont la postérité relira les discours éloquents ! souviens-toi de ces leçons de l'histoire et de la philosophie : que l'amour est plus fort, plus durable que la crainte ; que l'admiration et la religion naquirent des bienfaits ; que les actes de clémence sont l'échelle du mensonge, comme nous disait Tertullien, par lesquels les membres des comités du salut public se sont élevés jusqu'au ciel, et qu'on n'y monta jamais sur des marches ensanglantées. Déjà tu viens de t'approcher beaucoup de cette idée, dans la mesure que tu as fait décréter aujourd'hui, dans la séance du décadi 30 frimaire. Il est vrai que c'est plutôt *un comité de justice* qui a été proposé. Cependant pourquoi la clémence serait-elle devenue un crime dans la république ? Prétendons-nous être plus libres que les Athéniens, le peuple le plus démocrate qui ait jamais existé, qui avait élevé cet *autel à la miséricorde*, devant lequel le philosophe Demonax, plus de mille ans après, faisait encore prosterner les tyrans ? Je crois avoir bien avancé la démonstration que la saine politique commande une semblable institution. Et notre grand professeur Machiavel, que je ne me lasse point de citer, regarde cet établissement comme le plus important et de première nécessité pour tout gouvernement, le souverain devant plutôt abandonner les fonctions de comité de sûreté générale, que

celles de comité de secours. « C'est à lui seul
« surtout, recommande-t-il, que le dépositaire
« de la souveraineté doit réserver la distribu-
« tion des grâces, et tout ce qui concilie la
« faveur, laissant aux magistrats la disposi-
« tion des peines, et tout ce qui est sujet aux
« ressentiments. »

Depuis que j'ai commencé mon cours de politique, dans le *Vieux Cordelier*, un si grand nombre de mes collègues m'a encouragé par des abonnements, et m'a fait l'honneur d'assister à mes leçons, que me trouvant au milieu de tant de députés, je me suis cru cette fois à la tribune même du peuple français. Fort des exemples de l'histoire et des autorités de Thrasybule, Brutus et Machiavel, j'ai transporté au journaliste la liberté d'opinion qui appartient au représentant du peuple à la Convention. J'ai exprimé par écrit mes sentiments sur le meilleur mode de révolutionner, et ce que la faiblesse de mon organe et mon peu de moyens oratoires ne me permet pas de développer si bien. Si ce mot de jubilé, que j'ai risqué pour ne pas être plus impitoyable que Moïse, qui cependant était un fier exterminateur, et une machine infernale du calibres de Ronsin ; si, dis-je, mon comité de clémence paraît à quelques-uns de mes collègues mal sonnante, et sentant le modérantisme ; à ceux qui me reprocheront d'être modéré dans ce numéro 4, je puis répondre, par le temps

qui court, comme faisait Marat, quand, dans un temps bien différent, nous lui reprochions d'avoir été exagéré dans sa feuille : *Vous n'y entendez rien ; eh ! mon Dieu ! laissez-moi dire : on n'en rabattra que trop*¹.

¹ Cet écrit de Camille Desmoulins, où l'esprit trouve tant à redire, mais qui s'empare si puissamment du cœur, avait le tort de réclamer, pour le régime de la liberté militante, ce qui ne convenait qu'au régime de la liberté victorieuse ; il supposait, inconcevable et dangereuse erreur ! que la Révolution n'avait plus aucun obstacle devant elle ; que tous ses ennemis étaient ou vaincus ou convertis. Le contraire, hélas ! n'était que trop manifeste. Aussi l'effet produit fut-il l'opposé de celui que Camille avait espéré. Les hébertistes, que la modération prudente de Robespierre accablait, précisément parce qu'elle ne leur fournissait aucun prétexte spécieux d'attaque, triomphèrent du quatrième numéro du *Vieux Cordelier*, et se répandirent en discours véhéments, sur ce que sortir de la Terreur, c'était entrer dans la contre-révolution.

(LOUIS BLANC, *Rév. fr.*, t. X.)

LE VIEUX CORDELIER

N° V

Quintidi nivôse, 1^{re} décade,
l'an II de la République une et indivisible.

GRAND DISCOURS JUSTIFICATIF
DE CAMILLE DESMOULINS AUX JACOBINS

Patriotes, vous n'y entendez rien. Eh ! mon Dieu,
laissez-moi dire : on n'en rabattra que trop.
(*Mot de Marat.*)

FRÈRES ET AMIS,

Saint Louis n'était pas prophète, lorsqu'il se prenait d'une belle passion pour les Jacobins et les Cordeliers, deux ordres que l'histoire nous apprend qu'il chérissait d'une tendresse de père. Le bon sire ne prévoyait pas qu'ils donneraient leur nom à deux ordres un peu différents, qui détrôneraient sa race, et seraient les fondateurs de la République française une et indivisible. Après cet exorde insinuant et cet éloge qui n'est pas flatteur, et

auquel vous avez tous part, j'espère qu'il me sera permis, dans le cours de cet écrit apologétique, de vous adresser quelques vérités qui seront moins agréables à certains membres.

Le vaisseau de la République vogue, comme j'ai dit, entre deux écueils, le modérantisme et l'exagération. J'ai commencé mon Journal par une profession de foi politique qui aurait dû désarmer la calomnie : j'ai dit, avec Danton, qu'*outrer la Révolution avait moins de péril et valait mieux encore que de rester en deçà*; que, dans la route que tenait le vaisseau, il fallait encore plutôt s'approcher du rocher de l'exagération, que du banc de sable du modérantisme. Mais voyant que le Père Duchesne, et presque toutes les sentinelles patriotes, se tenaient sur le tillac, avec leur lunette, occupés uniquement à crier : Gare ! vous touchez au modérantisme ! il a bien fallu que moi, vieux Cordelier et doyen des Jacobins, je me chargeasse de la faction difficile, et dont aucun des jeunes gens ne voulait, crainte de se dépopulariser, celle de crier : Gare ! vous allez toucher à l'exagération ! et voilà l'obligation que doivent m'avoir tous mes collègues de la Convention, celle d'avoir sacrifié ma popularité même pour sauver le navire où ma cargaison n'était pas plus forte que la leur.

Pardon, frères et amis, si j'ose prendre encore le titre de *Vieux Cordelier*, après l'arrêté

du *club* qui me défend de me parer de ce nom. Mais, en vérité, c'est une insolence si inouïe que celle de petits-fils se révoltant contre leur grand-père, en lui défendant de porter son nom, que je veux plaider cette cause contre ces fils ingrats. Je veux savoir à qui le nom doit rester, ou au grand-papa, ou à des enfants qu'on lui a faits, dont il n'a jamais ni reconnu, ni même connu la dixième partie, et qui prétendent le chasser du paternel logis. O dieux hospitaliers ! je quitterai le nom de *Vieux Cordelier*, quand nos pères profès du *district* et non du *club* me le défendront ; quant à vous, Messieurs les novices, qui me rayez sans m'entendre :

Sifflez-moi librement ; je vous le rends, mes frères.

Lorsque Robespierre a dit : Quelle différence y a-t-il entre Le Pelletier et moi que la mort ? il y avait de sa part bien de la modestie. Je ne suis pas Robespierre ; mais la mort, en défigurant les traits de l'homme, n'embellit pas son ombre à mes yeux, et ne rehausse pas l'éclat de son patriotisme à ce point de me faire croire que je n'aie pas mieux servi la République, même étant rayé des Cordeliers, que Le Pelletier dans le Panthéon ; et puisque je suis réduit à parler de moi, non-seulement pour donner du poids à mes opinions politiques, mais même pour me

défendre, bientôt j'aurai mis le dénoncé et les dénonciateurs chacun à leur véritable place, malgré les *grandes colères* du père Duchesne qui prétend, dit Danton, que sa pipe ressemble à la trompette de Jéricho, et que, lorsqu'il a fumé trois fois autour d'une réputation, elle doit tomber d'elle-même.

Il me sera facile de prouver que j'ai dû crier aux pilotes du vaisseau de l'État : Prenez garde; nous allons toucher à l'exagération. Déjà Robespierre et même Billaud-Varennes avaient reconnu ce danger. Il restait au journaliste à préparer l'opinion, à bien montrer l'écueil : c'est ce que j'ai fait dans les quatre premiers numéros.

Ce n'est pas sur une ligne détachée qu'il fallait me juger. Il y a vingt phrases dans l'Évangile, dit Rousseau, tout en appelant son auteur *sublime et divin*, sur lesquelles M. le lieutenant de police « l'aurait fait pendre, en les prenant isolément et détachées de ce qui précède et de ce qui suit. » Ce n'est pas même sur un numéro, mais sur l'ensemble de mes numéros, qu'il faudrait me juger.

Je lis dans la *Feuille du Salut Public*, à l'article de la séance des Jacobins, primidi nivôse : « Camille Desmoulins, dit Nicolas, « frise depuis longtemps la guillotine; et, « pour vous en donner la preuve, il ne faut « que vous raconter les démarches qu'il a « faites au comité révolutionnaire de ma sec-

« tion, pour sauver un mauvais citoyen que
« nous avons arrêté par ordre du comité de
« sûreté générale, comme prévenu de cor-
« respondance intime avec des conspirateurs,
« et pour avoir donné asile chez lui au traître
« Nantouillet. »

Vous allez juger, frères et amis, quel était ce scélérat que j'ai voulu sauver. Le citoyen Vaillant était accusé, de quoi? vous ne le devineriez jamais : d'avoir *donné à dîner*, dans sa campagne, à deux lieues de Péronne, à un citoyen résidant dans cette ville depuis quinze mois, y montant sa garde, y touchant ses rentes ; en un mot, ayant une possession d'état, et *de l'avoir invité à coucher chez lui*. N'est-ce pas là le crime ridicule dont parle Tacite? *Crime de contre-révolution de ce que votre fermier avait donné à coucher à un ami de Séjan*. Que dis-je? les amis de Séjan ayant été mis hors la loi, Tacite pouvait avoir tort de se récrier. Mais ici c'est bien pis! Vaillant avait donné, il y avait plus d'un an, l'hospitalité, deux jours seulement, à un citoyen alors actif, à un citoyen qui, dans ce temps-là, n'était pas sur la liste des gens suspects. Il est vrai que ce citoyen s'appelle Nantouillet; il est vrai que ce Nantouillet étant venu voir, en 1791 ou 1792, ce Vaillant qui, par parenthèse, est un mien cousin, celui-ci ne l'a point mis à la porte, quoiqu'il fût un ci-devant. Mais, bon Dieu! sera-t-on un scélérat,

un conspirateur, pour n'avoir pas chassé de sa maison un ci-devant noble, il y a deux ans? Si ce sont là des crimes, Monsieur Nicolas, je plains ceux que vous jugez. J'ai vu André Dumont, qui n'est pourtant pas suspect de modérantisme, hausser les épaules de pitié de cette arrestation, et il a rendu la liberté au citoyen Vaillant. Si moi, pour avoir demandé la liberté de mon parent emprisonné pour une telle peccadille, je *frise la guillotine*, que ferez-vous donc à André Dumont, qui l'a accordée? Et sied-il à un juré du tribunal révolutionnaire d'envoyer si légèrement à la guillotine?

Je ne puis retenir ma langue, et quelque danger qu'il y ait à avoir une rixe avec un juré du tribunal révolutionnaire, dénonciation pour dénonciation. En janvier dernier, j'ai vu encore M. Nicolas dîner avec une pomme cuite, et ceci n'est point un reproche (plût à Dieu que, dans une cabane, et ignoré au fond de quelque département, je fisse avec ma femme de semblables repas)! Voici ce qu'était alors le citoyen Nicolas. Dans les premières années de la Révolution, comme Robespierre courait plus de dangers qu'aucun de nous, à cause que son talent et sa popularité étaient plus dangereux aux contre-révolutionnaires, les patriotes ne le laissaient pas sortir seul; c'était Nicolas qui l'accompagnait toute l'année, et qui, grand et fort, armé

d'un simple bâton, valait à lui seul une compagnie de muscadins. Comme tous les patriotes aiment Robespierre ; comme, dans le fond, Nicolas est un patriote, et qu'il n'y a que la séduction du pouvoir, et l'éblouissante nouveauté d'une si grande puissance, entre ses mains, que celle de vie et de mort, qui peut lui avoir tourné la tête, nous l'avons nommé juré du tribunal révolutionnaire, dont il est en même temps imprimeur. Or, et c'est par là que je voulais conclure, sans me permettre aucune réflexion, croirait-on qu'à ce *sans-culotte* qui vivait si sobrement, en janvier, il est dû en nivôse, plus de 150,000 fr., pour impressions, par le tribunal révolutionnaire, tandis que moi, qu'il accuse, je n'ai pas accru mon pécule d'un denier. C'est ainsi que moi, je suis un *aristocrate qui frise* la guillotine, et que Nicolas est un *sans-culotte* qui frise la fortune.

Défiez-vous, Monsieur Nicolas, de l'intérêt personnel qui se glisse même dans les meilleures intentions. Parce que vous êtes l'imprimeur de Bouchotte, est-ce une raison pour que je ne puisse l'appeler Georges sans friser la guillotine ? J'ai bien appelé Louis XVI *mon gros benêt de roi*, en 1787, sans être embastillé pour cela. Bouchotte serait-il un plus grand seigneur ? Vous, Nicolas, qui avez aux Jacobins l'influence d'un compagnon, d'un ami de Robespierre ; vous qui savez que

mes intentions ne sont pas contre-révolutionnaires, comment avez-vous cru les propos qu'on tient dans certains bureaux? comment les avez-vous crus plutôt que les discours de Robespierre, qui m'a suivi presque depuis l'enfance, et qui, quelques jours auparavant, m'avait rendu ce témoignage que j'oppose à la calomnie : qu'il ne connaissait pas un meilleur républicain que moi; que je l'étais par instinct, par sentiment plutôt que par choix, et qu'il m'était même impossible d'être autre chose. Citez-moi quel qu'un dont on ait fait un plus bel éloge?

Cependant les *tape-durs* ont cru Nicolas plutôt que Robespierre; et déjà, dans les groupes, on m'appelle un conspirateur. Cela est vrai, citoyens, voilà cinq ans que je conspire pour rendre la France républicaine, heureuse et florissante.

J'ai conspiré pour votre liberté, bien avant le 12 juillet. Robespierre vous a parlé de cette tirade énergique de vers, avant-coureurs de la Révolution. Je conspirais, le 12 juillet, quand, le pistolet à la main, j'appelais la nation aux armes et à la liberté, et que j'ai pris, le premier, cette cocarde nationale que vous ne pouvez pas attacher à votre chapeau, sans vous souvenir de moi. Mes ennemis, ou plutôt les ennemis de la liberté, car je ne puis en avoir d'autres, me permettent-ils de lire cette pièce justificative?

« Alors parut Camille Desmoulins ; il faut l'écouter lui-même : Il était deux heures et demie ; je venais sonder le peuple. Ma colère contre les despotes était tournée en désespoir. Je ne voyais pas les groupes, quoique vivement émus ou consternés, assez disposés au soulèvement. Trois jeunes gens me parurent agités d'un plus véhément courage ; ils se tenaient par la main. Je vis qu'ils étaient venus au Palais-Royal dans le même dessein que moi ; quelques citoyens passifs les suivaient : « Messieurs, leur dis-je, voici un commencement d'attroupement civique ; il faut qu'un de nous se dévoue et monte sur une table pour haranguer le peuple. — « Montez-y. — J'y consens. » Aussitôt je fus plutôt porté sur la table que je n'y montai. A peine y étais-je, que je me vis entouré d'une foule immense. Voici ma courte harangue, que je n'oublierai jamais :

« Citoyens ! il n'y a pas un moment à perdre. J'arrive de Versailles ; M. Necker est renvoyé : ce renvoi est le tocsin d'une Saint-Barthélemi de patriotes : ce soir, tous les bataillons suisses et allemands sortiront du Champ-de-Mars pour nous égorger. Il ne nous reste qu'une ressource, c'est de courir aux armes, et de prendre des cocardes pour nous reconnaître. »

« J'avais les larmes aux yeux, et je parlais avec une action que je ne pourrais ni retrou-

ver ni peindre. Ma motion fut reçue avec des applaudissements infinis. Je continuai : — Quelles couleurs voulez-vous? — Quelqu'un s'écria : — Choisissez. — Voulez-vous le vert, couleur de l'espérance, ou le bleu de Cincinnatus, couleur de la liberté d'Amérique et de la démocratie? Des voix s'élevèrent : — Le vert, couleur de l'espérance! — Alors je m'écriai : — Amis! le signal est donné : voici les espions et les satellites de la police qui me regardent en face. Je ne tomberai pas du moins vivant entre leurs mains. Puis, tirant deux pistolets de ma poche, je dis : — Que tous les citoyens m'imitent! Je descendis étouffé d'embrassements; les uns me serraient contre leurs cœurs; d'autres me baignaient de leurs larmes : un citoyen de Toulouse, craignant pour mes jours, ne voulut jamais m'abandonner. Cependant on m'avait apporté un ruban vert. J'en mis le premier à mon chapeau, et j'en distribuai à ceux qui m'environnaient. »

Depuis, je n'ai cessé de conspirer, avec Danton et Robespierre, contre les tyrans. J'ai conspiré dans la *France libre*, dans le discours de la *Lanterne aux Parisiens*, dans les *Révolutions de France et de Brabant*, dans la *Tribune des Patriotes*. Mes huit volumes in-8° attestent toutes mes conspirations contre les aristocrates de toute espèce, les royalistes, les feuillants, les brissotins,

les fédéralistes. Qu'on mette les scellés cher moi, et on verra quelle multitude de suffrages, les plus honorables qu'un homme puisse recevoir, m'est venue des quatre parties du monde.

Qu'on parcoure mes écrits, mes opinions, mes appels nominaux, je défie qu'on me cite une seule phrase, dans ces huit volumes, où j'aie varié dans les principes républicains, et dévié de la ligne de la *Déclaration des droits*. Depuis Necker et le système des deux chambres, jusqu'à Brissot et au fédéralisme, qu'on me cite un seul conspirateur dont je n'aie levé le masque, bien avant qu'il ne fût tombé. J'ai toujours eu six mois, et même dix-huit mois d'avance sur l'opinion publique. Je les ai encore ces six mois d'avance ; et j'ajourne à un temps moins éloigné votre changement d'opinion sur mon compte. Où avez-vous pris vos actes d'accusation contre Bailly, La Fayette, Mañouet, Mirabeau, les Lameth, Pétion, d'Orléans, Sillery, Brissot, Dumouriez, sinon dans ce que j'avais conjecturé, longtemps auparavant, dans mes écrits que le temps a confirmés depuis ? Et je vous l'ai déjà dit, ce à quoi personne ne fait attention en ce moment, mais qui, bien plus que mes ouvrages, m'honorera auprès des républicains dans la postérité, c'est que j'avais été lié avec la plupart de ces hommes que j'ai dénoncés, et que je n'ai cessé de poursuivre, du moment qu'ils ont

changé de parti ; c'est que j'ai été plus fidèle à la patrie qu'à l'amitié : c'est que l'amour de la République a triomphé de mes affections personnelles ; et il a fallu qu'ils fussent condamnés pour que je leur tendisse la main, comme à Barnave.

Il est bien facile aux patriotes du 10 août, aux patriotes de la troisième ou quatrième, je ne dis pas réquisition, mais perquisition, aujourd'hui que l'argent et les places éminentes sont presque une calamité, de se parer de leur incorruptibilité d'un jour. Necker, à l'apogée de sa gloire, et après son deuxième rappel, a-t-il cherché à les séduire, comme moi, dans l'affaire des boulangers ? La Fayette, dans les plus beaux jours de sa fortune, les a-t-il fait applaudir, par ses aides-de-camp, quand ils sortaient de chez lui, et traversaient son antichambre ? Ont-ils été environnés, à Bellechasse, de pièges glissants et presque inévitables ? A-t-on tenté leurs yeux par les charmes les plus séduisants, leurs mains par l'appât d'une riche dot ; leur ambition par la perspective du ministère ; leur paresse par celle d'une maison délicieuse dans les Pyrénées ? Les a-t-on mis à une épreuve plus difficile, celle de renoncer à l'amitié de Barnave et des Lameth, et de s'arracher à celle de Mirabeau que j'aimais à l'idolâtrie, et comme une maîtresse ? A tous ces avantages ont-ils préféré la fuite et les

décrets de prise de corps ? Ont-ils été obligés de condamner tant de leurs amis avec qui ils avaient commencé la Révolution.

O peuple ! apprends à connaître tes vieux amis, et demande aux nouveaux qui m'accusent, s'il se trouve un seul parmi eux qui puisse produire tant de titres à ta confiance ?

Mon véritable crime, je n'en doute pas, c'est qu'on sait que j'ai dit, qu'avant dix numéros, j'aurais démasqué encore une fois tous les traîtres, les nouveaux conspirateurs, et la cabale de Pitt qui craint les révélations de mon journal. On n'ose se mesurer avec le vieux Cordelier qui a repris sa plume polémique signalée par tant de victoires sur tous les conspirateurs passés, et on a pris le parti plus court de me faire des querelles d'Allemand, et de reproduire des dénonciations usées, et que Robespierre vous a fait mettre sous les pieds. Mais voyons quels sont les prétextes de cet acharnement contre moi.

Des hommes, mes ennemis à découvert, et en secret ceux de la République, ne savent que me reprocher éternellement, depuis cinq mois, d'avoir défendu Dillon. Mais si Dillon était si coupable, que ne le faisiez-vous donc juger ?

Pourquoi ne veut-on voir qu'un général que j'ai défendu, et ne regarde-t-on pas cette foule de généraux que j'ai accusés ? Si c'était

un traître que j'eusse voulu défendre, pourquoi aurais-je accusé ses complices ?

Si l'on veut que je sois criminel, pour avoir défendu Dillon, il n'y a pas de raison pour que Robespierre ne soit pas criminel aussi pour avoir pris la défense de Camille Desmoulins, qui avait pris la défense de Dillon. Depuis quand est-ce un crime d'avoir défendu quelqu'un ? Depuis quand l'homme est-il infailible et exempt d'erreurs ?

Collot d'Herbois lui-même qui, sans me nommer, est tombé sur moi avec une si lourde raideur, à la dernière séance des jacobins, et qui, à propos du suicide de Gaillard, s'est mis en scène, et a fait une vraie tragédie, pour exciter contre moi les passions des tribunes où l'on avait payé, ce jour-là, des places jusqu'à 25 livres, tant M. Pitt mettait d'importance à l'expulsion de la société des quatre membres dénoncés, Fabre d'Églantine, Bourdon de l'Oise, Philippeaux et moi ; Collot d'Herbois ne s'était-il pas trompé lui-même sur un général qui a livré Toulon ? sur Brunet. N'a-t-il pas défendu Proly ? Si je voulais user de représailles contre Collot, je n'aurais qu'à laisser courir ma plume, armée de faits plus forts que sa dénonciation. Mais j'immole à la patrie mes ressentiments de la violente sortie de Collot contre moi : nous ne sommes pas trop forts, tous les vrais patriotes ensemble, et serrés les uns contre les autres,

pour faire tête à l'aristocratie, canonnant et livrant des batailles autour des frontières, et au faux patriotisme, ou plutôt à la même aristocratie, plus lâche, cabalant et intriguant dans l'intérieur. J'ai eu le tort, et on m'a fait le reproche juste, d'avoir écouté l'amour-propre blessé, et d'avoir pincé trop au vif un excellent patriote, notre cher Legendre : je veux montrer que je ne suis pas incorrigible, en renonçant aujourd'hui à des représailles bien légitimes. J'avertis seulement Collot d'être en garde contre les louanges *per fides et exclusives*, et de rejeter avec mépris, comme a fait Robespierre, celles de ce Père Duchesne, des lèvres de qui tout Paris a remarqué qu'il ne découlait que du sucre et du miel, qui n'avait que *des joies*, dont les jurements même étaient flûtés et doucereux, depuis le retour de Danton, et qui, tout à coup, à l'arrivée de Collot d'Herbois, reprend ses moustaches, ses colères, et ses grandes dénonciations contre les vieux cordeliers et ne craint pas de s'écrier indiscrètement : *Le géant est arrivé, il va terrasser les pygmées*. La publicité de ce mot qui ne pourrait point dépopulariser, mais seulement ridiculiser celui qui en est l'objet, s'il n'avait pas désavoué cette flagornerie d'Hébert qui cherche à se retirer sous le canon de Collot; cette publicité sera la seule petite piqûre d'amour-propre à amour-propre, que je me permettrai de faire à mon collègue. Je

saurai toujours distinguer entre le Père Duchesne et le bon Père Gérard, entre Collot Châteaueux et Hébert *Contre-marque*.

Voilà, à propos de Dillon, une bien longue thèse, tandis que, pour ma justification, j'avais seulement à observer que les meilleurs patriotes n'étaient pas exempts de prévention; que Collot d'Herbois lui-même avait défendu des gens plus suspects que Dillon; bien plus, je pose en fait, qu'il n'est pas un député à la montagne, à qui on ne puisse reprocher quelque erreur et son Dillon.

Pardon, mes chers souscripteurs, mais croiriez-vous que je ne suis pas encore bien convaincu que ce général, qu'on ne cesse de me jeter aux jambes, soit un traître? Voilà six mois que je m'abtiens de parler de lui ni en bien, ni en mal. Je me suis contenté de communiquer à Robespierre, il y a trois mois, la note qu'il m'avait fait passer sur Carteaux. Eh bien, la trahison de Carteaux vient de justifier cette note.

Ici, remarquez, qu'il y a quatre semaines, Hébert a présenté aux Jacobins un soldat qui est venu faire le plus pompeux éloge de Carteaux, et décrier nos deux cordeliers, Lappoye et ce Fréron qui est venu pourtant à bout de prendre Toulon, en dépit de l'envie, et malgré les calomnies; car Hébert appelait Fréron comme il m'appelle, un ci-devant patriote, un muscadin, un Sardanapale, un vié-

dase. Remarquez, citoyens, que depuis deux mois, le *patriote* Hébert n'a cessé de diffamer Barras et Fréron, de demander leur rappel au comité de salut public, et de prôner Carteaux, sans qui Lapoype aurait peut-être repris Toulon, il y a six semaines, lorsque ce général s'était déjà emparé du fort Pharon. Remarquez que c'est lorsque Hébert a vu qu'il ne pouvait venir à bout d'en imposer à Robespierre sur le compte de Fréron, parce que Robespierre connaît les vieux cordeliers, parce qu'il connaît Fréron, comme il me connaît; remarquez que c'est alors qu'est venue au comité de salut public, on ne sait d'où, cette fausse lettre signée *Fréron et Barras*; cette lettre qui ressemble si fort à celle qu'on a fait parvenir, il y a deux jours, à la section des Quinze-Vingts, par laquelle il semblait que d'Eglantine, Bourdon de l'Oise, Philippeaux et moi voulions soulever les sections. Oh! mon cher Fréron, c'est par ces artifices grossiers que les patriotes du 10 août minent les piliers de l'*ancien district* des Cordeliers. Tu écrivais, il y a dix jours, à ma femme : « Je ne rêve qu'à Toulon, ou j'y périrai ou je « le rendrai à la République; je pars. La ca- « nonnade commencera aussitôt mon arrivée; « nous allons gagner un laurier ou un saule : « préparez-moi l'un ou l'autre. » Oh! mon brave Fréron, nous avons pleuré de joie tous les deux en apprenant ce matin la victoire de

la République, et que c'était avec des lauriers que nous irions au-devant de toi, et non pas avec des saules au-devant de ta cendre.

C'est en montant le premier à l'assaut avec Salicetti et le digne frère de Robespierre, que tu as répondu aux calomnies d'Hébert. C'est donc à Paris comme à Marseille ! Je vais citer tes paroles parce que celles d'un triomphateur auront plus de poids que les miennes : Tu nous écris dans cette même lettre : « Je ne
« sais pas si Camille voit comme moi, mais il
« me semble qu'on veut pousser la société
« populaire au delà du but, et leur faire faire,
« sans s'en douter, la contre-révolution par
« des mesures ultra-révolutionnaires. La dis-
« corde secoue ses torches parmi les patriotes.
« Des hommes ambitieux, qui veulent s'em-
« parer du gouvernement, font tous leurs
« efforts pour noircir les hommes les plus
« purs, les hommes à moyens et à caractère,
« les patriotes de la première fournée : ce qui
« vient de se passer à Marseille en est une
« preuve. » Eh quoi ! mon pauvre Martin, tu
étais donc poursuivi à la fois par les Pères
Duchesnes de Paris et des Bouches-du-
Rhône ! et sans le savoir, par cet instinct qui
n'égare jamais les vrais républicains, à deux
cents lieues l'un de l'autre, moi avec mon
écritoire, toi avec ta voix sonore, nous fai-
sions la guerre aux mêmes ennemis ! Mais il

faut rompre avec toi ce colloque, et revenir à ma justification.

Il faut que je le répète pour la centième fois, puisqu'on m'en a absous inutilement quatre-vingt-dix-neuf; il n'est pas vrai de dire que j'ai défendu Dillon; j'ai demandé qu'on le jugeât; et n'est-il pas évident que si on pouvait accuser quelqu'un de le défendre, ce serait plutôt ceux qui n'ont pas demandé, comme moi, qu'il fût jugé. Ainsi tombe l'éternelle dénonciation contre Camille Desmoulin. Quel doit être, dans le sac de mon adversaire, le déficit des pièces contre moi, puisqu'ils sont réduits à me reprocher éternellement d'avoir défendu un général à qui on ne peut contester de grands services à la côte de Biesme!

La plus courte justification ennuie. Pour soutenir l'attention, je tâche de mêler la mienne de traits de satire qui ne fassent qu'effleurer le patriote, et percent de part en part le contre-révolutionnaire déguisé sous le rouge bonnet que ma main jette à bas. Au sortir de la Convention, je retourne au *Vieux Cordelier*; et, selon que je suis affecté de la séance, une teinte de gaieté ou de tristesse se répand sur la page que j'écris, et sur ma correspondance avec mes abonnés. Barère aujourd'hui a rembruni mes idées, et mon travail de ce soir se sentira de ma mélancolie.

Est-il donc possible qu'on ait dirigé contre moi un rapport dont le décret présentait absolument mes conclusions? C'était tellement mes conclusions, que Robespierre a fait passer à l'ordre du jour sur ce projet de décret, comme ressemblant trop à mon comité de clémence. Convenez, mes chers collègues, que j'ai eu du moins le courage d'ouvrir là une discussion grande et que l'honneur de l'Assemblée nationale demandait qu'elle abordât. J'aurai eu le mérite d'avoir fait luire le premier un rayon d'espoir aux *patriotes* détenus. Les maisons de suspicion ne ressembleront plus jusqu'à la paix à l'enfer de Dante où *il n'y a point d'espérance*. N'eussé-je fait que ce bien, je méritais de Barère plus de ménagements, et qu'il ne frappât point si fort. Au demeurant, le plus grand honneur qu'on pût faire à mon journal était assurément cette censure du comité de salut public, et le décret qui en ordonne l'insertion au bulletin. C'est donner à ma plume une grande importance. Un jour, la postérité jugera entre les *suspects* de Barère et les *suspects* de Tacite. Provisoirement les patriotes vont être contents de moi; car, après cette censure solennelle du comité du salut public, j'ai fait, comme Fénelon, montant en chaire pour publier le bref du pape, qui condamnait les *Maximes des Saints*, et les lacérant lui-même, je suis prêt à brûler mon numéro 3; et déjà

j'ai défendu à Desenne de le réimprimer, au moins sans le cartonner.

Comme le comité de salut public n'a pas dédaigné de réfuter mon numéro 4, pour éclairer tout à fait sa religion, je lui dois le rétablissement d'un fait, sur lequel son rapporteur a altéré Thucydide : j'en demande pardon à Barère.

Mais assurément qu'Athènes ne jouissait pas *d'une paix profonde*, quand Thrasybule fit prononcer dans l'assemblée générale du peuple que personne ne serait inquiété ni poursuivi, hors les trente tyrans. Ces trente tyrans étaient à peu près à la population d'Athènes, qui ne se composait guère que de vingt mille citoyens, comme nos aristocrates prononcés sont à notre population de vingt-cinq millions d'hommes. L'histoire dit positivement que ce sage décret mit fin aux dissensions civiles, réunit tous les esprits, et valut à Thrasybule le surnom de *restaurateur de la paix*.

Au reste, Barère a terminé une critique amère de l'ouvrage par un hommage public au patriotisme de l'auteur. Mais dans sa nomenclature des gens suspects, et à l'occasion de sa remarque judicieuse que ceux-là l'étaient véritablement qui, au lieu de ressentir de la joie de la prise de Toulon, présentaient une mine allongée, Barère pouvait me rendre un autre témoignage. Il aurait pu dire que, ce

jour-là même, me trouvant à dîner avec lui, je lui avais dit : « Voilà les hommes vraiment suspects ; voilà ceux à l'arrestation desquels je serais le premier à applaudir, ceux que cette conquête de Toulon a attristés ou seulement laissés tout de glace, et non pas, comme je l'ai lu dans une certaine dénonciation, M. tel, *parce qu'il est logé luxurieusement.* »

Que pensera le lecteur impartial de voir Barère, je ne dis pas s'emparer de mon idée, et s'en faire honneur à la tribune de la Convention, mais à ce plagiat joindre la petite malice de publier à la tribune que je n'admettais point de gens suspects. Si Barère m'avait cité, si au moins il avait dit que je partageais son opinion, les républicains les plus soupçonneux auraient vu que moi aussi je voulais des maisons de suspicion, et que je ne différais d'opinion que sur le signalement des suspects. Mais je le vois, Barère a craint la grande colère du Père Duchesne, et la dénonciation itérative de M. de *Vieux-Sac*, et, dans son rapport, il a ouvert la main toute entière pour la satire, et le petit doigt seulement pour l'éloge.

Où les diviseurs de la montagne veulent-ils nous mener, par les calomnies qu'ils chuchotent aux oreilles des patriotes ? Quelle est cette perfidie de s'accrocher à une phrase de mon numéro 4, de la détacher de l'amende-

ment et de la note qui y est jointe. Y a-t-il une mauvaise foi plus coupable? Déjà on ne se reconnaît plus à la montagne. Si c'était un vieux cordelier comme moi, un patriote *rectiligne*, Billaud-Varennes, par exemple, qui m'eût gourmandé si durement, *sustinuissem utique*, j'aurais dit : C'est le soufflet du bouillant saint Paul au bon saint Pierre qui avait péché! Mais toi, mon cher Barère! toi, l'heureux tuteur de *Paméla*! toi le président des *Feuillants*! qui as proposé les comités des douze, toi qui, le 2 juin, mettait en délibération dans le comité de salut public si l'on n'arrêterait pas *Danton*! toi, dont je pourrais relever bien d'autres fautes, si je voulais fouiller le *Vieux-sac*, que tu deviennes tout à coup un *passé-Robespierre*, et que je sois par toi colaphisé si sec! J'avoue que ce soufflet m'a fait voir trente-six chandelles, et que je me frotte encore les yeux. Quoi! c'est toi qui m'accuse de modérantisme! Quoi! c'est toi, camarade montagnard du 3 juin, qui donne à *Camille Desmoulins* un brevet de civisme! Sans ce certificat, j'allais passer pour un modéré. Que vois-je? Je parle de moi, et déjà dans les groupes, c'est *Robespierre* même qu'on ose soupçonner de modérantisme. Oh! la belle chose que ne n'avoir point de principes, que de savoir prendre le vent, et qu'on est heureux d'être une girouette!

Citoyens, remarquez bien tous ceux qui

m'accusent de peccadilles, et je gage que, dans leur vie, vous trouverez de semblables erreurs, de ces erreurs lourdes que je ne leur ai pourtant jamais reprochées, par amour de la concorde et de l'union, moi qu'on accuse de noircir les patriotes. Je vous rends aussi justice, Barère; j'aime votre talent, vos services, et je proclame aussi votre patriotisme; quant à vos torts, Robespierre vous en a donné l'absolution, et je ne suis point appelant, comme M. Nicolas, du jugement de Robespierre. Mais quel est le reptile si rampant, qui, lorsqu'on lui marche dessus, ne se relève et ne morde? Et la République ne peut pas exiger de moi de tendre l'autre joue.

Tout cela n'est qu'une querelle de ménage avec mes amis les patriotes Collot et Barère; mais je vais être à mon tour b..... en colère contre le Père Duchesne qui m'appelle « un « misérable intrigailleur, un viédase à mener « à la guillotine, un conspirateur qui veut « qu'on ouvre toutes les prisons pour en faire « une nouvelle Vendée; un endormeur payé « par Pitt, un bourriquet à longues oreilles. « *Attends-moi, Hébert; je suis à toi dans un « moment.* » Ici ce n'est pas avec des injures grossières et des mots que je vais t'attaquer, c'est avec des faits. Je vais te démasquer comme j'ai démasqué Brissot, et faire la société juge entre toi et moi.

Le rayon d'esperance que j'ai fait luire au

fond des prisons aux patriotes détenus, l'image du bonheur à venir de la République française, que j'ai présenté à l'avance et par anticipation à mes lecteurs, et le seul nom de *comité de clémence* que j'ai prononcé, à tort si l'on veut, pour le moment, ce mot seul a-t-il fait sur toi, Hébert, l'effet du fouet des Furies? N'as-tu donc pu supporter l'idée que la nation fût un jour heureuse et un peuple de frères? Puisqu'à ce mot de clémence, que j'avais pourtant si fort amendé, en ajoutant : Arrière la pensée d'une amnistie, arrière l'ouverture des prisons, te voilà à te manger le sang, à entrer dans une colère de bougre, à tomber en syncope, et à en perdre la raison, au point de me dénoncer si ridiculement aux jacobins, pour *avoir épousé*, dis-tu, *une femme riche*.

Je ne dirai qu'un mot de ma femme. J'avais toujours cru à l'immortalité de l'âme. Après tant de sacrifices d'intérêts personnels que j'avais faits à la liberté et au bonheur du peuple, je me disais, au fort de la persécution : « Il faut que les récompenses attendent la vertu ailleurs. » Mais mon mariage est si heureux, mon bonheur domestique si grand, que je crains d'avoir reçu ma récompense sur la terre, et j'avais perdu ma démonstration de l'immortalité. Maintenant tes persécutions, ton déchainement contre moi, et tes lâches calomnies, me rendent toute mon espérance.

Quant à la fortune de ma femme, elle m'a apporté quatre mille livres de rentes, ce qui est tout ce que je possède. Dans cette révolution où, je puis le dire, j'ai joué un assez grand rôle, où j'ai été un écrivain polémique, recherché tour à tour par tous les partis qui m'ont trouvé incorruptible, où, quelque temps avant le 10 août, on a marchandé jusqu'à mon silence, et fort chèrement; eh bien! dans cette révolution où depuis j'ai été successivement secrétaire général du département de la justice, et représentant du peuple à la Convention, ma fortune ne s'est pas accrue d'un sou. Hébert pourrait-il en dire autant?

Est-ce toi qui oses parler de ma fortune, toi que tout Paris a vu, il y a deux ans, receveur des contre-marchés, à la porte des Variétés dont tu as été *rayé*, pour cause dont tu ne peux pas avoir perdu le souvenir? Est-ce toi qui oses parler de mes quatre mille livres de rentes, toi qui, sans-culotte, et sous une méchante perruque de crin, dans ta feuille hypocrite, dans ta maison loge aussi *luxurieusement* qu'un homme suspect, reçois cent vingt mille livres de traitement du ministre Bouchotte, pour soutenir les motions des Cloots, des Proly, de ton journal officiellement contre-révolutionnaire, comme je le prouverai.

Cent vingt mille livres à ce pauvre sans-culotte Hébert, pour calomnier Danton, Lin-

det, Cambon, Thuriot, Lacroix, Philippeaux, Bourdon de l'Oise, Barras, d'Églantine, Fréron, Legendre, Camille Desmoulin, et presque tous les commissaires de la Convention! pour inonder la France de ses écrits, si propres à former l'esprit et le cœur! cent vingt mille francs!.... de Bouchotte!... S'étonnera-t-on, après cela, de cette exclamation filiale d'Hébert, à la séance des Jacobins : « Oser
« attaquer Bouchotte! (oser l'appeler Georges!) Bouchotte à qui on ne peut reprocher
« la plus légère faute! Bouchotte qui a mis à
« la tête des armées des généraux sans-culottes, Bouchotte le patriote le plus pur! » Je suis surpris que dans le transport de sa reconnaissance, le Père Duchesne ne se soit pas écrié : Bouchotte qui m'a donné cent vingt mille livres depuis le mois de juin!

Quel sera le mépris des citoyens pour cet impudent Père Duchesne, quand, à la fin de ce numéro 5, ils apprendront par une note, levée sur les registres de la trésorerie, que le cafard qui me reproche de distribuer *gratis* un journal que tout Paris court acheter, a reçu, en un seul jour d'octobre dernier, soixante mille francs de *Mécenas* Bouchotte pour six cent mille numéros, et que, par une addition facile, le lecteur verra que le *fripou* d'Hébert a *volé*, ce jour-là seul, quarante mille francs à la nation.

Déjà quelle a dû être l'indignation de tout

patriote qui a un peu de mémoire et qui réfléchit, quand parce que j'ai, dans mon journal, réclamé la liberté de la presse pour les écrivains, la liberté des opinions pour les députés, c'est-à-dire, les premiers principes de la Déclaration des droits, il a vu Hébert jeter les hauts cris contre moi, lui, cet effronté ambitieux, qui au moment où un enchainement de victoires ne ralentissait pas le mouvement révolutionnaire, au moment où la nécessité des mesures révolutionnaires était sentie de tous les patriotes il y a deux mois, a osé, dans sa feuille, réclamer la Constitution, et demander qu'on organisât le conseil exécutif, aux termes de l'acte constitutionnel, parce qu'il lui semblait qu'il ne pouvait manquer que d'être un des vingt-quatre membres!

Que tu aies reçu de Bouchotte, en un seul jour, au mois d'octobre, soixante mille francs pour crier dans ta feuille aux quatre coins de la France : *Psaphon est un Dieu*, et pour calomnier Danton, c'est la moindre de tes infamies. Tes numéros, et tes contradictions à la main, je suis prêt à prouver que tu es un avilisseur du peuple français et de la Convention, et un scélérat, déjà aux yeux des patriotes et des clairvoyants, non moins démasqué que Brissot dont les agents de Pitt t'avaient fait le continuateur, et entrepreneur de contre-révolution par un autre extrême, lorsque Pitt, Calonne et Luchésat, voyant les giron-

dins usés, ont voulu essayer s'ils ne pourraient pas faire, par la sottise et l'ignorance, cette contre-révolution qu'ils n'avaient pu faire avec tant de gens d'esprit, depuis Malouet jusqu'à Gensonné.

Je n'ai pas besoin de me jeter dans ces recherches. Toi qui me parles de mes sociétés, crois-tu que j'ignore que tes sociétés, c'est une femme *Rochechouart*, agente des émigrés, c'est le banquier Kocke, chez qui toi et ta Jacqueline, vous passez à la campagne les beaux jours de l'été? Penses-tu que j'ignore que c'est avec l'intime de Dumouriez, le banquier hollandais Kocke, que le grand patriote Hébert, après avoir calomnié dans sa feuille les hommes les plus purs de la République, allait, dans sa grande joie, lui et sa Jacqueline, boire le vin de Pitt, et porter des toasts à la ruine des réputations des fondateurs de la liberté? Crois-tu que je n'aie pas remarqué qu'en effet, tu n'as jamais sonné le mot de tel député, lorsque tu tombais à bras raccourcis sur Chabot et Basire? Crois-tu que je n'aie pas deviné que tu n'as jeté les hauts cris contre ces deux députés que parce que, après avoir été attirés, sans s'en douter peut-être, dans la conspiration de tes ultra-révolutionnaires, bientôt, à la vue des maux qui allaient déchirer la patrie, ayant reculé d'horreur, ayant paru chanceler, ayant combattu même quelques projets de décret, qui n'étaient

pourtant que les précurseurs éloignés des motions liberticides que tu préparais toi et tes complices, tu t'es empressé de prévenir Basire et Chabot, et de les perdre, avant que tu ne fusses perdu par eux? Crois-tu qu'on ne m'a pas raconté qu'en 1790 et 1791, tu as persécuté Marat? Tu as écrit pour les aristocrates; tu ne le pourras nier, tu serais confondu par les témoins. Crois-tu enfin que je ne sache pas positivement que tu as trafiqué de la liberté des citoyens, et que je ne me souviene pas de ce qu'un de mes collègues a dit à moi et à plus de vingt députés, que tu avais reçu une forte somme pour l'élargissement, je ne sais pas bien si c'était d'un émigré ou d'un prisonnier, et que depuis, une personne, témoin de ta vénalité, t'avait menacé de la révéler, si tu t'avisais de maltraiter encore Chabot dans tes feuilles, fait que le représentant du peuple Chaudron Rousseau nous a même assuré qu'il allait déposer au comité de surveillance? Ce sont là des faits autrement graves que ceux que tu m'imputes.

Regarde ta vie, depuis le temps où tu étais un respectable frater à qui un médecin de notre connaissance faisait faire des saignées pour douze sous, jusqu'à ce moment où, devenu notre médecin politique, et le docteur *Sangrado* du peuple français, tu lui ordonnes des saignées si copieuses, moyennant cent vingt mille livres de traitement que te donne

Bouchotte : regarde ta vie entière, et ose dire à quel titre tu te fais ainsi l'arbitre des réputations aux Jacobins ?

Est-ce à titre de tes anciens services ? Mais quand Danton, d'Églantine et Paré, nos trois anciens présidents permanents des Cordeliers (*du district* s'entend), soutenaient un siège pour Marat ; quand Thuriot assiégeait la Bastille ; quand Fréron faisait l'*Orateur du Peuple* ; quand moi, sans craindre les assassins de Loustalot et les sentences de Talon, j'osais, il y a trois ans, défendre, presque seul, l'*ami du peuple*, et le proclamer le divin Marat ; quand tous ces vétérans que tu calomnies aujourd'hui se signalaient pour la cause populaire, où étais-tu alors, Hébert ? Tu distribuais des contre-marques, et on m'assure que les directeurs se plaignaient de la recette¹. On m'assure que tu t'étais même opposé, aux Cordeliers, à l'insurrection du 10 août. On

¹ On disait un jour à un des acteurs du théâtre de la République, que le Père Duchesne était près d'entrer en colère contre eux : « J'ai peine à le croire, répondit celui-ci : nous avons la preuve dans nos registres, qu'il nous a volés avant qu'il fût procureur de la commune. » Il faut faire supprimer ces registres, Père Duchesne ; il faut faire ta cour au théâtre de la République, et je ne m'étonne plus de ta grande colère contre la Montansier, dans un de tes derniers numéros, et que tu nous aies fait un éloge si pompeux, si exclusif du théâtre où tu as fait tes premières armes.

(Note de Desmoulins.)

m'assure....., ce qui est certain, ce que tu ne pourras nier, car il y a des témoins, c'est qu'en 1790 et 1791, tu dénigrais, tu poursuivais Marat; que tu as prétendu, après sa mort, qu'il t'avait laissé son manteau, dont tu t'es fait tout à coup le disciple Elisée, et le légataire universel. Ce qui est certain, c'est qu'avant de t'efforcer de voler ainsi la succession de popularité de Marat, tu avais dérobé une autre succession, celle du Père Duchesne, qui n'était pas Hébert; car ce n'est pas toi qui faisais, il y a deux ans, le Père Duchesne; je ne dis pas la *Trompette du Père Duchesne*, mais le véritable Père Duchesne, le *memento Maury*. C'était un autre que toi, dont tu as pris les noms, armes et jurements, et dont tu t'es emparé de toute la gloire, selon ta coutume. Ce qui est certain, c'est que tu n'étais pas avec nous, en 1789, dans le cheval de bois; c'est qu'on ne t'a point vu parmi les guerriers des premières campagnes de la Révolution; c'est que, comme les goujats, tu ne t'es fait remarquer qu'après la victoire où tu t'es signalé en dénigrant les vainqueurs, comme Thersite, en emportant la plus forte part du butin, et en faisant chauffer ta cuisine et tes fourneaux de calomnies avec les cent vingt mille francs et la *braise* de Bouchotte ¹.

¹ « On me calomnie, » disait l'autre jour Bouchotte au

Serait-ce à titre d'écrivain et de bel esprit, que tu prétends, Hébert, peser dans ta balance nos réputations? Est-ce à titre de journaliste que tu prétendrais être le dictateur de l'opinion aux Jacobins? Mais y a-t-il rien de plus dégoûtant, de plus ordurier que la plupart de tes feuilles? Ne sais-tu donc pas, Hébert, que quand les tyrans d'Europe veulent avilir la République; quand ils veulent faire croire à leurs esclaves que la France est couverte des ténèbres de la barbarie, que Paris, cette ville si vantée par son atticisme et son goût, est peuplée de Vandales, ne sais-tu pas, malheureux, que ce sont des lambeaux de tes feuilles qu'ils insèrent dans leurs gazettes, comme si le peuple était aussi bête, aussi ignorant que tu voudrais le faire croire à M. Pitt; comme si on ne pouvait lui parler qu'un langage aussi grossier; comme si c'était là le langage de la Convention et du Comité de salut public; comme si tes saletés étaient celles de la nation; comme si un égout de Paris était la Seine.

comité de salut public. « *Du moins*, lui répondit Danton, ce n'est pas la République qui paie 120,000 francs, depuis le mois de juin, pour vous calomnier; du moins ce n'est pas le ministère qui s'est fait le colporteur des *calomnies* contre Bouchotte. » La répartie était sans réplique. 120,000 francs à Hébert pour louer Bouchotte! Pas si Georges, M. Bouchotte! Il n'est, ma foi, pas si Georges!

(*Note de Desmoulins.*)

Enfin, serait-ce à titre de sage, de grand politique, d'homme à qui il est donné de gouverner les empires, que tu t'arroges de nous asservir à tes *ultra-révolutionnaires*, sans que même les représentants du peuple aient le droit d'énoncer leur opinion, à peine d'être chassés de la société? Mais, pour ne citer qu'un seul exemple, ne sont-ce pas les trois ou quatre numéros qu'Hébert a publiés à la suite de la mascarade de la déprêtrisation de Gobel, qui sont, par leur impolitique stupide, la cause principale de tant de séditions religieuses, et de meurtres, à Amiens, à Coulommiers, dans le Morbihan, l'Aisne, l'Ille-et-Vilaine? N'est-ce pas le *Père Duchesne*, ce politique profond qui, par ses derniers écrits, est la cause évidente que, dans la Vendée, où les notifications officielles du 21 septembre annonçaient qu'il n'y avait plus que huit à dix mille brigands à exterminer, il a déjà fallu tuer plus de cent mille imbéciles de nouvelles recrues qu'Hébert a faites à Charrette et aux royalistes.

Et c'est ce vil flagorneur, aux gages de 120,000 livres, qui me reprochera les 4,000 livres de rente de ma femme! C'est cet ami intime des Kocke, des Rochechouart, et d'une multitude d'escrocs, qui me reproche mes sociétés! Ce politique sans vue, et le plus insensé des patriotes, s'il n'est pas le plus rusé des aristocrates, me reprochera mes écrits

aristocratiques, dit-il, lui dont je démontrerai que les feuilles sont les délices de Coblenz et le seul espoir de Pitt!

Ce patriote nouveau sera le diffamateur éternel des vétérans! Cet homme, rayé de la liste des garçons de théâtre, pour vols, fera rayer de la liste des jacobins, pour leur opinion, des députés, fondateurs immortels de la République! Cet écrivain des charniers sera le législateur de l'opinion, le mentor du peuple français! Un représentant du peuple ne pourra être d'un autre sentiment que ce grand personnage, sans être traité de viédase et de conspirateur payé par Pitt! O temps! ô mœurs! ô liberté de la presse, le dernier retranchement de la liberté des peuples, qu'êtes-vous devenue? ô liberté des opinions, sans laquelle il n'existerait plus de Convention, plus de représentation nationale, qu'allez-vous devenir?

La société est maintenant en état de juger entre moi et mes dénonciateurs. Mes amis savent que je suis toujours le même qu'en 1789; que je n'ai pas eu, depuis, une pensée qui ne fût pour l'affermissement de la liberté, pour la prospérité, le bonheur du peuple français, le maintien de la République une et indivisible. Eh! de quel autre intérêt pourrais-je être animé dans le journal que j'ai entrepris, que du zèle du bien public? pourquoi aurais-je attiré contre moi tant de haines toutes-puis-

santes, et appelé sur ma tête des ressentiments implacables? Que m'ont fait à moi Hébert et tous ceux contre qui j'ai écrit? Ai-je reçu aussi 120,000 francs du trésor national pour calomnier? ou, pense-t-on que je veuille ranimer les cendres de l'aristocratie? « Les modérés, les aristocrates, dit Barère, ne se rencontrent plus sans se demander : « Avez-vous lu le *Vieux Cordelier*? » Moi, le patron des aristocrates! des modérés! Que le vaisseau de la République, qui court entre les deux écueils dont j'ai parlé, s'approche trop de celui du *modérantisme*, on verra si j'aiderai la manœuvre; on verra si je suis un modéré! J'ai été révolutionnaire avant vous tous. J'ai été plus; j'étais un brigand, et je m'en fais gloire, lorsque, dans la nuit du 12 au 13 juillet 1789, moi et le général Danican nous faisons ouvrir les boutiques d'arquebusiers, pour armer les premiers bataillons des sans-culottes. Alors, j'avais l'audace de la Révolution. Aujourd'hui, député à l'Assemblée nationale, l'audace qui me convient est celle de la raison, celle de dire mon opinion avec franchise. Je la conserverai jusqu'à la mort cette audace républicaine contre tous les despotes; et, quoique je n'ignore pas la maxime de Machiavel, « qu'il n'y a point de tyrannie plus effrénée que celle des petits tyrans. »

Qu'on désespère de m'intimider par les terreurs et les bruits de mon arrestation qu'on

sème autour de moi ! Nous savons que des scélérats méditent un 31 mai contre les hommes les plus énergiques de la Montagne. Déjà Robespierre en a témoigné ses pressentiments aux jacobins ; mais, comme il l'a observé, on verrait quelle différence il y a entre les brissotins et la Montagne. Les acclamations que la Convention a recueillies partout sur son passage, le jour de la fête des Victoires, montrent l'opinion du peuple, et qu'il ne s'en prend point à ses représentants des taches que des étrangers se sont efforcés d'imprimer à la nation. C'est dans la Convention, dans le comité de salut public, et non dans Georges et les géorgiens, que le peuple français espère. Mais toutes les fois que, dans une république, un citoyen aura, comme Bouchotte, 300 millions par mois, cinquante mille places à sa disposition, tous les intrigants, tous les oiseaux de proie s'assembleront nécessairement autour de lui. C'est là le siège du mal, et on sent bien que la peste elle-même, avec une liste civile si forte, se ferait mettre au Panthéon. C'est à la Convention à ne pas souffrir qu'on élève autel contre autel. Mais, ô mes collègues ! je vous dirai, comme Brutus à Cicéron : Nous craignons trop la mort et « l'exil et la pauvreté. » *Nimium timemus mortem et exilium et paupertatem.* Cette vie mérite-t-elle donc qu'un représentant la prolonge aux dépens de l'honneur ? Il n'est aucun

de nous qui ne soit parvenu au sommet de la montagne de la vie. Il ne nous reste plus qu'à la descendre à travers mille précipices, inévitables même pour l'homme le plus obscur. Cette descente ne nous offrira aucuns paysages, aucuns sites qui ne se soient offerts mille fois plus délicieux à ce Salomon qui disait, au milieu de ses sept cents femmes, et en foulant tout ce mobilier de bonheur : « J'ai
« trouvé que les morts sont plus heureux que
« les vivants, et que le plus heureux est celui
« qui n'est jamais né. »

Eh quoi ! lorsque tous les jours les douze cent mille soldats du peuple français affrontent les redoutes hérissées des batteries les plus meurtrières, et volent de victoires en victoires, nous, députés à la Convention ; nous, qui ne pouvons jamais tomber, comme le soldat, dans l'obscurité de la nuit, fusillé dans les ténèbres, et sans témoins de sa valeur ; nous, dont la mort soufferte pour la liberté, ne peut être que glorieuse, solennelle, et en présence de la nation entière, de l'Europe et de la postérité, serions-nous plus lâches que nos soldats ? Craignons-nous de nous exposer, de regarder Bouchotte en face ? n'oserons-nous braver la grande colère du Père Duchesne, pour remporter aussi la victoire que le peuple français attend de nous ; la victoire sur les ultra-révolutionnaires comme sur les contre-révolutionnaires ; la victoire sur tous

les intrigants, tous les fripons, tous les ambitieux, tous les ennemis du bien public?

Malgré les diviseurs, que la Montagne reste une et indivisible comme la République! ne laissons point avilir, dans sa troisième session, la représentation nationale. *La liberté des opinions ou la mort!* Occupons-nous, mes collègues, non pas à défendre notre vie comme des malades, mais à défendre la liberté et les principes, comme des républicains! Et quand même, ce qui est impossible, la calomnie et le crime pourraient avoir sur la vertu un moment de triomphe, croit-on que, même sur l'échafaud, soutenu de ce sentiment intime que j'ai aimé avec passion ma patrie et la République, soutenu de ce témoignage éternel des siècles, environné de l'estime et des regrets de tous les vrais républicains, je voulusse changer mon supplice contre la fortune de ce misérable Hébert qui, dans sa feuille, pousse au désespoir vingt classes de citoyens et plus de trois millions de Français, auxquels il dit anathème, et qu'il enveloppe en masse dans une proscription commune; qui, pour s'étourdir sur ses remords et ses calomnies, a besoin de se procurer une ivresse plus forte que celle du vin, et de lécher sans cesse le sang au pied de la guillotine? Qu'est-ce donc que l'échafaud pour un patriote, sinon le piédestal des Sydney et des Jean de Witt? Qu'est-ce, dans un moment de guerre, où j'ai

eu mes deux frères mutilés et hachés pour la liberté, qu'est-ce que la guillotine, sinon un coup de sabre, et le plus glorieux de tous, pour un député victime de son courage et de son républicanisme?

J'ai accepté, j'ai souhaité même la députation, parce que je me disais : Est-il une plus favorable occasion de gloire que la régénération d'un état prêt à périr par la corruption et les vices qui y règnent? Quoi de plus glorieux que d'y introduire de sages institutions, d'y faire régner la vertu et la justice, de conserver l'honneur des magistrats, aussi bien que la liberté, la vie et la propriété des citoyens, et de rendre sa patrie florissante? Quoi de plus heureux que de rendre tant d'hommes heureux? Maintenant, je le demande aux vrais patriotes, aux patriotes éclairés : étions-nous aussi heureux que nous pouvons l'être, même en révolution?

J'ai pu me tromper; mais quand même je serais dans l'erreur, est-ce une raison pour qu'Hébert se permette d'appeler un représentant du peuple *un conspirateur à guillotiner pour son opinion*. J'ai vu Danton et les meilleurs esprits de la Convention, indignés de ce numéro d'Hébert, s'écrier : « Ce n'est pas
« toi qui es attaqué ici, c'est la représenta-
« tion nationale, c'est la liberté d'opinion!
« et je ne serais pas embarrassé de prouver
« que, sur ce seul numéro, Hébert a mérité

« la mort. Car, enfin, quand tu te serais
« trompé, tu n'as pas formé à toi seul une
« conspiration; et les brissotins n'ont point
« péri pour une opinion; ils ont été condam-
« nés pour une conspiration. »

La passion ne me fera point dévier des principes, et je ne saurais être de cet avis qu'Hébert a mérité le décret d'accusation sur un numéro. Je persiste dans mon sentiment, que, non-seulement la liberté des opinions doit être indéfinie pour le député, mais même la liberté de la presse pour le journaliste. Permis à Hébert d'être le Zoïle de tous les vieux patriotes, et un calomniateur à gages! Mais, au lieu de blasphémer contre la liberté de la presse, qu'il rende grâce à cette liberté indéfinie, à laquelle seule il doit de ne point aller au tribunal révolutionnaire, et de n'être mené qu'à la guillotine de l'opinion.

Pour moi, je ne puis *friser* cette guillotine-là même, au jugement des républicains éclairés. Sans doute j'ai pu me tromper :

Eh! quel auteur, grand Dieu! ne va jamais trop loin!

Il y a plus; dès que le comité de salut public a improuvé mon numéro III, je ne serai point un ambitieux hérésiarque, et je me sou mets à sa décision, comme Fénelon à celle de l'Eglise. Mais l'avouerai-je, mes chers collègues? je relis le chapitre IX de Sénèque,

les paroles mémorables d'Auguste, et cette réflexion du philosophe que je ne veux pas traduire, pour n'être pas encore une fois une pierre d'achoppement aux faibles; et à ce fait sans réplique : « *Post hæc nullis amplius insidiis ab ullo petitus;* » à ce fait, malgré le rapport de Barère, je sens m'échapper toute ma persuasion que mon idée d'un comité de clémence fût mauvaise. Car remarquez bien que je n'ai jamais parlé de la clémence du modérantisme, de la clémence pour les chefs, mais de cette clémence politique, de cette clémence révolutionnaire, qui distingue ceux qui n'ont été qu'égarés. *A ce fait, disais-je, sans réplique*, j'ai toutes les peines du monde à souscrire à la censure de Barère, et à ne pas m'écrier comme Galilée, condamné par le sacré collège : « Je sens pourtant qu'elle tourne ! »

Certes, le procureur général de la Lanterne, en 1789, est aussi révolutionnaire qu'Hébert qui, à cette époque, ouvrait des loges aux ci-devant, avec des salutations jusqu'à terre. Mais dès lors, quand j'ai vu l'assassinat *ultra-révolutionnaire* du boulanger François, fidèle à mon caractère, ne me suis-je pas écrié, que c'était la cour elle-même, Lafayette, et les Hébert de ce temps-là, les *patriotiquement aristocrates*, qui avaient fait ce meurtre, pour rendre la Lanterne odieuse? Celui-là encore aujourd'hui est révolution-

naire qui a dit, avant Barère, qu'il fallait arrêter comme suspects tous ceux qui ne se réjouissaient pas de la prise de Toulon. Celui-là est un révolutionnaire qui a dit, comme Robespierre, et en termes non moins forts : « S'il fallait choisir entre l'exagération du patriotisme et le marasme du modérantisme, il n'y aurait pas à balancer. » Celui-là est un révolutionnaire qui a avancé comme une des premières maximes de la politique, que, dans le maniement des grandes affaires, il était triste, mais inévitable de s'écarter des règles austères de la morale. N° 1. Celui-là est révolutionnaire qui est « allé aussi loin que Marat en révolution, mais qui a dit qu'au delà de ses motions, et des bornes qu'il a posées, il fallait écrire comme les géographes de l'antiquité, à l'extrémité de leurs cartes : au-delà, il n'y a plus de cités, plus d'habitations ; il n'y a que des déserts ou des sauvages, des glaces ou des volcans. » N° 2. Celui-là est révolutionnaire qui a dit que « le comité de salut public avait eu besoin de se servir, pour un moment, de la jurisprudence des despotes, et de jeter sur la Déclaration des droits un voile de gaze, il est vrai, et transparent. » Celui-là est révolutionnaire, enfin, qui a écrit les premières et les dernières pages du numéro III ; mais il est fâcheux que les journalistes, parmi lesquels j'ai reconnu pourtant de la bienveil-

lance dans quelques-uns, n'aient cité aucun de ces passages. Quand la plupart auraient pris le mot d'ordre du *Père Duchesne* de n'extraire de mes numéros que ce qui prêtait aux commentaires, à la malignité et à la sottise, ils ne se seraient pas interdit plus scrupuleusement toute citation qui tendit à me justifier dans l'esprit des patriotes; et c'est vraiment un miracle que, sur le rapport d'Hébert, et sur des citations si infidèles et si malignes de plusieurs de mes chers confrères en journaux, les jacobins restés à la société, à dix heures du soir, ne se soient pas écriés, comme le vice-président Brochet : « Quel besoin avons-nous d'autres témoins; » et que le juré d'opinion n'ait pas déclaré qu'il était suffisamment instruit, et que, dans son âme et conscience, j'étais convaincu de modérantisme, de feuilantisme et de brissotisme?

Et cependant quel tort avais-je, sinon d'être las d'en avoir eu, d'être las d'avoir été poltron, et d'avoir manqué du courage de dire mon opinion, fût-elle fausse. Je ne crains pas que la société me blâme d'avoir fait mon devoir. Mais si la cabale était plus forte, je le dis avec un sentiment de fierté qui me convient; si j'étais rayé, ce serait tant pis pour les jacobins! Quoi! vous m'avez commandé de dire à la tribune ce que je crois de plus utile pour le salut de la République! ce que je n'ai pas les moyens physiques de dire à la tri-

bune, je l'ai dit dans mes numéros, et vous m'en feriez un crime ! Pourquoi m'avez-vous arraché à mes livres, à la nature, aux frontières où je serais allé me faire tuer comme mes deux frères qui sont morts pour la liberté ? Pourquoi m'avez-vous nommé votre représentant ? pourquoi ne m'avez-vous pas donné des cahiers ? Y aurait-il une perfidie, une barbarie semblable à celle de m'envoyer à la Convention, de me demander ainsi ce que je pense de la République, de me forcer de le dire, et de me condamner ensuite, parce que je n'aurais pas pu vous dire des choses aussi agréables que je l'eusse souhaité ? Si l'on veut que je dise la vérité, c'est-à-dire, la vérité relative, et ce que je pense, quel reproche a-t-on pu me faire, quand même je serais dans l'erreur ? Est-ce ma faute si mes yeux sont malades, et si j'ai vu tout en noir à travers le crêpe que les feuilles du *Père Duchesne* avaient mis devant mon imagination ?

Suis-je si coupable de n'avoir pas cru que Tacite, qui avait passé jusqu'alors pour le plus patriote des écrivains, le plus sage et le plus grand politique des historiens fût un aristocrate et un radoteur ? Que dis-je, Tacite ? ce Brutus même dont vous avez l'image, il faut qu'Hébert le fasse chasser comme moi de la société ; car si j'ai été un songe-creux, un vieux rêveur, je l'ai été non-seulement avec

Tacite et Machiavel, mais avec Loustalot et Marat; avec Thrasybule et Brutus.

Est-ce ma faute s'il m'a semblé que, lorsque le département de Seine-et-Marne, si tranquille jusqu'à ce jour, était si dangereusement agité, depuis qu'on n'y messait plus, lorsque des pères et mères, dans la simplicité de l'ignorance, versaient des larmes, parce qu'il venait de leur naître un enfant qu'ils ne pouvaient pas faire baptiser; bientôt les catholiques allaient, comme les calvinistes, du temps de Henri II, se renfermer pour dire des psaumes, et s'allumer le cerveau par la prière; qu'on dirait la messe dans des caves, quand on ne pourrait plus la dire sur les toits; de là des attroupements et des Saint-Barthélemy; et que nous allions avoir l'obligation, principalement aux feuilles b... patriotiques du *Père Duchesne*, colportées par Georges Bouchotte, d'avoir jeté sur toute la France ces semences si fécondes de séditions et de meurtres?

Est-ce ma faute, enfin, s'il m'a semblé que des pouvoirs subalternes sortaient de leurs limites, et se débordaient; qu'une Commune, au lieu de se renfermer dans l'exécution des lois, usurpait la puissance législative, en rendant de véritables décrets sur la fermeture des églises, sur les certificats de civisme, etc. Les aristocrates, les feuillants, les modérés, les brissotins ont déshonoré un mot de la lan-

gue française, par l'usage contre-révolutionnaire qu'ils en ont fait. Il est malaisé aujourd'hui de se servir de ce mot. Cependant, frères et amis, croyez-vous avoir plus de bon sens que tous les historiens, et tous les politiques, être plus républicains que Caton et Brutus, qui tous se sont servis de ce mot? Tous ont répété cette maxime : « L'anarchie, en rendant tous les hommes maîtres, les réduit bientôt à n'avoir qu'un seul maître. » C'est ce seul maître que j'ai craint; c'est cet anéantissement de la République ou du moins ce démembrement. Le comité de salut public, ce comité SAUVEUR, y a porté remède; mais je n'ai pas moins le mérite d'avoir le premier appelé ses regards sur ceux de nos ennemis les plus dangereux, et assez habiles pour avoir pris la seule route possible de la contre-révolution. Ferez-vous un crime, frères et amis, à un écrivain, à un député de s'être effrayé de ce désordre, de cette confusion, de cette décomposition du corps politique, où nous allions avec la rapidité d'un torrent qui nous entraînait nous et les principes déracinés; si, dans son dernier discours sur le gouvernement révolutionnaire, Robespierre, tout en me remettant au pas, n'eût jeté l'ancre lui-même aux maximes fondamentales de notre révolution, et sur lesquelles seules la liberté peut être affermie, et braver les efforts des tyrans et du temps?

Extrait des registres de la Trésorerie nationale, du 2 juin.

Donné au Père Duchesne.	135,000 liv
Le 2 juin ! tandis que tout Paris avait la main à l'épée pour défendre la Convention nationale, à la même heure, Hébert va mettre la main dans le sac.	
Plus, du mois d'août, au Père Duchesne.	10,000 liv.
Plus, du 4 octobre, au Père Duchesne.	60,000 liv.
Calculons ce dernier coup de filet.	

Calcul de la valeur des 600,000 exemplaires de la feuille du Père Duchesne, payées par Bouchotte 60,000 livres :

Le premier mille	}	Composition.. . . .	16 liv.
		Tirage.	8
		Papier bien mauvais.. . . .	20
		Total.	<u>44</u>
Chacun des autres 599,000	}	Tirage.	8 liv.
		Papier.	20
		Total.	<u>28 liv.</u>

En
conséquence,

Premier mille.	44 liv
599,000, à 28 liv.	
ci.	16,772

Total du vrai prix des 600,000 exemplaires.	16,816
---	--------

Qui de.	60,000 liv
comptées par Bouchotte à Hé- bert, le 4 octobre 1793, et que ce- lui-ci, avec une impudence cyni- que, dans son der- nier numéro, ap- pelle <i>la braise</i> <i>nécessaire pour</i> <i>chauffer son four-</i> <i>neau</i> , ôte.	16,816 liv

reste volé à la na- tion, le 4 octo- bre 1793.	43,184 liv
--	------------



LE VIEUX CORDELIER

N^o VI

Décadi 10 nivôse
Fan II de la République une et indivisible.

« Peregrinatus est, animus ejus in nequitia non
« habitavit. » (VALÈRE MAXIME.)

Camille Desmoulins a fait une débauche d'esprit
avec les aristocrates ; mais il est toujours bon
républicain, et il lui est impossible d'être autre
chose.

(Attestation de Collot d'Herbois et de
Robespierre, séance des Jacobins.)

Encore que je n'aie point fait rendre de décret, loin d'en avoir fabriqué, comme on en accuse l'auteur immortel de *Philinthe*¹, sur lequel on me permettra de suspendre mon jugement définitif jusqu'au rapport ; encore que j'aie pensé que le meilleur canot pour se sauver du naufrage était, pour un député, le coffre vide de Bias, ou le coffre *vidé* de mon beau-père ; et si la calomnie, compulsant mon

¹ Fabre d'Eglantine.

grand livre, au sortir de la Convention, et trouvant sur les feuillets zéro, comme le 21 septembre 1792, était forcée de me rendre cette justice :

Jean s'en alla comme il était venu,

toutefois cejourd'hui 24 nivose, considérant que Fabre d'Eglantine, l'inventeur du nouveau calendrier, vient d'être envoyé au Luxembourg, avant d'avoir vu le quatrième mois de son annuaire républicain; considérant l'instabilité de l'opinion, et voulant profiter du moment où j'ai encore de l'encre, des plumes et du papier, et les deux pieds sur les chenets, pour mettre ordre à ma réputation, et fermer la bouche à tous les calomniateurs, passés, présents et à venir, je vais publier ma profession de foi politique, et les articles de la religion dans laquelle j'ai vécu et je mourrai, soit d'un boulet, soit d'un stilet, soit dans mon lit, soit de la mort des philosophes, comme dit le compère Mathieu.

On a prétendu que ma plus douce étude était de charmer les soucis des aristocrates, au coin de leur feu, dans les longues soirées d'hiver, et que c'était pour verser sur leurs plaies l'huile du Samaritain, que j'avais entrepris ce journal aux frais de Pitt. La meilleure réponse, c'est de publier le *Credo* politique du *Vieux Cordelier*, et je fais juge tout

lecteur honnête, si M. Pitt et les aristocrates peuvent s'accommoder de mon *Credo*, et si je suis de leur église.

Je crois encore aujourd'hui, comme je le croyais au mois de juillet 1789, comme j'osais alors l'imprimer en toutes lettres dans ma *France libre*, page 57, « que le gouvernement populaire et la démocratie est la seule constitution qui convienne à la France, et à tous ceux qui ne sont pas indignes du nom d'hommes. »

On peut être partagé d'opinion, comme l'étaient Cicéron et Brutus, sur les meilleures mesures révolutionnaires, et sur le moyen le plus efficace de sauver la République, sans que Cicéron conclût de ce seul dissentiment que Brutus recevait des guinées de Photin, le premier ministre de Ptolémée. Je pense donc encore comme dans le temps où je faisais cette réponse à Marat, au mois d'avril 1791, pendant le voyage de Saint-Cloud, lorsqu'il m'envoyait l'épreuve de son fameux numéro, **AUX ARMES ! OU C'EN EST FAIT DE NOUS !** avec les apostilles et changements de sa main, que je conserve, et qu'il me consultait sur cette épreuve : « Imprime toujours, mon cher Marat ; je défendrai dans ta personne le patriotisme et la liberté de la presse jusqu'à la mort. » Mais je crois que, pour établir la liberté, il suffirait, si on voulait, de la liberté

de la presse et d'une guillotine économique, qui frappât tous les chefs et tranchât les complots, sans tomber sur les erreurs.

Je crois qu'un représentant n'est pas plus infailible qu'inviolable. Quand même le salut du peuple devrait, dans un moment de révolution, restreindre aux citoyens la liberté de la presse, je crois que jamais on ne peut ôter à un député le droit de manifester son opinion ; je crois qu'il doit lui être permis de *se tromper* ; que c'est en considération de ses erreurs que le peuple français a un si grand nombre de représentants, afin que celles des uns puissent être redressées par les autres. Je crois que, sans cette liberté d'opinion indéfinie, il n'existe plus d'assemblées nationales ; je crois que le titre de député ne serait plus qu'un canonicat, et nos séances des matines bien longues, si nous n'étions obligés de méditer, dans le silence du cabinet, ce qu'il y a de plus utile à la République, et, après que notre jugement a pris son parti sur une question, d'avoir le courage de dire notre sentiment à la tribune, au risque de nous faire une foule d'ennemis. Il est écrit : Que celui qui résiste à l'église soit pour vous comme un païen et un publicain. Mais le *sans-culotte Jésus* n'a point dit dans son livre : Que celui qui *se trompe* soit pour vous comme un païen et un publicain. Je crois que l'anathème ne peut commencer de même pour le député, non

lorsqu'il se trompe, mais lorsque son opinion ayant été condamnée par la Convention et le Concile, il ne laisserait pas d'y persister, et se ferait un hérésiarque. Ainsi par exemple, dans mon numéro IV, quoique la note, et la parenthèse ouverte aussitôt, montre que c'est un comité de justice que je voulais dire, lorsque j'ai dit un comité de clémence; puisque ce mot nouveau a fait le scandale des patriotes; puisque, jacobins, cordeliers et toute la Montagne l'ont censuré, et que mes amis, Fréron et A. Ricord fils, n'ont pu s'empêcher eux-mêmes de m'écrire de Marseille que j'avais péché; je deviendrais coupable, si je ne me hâtais de supprimer moi-même mon comité, et d'en dire ma coulpe, ce que je fais avec une contrition parfaite.

D'ailleurs, Fréron et Ricord parlent bien à leur aise. On sent que la clémence serait hors de saison au port de la Montagne, et dans tel pays d'où j'entendais dénoncer, l'autre jour, au comité de sûreté générale, que la nouvelle de la prise de Toulon y avait été reçue comme une calamité, et que, huit jours avant, la plupart avaient déjà mis bas la cocarde. Certes, si là j'avais été envoyé commissaire de la Convention, et moi aussi j'aurais été un André Dumont et un Laplanche. Mais les lois révolutionnaires, comme toutes les lois en général, sont des remèdes nécessairement subordonnés au climat et au tempérament du

malade; et les meilleures, administrées hors de saison, peuvent le faire crever. Prends donc garde, Fréron, que je n'écrivais pas mon numéro IV à Toulon, mais ici, où je t'assure que tout le monde est au pas, et qu'il n'est pas besoin de l'éperon du *Père Duchesne*, mais plutôt de la bride du *Vieux Cordelier*; et je te vais le prouver, sans sortir de chez moi, et par un exemple domestique.

Tu connais mon beau-père, le citoyen Duplessis, bon roturier, et fils d'un paysan, maréchal ferrant du village. Eh bien! avant-hier, deux commissaires de la section de *Mucius Scævola* (la section de Vincent, ce sera te dire tout) montent chez lui; ils trouvent dans la bibliothèque des livres de droit; et nonobstant le décret qui porte qu'on ne touchera point à Domat, ni à Charles Dumoulin, bien qu'ils traitent des matières féodales, ils font main basse sur la moitié de la bibliothèque, et chargent deux crocheteurs des livres paternels. Ils trouvent une pendule dont la pointe de l'aiguille était, comme la plupart des pointes d'aiguilles, terminée en trèfle; il leur semble que cette pointe a quelque chose d'approchant d'une fleur de lis; et nonobstant le décret qui ordonne de respecter les monuments des arts, ils confisquent la pendule. Notez bien qu'il y avait à côté une malle, sur laquelle était l'adresse fleurdelisée du marchand. Ici, il n'y avait pas moyen de nier que

ce fût une belle et bonne fleur de lis; mais, comme la malle ne valait pas un *corset*, les commissaires se contentent de rayer les lys, au lieu que la malheureuse pendule, qui vaut bien 1,200 livres, est, malgré son trèfle, emportée par eux-mêmes qui ne se fiaient pas aux crocheteurs d'un poids si précieux; et ce, en vertu du droit que Barère a appelé si heureusement le droit de préhension, quoique le décret s'opposât, dans l'espèce, à l'application de ce droit. Enfin, notre duumvirat sectionnaire, qui se mettrait ainsi au-dessus des décrets, trouve le brevet de pension de mon beau-père, qui, comme tous les brevets de pension, n'étant pas de nature à être porté sur le grand livre de la République, était demeuré dans le portefeuille, et qui, comme tous les brevets de pensions possibles, commençait par ce protocole : *Louis*, etc. Ciel! s'écrient les commissaires, le nom du tyran!... Et après avoir retrouvé leur haleine, suffoquée d'abord par leur indignation, ils mettent en poche le brevet de pension, c'est-à-dire, 1,000 livres de rente, et emportent la marmite. Autre crime. Le citoyen Duplessis, qui était premier commis des finances sous Clugny, avait conservé, comme c'était l'usage, le cachet du contrôle général d'alors. Un vieux portefeuille de commis, qui était au rebut, oublié au-dessus d'une armoire, dans un tas de poussière, et auquel il n'avait pas touché ni

même pensé, depuis dix ans peut-être, et sur lequel on parvint à découvrir l'empreinte de quelques fleurs de lis, sous deux doigts de crasse, acheva de compléter la preuve que le citoyen Duplessis était suspect; et le voilà lui, enfermé jusqu'à la paix, et le scellé mis sur toutes les portes de cette campagne, où tu te souviens, mon cher Fréron, que décrétés tous deux de prise de corps, après le massacre du Champ de Mars, nous trouvions un asile que le tyran n'osait violer.

Le plaisant de l'histoire, c'est que ce suspect était devenu le sexagénaire le plus *ultrà* que j'aie encore vu. C'était le père Duchesne de la maison. A l'entendre, on ne coffrait que les conspirateurs, tout au moins des aristocrates, et la guillotine chômait encore trop souvent. Je crois que s'il n'avait été un peu plus content de mon numéro V, il m'aurait fermé la porte du logis. Aussi la première fois que j'allai le voir aux Carmes, la piété filiale fut moins forte en moi que le comique de la situation; et il me fut impossible de ne pas rire aux éclats de ce compliment qui venait si naturellement, et avec lequel je le saluai; « Eh bien! cher père, trouvez-vous encore qu'il n'y a que les contre-révolutionnaires qui sifflent la linotte? » Cette anecdote répond à tout, et j'espère que Xavier Audouin ne fera plus à la séance des Jacobins, cette question: « Hommes lâches, qui prétendez arrêter le tor-

rent de la Révolution, que signifient ces nouvelles dénominations, d'extrà, d'ultrà-révolutionnaires? » Je viens d'en donner, je pense, un échantillon. Car enfin, il n'est dit nulle part, dans les instructions sur le gouvernement révolutionnaire, que M. *Brigandeanu*, ci-devant en bonnet carré au Châtelet, maintenant en bonnet rouge à la section, pourra mettre sous son bras, une pendule, parce que la pointe de l'aiguille se termine en trèfle, et dans sa poche mon brevet de pension, parce que ce brevet commençait, comme tous les brevets de pension des quatre-vingt-six départements, par ce mot, *Louis, roi*, qui se trouve aussi dans tous les livres. Et nous n'avons pas fait la Révolution, seulement pour que M. *Brigandeanu* changeât de bonnet.

Je reviens à mon *credo*.

Mirabeau nous disait : « Vous ne savez pas que la liberté est une garce qui aime à être couchée (il se servait d'une expression plus énergique) sur des matelas de cadavres ; » mais quand Mirabeau nous tenait ce propos, au coin de la rue du Mont-Blanc, je soupçonne qu'il ne parlait pas ainsi de la liberté dans le dessein de nous la faire aimer, mais bier pour nous en faire peur ; je persiste à croire que notre liberté, c'est l'inviolabilité des principes de la Déclaration des droits ; c'est la fraternité, la sainte égalité, le rappel sur la terre, ou du moins en France, de toutes les vertus patriar-

cales, c'est la douceur des maximes républicaines, c'est ce *res sacra miser*, ce respect pour le malheur, que commande notre sublime Constitution ; je crois que la liberté, en un mot, c'est le bonheur ; et certes, on ne persuadera à aucun patriote, qui réfléchit tant soit peu, que faire dans mes numéros un portrait enchanteur de la liberté, ce soit conspirer contre la liberté.

Je crois en même temps, comme je l'ai professé, que, dans un moment de révolution, une politique saine a dû forcer le comité de salut public à jeter un voile sur la statue de la liberté, à ne pas verser tout à la fois sur nous cette corne d'abondance que la déesse tient dans sa main, mais à suspendre l'émission d'une partie de ses bienfaits, afin de nous assurer plus tard la jouissance de tous. Je crois qu'il a été bon de mettre la terreur à l'ordre du jour, et d'user de la recette de l'Esprit saint, que la crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse ; de la recette du bon sans-culotte Jésus, qui disait : Moitié gré, moitié force, convertissez-les toujours, *compelle eos intrare*. Personne n'a prouvé la nécessité des mesures révolutionnaires par des arguments plus forts que je n'ai fait, même dans mon *Vieux Cordelier* qu'on n'a pas voulu entendre.

Je crois que la liberté n'est pas la misère ; qu'elle ne consiste pas à avoir des habits râ-

pés et percés aux coudes, comme je me rappelle d'avoir vu Roland et Guadet affecter d'en porter, ni à marcher avec des sabots; je crois, au contraire, qu'une des choses qui distingue le plus les peuples libres des peuples esclaves, c'est qu'il n'y a point de misère, point de haillons, là où existe la liberté. Je crois encore, comme je le disais dans les trois dernières lignes de mon histoire des Brissotins, que vous avez tant fêtoyée : Qu'il n'y a que la République qui puisse tenir à la France la promesse que la Monarchie lui avait faite en vain, depuis deux cents ans : LA POULE AU POT POUR TOUT LE MONDE. Loin de penser que la liberté soit une égalité de disette. je crois au contraire qu'il n'est rien tel que le gouvernement républicain pour amener la richesse des nations¹. C'est ce que ne cessent de répéter les publicistes depuis le seizième siècle : *Comparez*, écrivait Gordon, en se moquant de nos grands-pères, il y a quarante ans, *comparez l'Angleterre avec la France, les sept Provinces-Unies, sous le gouvernement des Etats, avec le même peuple, sous la domination de l'Espagne*. Avant Gordon, le chevalier Temple observait, que « le commerce ne fleurit jamais dans un gouvernement despotique, parce que personne n'est assuré de jouir long-

¹ Voir le *Discours de la Lanterne* où cette idée est déjà exprimée.

temps de ce qu'il possède, tandis que la liberté ne peut manquer d'éveiller l'industrie, et de porter les nations au plus haut degré de prospérité et de fortune publique où leur population leur permet d'atteindre; témoins Tyr, Carthage, Athènes, Syracuse, Rhodes, Londres, Amsterdam.» Et comme la théorie de la liberté, plus parfaite chez nous que chez ces différents peuples, présage à Pitt, pour la France, le dernier degré de prospérité nationale, et montre dans l'avenir au fils de Chatham notre patrie, que son père avait si fort en horreur, faisant, par son commerce, ses arts et sa splendeur future, le désespoir des autres nations, c'est par cette seule raison, n'en doutons pas, que la jalouse Angleterre nous fait cette guerre atroce. Qu'importerait à Pitt, en effet, que la France fût libre, si sa liberté ne servait qu'à nous ramener à l'ignorance des vieux Gaulois, à leurs sayes, leurs braves, leur gui de chêne et leurs maisons qui n'étaient que des échoppes en terre glaise?

Loin d'en gémir, il me semble que Pitt donnerait bien des guinées pour qu'une telle liberté s'établît chez nous. Mais ce qui rendrait furieux le gouvernement anglais, c'est si l'on disait de la France ce que disait Dicéarque de l'Attique : « Nulle part au monde on ne peut vivre plus agréablement qu'à Athènes, soit qu'on ait de l'argent, soit qu'on n'en ait point. Ceux qui se sont mis à l'aise, par le commerce

ou leur industrie, peuvent s'y procurer tous les agréments imaginables; et quant à ceux qui cherchent à le devenir, il y a tant d'ateliers où ils gagnent de quoi se divertir aux Antestheries¹ et mettre encore quelque chose de côté, qu'il n'y a pas moyen de se plaindre de sa pauvreté sans se faire à soi-même un reproche de sa paresse.» Je crois que la liberté ne consiste point dans une égalité de privations, et que le plus bel éloge de la Convention serait, si elle pouvait se rendre ce témoignage : « J'ai trouvé la nation sans culottes, et je la laisse culottée. »

Ceux qui, par un reste de bienveillance pour moi, et ce vieil intérêt qu'ils conservent au procureur général de la Lanterne, expliquent ce qu'ils appellent mon apostasie, en prétendant que j'ai été influencé, et en mettant les iniquités de mes numéros III et IV sur le dos de Fabre d'Eglantine et Philippeaux, qui ont bien assez de leur responsabilité personnelle, je les remercie de ce que cette excuse a d'obligeant; mais ceux-là montrent bien qu'ils ne connaissent point l'indépendance indomptée de ma plume qui n'appartient qu'à la Ré-

¹ On appelait ainsi les fêtes consacrées à Bacchus, c'étaient les *Sans-Culottides* d'Athènes; leur institution était moins morale, moins belle. Elles ne duraient que trois jours; savoir, la fête des Tonneaux, et celle des Coupes et des Marmites.

publique, et peut-être un peu à mon imagination et à ses écarts, si l'on veut, mais non à l'ascendant et à l'influence de qui que ce soit. Ceux qui condamnent le *Vieux Cordelier*, n'ont donc pas lu les *Révolutions de France et de Brabant*. Ils se souviendraient que ce sont ces mêmes rêves de ma philanthropie, qu'on me reproche, qui ont puissamment servi la Révolution, dans mes numéros 89, 90 et 91. Ils verraient que je n'ai point varié; que ce sont les patriotes eux-mêmes qui ont enraciné dans ma tête ces erreurs par leurs applaudissements, et que ce système de républicanisme dont on veut que je proscrive l'ensemble, n'est point en moi apostasie, mais impénitence finale.

On ne se souvient donc plus de ma grande colère contre Brissot, il y a au moins trois ans, à propos d'un numéro du *Patriote français* où il s'avisait de me rappeler à l'ordre, et de me traiter de républicain muscadin, précisément à cause que j'avais énoncé les mêmes opinions que je viens de professer tout à l'heure. « Qu'appellez-vous, lui répondis-je quelque part (dans mon second tome, je crois); que voulez-vous dire avec votre brouet noir, et votre liberté de Lacédémone? Le beau législateur que ce Lycurgue dont la science n'a consisté qu'à imposer des privations à ses concitoyens; qui les a rendus égaux comme a tempête rend égaux tous ceux qui ont fait

nauffrage; comme Omar rendait tous les Musulmans égaux, et aussi savants les uns que les autres, en brûlant toutes les bibliothèques! Ce n'est point là l'égalité que nous envions; ce n'est point là ma république. « L'amour
« de soi-même, dit J.-J. Rousseau, est le plus
« puissant, et même, selon moi, le seul motif
« qui fasse agir les hommes. » Si nous voulons faire aimer la République, il faut donc, Monsieur Brissot de Warville, la peindre telle, que l'aimer, ce soit s'aimer soi-même. »

On ne se souvient donc plus de mon discours de la Lanterne dans lequel, quinze mois auparavant, je jetais une clameur si haute, au sujet d'un certain pamphlet intitulé, *le Triomphe des Parisiens*, où l'auteur voulait nous faire croire que, dans peu, Paris deviendrait aussi désert que l'ancienne Ninive; que, dans six mois, l'herbe cacherait le pavé de la rue Saint-Denis et de la place Maubert; que nous aurions des couches de melons sur la terrasse des Tuileries, et des carrés d'oignons dans le Palais-Royal. « Adieu, disait-il, les tailleurs, les tapissiers, les selliers, les épiciers, les doreurs, les enlumineurs, les bijoutiers, les orfèvres, les marchandes de modes et les prêtresses de l'Opéra, les théâtres et les restaurateurs. » L'auteur aristocrate ne faisait pas grâce aux boulangers, et se persuadait que nous allions brouter l'herbe, et devenir un peuple de lazaronis et de philosophes, avec

le bâton et la besace. Qu'on lise, dans *ma Lanterne aux Parisiens*, comme je relançais ce prophète de malheur qui défigurait ma république, et quelle prophétie bien différente j'opposai à ce Mathan de l'aristocratie. « Comment! m'écriais-je, plus de Palais-Royal! plus d'Opéra! plus de Méot! c'est là l'abomination de la désolation prédite par le prophète Daniel; c'est une véritable contre-révolution! »

Et je m'étudiais au contraire à offrir des peintures riantes de la révolution, et à en faire attendre à la France bien d'autres effets dont je me faisais presque caution. Et les jacobins et les cordeliers m'applaudissaient. Et c'est par ces tableaux que, missionnaire de la Révolution et de la République, je m'insinuais dans l'esprit de mes auditeurs, que je partageais les égoïstes, c'est-à-dire, tous les hommes, d'après la maxime incontestable de J.-J. Rousseau, que j'ai soulignée tout à l'heure, que j'en baptisais un grand nombre, et que je les ramenais au giron de l'église des jacobins. Non, il ne peut y avoir que les trois cents commis de Bouchotte, qui, pensant qu'il était de leur honneur de venger la petite piqure que j'avais faite à l'amour-propre du ministre de la guerre, au lieu de se récuser, comme la délicatesse le demandait, se soient levés pour m'excommunier et me faire rayer des jacobins. Quoique cet arrêté ait été rapporté dans la séance, après une oraison de Robespierre, qui a duré une

heure et demie, il est impossible que la société, même à l'ouverture de la séance, m'eût rayé, pour avoir professé, dans le *Vieux Cordelier*, le même corps de doctrine qu'elle a applaudi tant de fois dans mes *Révolutions de Brabant*, et pour lequel elle m'avait nommé procureur général de la Lanterne, quatre ans avant que ma charge fût passée au Père Duchesne. On voit que ce qu'on appelle aujourd'hui dans mes feuilles, *du modérantisme*, est mon vieux système d'*utopie*. On voit que tout mon tort est d'être resté à ma hauteur du 12 juillet 1789, et de n'avoir pas grandi d'un pouce non plus qu'Adam; tout mon tort est d'avoir conservé les vieilles erreurs de la *France libre*, de la *Lanterne*, des *Révolutions de Brabant*, de la *Tribune des Patriotes*, et de ne pouvoir renoncer aux charmes de ma République de Cocagne.

Je suis obligé de renvoyer à un autre jour la suite de mon *Credo* politique, ne voulant plus souffrir qu'on vende encore vingt sous un de mes numéros, comme il est arrivé de mon cinquième, ce qui a donné lieu aux calomnies. Vous savez bien, citoyen Desenne, que loin de vendre mon journal à la République, je ne le vends pas même à mon libraire, de peur qu'on ne dise que je suis un marchand de patriotisme, et que je ne dois pas faire sonner si haut mes écrits révolutionnaires, puisque c'est mon commerce. Mais, à votre tour,

citoyen Desenne, je vous prie de soigner la popularité de l'auteur. Oui, c'est vous qui m'avez perdu. Le prix exorbitant du numéro V est cause qu'aucun sans-culotte n'a pu le lire; et Hébert a eu sur moi un triomphe complet. Encore si la société des Jacobins s'était fait donner lecture de ce numéro V, et avait voulu entendre mon défenseur officieux, comme elle en avait pris l'arrêté! L'attention et le silence que les tribunes avaient prêté à mes numéros IV et III (ce qui prouve que les oreilles du peuple ne sont pas si hébertistes qu'on le dit, et qu'il aime qu'on lui parle un autre langage et qu'on lui fasse l'honneur de croire qu'il entend le français), la défaveur très peu sensible avec laquelle les tribunes avaient écouté ces deux numéros, annonçaient que la lecture du cinquième numéro me vaudrait une absolution générale : mais apparemment les commis de la guerre n'ont jamais voulu consentir à cette lecture, en sorte que si la société n'avait pas rapporté ma radiation, le déni de justice était des plus criants. Et c'est vous, citoyen Desenne, qui êtes cause que ma popularité a perdu contre Hébert cette fameuse bataille de Jemmapes, ou plutôt c'est ma faute d'avoir fait une si longue apologie. Mes numéros seront plus courts désormais. Je veux surtout être lu des sans-culottes, et être jugé par mes pairs; et j'exige de vous, quand vous devriez employer un papier bien mauvais, qu'il

vous ne vendiez pas mes numéros, dans la rue, plus cher que le Père Duchesne ne vend les siens à Bouchotte, c'est-à-dire 2 sous, à raison de huit pages, et 120,000 francs pour 1,200,000 exemplaires.

P. S. Miracle! grande conversion du Père Duchesne! « Je l'ai déjà dit cent fois, écrit-il dans un de ses derniers numéros, et je le dirai toujours, que l'on imite le sans-culotte *Jésus!* que l'on suive à la lettre son *Evangile*, et tous les hommes vivront en paix... Quand une troupe égarée et furieuse poursuit la femme adultère, il écrivit sur le sable ces mots: « Que celui de vous qui est sans péché lui jette la première pierre. » Quand *Pierre* coupa l'oreille de certain *Philippotin*, il ordonna à *Pierre* de rengainer son épée, en lui disant: « Quiconque frappe du glaive, du glaive sera frappé. »

Qu'Hébert parle ainsi, je serai le premier à m'écrier : La trésorerie nationale ne peut acheter trop cher de tels numéros! Poursuis, Hébert; le divin sans-culotte que tu cites a dit : « Il y aura plus de joie dans le ciel pour un Père Duchesne qui se convertit, que pour quatre-vingt-dix-neuf Vieux Cordeliers qui n'ont pas besoin de pénitence. » Mais tu devrais te souvenir d'avoir lu dans le même livre : « Tu ne diras point à ton frère, Raca, c'est-à-dire, viédase. Tu ne mentiras point. » Or, comment as-tu pu dire à nos frères les

sans-culottes, en parlant de mon numéro V :
« Voyez le bout de l'oreille aristocratique. Ca-
« mille me reproche d'avoir été un PAUVRE fra-
« ter, qui faisait des saignées à 12 sous. Vous
« voyez comme il méprise la sans-culotterie. »
Cela est très adroit de ta part, Père Duchesne,
pour faire crier *tolle* sur le *Vieux Cordelier*.
Mais où est ta probité et ta bonne foi? et com-
ment peux-tu tromper ainsi les sans-culottes?
Je ne t'ai point dit que tu étais un PAUVRE
frater, mais un RESPECTABLE frater, ce qui em-
porte l'idée toute contraire de celle que tu me
prêtes. Qui ne voit que, loin de mépriser ta
véritable sans-culotterie d'alors, comparée à ta
fortune présente, c'est comme si je t'avais dit :
« Alors tu étais estimable; alors tu étais res-
pectable. » Avoue, Père Duchesne, que si
Danton ne s'était pas opposé hier au décret
contre la calomnie, tu serais ici bien pris sur
le fait. Mais je me réjouis que l'heureuse di-
version sur les crimes du gouvernement an-
glais ait terminé tous nos combats; c'est un
des plus grands services qu'aura rendus à la
patrie celui qui a ouvert cette discussion, à
laquelle je compte payer aussi mon contin-
gent. En attendant, je n'ai pu me défendre de
parer ici ton coup de jarnac.

LE VIEUX CORDELIER

N° VII¹

Quintidi pluviôse, 2^e décade,
Pan II de la République une et indivisible.

LE POUR ET LE CONTRE

OU

CONVERSATION DE DEUX VIEUX CORDELIERS

« Qui aut tempus quod postulat non videt, aut
« plura loquitur, aut se ostentat, aut eorum
« quibuscum est, rationem non habet, is ineptus
« esse dicitur. Cato, optimo animo utens, no-
« cet interdum reipublicæ, dicit enim tanquam
« in Platonis politeiâ non tanquam in Romuli
« ferre sententiam. »

CAMILLE DESMOULINS.

« Si tu ne vois pas, dit Cicéron, ce que les
temps exigent, si tu parles inconsidérément ;

¹ Camille fut arrêté en corrigeant les épreuves du N° VII.
La presse est la reine des reines au début comme à
la fin des révolutions... Donc Camille se sentait revivre.

si tu te mets en évidence ; si tu ne fais aucune attention à ceux qui t'environnent, je te refuse le nom de sage. L'âme vertueuse de Caton répugnait à cette maxime : aussi, en poussant le jansénisme de républicain plus loin que les temps ne le permettaient, ne contribua-t-il pas peu à accélérer le renversement de la liberté ; comme lorsqu'en réprimant les exactions des chevaliers, il tourna les espérances de leur cupidité du côté de César. Mais Caton avait la manie d'agir plutôt en stoïcien dans la république de Platon, qu'en sénateur qui

Après avoir, lui aussi, traîné, tremblé et languï, il sentait comme Samson que les cheveux lui repoussaient. Non content d'avoir, des deux pieds, écrasé les Philistins, je veux dire les hébertistes, il allait, poussé d'une force inconnue, secouer les colonnes du temple et la réputation de Robespierre. L'affaire de Fabre avait percé le cœur de Camille ; elle le détacha de son maître. L'amitié pouvait seule l'émanciper de l'amitié. On l'a vu aux premiers mots du numéro VI. Qui ne voyait, à ce moment, le danger du grand artiste?... Et cependant l'audacieux numéro VII regarde au visage et décrit ceux que personne n'osait plus regarder en face, les redoutables membres du Comité de sûreté générale... Une certaine comparaison d'Octave et d'Antoine semble une allusion cruelle à Robespierre et à Danton. Le libraire de Desmoulins, Desenne, recula d'épouvante, quand il lut en épreuves ces lignes terribles : Suite du *Credo politique*. Il se crut mort, déclara qu'il hasarderait d'imprimer tout ce qui était antihébertiste, mais que tout passage contre Robespierre devait disparaître. L'ardent et fougueux écrivain, arrêté dans son élan, se débattit, disputa. Les épreuves allaient et venaient ; on les lisait au passage, les amis en parlaient tout bas. Les ennemis en surprirent-ils quelques passages, c'est pro-

avait affaire aux plus fripons des enfants de Romulus. »

Que de réflexions présente cette épigraphe ! C'est Cicéron qui, en composant avec les vices de son siècle, croit retarder la chute de la république, et c'est l'austérité de Caton qui hâte le retour de la monarchie. Solon avait dit, en d'autres termes, la même chose : « Le législateur qui travaille sur une matière rebelle, doit donner à son pays, non pas les meilleures lois en théorie, mais les meilleures dont il puisse supporter l'exécution. » Et J.-J. Rousseau a dit après : « Je ne viens point traiter des maladies incurables. » On a beau dire que mon numéro VI manque d'intérêt, parce qu'il manque de personnalités ; que

nable. Du reste le bruit suffisait. L'effet du *factum* eût été terrible. C'était à Robespierre à voir s'il devait attendre le coup... De hasarder la parole contre Desmoulins, il n'y avait pas à y songer. Un dieu qui discute est perdu ; Robespierre, d'ailleurs, n'avait qu'une corde sérieuse et triste. Il était sans armes contre l'ironie. Ses excursions en ce genre n'étaient pas heureuses. Il ne pouvait plaisanter Desmoulins, mais bien le tuer. Nous ne doutons aucunement qu'il n'ait été terrifié, la première fois que cette idée cruelle lui vint à l'esprit. Cet aimable, ce doux, ce bon camarade qui n'avait pas passé un jour sans travailler à sa réputation ! Ces souvenirs n'étaient-ils rien ? Y avait-il un homme encore en Robespierre ? Je soutiens et je jurerais qu'il eut le cœur déchiré. D'ailleurs, tuer Desmoulins, c'était encore autre chose ; on ne pouvait s'arrêter. Le pauvre Camille, qu'était-ce ? une admirable fleur, qui fleurissait sur Danton ; on n'arrachait l'un qu'en touchant à l'autre...

(MICHELLET, *Rév. fr.*, t. X.)

ceux qui ne chercheraient dans ce journal qu'à repaître de satire leur malignité, et leur pessimisme de vérités intempestives, retirent leurs abonnements. Je crois avoir bien mérité de la patrie, en tirant la plume contre les ultra-révolutionnaires, dans le *Vieux Cordelier*, malgré ses erreurs.

Quelque ivraie d'erreurs n'étouffe point une moisson de vérités. Mais je reconnais que mes numéros auraient été plus utiles, si je n'avais pas mêlé aux choses les noms des personnes. Dès que mon vœu, le vœu de Coligny, le vœu de Mézerai est enfin accompli, et que la France est devenue une république, il faut s'attendre à des partis, ou plutôt à des coteries et à des intrigues sans cesse renaissantes. La liberté ne va point sans cette suite de cabales, surtout dans notre pays où le génie national et le caractère indigène ont été, de toute antiquité, factieux et turbulents, puisque J. César dit, en propres termes, dans ses *Commentaires* : « Dans les Gaules on ne
« trouve que des factions et des cabales, non-
« seulement dans tous les départements, dis-
« tricts et cantons, mais même dans les vics
« ou villages ¹. » Il faut donc s'attendre à des partis, ou, pour mieux dire, à des compérages qui haïront plutôt la fortune que les principes

¹ « In Galliâ factiones sunt, non solum in omnibus civitatibus, atque pagis, partibusque, sed in vicis, etc. »

de ceux qui sont dans la coterie ou le parti contraire. et qui ne manqueront pas d'appeler amour de la liberté et patriotisme l'ambition et les intérêts personnels qui les animent les uns contre les autres. Mais tous ces partis, tous ces petits cercles, seront toujours contenus dans le grand cercle des bons citoyens qui ne souffriront jamais le retour de la tyrannie ; comme c'est dans ce grand rond seul que je veux entrer ; comme je pense, avec Gordon, qu'il n'y eut jamais de secte, de société, d'église, de club, de loge d'assemblée quelconque, de parti, en un mot, tout composé de gens d'une exacte probité, ou entièrement mauvais, je crois qu'il faut user d'indulgence pour les *ultra* comme pour les *citrà*, tant qu'ils ne dérangent pas les *intra* et le grand rond des amis de la République une et indivisible. Robespierre dit, dans un fort bon discours sur les principes du gouvernement révolutionnaire : Si l'on admet que des patriotes de bonne foi sont tombés dans le modérantisme, sans le savoir, pourquoi n'y aurait-il pas des patriotes, également de bonne foi, qu'un sentiment louable a emportés quelquefois *ULTRA* ? » C'est ainsi que parle la raison ; et voilà pourquoi j'ai enrayé ma plume qui se précipite sur la pente de la satire. Etranger à tous les partis, je n'en veux servir aucun, mais seulement la République qu'on ne sert jamais mieux que par des sacrifices

d'amour-propre : mon journal sera beaucoup plus utile, si, dans chaque numéro, par exemple, je me borne à traiter en général, et abstraction faite des personnes, quelque question, quelque article de ma profession de foi et de mon testament politique. Parlons aujourd'hui du gouvernement anglais, le grand ordre du jour.

UN VIEUX CORDELIER¹.

Qu'est-ce que tout ce verbiage ? Depuis 1789 jusqu'à ce moment, depuis Mounier jusqu'à Brissot, de quoi a-t-il été question, sinon d'établir en France les deux chambres et le gouvernement anglais ? Tout ce que nous avons dit ; tout ce que toi, en particulier, tu as écrit depuis cinq ans, qu'est-ce autre chose que la critique de la constitution de la Grande-Bretagne ? Enfin, la journée du 10 août a terminé ces débats et la plaidoirie, et la démocratie a été proclamée le 21 septembre. Maintenant la démocratie en France, l'aristocratie en Angleterre, fixent en Europe tous les regards tournés vers la politique. Ce ne sont plus des discours, ce sont les faits qui décideront, devant le jury de l'univers pensant, quelle est la meil-

¹ Vieux rettre de l'ancien district des Cordeliers, qui entre chez moi, et vient voir si je fais parler dignement le chapitre dans mon numéro VII, et si je ne fais pas reculer la bannière.

leure de ces deux constitutions. Maintenant la plus forte, la seule satire à faire du gouvernement anglais, c'est le bonheur du peuple; c'est la gloire, c'est la fortune de la République française. N'allons pas, ridicules athlètes, au lieu de nous exercer et de nous frotter d'huile, panser les plaies de notre antagoniste. C'est nous-mêmes qu'il faut guérir, et pour cela il faut connaître nos maux; il faut avoir le courage de les dire. Sais-tu que tout ce préambule de ton numéro VII, ces circonlocutions, ces précautions oratoires, tout cela est fort peu jacobin? A quoi reconnaît-on le vrai républicain, je te prie, le véritable cordelier? C'est à sa vertueuse indignation contre les traîtres et les coquins, c'est à l'âpreté de sa censure. Ce qui caractérise le républicain, ce n'est point le siècle, le gouvernement dans lequel il vit, c'est la franchise du langage. Montausier était un républicain dans l'OEil-de-Bœuf. Molière, dans le *Misanthrope*, a peint en traits sublimes les caractères du républicain et du royaliste. Alceste est un jacobin, Philinte, un feuillant achevé. Ce qui m'indigne, c'est que, dans la République, je ne vois presque pas de républicains. Est-ce donc le nom qu'on donne au gouvernement qui en constitue la nature? En ce cas, la Hollande, Venise, sont aussi des républiques; l'Angleterre fut aussi une république, pendant tout le protectorat de Cromwell qui régissait sa république

aussi despotiquement que Henri VIII son royaume. Rome fut aussi une république sous Auguste, Tibère et Claude, qui l'appelaient, dans leur consulat, comme Cicéron dans le sien, la république romaine. Pourquoi cependant ne se souvient-on de cet âge du monde que comme celui de l'époque de l'extrême servitude de l'espèce humaine? C'est parce que la franchise était bannie de la société et du commerce de la vie; c'est parce que, comme dit Tacite, on n'osait parler, on n'osait même entendre. *Omisso omni, non solùm loquendi, imo audiendi, commercio.*

Qu'est-ce qui distingue la république de la monarchie? Une seule chose : la liberté de parler et d'écrire. Ayez la liberté de la presse à Moscou, et demain Moscou sera une république. C'est ainsi que, malgré lui, Louis XVI et les deux côtés droits, et le gouvernement tout entier, conspirateur et royaliste, la liberté de la presse seule nous a menés, comme par la main, jusqu'au 10 août, et a renversé une monarchie de quinze siècles, presque sans effusion de sang.

Quel est le meilleur retranchement des peuples libres contre les invasions du despotisme? C'est la liberté de la presse. Et ensuite, le meilleur? C'est la liberté de la presse. Et après, le meilleur? C'est encore la liberté de la presse.

Nous savions tout cela dès le 14 juillet;

c'est l'alphabet de l'enfance des républiques; et Bailly lui-même, tout aristocrate qu'il fût, était, sur ce point, plus républicain que nous. On a retenu sa maxime : « La publicité est la sauvegarde du peuple. » Cette comparaison devrait nous faire honte. Qui ne voit que la liberté d'écrire est la plus grande terreur des fripons, des ambitieux et des despotes, mais qu'elle n'entraîne avec soi aucun inconvénient pour le salut du peuple? Dire que cette liberté est dangereuse à la République, cela est aussi stupide que si on disait que la beauté peut craindre de se mettre devant une glace. On a tort ou on a raison; on est juste, vertueux, patriote, en un mot, ou on ne l'est pas. Si on a des torts, il faut les redresser, et pour cela il est nécessaire qu'un journal vous les montre; mais si vous êtes vertueux, que craignez-vous de numéros contre l'injustice, les vices et la tyrannie? Ce n'est point là votre miroir.

Avant Bailly, Montesquieu, un président à mortier avait professé le même principe qu'il ne peut y avoir de république sans la liberté de parler et d'écrire. « Dès que les décemvirs, dit-il, dans les lois qu'ils avaient apportées de la Grèce, en eurent glissé une contre la calomnie et les auteurs, leur projet d'anéantir la liberté et de se perpétuer dans le décemvirat, fut à découvert. » [Car jamais ces tyrans n'ont manqué de juger pour faire

périr, sous le prétexte de calomnies, qui-conque leur déplaisait¹.] De même, le jour qu'Octave, quatre cents ans après, fit revivre cette loi des décemvirs contre les écrits et les paroles, et en fit un article additionnel à la loi Julia sur les crimes de lèse-majesté, on put dire que la liberté romaine rendit le dernier soupir. En un mot, l'âme des républiques, leur pouls, leur respiration, si l'on peut parler ainsi, le souffle auquel on reconnaît que la liberté vit encore, c'est la franchise du discours. Vois, à Rome, quelle écluse d'invectives Cicéron lâche pour noyer dans leur infamie Verrès, Catilina, Clodius, Pison et Antoine! Quelle cataracte d'injures tombe sur ces scélérats du haut de la tribune!

Aujourd'hui, en Angleterre même, où la liberté est décrépite, et gisant *in extremis*, dans son agonie, et lorsqu'il ne lui reste plus qu'un souffle, vois comme elle s'exprime sur la guerre, et sur les ministres, et sur la nation française!

[Mieux vaudrait qu'on se trompât, comme le père Duchesne dans ses dénonciations qu'il fait à tort et à travers, mais avec cette énergie qui caractérise les âmes républicaines, que de voir cette terreur qui glace et enchaîne les

¹ Nous avons mis entre crochets les passages supprimés par Desenne dans l'édition originale, passages rétablis pour la première fois en 1834, par M. Matton, possesseur du manuscrit.

écrits et la pensée. Marat s'exprimait ainsi : « Un républicain, Bourdon de l'Oise, osa dire sa pensée tout entière et montrer une âme républicaine. » Robespierre fit preuve d'un grand caractère, il y a quelques années à la tribune des Jacobins, un jour que dans un moment de violente défaveur il se cramponna à la tribune et s'écria qu'il fallait l'y assassiner ou l'entendre, mais toi, tu fus un esclave et lui un despote, le jour que tu souffris qu'il te coupât si brusquement la parole dès ton premier mot : *Brûler n'est pas répondre!* et que tu ne poursuivis pas opiniâtrement ta justification. Représentant du peuple, oserais-tu parler aujourd'hui au premier commis de la guerre aussi courageusement que tu le faisais il y a quatre ans à Saint-Priest, à Mirabeau, à Lafayette, à Capet lui-même? Nous n'avons jamais été si esclaves que depuis que nous sommes républicains, si rampants que depuis que nous avons le chapeau sur la tête.]

« En France, dit Stanhope dans la chambre haute, les ministres parlent, écrivent, agissent toujours en présence de la guillotine. Il serait à souhaiter que nos ministres eussent cette crainte salutaire, ils ne nous tromperaient pas si grossièrement.

« On nous dit que les troupes françaises sont sans habits, et ce sont les mieux habillées de l'Europe.

« On nous dit que le manque de numéraire empêchera nos ennemis de soutenir la guerre, et on peut hasarder qu'il y a en France plus d'or, d'argent et de billon, provenant des sacristies et de l'emprun' forcé, que dans toutes les contrées de l'Europe ensemble.

« A l'égard des assignats, il ont gagné, depuis six mois, plus de 70 pour cent, et gagneront sans doute encore plus dans six autres mois.

« On nous disait que les troupes françaises ne pourraient tenir devant les troupes autrichiennes, prussiennes et anglaises, les mieux disciplinées de l'Europe; le contraire est assez prouvé par un grand nombre de combats. Des généraux autrichiens ont avoué que les Français par leur discipline et leur bravoure, au milieu du carnage, étaient devenus la terreur des alliés.

« Enfin, on nous disait, que les Français devaient manquer de blé. C'était déjà une idée bien horrible que celle de vingt-cinq millions d'hommes, dont la presque universalité ne nous avait jamais offensés éprouvant les horreurs de la famine, parce que la forme de leur gouvernement déplaisait à quelques despotes. Mais ce plan infernal n'a servi qu'à produire chez ce peuple un enthousiasme qui a surpassé tout ce qu'on rapporte des anciennes républiques. »

Stanhope justifie ensuite le peuple français

du reproche d'athéisme. Il distingue sa constitution des excès inséparables d'une révolution : il ajoute que la nation a renoncé, par des décrets solennels, à se mêler du gouvernement des autres Etats ; il délie tous les philosophes de ne pas sanctionner notre Déclaration des droits, et finit par présenter, comme la base et la pierre angulaire de notre République, cette maxime sublime : « Ne fais pas à autrui ce que tu ne veux pas qu'on te fasse. »

L'opposition, dans la chambre des communes, n'y parle pas de nous avec moins de respect et d'éloges. « Nous sommes vaincus partout, dit M. Courtenay, tandis que les Français déploient une énergie et un courage digne des Grecs et des Romains. A la bouche du canon, ils chantent leurs hymnes républicains. L'empereur et le roi de Prusse, avec tous leurs fameux généraux, et leurs troupes si bien aguerries, n'ont pu battre le général Hoche qui n'était pourtant qu'un simple sergent, peu de temps avant d'avoir pris le commandement. »

Si la louange qui plait le plus est celle d'un ennemi, ces discours ont de quoi flatter nos oreilles. C'est ainsi que des hommes, que quelques républicains d'outre-mer, font en plein parlement la satire de leur nation et l'éloge de ceux qui lui font la guerre ; et nous, au fort de la liberté et de la démocratie, nous

n'osons censurer dans un numéro ce qui manque à la perfection de notre gouvernement, nous n'osons louer chez les Anglais ce qu'il y a de moins mauvais, comme la liberté des opinions, l'*habeas corpus*, et le proposer pour exemple à nos concitoyens, de peur qu'ils ne deviennent pires.

Nous nous moquons de la liberté de parler de l'Angleterre, et cependant, dans le procès de Bennet, convaincu d'avoir dit publiquement qu'il souhaitait un plein succès à la République française, et la destruction du gouvernement d'Angleterre, après une longue délibération, leur jury vient de prononcer, il y a quinze jours, que Bennet n'était point coupable, et que les opinions étaient libres.

Nous nous moquons de la liberté d'écrire des Anglais; cependant il faut convenir que le parti ministériel n'y demande point la tête de Shéridan ou de Fox, pour avoir parlé des généraux, de Brunswick, de Wurmser, Hood, Moyra, et même du duc d'Yorck, avec autant d'irrévérence au moins que Philippeaux et Bourdon de l'Oise ont parlé des généraux Ronsin et Rossignol.

Etrange bizarrerie! En Angleterre c'est tout ce qu'il y a d'aristocrates, de gens corrompus, d'esclaves, d'âmes vénales, c'est Pitt, en un mot, qui demande à grands cris la continuation de la guerre; et c'est tout ce qu'il y a de patriotes, de républicains et de révolu-

tionnaires, qui vote pour la paix, qui n'espère que de la paix un changement dans leur constitution. En France, tout au rebours : ici ce sont les patriotes et les révolutionnaires qui veulent la guerre; et il n'y a que les modérants, les feuillants, si l'on en croit Barère, il n'y a que les contre-révolutionnaires et les amis de Pitt qui osent parler de paix. C'est ainsi que les amis de la liberté, dont les intérêts semblent pourtant devoir être communs, veulent la paix à Londres, et la guerre à Paris, et que le même homme se trouve patriote en-deçà de la Manche, et aristocrate au delà; montagnard dans la Convention, et ministériel dans le parlement. Mais au moins, dans le parlement d'Angleterre, on n'a jamais fait l'incroyable motion, que celui qui ne se déciderait pas d'abord pour la guerre, par assis et levé, fût réputé suspect, pour son opinion, dans une question de cette importance et si délicate; qu'on ne pouvait être de l'avis de Barère sans être en même temps de l'avis de Pitt.

Il faut avouer au moins que la tribune de la Convention ne jouit pas de l'inviolabilité d'opinion de la tribune anglaise, et qu'il ne serait pas sûr de parler de nos échecs, comme Shéridan parle de leurs défaites de Noirmoutiers, de Dunkerque, de Toulon. Combien nous sommes plus loin encore de cette âpreté de critique, de cette rudesse sauvage des haran-

gues et des mœurs, qui existe encore moins, il est vrai, en Angleterre, et qui ne convient point aux très humbles et fidèles sujets de Georges, mais à laquelle on reconnaît une âme républicaine dans J.-J. Rousseau, comme dans le paysan du Danube; dans un Scythe, comme dans Marat! On trouvera parmi nous cette effroyable haine d'Alceste,

Ces haines vigoureuses
Que doit donner le vice aux âmes vertueuses.

Hébert dénonce Legendre, dans sa feuille, comme un mauvais citoyen et un mandataire infidèle; Legendre dénonce Hébert aux Jacobins, comme un calomniateur à gages; Hébert est terrassé, et ne sait que répondre. « Allons, dit Momoro qui vient au secours de son embarras, embrassez-vous tous deux et touchez là. » Est-ce là le langage d'un Romain, ou celui de Mascarille dans la comédie :

C'est un fripon, n'importe;
On tire un grand parti des gens de cette sorte.

J'aime mieux encore qu'on dénonce à tort et à travers, j'ai presque dit qu'on calomnie même, comme le *Père Duchesne*, mais avec cette énergie qui caractérise les âmes fortes et d'une trempe républicaine, que de voir que nous avons retenu cette politesse bourgeoise, cette civilité puérile et honnête, ces ménage-

ments ~~par~~ unanimes de la monarchie, cette circonspection, ce ~~jeu~~ de caméléon et de l'antichambre, ce ~~jeu~~isme, en un mot, pour les plus forts hommes en crédit ou en place, ministres ou généraux, représentants du peuple ou membres influents des Jacobins, tandis qu'on fond avec une lourde raideur sur le patriotisme en défaveur et disgracié. Ce caractère presque général sautait aux yeux, et Robespierre en fit lui-même l'objet du dernier scrutin épuratoire de la société :

... Jusqu'aux moindres fretins,
Au dire de chacun, étaient de petits saints.

Mieux vaudrait l'intempérance de la langue de la démocratie, le pessimisme de ces détracteurs éternels du présent, dont la bile s'épanche sur tout ce qui les environne, que ce froid poison de la crainte, qui fige la pensée jusqu'au fond de l'âme, et l'empêche de jaillir à la tribune, ou dans des écrits ! Mieux vaudrait la misanthropie de Timon qui ne trouve rien de beau à Athènes, que cette terreur générale et comme des montagnes de glace, qui, d'un bout de la France à l'autre, couvrent la mer de l'opinion, et en obstruent le flux et reflux ! La devise des Républiques, ce sont les vents qui soufflent sur les flots de la mer, avec cette légende : *Tollunt, sed attollunt*. Ils les agitent mais ils les élèvent. Autrement, je ne vois plus dans la Républi-

que que le calme plat du despotisme, et la surface unie des eaux croupissantes d'un marais; je n'y vois qu'une égalité de peur, le nivellement des courages, et les âmes les plus généreuses aussi basses que les plus vulgaires. Toi-même, par exemple, je dirai seulement, pour ne pas te flatter, toi qui as eu, en ne te donnant qu'un mérite de calcul; toi qui as eu le tact et le bon esprit d'être aussi incorruptible, de ne pas plus varier, pas plus déménager que Robespierre; toi qui, dans la Révolution, as eu le bonheur que toutes ses phases n'en ont amené aucune dans ta condition et ta fortune; le bonheur de n'avoir été ni ministre, ni membre du comité de gouvernement, ni commissaire dans la Belgique; de n'avoir pas étalé aux yeux de la jalousie, sœur de la calomnie, ni le panache, ni le ruban tricolores, allant de l'épaule au côté, ni les épauettes à étoiles, ni aucun de ces signes du pouvoir, qui, par le temps qui court surtout, semblent vous donner des ailes, comme à la fourmi, pour vous perdre, et vous jettent dans l'envie même des dieux; mais qui, député honoraire et resté journaliste, comme en 1789, pries tous les jours le ciel de laisser le simple manteau de la philosophie sur tes épaules dégagées de responsabilité; non pas, il est vrai, le manteau sale et déchiré de Diogène, mais le manteau de Platon, vergeté et de drap d'écarlate; toi qui n'es ni à Paul, ni à

Céphas, mais à la *Déclaration des Droits*, et étranger à tous les partis, les a tous combattus tour à tour; toi qu'on sait bien n'être pas exempt d'erreurs, mais dont il n'est pas un homme de bonne foi, parmi ceux qui t'ont suivi, qui ne soit persuadé que toutes tes pensées n'ont jamais eu pour objet, comme tu l'as répété jusqu'au dégoût, que la liberté politique et individuelle des citoyens, une constitution utopienne, la République une et indivisible, la splendeur et la prospérité de la patrie, et non une égalité impossible de biens, mais une égalité de droits et de bonheur; toi qui, muni de tous ces certificats authentiques, ayant reçu plaies et bosses pour la cause du peuple, et, par toutes ces considérations, au-dessus d'un rapport malévole et des propos de table de Barère, devrais montrer moins de poltronnerie et avoir le droit de dire librement ta pensée, sauf meilleur avis, oserais-tu tourner en ridicule les bévues politiques de tel ou tel membre du comité de salut public, comme l'opposition lâche, toute dégénérée et nulle qu'elle est, persifle les rapports de Pitt, de Greenville et de Dundas ?

CAMILLE DESMOULINS.

Si j'osais !... et pourquoi non, si ce sont des faits ? Comment peux-tu dire que la Convention défend la vérité, quand tout à l'heure, par un décret notable rendu sur la motion de

Danton, elle vient de permettre, du moins de tolérer le mensonge et le *calomniateur* ! La liberté de la presse n'est restreinte, par le gouvernement révolutionnaire, qu'au royaliste et à l'aristocrate ; elle est entière pour le patriote prononcé. Apprends que Barère lui-même est partisan si déclaré de la liberté d'écrire, qu'il la veut indéfinie, constitutionnellement pour tout le monde, révolutionnairement pour les citoyens dont on ne peut suspecter le patriotisme et les intentions. Depuis que Barère m'a fait cette profession de foi, je m'en veux presque de la légère égratignure de mon numéro V ; car il est impossible, à mon sens, qu'un homme d'esprit veuille la liberté de la presse, qu'il la veuille illimitée, même contre lui, et qu'il ne soit pas un excellent républicain. Tout à l'heure, ta déclamation finie, j'aurai la parole à mon tour, et je démontrerai la sagesse et la nécessité de sa distinction révolutionnaire sur le maximum de la liberté de la presse pour les patriotes, et le minimum pour les aristocrates. Comme je pardonne à ta colère, en faveur de ce que son principe a de vertueux et de républicain, comme elle te suffoquerait, si un torrent de paroles, et comme la fumée de ce feu, dans la Convention, ne s'exhalait au dehors ; comme tu n'es point à la tribune des Cordeliers, ni en présence de David ou Lavicomterie, mais en présence de mes pénates tolérants et qui ne

refusent pas à un vieux patriote la liberté qu'on donnait aux voleurs dans les Saturnales, donne de l'air, mon ami, à ton cœur étouffé, ouvre un passage à cette fumée dont tu es suffoqué au dedans et qui te noircit au dehors, faute d'une cheminée ; parle, dissipe cette vapeur mélancolique : en passant, voici ma réponse provisoire et, en un mot, à tous tes griefs. La Révolution est si belle en masse, que je dirai toujours d'elle, comme Bolingbroke dit un jour de Marlborough : *C'était un si grand homme, que j'ai oublié ses vices.* Maintenant, poursuis ta tirade.

LE VIEUX CORDELIER.

Et moi, je te pardonne ton amour aveugle et paternel pour la Révolution et la République. Tu as eu tant de part à sa naissance ! Mais je ne gronde point ton enfant ; je ne suis point en colère ; je lui demande seulement, à la République naissante, s'il n'est pas permis de lui faire les très humbles remontrances que souffrait quelquefois la monarchie. Tu prétends que Barère aime la liberté de la presse, on ne lui en demande pas tant ; qu'il aime seulement la liberté des opinions dans l'assemblée nationale. Mais oserais-tu dire cette vérité qui est pourtant incontestable, que Barère, par son fameux rapport sur la destruction de Londres, a véritablement fait le miracle de ressusciter Pitt que tout le monde ju-

geait mort depuis la prise de Toulon; et qu'il devait arriver immanquablement, qu'à son arrivée à Londres ce beau rapport ferait remonter le ministre aux nues, et lui ouvrirait toutes les bourses des Carthaginois? Que Xavier Audouin et quelques patriotes à vue courte aient déclamé aux Jacobins le *delenda Carthago*, cela était sans conséquence, et pouvait passer pour l'effet de l'indignation du patriotisme dans ses foyers, *tel fieri qui ne tue pas*; mais qu'à la tribune de la Convention, un membre du comité de salut public ait dit qu'il fallait aller détruire le gouvernement anglais et raser Carthage; qu'il ait dit publiquement qu'il fallait exterminer le peuple anglais de l'Europe, à moins qu'il ne se démocratisât: en vérité, voilà ce qui est inconcevable. Quoi! dans le même temps que Shéridan s'écriait dans la chambre des Communes: « La conduite des Français manifeste qu'ils
« n'avaient pas à cœur la guerre avec le peuple anglais: ils ont détruit le parti de Brissot qui avait voulu cette guerre: je pense
« qu'ils seraient disposés à conclure avec nous
« la paix dans des termes honorables et avantageux à la République. J'appuie mon raisonnement sur la foi des décrets de la Convention, qui déclarent que la République a
« renoncé à la pensée de répandre ses districts au dehors, et que son seul but est
« d'établir un gouvernement intérieur, tel

« qu'il a été adopté par le Peuple français. »
Quoi! c'est dans le même temps que Stanhope s'écriait dans la chambre haute : « Nulle
« puissance n'a le droit de s'ingérer dans le
« gouvernement intérieur d'un Etat indépen-
« dant d'elle; le Peuple français a proclamé ce
« principe, d'après le vœu de sa constitution,
« art. 118 et 119, et ne veut point s'ingérer
« dans le gouvernement de notre nation. »
Quoi! c'est dans le même temps que Barère, sans s'en apercevoir, se charge de l'apostolat de Cloots de municipaliser la Grande-Bretagne, et d'un rôle de Brissot de nationaliser la guerre avec le peuple anglais! car enfin, tout peuple, en ce cas, et surtout une nation fière comme les Anglais, veut être le maître chez soi. Et quels que soient les vices de sa constitution, si c'est un peuple rival qui prétend les redresser et les démocratiser de gré ou de force, il dit comme la femme de Sganarelle à M. Robert : « De quoi vous mêlez-vous? et moi je veux être battue. » Pitt a dû bien rire en voyant Barère, qui l'appelle, lui Pitt, un imbécile, faire lui-même cette lourde école, d'enraciner Pitt plus que jamais dans le ministère; en voyant Barère le dispenser de réfuter le parti de l'opposition, et donner ainsi un pied de nez à Shéridan et à Stanhope, avec leurs beaux discours sur la neutralité constitutionnelle de la République, à l'égard du gouvernement des autres peuples. Qui ne voit

que la réception de ce fameux discours de Barère a dû charmer Pitt plus que la nouvelle de Pondichéry, et que les Anglais n'auront pas manqué de se dire : « Puisque Londres est Carthage, ayons le courage des Carthagi- nois, faisons plutôt, comme eux, des cordages et des arcs avec nos cheveux, et donnons à Pitt jusqu'au dernier schelling, et levons-nous aussi en masse. Mais oserais-tu dire ces véri- tés à Barère? Oserais-tu dire que cet Hébert, par exemple, ce Momoro...

CAMILLE DESMOULINS

Oui, si l'on savait la République. Mais quel bien lui reviendrait-il, quand j'aurais voué à l'infamie tous ces noms obscurs? La clé- mence de tous ces amours-propres blessés par- viendrait peut-être à me mettre hors d'état de remédier aux maux de la patrie. Aussi trouve- t-on que je jette au son, sans pitié, ces six grandes pages de mes causticités. La satire est extrêmement piquante, elle me vengerait, elle ferait courir tout Paris chez Desenne, moins encore par la vérité des choses, que par la témérité de les dire; car un ouvrage qui expose son auteur a toujours bien plus de vogue. Mais, en méditant sur la naissance, les progrès et la chute de la République, je me suis convaincu que les animosités, l'amour- propre et l'intempérance de langue, leur avaient plus nui que le mulet chargé d'or de Philippe.

Cicéron blâme Caton d'écouter sa vertu intempestive qui nuit, dit-il, à la liberté, et lui-même lui nuit cent fois davantage, en écoutant trop son amour-propre, et en publiant la seconde Philippique qui rend M. Antoine irréconciliable. Cicéron oublie ce qu'il avait dit lui-même, qu'il y a des coquins, tels que Sylla, dont un patriote doit taire le mal, et respecter jusqu'à la mémoire, après leur mort, de peur que si on venait à casser leurs actes, l'Etat ne soit bouleversé. Le républicain qui ne sait pas sacrifier sa vanité, ses ressentiments et même la vérité à l'amour du bien public, est aussi coupable que celui qui ne sait pas lui faire le sacrifice de son intérêt personnel. L'avarice n'a point fait plus de mal à la patrie que d'autres passions dont le nom est moins odieux. Par exemple, la jalousie du pouvoir et la rivalité, l'amour de la popularité et des applaudissements. Le patriote incorruptible est celui qui ne considère que le bien de la patrie, et dont l'oreille est aussi fermée et inaccessible aux applaudissements des tribunes ou aux éloges de ses souscripteurs, que ses moyens le sont aux guinées de Pitt.

LE VIEUX CORDELIER.

Je réponds, en un mot : dans les temps de Sylla et de Marc-Antoine, dont tu parles, si toute vérité n'était plus bonne à dire, c'est que déjà il n'y avait plus de république. Les mé-

nagements, les détours, la politesse, la circonspection, tout cela est de la monarchie. Le caractère de la république, c'est de ne rien dissimuler, de marcher droit au but, à découvert, et d'appeler les hommes et les choses par leurs noms. La monarchie fait tout dans le cabinet, dans des comités et par le seul secret; la république, tout à la tribune, en présence du peuple et par la publicité, par ce que Marat appelait faire un grand scandale. Dans les monarchies, le bon gouvernement est le mensonge, tromper est tout le secret de l'Etat; la politique des républiques, c'est la vérité. Tu prétends, dans ton journal, faire la guerre aux vices, sans noter les personnes : dès lors tu n'es plus un républicain à la tribune des Jacobins, mais un prédicateur et un jésuite dans la chaire de Versailles, qui parle à des oreilles royales, de manière qu'elles ne puissent s'effrayer, et qu'il soit bien évident que ces patriotes sont de fantaisie, et ne ressemblent à personne. Au lieu de supprimer chrétiennement dans ton journal ces six grandes pages de faits, si tu en publiais seulement une ou deux en véritable républicain, c'est alors que le public retirerait quelque fruit de la lecture du *Vieux Cordelier*. Après lui avoir mis sous les yeux deux ou trois exemples, tu lui dirais : « Peuple, fais ton profit de la leçon; je ne veux point faire le procès à tant de monde, je veux ouvrir une porte au repentir, je veux

ménager les patriotes, et même ceux qui en font le malheur ; mais apprends par là que tous ces grands tapageurs des sociétés populaires, qui, comme ceux que je viens de nommer, n'ont à la bouche que le mot de guillotine, qui t'appellent chaque jour à leur aide, font de toi un instrument de leurs passions, et, pour venger leur amour-propre de la plus légère piqure, crient sans cesse, que le peuple soit debout : de même que les dominicains, quand ils font brûler en Espagne un malheureux hérétique, ne manquent jamais de chanter l'*Exurgat Deus*, que Dieu le père soit debout ; prends-y garde, et tu verras que tous ces tartuffes de patriotisme, tous ces pharisiens, tous ces crucifuges, tous ces gens, qui disant : « Il n'y a que nous de purs, » nous ne resterions pas vingt montagnards à la Convention, si on les passait de même en revue, et qu'on les épurât, non pas dans le club, mais dans mon journal véridique ; parmi ces républicains si fervents, il ne s'en trouverait pas un seul qui ne fût un novice du 10 août ; pas un qui n'eût été naguère, ou brissotin, ou feuillant, ou même un royaliste mieux prononcé. »

Mais conviens que tu n'oserais citer un seul de ces exemples : crois-moi, conserve en main ta réputation de franchise ; avoue que tu n'as pas assez de courage, ou plutôt ce ne serait point avouer ta poltronnerie. Le cou-

rage n'est point la démence, et il y aurait de la démence à ne point suivre le conseil de Pollion : « Je n'écris point contre qui peut proscrire. » Ce serait avouer que nous ne sommes pas républicains, et tu ne peux te résoudre à faire cet aveu.

Comment se faire illusion à ce point ! Pour moi, je ne conçois pas comment on peut reconnaître une république là où la liberté de la presse n'existe point. Sais-tu ce que c'est qu'un peuple républicain, un peuple démocrate ? Je n'en connais qu'un parmi les anciens. Ce n'étaient point les Romains : à Rome, le peuple ne parlait guère avec liberté que par insurrection, dans la chaleur des factions, au milieu des coups de poings, de chaises et de bâtons, qui tombaient comme grêle autour des tribunes. Mais de véritables républicains, des démocrates permanents, par principes et par instinct, c'étaient les Athéniens.

Non-seulement le peuple d'Athènes permettait de parler et d'écrire, mais je vois, par ce qui nous reste de son théâtre, qu'il n'avait pas de plus grand divertissement que de voir jouer sur la scène ses généraux, ses ministres, ses philosophes, ses comités ; et, ce qui est bien plus fort, de s'y voir jouer lui-même. Lis Aristophane qui faisait des comédies il y a trois mille ans, et tu seras étonné de l'étrange ressemblance d'Athènes et de la France démocrate. Tu y trouveras un *Père*

Duchesne comme à Paris, les bonnets rouges, les ci-devant, les orateurs, les magistrats, les motions et les séances absolument comme les nôtres; tu y trouveras les principaux personnages du jour; en un mot, une antiquité de mille ans dont nous sommes contemporains. La seule ressemblance qui manque, c'est que, quand ses poètes le représentaient ainsi à son opéra, et à sa barbe, tantôt sous le costume d'un vieillard, et tantôt sous celui d'un jeune homme dont l'auteur ne prenait pas même la peine de déguiser le nom, et qu'il appelait « le peuple, » le peuple d'Athènes, loin de se fâcher, proclamait Aristophane le vainqueur des jeux, et encourageait, par tant de bravos et de couronnes à faire rire à ses dépens, que l'histoire atteste, qu'à l'approche des Bacchanales, les juges des pièces de théâtre et le jury des arts étaient plus occupés que tout le sénat et l'aréopage ensemble, à cause du grand nombre de comédies qui étaient envoyées au concours. Notez que ces comédies étaient si caustiques, contre les ultra-révolutionnaires, et les tenants de la tribune de ce temps-la, qu'il en est telle, jouée sous l'archonte Strétoles, quatre cent trente ans avant J.-C., que si on traduisait aujourd'hui Leque, Hébert soutiendrait aux cordeliers, que la pièce ne peut être que d'hier, de l'invention de Fabre d'Eglantine, contre lui et Ronsin, et que c'est le traduc-

teur qui est la cause de la disette des subsistances ¹; et il jurerait de le poursuivre jusqu'à la guillotine. Les Athéniens étaient plus indulgents et non moins chansonniers que les Français : loin d'envoyer à Saint-Pélagie, encore moins à la place de la Révolution, l'auteur qui, d'un bout de la pièce à l'autre, décochait les traits les plus sanglants contre Périclès, Cléon, Lamor..., Alcibiade, contre les comités et présidents des sections, et contre les sections en masse, les sans-culottes applaudissaient à tout rompre, et il n'y avait personne de mort que ceux des spectateurs qui crevaient à force de rire d'eux-mêmes.

Qu'on ne dise pas que cette liberté de la presse et du théâtre coûta la vie à un grand homme, et que Socrate but la cigüe. Il n'y a rien de commun entre les *Nuées* d'Aristophane et la mort de Socrate, qui arriva vingt-trois ans après la première représentation, et plus de vingt ans après la dernière. Les poètes et les philosophes étaient depuis longtemps en guerre ; Aristophane mit Socrate sur la scène, comme Socrate l'avait mis dans ses sermons : le théâtre se vengea de l'école.

¹ A une des séances des Cordeliers, Hébert ne vient-il pas de dire que Philippeaux, d'Églantine et moi, nous étions d'intelligence avec la disette, et la cause qu'il ne venait point de beurre au marché ?

(Note de Desmoulins.)

C'est ainsi que Saint-Just et Barère te mettent dans leurs rapports du comité de salut public, parce que tu les as mis dans ton journal; mais ce qui a fait périr Socrate, ce ne sont point les plaisanteries d'Aristophane, qui ne tuaient personne, ce sont les calomnies d'Anitus et de Mélitus qui soutenaient que Socrate était l'auteur de la disette, parce qu'ayant parlé des dieux avec irrévérence dans ses dialogues, Minerve et Cérès ne faisaient plus venir de beurre et d'œufs au marché. N'imputons donc pas le crime de deux prêtres, de deux hypocrites, et de deux faux témoins, à la liberté de la presse, qui ne peut jamais nuire et qui est bonne à tout. Charmante démocratie que celle d'Athènes! Solon n'y passa point pour un muscadin; il n'en fut pas moins regardé comme le modèle des législateurs, et proclamé par l'oracle le premier des sept sages, quoiqu'il ne fit aucune difficulté de confesser son penchant pour le vin, les femmes et la musique; et il a une possession de sagesse si bien établie, qu'aujourd'hui encore on ne prononce son nom dans la Convention et aux Jacobins, que comme celui du plus grand législateur. Combien cependant ont parmi nous une réputation d'Aristocrates et de Sardanapales, qui n'ont pas publié une semblable profession de foi!

Et ce divin Socrate, un jour rencontrant Alcibiade sombre et rêveur, apparemment

parce qu'il était piqué d'une lettre d'Aspasie : « Qu'avez-vous, lui dit le plus grave des Mentors? Auriez-vous perdu votre bouclier à la bataille? avez-vous été vaincu dans le camp à la course ou à la salle d'armes! quelqu'un a-t-il mieux chanté ou mieux joué de la lyre que vous à la table du général! » Ce trait peint les mœurs. Quels républicains aimables!

Pour ne parler que de leur liberté de la presse, la grande renommée des écoles d'Athènes ne vient que de leur liberté de parler et d'écrire, de l'indépendance du Lycée de la juridiction de police. On lit dans l'histoire que le démagogue Sophocle ayant voulu soumettre les jardins ou les écoles de philosophie à l'inspection du sénat, les professeurs fermèrent la classe; il n'y eut plus de maîtres ni d'écouliers, et les Athéniens condamnèrent l'orateur Sophocle à une amende de 24,000 drachmes, pour sa motion inconsidérée. On ignorait dans les écoles jusqu'au nom de police. C'est cette indépendance qui valut à l'école d'Athènes sa supériorité sur celle de Rhodes, de Milet, de Marseille, de Pergame et d'Alexandrie. O temps de la démocratie! ô mœurs républicaines! où êtes-vous?

Toi-même, aujourd'hui que tu as pourtant l'honneur d'être représentant du peuple, et un peu plus qu'un honorable membre du parlement d'Angleterre; encore qu'il soit évident que jamais ni toi, ni personne, n'eût accepté

les fonctions de député, à la charge d'être infaillible et de ne jamais te tromper dans tes opinions, t'est-il permis de te tromper, même dans une seule expression ; et si un mot vient à t'échapper pour un autre, le mot de clémence pour celui de justice, quoiqu'au fond tu n'aies demandé autre chose que Saint-Just, justice pour les patriotes détenus, que la Convention vient de décréter, ne voilà-t-il pas qu'aussitôt d'un coup de baguette, Hébert transforme ce mot de clémence en l'oriflamme d'une nouvelle faction, plus puissante, plus dangereuse, et dont tu es le porte-étendard !

Et comment oserais-tu écrire et être auteur, quand la plupart n'osent être lecteurs ; que les trois quarts de tes abonnés, à la nouvelle fausse que tu étais rayé des Jacobins, et au moindre bruit, courent, comme des lièvres et éperdus chez Desenne effacer leurs noms, de peur d'être suspects *d'avoir lu*.

Aujourd'hui que tu es membre de la Convention nationale, sois de bonne foi : oserais-tu apostropher aujourd'hui tel adjoint du ministre de la guerre, le grand personnage Vincent, par exemple, aussi courageusement que tu faisais, il y a quatre ans, Necker et Bailly, Mirabeau, les Lameth et Lafayette, quand tu n'étais que simple citoyen !

Passé encore que, suivant le conseil de Pollion, tu n'écrives point contre qui peut proscrire ; mais oserais-tu seulement parler

de quiconque est en crédit aux Cordeliers ! et, pour n'en prendre qu'un exemple, oserais-tu dire que ce Momoro, qui se donne pour un patriote sans tache, et avant le déluge, ce hardi président qui, partout où il occupa le fauteuil, au club et à sa section, jette d'une main téméraire un voile sur les droits de l'homme, et met les citoyens debout pour jeter par terre la Convention et la République; comme quoi ce même Momoro, le libraire en 1789, à qui tu t'es adressé pour ta *France libre*, retarda tant qu'il put l'émission de cet écrit, qu'il avait sans doute communiqué à la police, ayant bien prévu la prodigieuse influence qu'il allait avoir; comme quoi Momoro, qui s'intitule *Premier Imprimeur de la Liberté*, s'obstinait à retenir prisonnier dans sa boutique, comme suspect, cet écrit révolutionnaire dont l'impression était achevée dès le mois d'août, comme quoi, la Bastille prise, Momoro refusait encore de le publier; comme quoi le 14 juillet, à onze heures du soir, tu fus obligé de faire charivari à la porte de ce grand patriote, et de le menacer de la lanterne le lendemain, s'il ne te rendait ton ouvrage que la police avait consigné chez lui; comme quoi Momoro brava ta grande dénonciation, à l'ouverture des districts et des sociétés, et que pour ravoit ton ouvrage, il te fallut un *laissez-passer* par écrit de La Fayette qui venait d'être nommé commandant-général, et dont

cet ordre fut un des premiers actes d'autorité! Cet enfouisseur d'écrits patriotiques est aujourd'hui un des plus ultrà patriotes, et l'arbitre de nos destinées aux Cordeliers d'où il te fait chasser, toi et Dufourny, aux acclamations.

Encore si la loi était commune et égale pour tout le monde; si la liberté de la presse avait les mêmes bornes pour tous les citoyens! Toi, quand tu as dit qu'Hébert avait reçu 120 mille livres de Bouchotte, tu as produit ses quittances. Mais à Hébert, non-seulement il est permis de dire que tu es vendu à Pitt et à Cobourg; que tu es d'intelligence avec la disette, et que c'est toi qui es la cause qu'il ne vient point de bœufs de la Vendée; mais, il lui est même permis, à lui, à Vincent, à Momoro, de demander ouvertement et à la tribune une insurrection, et de crier aux armes contre la Convention. Certes, si Philippeaux, Bourdon de l'Oise, ou toi, aviez demandé une insurrection contre Bouchotte ou Vincent, vous eussiez été guillotins, dans les vingt-quatre heures. Où est donc ce niveau de la loi qui, dans une république, se promène également sur toutes les têtes?

CAMILLE DESMOULINS.

Je conviens que ceux qui crient si haut contre la clémence doivent se trouver fort heureux que, dans cette occasion, la Conven-

tion ait usé de clémence à leur égard. Beaucoup sont morts entre les Tuileries et les Champs-Élysées, qui n'avaient pas parlé si audacieusement que certaines personnes à cette dernière séance des Cordeliers, qui fera époque dans les annales de l'anarchie. Y a-t-il rien de criminel et d'attentatoire à la liberté, comme ce drap mortuaire que Momoro, dans sa présidence à la section et aux Cordeliers, fait jeter sur la *Déclaration des droits*; ce voile noir, le drapeau rouge du club contre la Convention, et le signal du tocsin? Ou plutôt, quand c'est sur les dénonciations extravagantes d'Hébert que Paré est un second Roland; que moi, je suis vendu à Pitt et à Cobourg; que Robespierre est un homme égaré, ou que Philippeaux est cause qu'il ne vient point de poulardes du Mans; quand c'est sur un pareil rapport que ce voile noir est descendu religieusement sur la statue de la Liberté par les mains pures des Momoro, des Hébert, des Ronsin, des Brochet, Bricet, Ducroquet, ces vestales en révolution? Y a-t-il rien de si ridicule, et les médecins sont-ils aussi comiques avec leurs seringues dans la scène de Molière, que les cordeliers avec leurs crêpes dans la dernière séance?

Mais pour nous renfermer dans la question de la liberté de la presse, sans doute elle doit être illimitée; sans doute les républiques ont pour base et fondement la liberté de la presse,

non pas cette autre base, que leur a donnée Montesquieu. Je penserai toujours, et je ne me lasse point de répéter, comme Loustalot, que « si la liberté de la presse existait dans « un pays où le despotisme le plus absolu aurait mis dans la même main tous les pouvoirs, elle seule suffirait pour faire contre-poids ; » je suis même persuadé que, chez un peuple lecteur, la liberté illimitée d'écrire, dans aucun cas, même en temps de révolution, ne pourrait être funeste ; par cette seule sentinelle, la république serait suffisamment gardée contre tous les vices, toutes les friponneries, toutes les intrigues, toutes les ambitions ; en un mot, je suis si fort de ton sentiment sur les bienfaits de cette liberté, que j'adopte tous tes principes en cette matière, comme la suite de ma profession de foi.

Mais le peuple français en masse n'est pas encore assez grand lecteur de journaux, surtout assez éclairé et instruit par les écoles primaires qui ne sont encore décrétées qu'en principe, pour discerner juste au premier coup d'œil entre Brissot et Robespierre. Ensuite, je ne sais si la nature humaine comporte cette perfection que supposerait la liberté indéfinie de parler et d'écrire. Je doute qu'en aucun pays, dans les républiques, aussi bien que dans les monarchies, ceux qui gouvernent aient jamais pu supposer cette liberté indéfinie. Aristophane a mis sur la scène Cléon et

Alcibiade, mais je soupçonne que c'est dans le temps qu'Alcibiade était dépopularisé, et qu'il avait fait un 31 mai contre Cléon, et cela ne prouve pas plus la supériorité de la démocratie grecque, et la liberté indéfinie du théâtre d'Athènes, que celle de notre théâtre serait prouvée aujourd'hui, par une comédie contre les constituants ou contre la municipalité de Baily. Les Archontes d'Athènes étaient pétris de la même pâte que nos magistrats et nos administrateurs de police, et n'étaient pas plus d'humeur à souffrir la comédie d'Aristophane, qu'aujourd'hui celle de Fabre d'Églantine. La loi d'Antimachus à Athènes, contre les personnalités, de même que la loi des décevirs contre les écrits, prouve que ceux qui ont eu l'autorité à Rome ou à Athènes n'étaient pas plus endurants que le Père Duchesne et Ronsin, et qu'on n'entend pas plus raillerie dans les monarchies que dans les républiques. Je sais que les commentateurs ont dit qu'Aristophane, dans la guerre du Péloponèse, joua un principal rôle dans la République, par ses comédies; qu'il était moins regardé comme un auteur propre à amuser la nation, que comme le censeur du gouvernement; et le citoyen Dacier l'appelle l'arbitre de la patrie. Mais ce beau temps des auteurs dura peu. L'écrivain Antimachus, aux dépens de qui Aristophane avait fait rire toute la ville d'Athènes, profitant de la peur

qu'avaient les trente tyrans d'une censure si libre et si mordante, réussit enfin à faire passer, sous eux, la loi contre les plaisanteries à laquelle Périclès s'était constamment opposé, quoique Aristophane ne l'eût pas épargné lui-même. Il parvint même à donner à sa loi un effet rétroactif, et notre vieux et goutteux auteur fut très heureux d'en être quitte pour une amende. Les triumvirs eussent pu permettre à Cicéron, sexagénaire, de composer des traités de philosophie à Tusculum, et comme quelques sénateurs, amis de la république, plutôt que républicains, et qui n'avaient pas le courage de se percer de leur épée, comme Caton et Brutus, de regretter la liberté, de chercher des ossements des vieux Romains, et de faire graver sur son cachet un chien sur la proue d'un vaisseau, cherchant son maître; mais encore Antoine ne put lui pardonner sa fameuse Philippique et son numéro II du *Vieux Cordelier*. Tant ils étaient rares, même à Rome et à Athènes, les hommes qui, comme Périclès, assailli d'injures, au sortir de la section, et reconduit chez lui par un Père Duchesne qui ne cessait de lui crier, que c'était un viédase, un homme vendu aux Lacédémoniens, soient assez maîtres d'eux-mêmes et assez tranquilles pour dire froidement à ses domestiques : « Prenez un flambeau et reconduisez le citoyen jusque chez lui. »

Quand la liberté indéfinie de la presse ne trouverait pas de bornes presque insurmontables dans la vanité des gens en place ou en crédit, la saine politique seule commanderait au bon citoyen qui veut, non satisfaire ses ressentiments, mais sauver la patrie, de se limiter à lui-même cette liberté d'écrire, et de ne point faire de trop larges piqûres à l'amour-propre, ce ballon gonflé de vent, dit Voltaire, dont sont sorties la plupart des tempêtes qui ont bouleversé les empires, et changé la forme des gouvernements. Cicéron, qui reproche à Caton d'avoir fait tant de mal à la république par sa probité intempestive, lui en fit bien davantage par son éloquence encore plus à contre-temps, et par sa divine Philippique. On voit, par les historiens, que, dans la corruption générale et dans le deuil de Rome qui avait perdu, dans les guerres civiles, presque tout ce qui lui était resté d'hommes vertueux, si l'on eût ménagé Marc-Antoine, plutôt altéré de volupté que de puissance, la république pouvait prolonger quelques années son existence, et trainer encore bien loin la maladie de sa décrépitude. Antoine avait aboli le nom de dictateur, après la mort de César; il avait fait la paix avec les tyrannicides. Tandis que le lâche Octave, qui s'était caché derrière les charrois pendant tout le temps de la bataille, vainqueur par le courage sublime d'Antoine, insultait lâche-

ment au cadavre de Brutus qui s'était percé de son épée, Antoine répandait des larmes sur le dernier des Romains, et le couvrait de son armure : aussi les prisonniers, en abordant Antoine, le saluaient du nom d'*imperator*, au lieu qu'ils n'avaient que des injures et du mépris pour ce lâche et cruel Octave. Mais le vieillard Cicéron avait fait d'Antoine, par sa harangue, un ennemi irréconciliable de la république et d'un gouvernement qui, par sa nature, était une si vive peinture de ses vices, et de cette liberté illimitée d'écrire. Cicéron, sentant bien qu'il avait aliéné Antoine sans retour, et comme tous les hommes, excepté les Caton, si rares dans l'espèce humaine, qu'il avait sacrifié tout sans politique à son salut, plutôt qu'à celui de la patrie, se vit obligé de caresser Octave, pour l'opposer à Antoine, et de se faire ainsi un bouclier pire que l'épée. La popularité et l'éloquence de Cicéron furent le pont sur lequel Octave passa au commandement des armées, et, y étant arrivé, il rompit le pont. C'est ainsi que l'intempérance de la langue de Cicéron, et la liberté de la presse ruina les affaires de la république autant que la vertu de Caton. A la vérité, mon vieux cordelier, et pour finir par un mot qui nous réconcilie un peu ensemble, et qui te prouve que si tu es un pessimiste, je ne suis pas un optimiste, j'avoue que, quand la vertu et la liberté de la presse deviennent

intempestives, funestes à la liberté, la république, gardée par des vices, est comme une jeune fille dont l'honneur n'est défendu que par l'ambition et par l'intrigue, on a bientôt corrompu la sentinelle.

Non, mon vieux profès, je n'ai point changé de principes ; je pense encore comme je l'écrivais dans un de mes premiers numéros ; le grand remède de la licence de la presse est dans la liberté de la presse ; c'est cette lance d'Achille qui guérit les plaies qu'elle a faites. La liberté politique n'a point de meilleur arsenal que la presse. Il y a cette différence à l'avantage de cette espèce d'artillerie, que les mortiers de d'Alton vomissent la mort aussi bien que ceux de Vandermersch. Il n'en est pas de même dans la guerre de l'écriture ; il n'y a que l'artillerie de la bonne cause qui renverse tout ce qui se présente devant elle. Soudoyez chèrement tous les meilleurs artilleurs pour soutenir la mauvaise cause ; promettez l'hermine et la fourrure de sénateur à Mounier, à Lally, à Bergasse ; donnez huit cents fermes à J. F. Maury ; faites Rivarol capitaine des gardes ; opposez-leur le plus mince écrivain, avec le bon droit, l'homme de bien en fera plus que le plus grand vaurien. On a inondé la France de brochures contre tous ceux qui la soutenaient ; le marquis de Favras colportait dans les casernes les pamphlets royalistes ; qu'est-ce que tout cela a

produit? Au contraire, Marat se vante d'avoir fait marcher les Parisiens à Versailles, et je crois bien qu'il a une grande part à cette célèbre journée. Ne nous laissons point de le répéter, à l'honneur de l'imprimerie, ce ne sont point les meilleurs généraux, mais la meilleure cause qui triomphe dans les batailles qu'on livre aux ennemis de la liberté et de la patrie. Mais, quelque incontestables que soient ces principes, la liberté de parler et d'écrire n'est pas un article de la *Déclaration des Droits* plus sacré que les autres qui, tous, sont subordonnés à la plus impérieuse, la première des lois, *le salut du peuple*; la liberté d'aller et de venir est aussi un des articles de cette déclaration des droits; dira-t-on que les émigrés ont le droit d'aller et de venir, de sortir de la République et d'y rentrer? La *Déclaration des Droits* dit aussi que tous les hommes naissent et meurent égaux; en conclura-t-on que la République ne doit point reconnaître de ci-devant, et ne les pas traiter de suspects; que tous les citoyens sont égaux devant les comités de sûreté générale; cela serait absurde; il le serait également, si le gouvernement révolutionnaire n'était pas le droit de restreindre la liberté des biens, de l'opinion et de la presse, la liberté de crier : *Vive le roi*, ou *aux armes*, et l'insurrection contre la Convention et la République. J'ai surtout douté de la théorie de mon numéro 4 sur la liberté

indéfinie de la presse, même dans un temps de révolution, quand j'ai vu Platon, cette tête si bien organisée, si pleine de politique, de législation et de connaissances des mesures, exiger pour première condition (en son *Traité des lois*, livre IV) que, dans la ville pour laquelle il se propose de faire des lois, il y ait un tyran (ce qui est bien autre chose qu'un comité de salut public et de sûreté générale), et qu'il faut aux citoyens un gouvernement préliminaire pour parvenir à les rendre heureux et libres.

Mais, quand même le gouvernement révolutionnaire, par sa nature, circonscrirait aux citoyens la liberté de la presse, la saine politique suffirait pour déterminer un patriote à se limiter à lui-même cette liberté. Je n'avais pas besoin de chercher si loin l'exemple de Cicéron, que je citais il n'y a qu'un moment. Quelle preuve plus forte de la nécessité de s'interdire quelquefois la vérité et d'ajourner la liberté de la presse, que celle qu'offre en ce moment notre situation politique !

Il y a tantôt trois mois que Robespierre a dit qu'il y avait des hommes patriotiquement contre-révolutionnaires, de même tous nos vétérans jacobins, vénérables par leurs médailles et leurs cicatrices, tous les meilleurs citoyens, Boucher, Sauveur, Raffron, Rhull, Julien de la Drôme, Jean Bon Saint-André, Robert Lindet, Charlier, Bréard, Danton, Le-

gendre, Thuriot, Guffroy, Duquesnoy, Milhaud, Bourbon de l'Oise, Fréron, Drouet, Dubois-Crancé, Simon, Le Cointre de Versailles, Merlin de Thionville, Ysabeau, Tallien, Poullétier, Rovère, Perrin, Calès, Musset, les deux Lacroix, et même Billaud-Varennes, Barère, Jay de Sainte-Foix, Saint-Just, C. Duval, Collot-d'Herbois, quoique ceux-ci aient été les derniers à en convenir; j'aurais à nommer presque toute la sainte montagne, si je voulais faire un appel général : tous, et cela me serait facile à montrer, les journaux à la main, tous ont dit, soit aux Jacobins, soit à la Convention, la même chose en d'autres termes que Maure, il y a trois mois, « qu'il « s'était élevé des sociétés populaires de pa- « triotes crus comme des champignons, dont « le système ultra-révolutionnaire était très- « propre à faire reculer la révolution. »

Charmé de voir tant de mes collègues recommandables, rencontrer l'idée qui s'était fourrée dans ma tête depuis plus d'un an, que si l'espoir de la contre-révolution n'était pas une chimère et une manie, ce ne serait que par l'exagération que Pitt et Cobourg pourraient faire ce qu'ils avaient si vainement tenté depuis quatre ans par le modérantisme, à la première levée de boucliers, il y a trois mois. En voyant quelques-uns de mes collègues, que j'estime le plus, des patriotes illustres se remettre en bataille contre l'armée

royale du dedans, et aller au-devant de sa seconde ligue des *ultrà*, qui venait au secours de la première ligue des feuillants ou des modérés, comme j'avais toujours été sur le même plan, et de toutes les parties, je voulus être encore d'une si belle expédition.

Je voyais que cette révolution que Pitt n'avait pu faire depuis quatre ans, avec tant de gens d'esprit, il l'entreprenait aujourd'hui par l'ignorance, avec les Bouchotte, les Vincent et les Hébert.

Je voyais un système suivi de diffamation contre tous les vieux patriotes, tous les républicains les plus éprouvés ; pas un commissaire de la Convention, presque pas un montagnard, qui ne fût calomnié dans les feuilles du *Père Duchesne*. L'imagination des nouveaux conspirateurs ne s'était pas mise en frais pour inventer un plan de contre-révolution ; au premier jour, Ronsin serait venu à la Convention, comme Cromwel au parlement, à la tête d'une poignée de ses fiers rouges, et, répétant les propos du *Père Duchesne*, nous aurait débité absolument le même discours que le protecteur : « Vous êtes des j...-f....., des viédases, des gourgandines, des sardanapales, des fripons qui buvez le sang du pauvre peuple, qui avez des gens à gages, pendant que le pauvre peuple est affamé, etc., etc. »

Je voyais que les hébertistes étaient évi-

demment en coalition au moins indirecte avec Pitt, puisque Pitt tirait sa principale force des feuilles du journal d'Hébert, et n'avait besoin que de faire faire certaines motions insensées, et de réimprimer les feuilles du *Père Duchesne*, pour terrasser le parti de l'opposition, et former le peuple à tous ceux qui, dans les trois royaumes, faisaient des vœux pour une révolution, en montrant le délire de ces feuilles, en répétant ce discours aux Anglais : « Seriez-vous maintenant jaloux de cette liberté des Français ; aimeriez-vous cette déesse altérée de sang, dont le grand-prêtre Hébert, Momoro et leurs pareils, osent demander que le temple se construise, comme celui du Mexique, des ossements de trois millions de citoyens, et disent sans cesse aux Jacobins, à la commune, aux Cordeliers, ce que disaient les prêtres espagnols à Montézume : *Les dieux ont soif....?* »

SUITE DE MON CREDO POLITIQUE.

Je crois que la liberté c'est la justice, et qu'à ses yeux les fautes sont personnelles. Je crois qu'elle ne poursuit point sur le fils innocent le crime du père ; qu'elle ne demande

point, comme le procureur de la commune, le Père Duchesne, dans un certain numéro, qu'on égorge les enfants de Capet; car si la politique a pu commander quelquefois aux tyrans d'égorger jusqu'au dernier rejeton de la race d'un autre despote, je crois que la politique des peuples libres, des peuples souverains, c'est l'équité; et, en supposant que cette idée, vraie en général, soit fausse en certains cas, et puisse recevoir des exceptions, du moins on m'avouera que, quand la raison d'état commande ces sortes de meurtres, c'est secrètement qu'elle en a donné l'ordre, et jamais Néron n'a bravé la pudeur jusqu'à faire colporter et crier dans les rues l'arrêt de mort de Britannicus et un décret d'empoisonnement. Quoi! c'est un crime d'avilir les pouvoirs constitués d'une nation et ce n'en serait pas un d'avilir ainsi la nation elle-même, de diffamer le peuple français en lui faisant mettre ainsi la main dans le sang innocent à la face de l'univers.

Je crois que la liberté c'est l'humanité; ainsi, je crois que la liberté n'interdit point aux époux, aux mères, aux enfants des détenus ou suspects de voir leurs pères ou leurs maris, ou leurs fils en prison; je crois que la liberté ne condamne point la mère de Barnave à frapper en vain pendant huit jours à la porte de la Conciergerie pour parler à son fils, et lorsque cette femme malheureuse a

fait cent lieues malgré son grand âge, à être obligée, pour le voir encore une fois, à se trouver sur le chemin de l'échafaud. Je crois que la prison est inventée non pour punir le coupable, mais pour le tenir sous la main des juges. Je crois que la liberté ne confond point la femme ou la mère du coupable avec le coupable lui-même, car Néron ne mettait point Sénèque au secret, il ne le séparait point de sa chère Pauline, et quand il apprenait que cette femme vertueuse s'était ouverte les veines avec son mari, il faisait partir en poste son médecin pour lui prodiguer le secours de l'art et la rappeler à la vie. Et c'était Néron !

Je crois que la liberté ne défend point aux prisonniers de se nourrir avec leur argent comme ils l'entendent, et de dépenser plus de 20 sous par jour ; car Tibère laissait aux prisonniers toutes les commodités de la vie, *quibus vita conceditur*, disait-il, *us vitæ usas concedi debet* ; et ceux que nous appelons avec raison nos tyrans payaient cependant 12 francs et jusqu'à 25 francs, par jour, pour nourrir ceux de leurs sujets qu'ils faisaient embastiller comme suspects, et jamais Comode, Héliogabale, Caligula n'ont imaginé, comme les comités révolutionnaires, d'exiger des citoyens le loyer de leur prison et de leur faire payer, comme à mon beau-père, 12 francs par jour, les six pieds qu'on lui donne pour lit.

Je crois que la liberté ne requiert point que

le cadavre d'un condamné suicidé soit décapité; car, Tibère disait : « Ceux des condamnés qui auront le courage de se tuer, leur succession ne sera point confisquée et restera à leur famille, sorte de remerciement que je leur fais pour m'avoir épargné la douleur de les envoyer au supplice. » Et c'était Tibère!

Je crois que la liberté est magnanime; elle n'insulte point au coupable condamné jusqu'aux pieds de l'échafaud, et après l'exécution, car la mort éteint le crime; car, Marat que les patriotes ont pris pour leur modèle et regardé comme la ligne de modération entre eux et les exagérés, Marat, qui avait tant poursuivi Necker, s'abstint de parler de lui du moment qu'il ne fut plus en place et dangereux, et il disait : « Necker est mort, laissons en paix sa cendre. » Ce sont les peuples sauvages, les antropophages et les cannibales qui dansent autour du bûcher. Tibère et Charles IX allaient bien voir le corps d'un ennemi mort; mais au moins ils ne faisaient pas trophée de son cadavre; ils ne faisaient point le lendemain ces plaisanteries dégoûtantes d'un magistrat du peuple, d'Hébert : *Enfin j'ai vu le rasoir national séparer la tête pelée de Custines de son dos rond.*

Je ne crois pas plus qu'un autre au répugnantisme et à la fidélité de Custines; mais, je l'avoue, il m'est arrivé de douter si l'achar-

nement extraordinaire et presque féroce avec lequel certaines personnes l'ont poursuivi n'était pas commandé par Pitt, et ne venait pas, non de ce que Custines avait trahi, mais de ce qu'il n'avait pas assez trahi, de ce que le siège de Mayence avait coûté 32 mille hommes et celui de Valenciennes 25 mille aux ennemis; en sorte qu'il eût suffi de sept à huit trahisons pareilles pour ensevelir dans leurs tranchées les armées combinées des despotes. Qu'on relise la suite des numéros d'Hébert et on se convaincra qu'il n'a pas tenu à lui de ramener une nation, aujourd'hui le peuple français, à ce temps où sa populace, ses aïeux déterraient à Saint-Eustache le cadavre de Concini, pour s'en disputer les lambeaux, les faire rôtir et les manger; il n'a pas tenu de même à Hébert, en ce point comme on voit bien différent de Marat, que le peuple ne se disputât les lambeaux d'une multitude de cadavres. Je crois que les grandes joies du Père Duchesne en ont causé souvent de bien plus grandes à Pitt et à Calonne, comme, par exemple, lorsqu'il se permit d'écrire de la fermeture des églises et de la déprêtrisation, et de ce que des villageois fanatiquement prosternés, il y a un an, devant un innocent, pendu pour ses opinions, qu'ils appelaient le bon Dieu, aujourd'hui l'arquebusaient et le tiraient à l'oie comme s'il eût été coupable de leurs adorations. Je crois que plus d'une fois,

quand le Père Duchesne *était bougrement en colère*, Pitt et Calonne l'étaient bien plus pour le même sujet, comme lorsque Hébert se mangeait le sang à la lecture du *Vieux Cordelier*, l'ami du bon sens et des hommes, et qui s'efforçait de faire aimer la République; comme lorsque Hébert voulait que l'on traitât Rouen comme Lyon, proscrivait tous les généraux, banquiers, les gens de loi, les riches, les boutiquiers, ne faisait grâce à aucun des six corps et mettait à la fenêtre jusqu'au dernier des brissotins; comme le député Montaut interprétait le soir aux Jacobins ce que le Père Duchesne avait entendu le matin dans sa feuille. Comme il déterminait, par un exemple, la latitude de ce mot de Brissotins, en expliquant ce qu'il signifiait par rapport aux députés, lorsqu'il disait en ma présence et devant plus de mille personnes. « Il y avait dans « la Convention une grande bande de vo- « leurs, 21 ont péri, mais n'y avait-il de cou- « pable que ces 21? Parmi ces 21 il y avait « aussi 5 à 6 imbéciles et ce serait nous con- « damner nous-même que de ne pas pronon- « cer le même jugement contre les 75. Que « dis-je 75, ceux-là sont des brissotins qui ont « opiné dans le sens des brissotins, et d'a- « près les appels nominaux il y en avait 4 « à 500. »

Je crois que c'est l'adroite politique de Pitt, c'est-à-dire du parti de Coblenz, du parti de

l'étranger, du parti anti-républicain, qu'on est convenu assez généralement de désigner sous le nom de Pitt, je crois que c'est l'adroite politique de ce parti qui, se parant d'un beau zèle pour la régénération des mœurs, sous l'écharpe d'Anaxagoras, fermait les maisons de la débauche en même temps que celles de la religion, non par un esprit de philosophie qui, comme Platon, tolère également le prédicateur et la courtisane, les mystères d'Eleusis et ceux de la bonne déesse, qui regarde également en pitié Madeleine dans ses deux états à sa croisée ou dans le confessionnal; mais pour multiplier les ennemis de la Révolution, pour remuer la boue de Paris et soulever contre la république les libertins et les dévots.

C'est ainsi qu'une fausse politique ôtait à la fois au gouvernement deux de ses plus grands ressorts, la religion et le relâchement des mœurs.

Le levier du législateur est la religion. Voyez la fameuse ordonnance de Cromwel sur le dimanche : trois sermons ce jour-là, le premier, avant le lever du soleil, pour les domestiques. Marchés, cabarets, académies de jeux fermés. Ce jour-là, quiconque se promenait pendant le service divin jeté en prison ou condamné à l'amende. Défense de voyager ce jour-là. Les festins, la comédie, la chasse, la danse défendus ce jour-là à peine de

punition corporelle. C'est que dans ce siècle, l'Angleterre était encore toute trempée du déluge des nouvelles opinions religieuses, c'est que le John Bull était presbytérien et janséniste; et si l'art du philosophe est de diriger l'opinion, l'art de l'ambitieux est de la suivre et de se mettre dans le courant.

L'esprit philosophique au contraire a-t-il le dessus? L'égoïsme, seul mobile des actions humaines dans tous les systèmes, tourne-t-il toutes ses spéculations du côté de ce monde, plutôt que vers le sein d'Abraham? En un mot, la génération se corrompt-elle? Alors la politique, dont le seul but est de gouverner, ne manque pas de prendre le vent, de se faire moliniste, et de donner encore des rames et des voiles à l'opinion.

C'est ainsi que Mazarin et Charles II, voyant les têtes rondes et la réforme aux cheveux plats passer de mode, lâchèrent encore plus cette bride de la morale, et obtinrent du relâchement des mœurs le même résultat que Cromwel de la religion, pour la tranquillité de leur tyrannie.

Je crois aussi que Pitt dut avoir au moins une aussi grande joie et *s'en donner des piles* autant que le père Duchesne, le jour qu'il apprit que, comme des enfants tombés par terre qui battent le pavé, on nous faisait déployer la vengeance nationale contre des murrillos et décréter l'anéantissement de la ville

de Lyon. Chose étrange, tel était l'égarement des meilleurs patriotes, qu'au sujet de cet ordre de raser Lyon, mesure qui allait combler de joie l'Angleterre et aussi funeste au commerce de France que la prise de Toulon, Couthon qui est pourtant un excellent citoyen et un homme de sens, commençait ainsi une de ses lettres insérée au *Bulletin* : « Citoyens collègues, nous vous avons pré-
« venus dans toutes vos mesures ; mais com-
« ment se fait-il que la plus sage nous ait
« échappée , celle de détruire la ville jusque
« dans ses fondements. »

Quel esprit de vertige s'était donc emparé de nos meilleures têtes, quand Collot-d'Herbois nous écrivait un mois après : « On a déjà osé
« provoquer l'indulgence pour un individu,
« on la provoquera bientôt pour toute une
« ville. On n'a pas encore osé jusqu'ici de-
« mander le rapport de votre décret sur l'a-
« néantissement de la ville de Lyon, mais on
« n'a presque rien fait jusqu'ici pour l'exécu-
« ter. Les démolitions sont trop lentes ; il
« faut des moyens plus rapides à l'impatience
« républicaine. A la place du marteau qui dé-
« molit pierre à pierre, ne pourrait-on pas em-
« ployer la poudre pour faire sauter les rues
« en masse. » Est-ce le bon père Gérard qui parle ainsi, et quelle est cette impatience de Londres et d'Amsterdam, de voir détruire par nos mains une ville rivale, la plus commer-

cante, la plus ancienne et l'aïeule de nos cités? Que d'efforts faisaient les plus grands ministres des Grecs pour approcher leur ville de l'état florissant de Lyon, aujourd'hui : « Les
 « étrangers, dit la loi de Solon, qui viendront
 « se fixer à Athènes avec toute leur famille
 « pour y établir un métier ou une fabrique,
 seront dès cet instant élevés à la dignité de
 « citoyens. » C'était pour attirer la multitude dans un endroit et y faire naître le commerce que les Grecs instituaient des courses de chevaux et de chars, proposaient des couronnes aux athlètes, aux musiciens, aux poètes, aux peintres, aux acteurs et même aux prêtresses de Vénus qu'ils appelaient *les conservatrices des villes*, lorsqu'elles n'en étaient pas devenues le plus grand fléau, comme depuis Christophe Colomb, en Europe, où on peut dire qu'elles exercent une profession inconnue à l'antiquité, le métier de la peste. De même on vit bien à Rome, les dictateurs confisquer les villes les plus considérables d'Italie, qu'ils vendaient à l'encan au profit de leurs soldats, comme Sylla, Florence, et Octave, Mantoue et Crémone, mais ils ne les rasaient pas; s'il leur arrive de réduire Pérouse et Nursie en cendres, du moins la rapidité des flammes ôtait à leur colère l'odieux d'une si longue durée que celle de Collot contre Lyon. Quand on lit le rapport de Barrère sur ce projet de décret et l'enthousiasme

dont la beauté de cette mesure avait saisi le rapporteur du comité du salut public, on croit entendre N. s'écrier, dans Voltaire .

Bâtir est beau, mais détruire est sublime!

C'est encore sur la motion de Barère que la Convention a rendu contre elle-même ce décret, le plus inconcevable qu'aucun sénat ait jamais rendu, ce décret vraiment suicide, qui permet qu'un de ses membres investi de la confiance de 30,000 citoyens dont il est l'orateur et qu'il représente dans l'Assemblée nationale, soit conduit en prison sans avoir été entendu, sur le simple ordre de deux comités, et d'après cette belle raison qu'on n'avait point entendu les brissotins. En vain Danton a fait sentir la différence; qu'il s'agissait alors d'une conspiration manifeste, et dont aujourd'hui on trouve même l'aveu dans les discours des deux partis, à la rentrée du parlement d'Angleterre; qu'il y avait six mois que la Convention entendait les accusés tous les jours, et sur le fond même de la question, que nous étions tous témoins de leur fédéralisme; qu'en matière de conspiration, c'était une nécessité de s'assurer à l'instant de la personne des conspirateurs; mais que sur une accusation de faux matériel et de vénalité il n'était pas besoin de fouler aux pieds les principes et qu'il n'y avait aucun incon-

vénient à entendre d'Eglantine; que les Brissotins eux-mêmes, dans leur plus violent accès de délire, avaient respecté dans Marat le caractère de représentant du peuple, et l'avaient laissé parler deux heures et tant qu'il avait voulu avant de l'envoyer à l'Abbaye. Au milieu de ces raisons décisives, Danton a été hué par ses collègues. Danton prétend qu'il était sur un *mauvais terrain*, il n'en est pas moins évident que ce décret est du plus dangereux exemple; lui seul, il réduirait bientôt l'Assemblée nationale à la condition servile d'un parlement dont on embastillait les membres qui refusaient d'enregistrer les projets de lois, si les membres des comités étaient ambitieux et manquaient de républicanisme.

Déjà le comité nomme à toutes les places et jusqu'aux comités de la Convention, jusqu'aux commissaires qu'il envoie dans les départements et aux armées. Il a dans ses mains un des plus grands ressorts de la politique, l'espérance, par laquelle le gouvernement attire à lui toutes les ambitions, tous les intérêts. Que lui manque-t-il pour maîtriser ou plutôt pour anéantir la Convention et exercer la plénitude du décemvirat, si ceux des députés qu'il ne peut attirer dans son antichambre en faisant luire à leurs yeux le panache tricolore, récompense de leurs souplesses et de leurs adulations, il peut les contenir par la

crainte de les envoyer au Luxembourg, dans le cas où ils viendraient à déplaire? Y a-t-il beaucoup de députés, y a-t-il beaucoup d'hommes tout à fait inaccessibles à l'espérance et à la crainte? Dans la république même, l'histoire ne compte pas un Caton sur plus d'un million d'hommes. Pour que la liberté pût se maintenir à côté d'un pouvoir si exorbitant, il faudrait que tous les citoyens fussent des Catons, il faudrait que la vertu fût le seul mobile du gouvernement. Mais si la vertu était le seul ressort du gouvernement, si vous supposez tous les hommes vertueux, la forme du gouvernement est indifférente et tous sont également bons. Pourquoi donc y a-t-il des gouvernements détestables et d'autres qui sont bons? Pourquoi avons-nous en horreur la monarchie et chérissons-nous la République? C'est qu'on suppose avec raison que les hommes n'étant pas tous également vertueux, il faut que la bonté du gouvernement supplée à la vertu, et que l'excellence de la république consiste en cela précisément, qu'elle supplée à la vertu.

Je crois encore ce que je disais dans mon numéro 3, *des Révolutions de Brabant*, malheur aux rois qui voudraient asservir un peuple insurgé. La France ne fut jamais si redoutable que dans la guerre civile. Que l'Europe entière se ligue et je m'écrierai avec Isaac : Venez Assyriens, et vous serez vain-

cus ! Venez Mèdes , et vous serez vaincus ! Venez tous les peuples , et vous serez vaincus ! J'ai toujours compté sur l'énergie nationale et sur l'impétuosité française , doublée par la Révolution , et non sur la tactique et l'habileté des généraux . Parmi les sottises qu'Hébert fait débiter , apparemment pour me mettre au pas , il n'est point de propos plus ridicule que celui qu'il m'a prêté à la tribune des Jacobins , en me faisant dire que si j'étais allé diner chez Dillon , c'était pour l'empêcher d'être un prince Eugène et de gagner contre nous des batailles de Malplaquet et de Ramillies . Je n'en persiste pas moins à croire que si nous avions eu à la tête de nos armées des généraux patriotes qui eussent les connaissances militaires de Dillon , la bravoure du républicain français guidée par l'habileté des officiers , eût déjà pénétré jusqu'à Madrid et jusqu'aux bouches du Rhin .

Je n'en persiste pas moins à croire que j'ai eu raison de pressentir les plus funestes impérities de la Vendée , lorsque j'entendis , il y a dix mois , aux Jacobins un tonnerre d'applaudissements ébranler la salle à ces mots d'H..... que nous avons en France *trois millions de généraux* , et que tous les soldats sont également propres à commander à leur tour et par l'ancienneté de médaillon . Comment peut-on méconnaître à ce point les avantages de la science militaire et du génie ?

Je suis obligé d'user de redite et de répéter dans mon *credo* ce que j'ai dit mainte fois, parce qu'il n'est pas ici question de me faire une réputation d'auteur, mais de défendre celle de patriote, d'imposer à mes concitoyens et de leur divulguer mes dogmes politiques, et de soumettre au jugement des contemporains et de la postérité la profession de foi du *Vieux Cordelier*, afin qu'on soit en état de juger, non ma réputation d'auteur, mais celle de patriote, ou plutôt il n'est pas ici question ni de moi, ni de ma réputation, mais d'imposer les dogmes de la saine politique et d'inculquer à mes concitoyens des principes dont un Etat ne peut pas s'écarter impunément. Par exemple, il est certain comme je l'ai dit, que la guerre est un art, où, comme dans tous les autres, on ne se perfectionne qu'à la longue, il ne s'est encore trouvé que deux généraux, Lucullus et Spinola, qu'un génie extraordinaire ait dispensé de cette règle, et quoique tous les jours des officiers prennent hardiment le commandement d'armées de 40 mille hommes. Turenne, qui était un si grand capitaine, ne concevait pas comment un général pouvait se charger de conduire plus de 35 mille hommes; et en effet, c'est avec une armée toujours inférieure qu'il marchait chaque jour à une nouvelle victoire. Si l'habileté est nécessaire dans le médecin qui a entre ses mains la vie d'un seul homme, et

si son art est le premier par l'importance de son objet, combien l'art militaire doit être au-dessus et combien il est absurde de ne compter pour rien l'ignorance dans un général, qui, par un ordre sage ou inconsidéré dispose de la vie de 10 mille hommes, qu'il peut perdre ou sauver. J'ai entendu Merlin de M..... et Westerman, le Vendéen, et beaucoup d'autres troupiers qu'il n'est pas permis de soupçonner ni de partialité, ni d'incivisme, dire que le grand tort de Philippeaux, dans sa fameuse dénonciation, était d'avoir imputé à trahison ce qu'il devait mettre sur le compte de l'impéritie et n'attribuer qu'à ce système accrédité et prêché par les bureaux de la guerre que tous les parents des commis et les frères des actrices avec qui ils couchaient étaient aussi bons que Villars pour couvrir nos frontières. C'était bien là le renversement de toutes les idées presque innées à force d'être anciennes; car il y a plus de trois mille ans que le vieux Cambyse adressait ces paroles à son fils Cyrus, si on en croit Xénophon, dans la dernière instruction qu'il lui donnait en lui disant adieu, et lorsque le jeune homme avait déjà fait sonner le tocsin pour courir avec la cavalerie au secours de son beau-père Cyaxare : « Mon fils, il n'est pas permis de demander aux dieux le prix de l'art, quand on n'a jamais manié un art, ni de conduire un vaisseau dans le port, quand on est ignorant de

« la mer, ni de n'être point vaincu quand on
« n'a pas pourvu à la défense¹. »

¹ Camille n'a pas fini sa profession de foi, il se disposait à la continuer dans le huitième numéro du *Vieux Cordelier* dont nous n'avons que des fragments, et dans les numéros suivants.



LE VIEUX CORDELIER

N° VIII

FRAGMENT¹

RÉDIGÉ PAR CAMILLE DESMOULINS, DANS SA PRISON
DU LUXEMBOURG, ET NON PUBLIÉ ALORS

Vous souvient-il, citoyens et frères, que les tyrans de la féodalité personnifiaient le peuple aujourd'hui souverain sous le nom de Jacques Bonhomme! Eh bien! s'il m'était permis d'user de cette dénomination presque insultante, je vous dirais aujourd'hui : Jacques Bonhomme, sais-tu où tu vas, ce que tu fais, pour qui tu travailles? Es-tu sûr que ceux sur qui maintenant tu tiens les yeux ouverts

¹ Le *Credo* politique que l'on vient de lire, et le fragment du n° VIII, furent retranchés par Desenne dans l'édition originale, et publiés seulement en 1834 par M. Matton.

ont réellement l'intention d'achever, de compléter l'œuvre de la liberté? et cette licence que je me donnerais ne serait pas sans exemple dans la république, car le sans-culotte Aristophane parlait ainsi jadis au peuple d'Athènes. Il lui disait la vérité et le laissait faire. Le sénat, les jacobins et les cordeliers lui en savaient gré. Avons-nous encore de vrais cordeliers, des sans-culottes et désintéressés? n'avons-nous pas plus de masques que de visages à l'ordre du jour? et si je les arrachais, ces masques trompeurs, peuple, que dirais-tu? me défendrais-tu? j'ignore si tu le ferais, mais je sais qu'il en serait besoin, et cette seule circonstance devrait montrer le danger et t'en faire connaître l'étendue; j'ai commencé par parler d'Athènes, j'y reviens encore. La renommée de Solon est en honneur: ce fut lui qui donna des lois à cette république florissante, ce ne fut pas lui qui les exécuta, on eut même tort d'en charger son parent, cette seule circonstance donna trop de crédit à son nom; la confiance des sans-culottes alla jusqu'à fournir à Pisistrate le pouvoir de les asservir en maître: ce fut un crime de lèse-majesté que d'avoir conspiré contre sa vie, et dès lors il fut tout à fait un tyran, il en sera ainsi toutes les fois que conspirer contre un homme ce sera conspirer contre la république; toutes les fois que le peuple sera représenté par des citoyens connais-

sait assez peu leur mission pour s'attacher aux doctrines, à la réputation d'un seul individu, quelque bon sans-culotte qu'il leur paraisse.

Libres! vous voulez l'être; soyez-le donc tout à fait; ne vous contentez pas d'une liberté d'un moment, cherchez aussi quelle sera votre liberté dans l'avenir. Vous avez chassé votre Tarquin, vous avez fait plus, son supplice a effrayé tous les rois, ces prétendus maîtres du monde qui n'en sont que les tyrans et les spoliateurs. Mais pourquoi le pouvoir de Brutus dure-t-il plus d'une année? Pourquoi pendant trois jours entiers, un homme, deux hommes, trois hommes, peuvent-ils distribuer des grades, des faveurs et des grâces? Pourquoi est-ce à eux qu'on en doit la conservation et non à la République?

Rome voulut dix législateurs; ils pensaient n'être élus que pour un temps, ils restèrent bons sans-culottes; une première prolongation leur donna l'espoir d'une souveraineté durable, ils devinrent tyrans.

Camille exilé par la voix publique ne se voyant aucun partisan, fait en partant des vœux pour une ingrate patrie; Coriolan y laisse des amis qui ont osé le défendre. On a souffert qu'un parti dans l'Etat s'élevât en sa faveur, et il amène contre Rome les ennemis de sa gloire naissante

La puissance d'un dictateur était bornée à six mois. Quiconque après avoir rempli sa mission aurait exercé un jour de plus cette autorité suprême eût été accusé par tous les bons jacobins de Rome. Après avoir été six fois consul, un aristocrate est élevé à ce rang suprême; il croit pouvoir le conserver suivant la loi, mais contre l'usage; de ce premier empiétement au titre de dictateur perpétuel, il n'y a qu'un pas, et s'il dédaigna de se maintenir tyran lui-même, le dictateur perpétuel rendit la route facile aux ancêtres des Caligula et des Néron.

Que devait faire la Convention! finir l'affaire; donner une constitution à la France! tout cela n'est-il pas déjà fait? Que l'on proclame donc cette constitution et que tout le monde s'y soumette! Si c'est la majorité de l'Assemblée qui veut retenir les pouvoirs, faisons encore une révolution contre la majorité de l'Assemblée.

FIN DU VIEUX CORDELIER.

NOTES DE CAMILLE DESMOULINS

SUR LE

RAPPORT DE SAINT-JUST

Si je pouvais imprimer à mon tour, si on ne m'avait pas mis au secret; si on avait levé mes scellés, et que j'eusse le papier nécessaire pour établir ma défense; si on me laissait seulement deux jours pour faire un numéro *sept*, comme je confondrais M. le chevalier Saint-Just! Comme je le convainrais de la plus atroce calomnie! Mais Saint-Just écrit à loisir dans son bain, dans son boudoir; il médite pendant quinze jours mon assassinat; et moi je n'ai point où poser mon écritoire, je n'ai que quelques heures pour défendre ma vie. Qu'est-ce autre chose que le duel de l'empereur Commode, qui, armé d'une excellente lame, forçait son ennemi à se battre avec un simple fleuret garni de liége?

Mais il y a une Providence, une Providence pour les patriotes, et déjà je mourrai content; la République est sauvée. Une affaire étrangère, mais qu'on avait liée à la nôtre pour nous perdre par un événement im-

prévu, incroyable, a jeté des flots de lumière sur notre prétendue conspiration; et il demeure prouvé, par plusieurs faits décisifs, que ceux qui nous accusent sont eux-mêmes les conspirateurs.

Premier fait prouvé. Cette conspiration d'Hébert, qui a éclaté il y a huit jours, eh bien ! Chabot l'avait dénoncée au comité il y a cinq mois. Il avait déposé 100,000 livres à l'appui de sa dénonciation. Pour la justifier complètement, il offrait aux membres du comité qu'ils le fissent arrêter, lui, Chabot et Bazire, à huit heures du soir avec le baron de Batz et Benoit d'Angers, deux principaux agents de la conspiration, qui se trouveraient alors chez lui. Le Comité, au lieu de faire arrêter les dénoncés et le dénonciateur à huit heures du matin, attend; et Batz, Benoit et Julien de Toulouse s'évadent. Première présomption de complicité extrêmement violente.

Deuxième fait. Ce sont précisément les mêmes membres du comité qui ont reçu la déclaration de Chabot, et la somme probante de 100,000 livres, qui, le lendemain, signent l'ordre à Ozane d'arrêter Chabot et Bazire à huit heures du matin. Seconde présomption non moins violente.

Troisième fait. Le comité qui avait dans les mains la déclaration de Chabot, déclaration si bien justifiée de point en point par le procès-verbal d'Hébert, garde pendant cinq

mois le plus profond silence sur cette conspiration. Trois fois, il vient dire à la Convention qu'il n'y a aucun fait contre Vincent et Ronsin. Que le peuple ait été si longtemps à ouvrir les yeux sur Hébert, Vincent et Ronsin, rien d'étonnant; mais le comité de sûreté générale, qui avait les preuves en main! la prévarication de Vadier, Vouland peut-elle être plus manifeste?

Je viens à ce qui me concerne dans ce rapport. De mémoire d'homme, il n'y a pas d'exemple d'une aussi atroce calomnie que cette pièce. Et d'abord il n'y a personne dans la Convention qui ne sache que M. le ci-devant chevalier Saint-Just m'a juré une haine implacable pour une légère plaisanterie que je me suis permise il y a cinq mois dans un de mes numéros.

Bourdaloue disait : Molière me met dans sa comédie; je le mettrai dans mon sermon. J'ai mis Saint-Just dans un numéro rieur et il me met dans un rapport guillotineur, où il n'y pas un mot de vrai à mon égard.

Lorsque Saint-Just m'accuse d'être complice de d'Orléans et de Dumouriez, il montre bien qu'il est un patriote d'hier. Qui a dénoncé Dumouriez le premier, et avant Marat et plus vigoureusement que personne? Certes on ne peut pas nier que ce soit moi. Ma *Tribune des patriotes* existe; que Saint-Just lise le portrait de Dumouriez que je faisais six

mois avant ses trahisons de la Belgique; il verra qu'on n'a rien ajouté depuis à ce portrait.

Et d'Orléans dont il me fait encore le complice, qui ignore que c'est moi qui l'ai dénoncé le premier? que les seuls écrits sur cette faction que les jacobins ont fait imprimer, distribuer, c'est moi qui les ai faits? Saint-Just ne se souvient-il plus de mon *Histoire des Brissotins*? La vengeance peut-elle être aveugle? Je suis complice de Dumouriez, de d'Orléans; et personne n'a dénoncé plus que moi ces deux hommes! quelle scélératesse! quelle impudeur! C'est Barère, tuteur de Paméla, qui m'accuse d'être de la faction d'Orléans!

Il y eut une faction, M. Saint-Just, pour mettre d'Orléans sur le trône; il y en eut une autre pour les Bourbons; il y en eut une autre pour la maison d'Hanovre. A vrai dire, la seule faction qu'il y a maintenant, c'est celle des feuillants, des hébertistes, tous rangés sous la même bannière que Pitt, pour recommencer en bonnets rouges l'ancienne guerre de Pitt, des feuillants, des brissotins contre les républicains, les vieux cordeliers et la montagne. Ils se croient déjà sûrs de leurs victimes. Hier n'avons-nous pas vu sous le tribunal cinq membres du côté droit rire ici à notre enterrement! Mais avant que de périr il faut que je serve encore une fois la Ré-

publique et tout ce que je vais dire seront des faits incontestables; j'ai de bons témoins.

Qui sont ceux qui nous persécutent aujourd'hui?

Ce Vadier, président du comité de sûreté générale, est le même Vadier que Marat dénonce dans son numéro du 17 juillet 1791, «comme le traître et le renégat le plus infâme;» ce sont ses expressions.

C'est le même Vadier, qui, le 10 juillet, la veille, appuyait la motion d'André de mander les six tribunaux de Paris pour nous poursuivre, Danton et moi, nommément pour la pétition au Champ-de-Mars. (*Voyez Marat, numéro du 17 juillet, voyez Moniteur.*)

C'est ce Vadier qui nous prend aujourd'hui, citoyens jurés, pour suppléants du tribunal du VI^e arrondissement, et n'ayant pu nous faire guillotiner alors, nous prie de ne pas lui faire manquer son coup aujourd'hui.

C'est le même Vadier qui disait aussi en parlant de Danton : *Nous viderons bientôt ce turbot farci*. Que ce propos est fraternel !

Ce Vouland, secrétaire du Comité, est le même Vouland qui était secrétaire des Feuillants sous la présidence de Barère. (*Voyez son nom et sa demeure sur la liste du club des Feuillants, conquise à leur secrétariat le 10 août et publiée par Marat.*)

Cet Amar, rapporteur du comité, est le même Amar, trésorier de France, brissotin

enragé, dont tout le monde se rappelle le calembour fameux à une certaine nomination du bureau dans les premiers mois de la Convention : *Laloi, Chasset, Danton.*

Ce David, membre du comité, est le même David brissotin enragé, ami de Robespierre, il y a deux jours, et qui, aujourd'hui, s'en va disant : *Je vois que nous ne resterons pas 20 montagnards à la Convention.*

J'affirme que deux patriotes vénérables par leurs services et leurs cicatrices pour la Révolution, Paris et Boucher Saint-Sauveur, m'ont dit qu'ils avaient donné leur démission de ce comité de sûreté générale et en étaient sortis en secouant la poussière de leurs pieds, ne pouvant tenir aux iniquités qui s'y commettaient. Ce sont des témoins nécessaires, je demande qu'on les fasse entendre.

J'affirme que Guffroy m'a dit : que s'il restait au comité, c'était pour corriger beaucoup de mal par un peu de bien : qu'il avait preuve qu'Héron, l'égout universel, avait été suborner de faux témoins dans les prisons pour les mener à la guillotine. Je demande qu'on le fasse entendre.

J'affirme que Reverchon m'a dit : Que Collet-d'Herbois, en mission avec son cher Ronsin à Lyon, avait fait tout au monde pour rendre la République hideuse, et faire la contre-révolution à Lyon. Qu'on fasse entendre Reverchon. Ne se souvient-on plus des propos

de Collot-d'Herbois : *Il faut mettre des barils de poudre sous les prisons et à côté une mèche allumée.*

Il y a des témoins que Collot-d'Herbois a dit au sujet de d'Eglantine qui avait relevé ce propos : *Il veut me perdre, je le conduirai à la guillotine par tous les moyens possibles.*

Il est des témoins que le grand républicain Saint-Just a dit au commencement de la Convention, avec humeur : *Oh ! ils veulent la République, elle leur coûtera cher.*

Il y a des témoins que l'ambitieux Saint-Just a dit : *Je sais où je vais.*

Faudra-t-il des témoins pour prouver que le tartuffe, que le scélérat de Barère, était président des Feuillants. tuteur de Paméla ; qu'il a proposé la Commission des douze ; que Sempronius Gracchus Vilate, ici juré, est bien connu pour l'espion de Barère, que Barère loge dans le pavillon de Flore ; qu'il venait chez moi me caresser, me flagorner, et disait en sortant à Rousselin : *Il faut que nous ayons sous huit jours les têtes de Danton, Camille Desmoulins, Philippeaux.*



ARRÊTÉ

DU CONSEIL DES CINQ-CENTS

Qui déclare que Camille Desmoulins a été conduit à la mort pour s'être élevé contre les proscriptions, et avoir rappelé des sentiments d'humanité trop longtemps oubliés.

Extrait du procès-verbal des séances du Conseil des Cinq-Cents.

Du 7 floréal, l'an IV de la République française,
une et indivisible.

Un membre, au nom de la Commission formée pour examiner les pétitions des citoyennes Valazé, Carra, Gorsas, Brissot et autres, présente un projet de résolution qui est mis aux voix et adopté dans les termes suivants :

Le Conseil considérant que les citoyens Valazé, Pétion, Carra, Buzot, Gorsas, Brissot, représentants du peuple, membre de la Convention nationale, sont du nombre des

représentants qui après avoir coopéré à établir la liberté et à fonder la République, l'ont scellée de leur sang et sont morts victimes de leur dévouement à la patrie et de leur respect pour les droits de la nation.

Considérant que par leur mort, leurs femmes et leurs enfants sont privés de leurs secours et réduits à l'indigence.

Considérant que le citoyen Philippeaux, représentant du peuple et membre de la Convention nationale, a été conduit à la mort pour avoir révélé les intrigues par lesquelles se perpétuait la guerre de Vendée : que sa veuve est dans l'indigence.

Considérant que Camille Desmoulins, aussi représentant du peuple, membre de la Convention nationale, fut conduit à la mort, pour s'être élevé contre les proscriptions et avoir rappelé des principes d'humanité déjà trop longtemps oubliés.

Qu'il est instant de venir au secours de ces infortunes, qui ont des droits égaux à la reconnaissance nationale.

Le Conseil déclarant qu'il y a urgence, prend la résolution suivante :

Articie 1^{er}. — Il sera payé, par le Trésor public, aux veuves ou enfants des citoyens Philippeaux, Camille Desmoulins, etc., un secours annuel qui sera déterminé ainsi qu'il suit :

Article II. — Chaque veuve recevra an-

nuellement deux mille francs ; dans le cas où elle aurait des enfants nés de son mariage avec le représentant du peuple, il lui est accordé une augmentation de mille francs pour chacun d'eux jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de quinze ans ; toutefois le total des secours ne pourra excéder la somme de 4,000 francs.

Article III. — Si la mère vient à décéder, le secours accordé aux enfants leur sera continué jusqu'à l'âge de dix-huit ans.

Article IV. — Les enfants des citoyens sus-énoncés qui, dès à présent auraient perdu leur mère, recevront 2,000 francs : s'ils sont plusieurs, le secours sera porté à 3,000 francs. Ce secours leur sera payé jusqu'à ce qu'ils aient atteint dix-huit ans.

Article V. — La présente résolution sera imprimée, elle sera portée au Conseil des Cinq-Cents par un messenger d'Etat.

Collationné sur l'original par nous président et secrétaires du Conseil des Cinq-Cents, à Paris, le 25 floréal an IV de la République française, une et indivisible.

CRASSONS DE L'HÉRAULT, *président*.
BION, LE BEFFROY, *secrétaires*.

NOTA. — La pension accordée à Horace, fils de C. Desmoulins, par cet arrêté. ne lui fut jamais payée

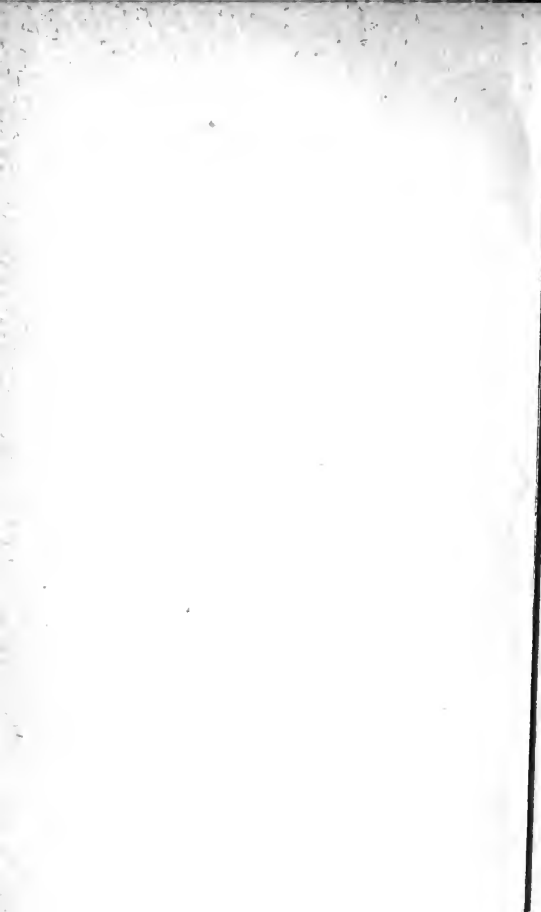


TABLE DES MATIÈRES

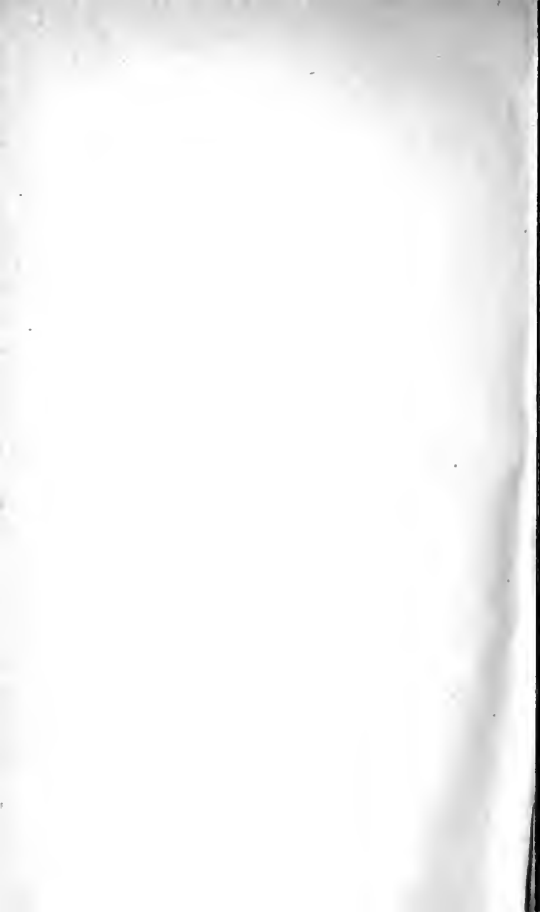
du

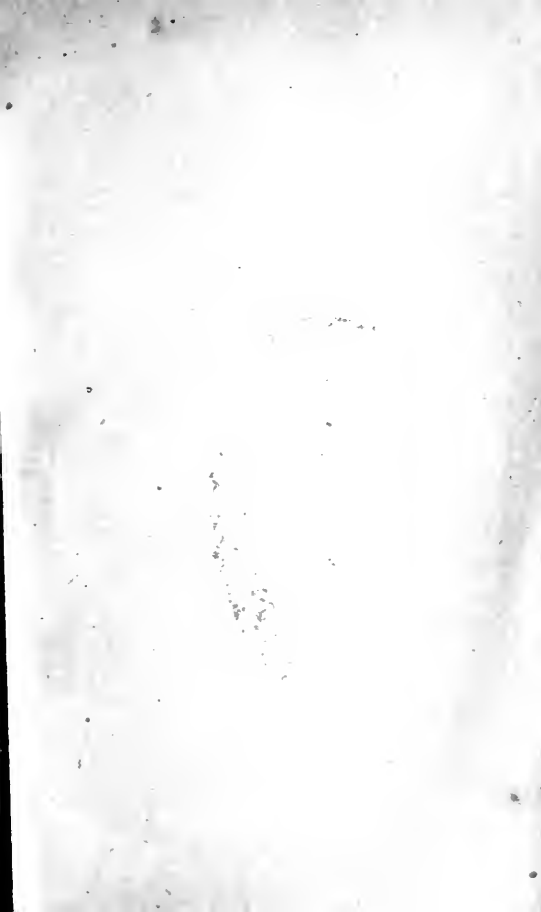
TOME TROISIÈME

	Pages.
Le Vieux Cordelier. III.	3
— IV.	27
— V.	41
— VI.	91
— VII.	111
— VIII.	175
Notes à Saint-Just.	179
Arrêté du Conseil des Cinq-Cents.	187









LIBRARY

SEP
15
1990

UN

UNIVERSITY
OF
ALABAMA

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

BRIEF

DC

0014411

UTL AT DOWNSVIEW



D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 10 05 03 02 002 9